

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

HISTOIRE DE FÉNÉLON,

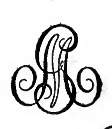
COMPOSÉE

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX.

PAR Mr. L.-F. DE BAUSSET,

ANCIEN ÉVÊQUE D'ALAIS, MEMBRE DU CHAPITRE IMPÉRIAL DE SAINT-DENIS.

TOME TROISIÈME.







A PARIS,

CHEZ GIGUET ET MICHAUD, IMP.-LIBRAIRES,

RUE DES BONS-ENFANTS, No. 34.

M. DCCC. VIII.



HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE SIXIÈME.

Suite de l'affaire du Jansénisme.

Instruction pastorale de Fénélon, en forme de dialogues.

DANS un temps où les controverses théologiques occupaient tous les esprits, Fénélon, toujours fidèle à sa maxime, que la religion conservait ou recouvrait bien plus sûrement ses droits par l'instruction que par la force, imagina de réduire toutes ces questions subtiles et abstraites à quelques notions si simples et si claires qu'elles pussent convaincre tous les hommes raisonnables dans les classes mêmes les plus étrangères à ce genre de discussions. C'est ce qui lui fit naître l'idée de renfermer dans un certain nombre de dialogues, écrits dans un style simple et familier, toutes les controverses agitées en France depuis soixante-dix ans, sur les matières de la grâce. Il avait observé que les pères de l'église, les

plus recommandables par leurs lumières et leurs vertus, avaient employé avec succès cette méthode contre les hérétiques de leur temps. C'est ainsi que S. Justin martyr, S. Athanase, S. Basile, S. Grégoire de Nasianze, Sévère Sulpice, S. Cyrille d'Alexandrie, Théodore et S. Chrysostôme, S. Jérôme, Cassien, S. Grégoire le Grand, S. Maxime et S. Anselme n'avaient pas cru déroger à la dignité de leur ministère et à la hauteur sublime de leurs talents, en descendant jusqu'aux dernières classes du peuple, pour l'instruire des mystères mêmes de la religion dans un langage et dans une forme appropriés à son ignorance et à sa simplicité. C'était par cette méthode aussi paternelle qu'apostolique que le christianisme avait fait des progrès rapides parmi les nations les plus étrangères à la culture des sciences et des arts; c'est ainsi qu'on était parvenu à former des chrétiens toujours prêts à sceller de leur sang une doctrine dont ces utiles instructions avaient gravé la conviction dans leur esprit, et fait goûter la sainteté à leur cœur.

Ce fut, en se conformant à ces exemples autorisés dans l'église, que Fénélon publia une instruction pastorale divisée en trois parties, et composée sous la forme de dialogues. Le succès des premiers dialogues l'encouragea à les étendre au-delà des bornes qu'il s'était d'abord pres-

crites, et il était encore occupé de ce travail lorsqu'il fut surpris par la mort. Il venait alors d'achever le dialogue *sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes par une grâce générale et suffisante.*

Deux jours avant sa mort, il chargea son secrétaire de l'insérer dans la nouvelle édition qu'il s'était proposé de publier, et lui indiqua même la place qu'il devait occuper dans ce recueil. Il fut en effet imprimé la même année 1715; on prit seulement la précaution de le diviser en deux, pour se conformer à l'intention générale de l'ouvrage, et éviter de fatiguer l'attention des lecteurs. Ces deux dialogues forment le douzième et le treizième de l'édition de 1715.

On pourra juger quel fut le succès de *ces dialogues* par le témoignage d'un homme de lettres célèbre. On aura peut-être aujourd'hui de la peine à comprendre comment Lamotte (1) a pu s'occuper avec tant d'intérêt de ces questions, que beaucoup d'écrivains affectent de mépriser, sans avoir assurément son esprit, ses talents et sa célébrité. C'est dans une lettre qu'il écrit à Fénélon, qu'on observe l'impression que firent sur Lamotte *les dialogues théologiques* dont nous venons de parler.

(1) Antoine Houdard de Lamotte, né à Paris le 17 janvier 1672, mort le 26 décembre 1731, âgé de 59 ans.

Lettre de Lamotte à Fénélon, 1er. janvier 1714.

« Monseigneur, j'ai lu votre instruction pastorale; jamais matière ne m'a paru mieux » éclaircie. J'y ai remarqué même que, pour » ne point laisser de réplique à la chicane, vous » avez le courage d'en dire plus qu'il ne faudrait à des gens de bonne foi; que vous ne dédaignez pas les objections les plus absurdes, » parce qu'enfin on ne laisse pas de les faire, et » que vous croyez qu'il est de la charité de » payer de raisons les gens les plus déraisonnables. Se peut-il, monseigneur (car j'ai mon » zèle aussi sur cette matière), se peut il qu'on » donne au mot de *liberté* un sens aussi forcé » que celui que lui donnent ceux que vous réfutez. Nous sommes donc, selon eux, comme » une bille sur un billard, indifférents à se » mouvoir à droite et à gauche; mais dans le » temps même qu'elle se meut à droite, on la » soutient encore indifférente à s'y mouvoir, » par la raison qu'on l'aurait pu pousser à gauche. Voilà ce qu'on ose appeler en nous *liberté*, une *liberté* purement passive, qui signifie seulement l'usage différent que le créateur peut faire de nos volontés, et non pas » l'usage que nous en pouvons faire nous-mêmes avec son secours. Quel langage bizarre » et frauduleux! On croit, en attachant ainsi » aux mots des idées contraires à l'institution » générale, éluder les censures de l'église; on

» parle comme elle en pensant tout autrement, » et l'on trouve mauvais qu'elle rejette des enfants qui ne tiennent à elle que par l'hypocrisie des termes. Pardonnez-moi, monseigneur, ces saillies théologiques.

» Encore un mot sur votre mandement, et je » rentre dans ma sphère. J'y ai été frappé sur» tout d'un argument que vous faites sur l'au» torité de l'église ; c'est d'elle seule que nous » recevons l'interprétation de l'écriture, à plus » forte raison celle des pères. Il ne s'agit donc » plus d'alléguer les textes des saints docteurs ; » il ne faut qu'interroger l'église sur le sens » qu'elle y approuve ; et quand on supposerait » que ce n'est pas le vrai sens des auteurs, il » n'en serait pas moins la seule règle de foi. » L'église a décidé, par exemple, que l'homme » peut refuser son consentement à la grâce s'il » le veut ; il ne m'en faut pas davantage ; c'est » par cette seule parole que je dois expliquer » tous les livres des pères sur la grâce ; et quel» ques difficultés qui s'y trouvent, c'est le dé» noûment universel. »

Si cette lettre fait l'éloge de la sagacité avec laquelle Lamotte avait saisi des questions qui lui étaient si peu familières, elle peint en même temps la clarté que Fénélon savait répandre sur les matières les plus abstraites. C'était là en effet une des qualités les plus remarquables de

l'esprit de Fénélon, et ce genre de mérite est d'autant plus étonnant, qu'un goût particulier l'attirait de préférence vers les profondeurs de la métaphysique. Cette disposition aurait dû naturellement communiquer à ses idées et à ses expressions cette espèce d'obscurité sublime qu'on est souvent tenté de reprocher à quelques métaphysiciens, soit qu'ils s'égarent malgré eux en voulant s'élever jusqu'aux hauteurs inaccessibles que Dieu a interdites à l'intelligence humaine, soit que les esprits d'un ordre inférieur ne puissent suivre l'essor hardi de leurs conceptions. Fénélon faisait servir au contraire son génie métaphysique à simplifier toutes les idées et à les traduire sous les signes les plus intelligibles. On a observé dans tous les temps que les hommes vraiment supérieurs ne craignent jamais de s'abaisser pour se rapprocher de ceux qu'ils veulent élever jusqu'à eux, tandis que les esprits médiocres et présomptueux s'étonnent toujours de n'être pas compris, et soupçonnent dans les autres un défaut d'intelligence, tandis qu'ils devraient s'accuser eux-mêmes de l'obscurité de leurs pensées et de leur langage.

Les adversaires de Fénélon furent déconcertés par le succès de la méthode aussi simple qu'ingénieuse dont il s'était servi pour se faire entendre de toutes les classes de la société; ils

l'accusèrent de n'être pas *théologien*, pour se dispenser de lui répondre; et tandis que tous ses écrits attestaient l'étude approfondie qu'il avait faite de tous les monuments de la tradition, on prétendait qu'il manquait de profondeur. Ce reproche était un véritable éloge du talent qu'il avait de faire disparaître toutes les aspérités dont les sciences sont trop souvent hérissées; mais la voix publique vengeait avec éclat l'archevêque de Cambrai de l'injustice de ses détracteurs; on admirait la beauté de ce génie lumineux, qui portait toujours la clarté dans les questions les plus obscures, qui s'attachait à substituer des notions simples et naturelles à des définitions vagues et arbitraires, des comparaisons sensibles et familières à des idées abstraites, et qui offrait sans cesse à la pénétration des lecteurs une méthode claire, facile, et dégagée de tout cet appareil plus imposant que nécessaire à la connaissance de la vérité.

C'était avec le même artifice et aussi peu de bonne foi qu'on affectait de supposer que Fénélon était attiré de préférence vers le système de Molina par un penchant qu'il cherchait en vain à dissimuler. Nous croyons au contraire avoir observé que, parmi toutes les opinions que l'église a abandonnées à la liberté des écoles, Fénélon n'en avait embrassé aucune en

particulier, parce qu'il n'en était aucune qui ne lui offrît des difficultés presque insurmontables; il n'avait jugé ni utile, ni nécessaire de chercher à les résoudre ou à les concilier, et il s'était sagement renfermé dans les limites où l'église elle-même a cru devoir se renfermer; il s'était borné à combattre ceux qui s'en étaient écartés ou qui voulaient s'en écarter, et il ne s'arrogeait ni le droit, ni la prétention d'interdire à ses inférieurs la liberté du choix parmi tant d'opinions que l'église n'a cru devoir ni condamner, ni approuver.

C'est ce qu'il répondit de la manière la plus claire et la plus précise au supérieur d'une communauté qui crut sans doute l'embarrasser, en lui offrant d'enseigner à ses religieux l'une de ces opinions de préférence à l'autre.

Lettre de Fénélon au supérieur d'une communauté.

« Vous me demandez, mon révérend père, » ce que je veux que vous enseigniez à vos étu- » diants; permettez-moi de vous répondre que » je ne veux rien, et que je laisse à chacun » toute l'étendue de liberté que l'église laisse à » ses enfants. Eh! qui suis-je pour vouloir aller » plus loin? Je me borne à demander en son » nom qu'on n'enseigne rien contre le concile » de Trente ni contre les cinq constitutions » qu'elle a portées sur les doctrines plus ré- » centes. J'userais d'une autorité qui ne m'ap- » partient pas, si je voulais imposer une loi sur

» les opinions libres dans les écoles catholiques;
» je ne veux ni ne peux condamner aucune des
» opinions que l'église ne condamne pas, et il
» n'est nullement nécessaire pour la pureté de
» la foi de s'attacher de préférence à quelqu'un
» des systèmes qui partagent les écoles. »

Projet de travail sur S Augustin.

C'est dans cet esprit d'exactitude et d'impartialité que Fénélon s'était occupé avec ardeur, pendant les dernières années de sa vie, d'un grand travail sur S. Augustin. Les disciples de Luther, de Calvin et de Jansénius avaient cherché à appuyer leurs erreurs de la puissante autorité de ce père de l'église; il n'avait pas été difficile de montrer combien ses véritables sentiments étaient opposés à la doctrine de tous ces novateurs; mais Fénélon avait remarqué que les auteurs mêmes des systèmes tolérés dans les écoles catholiques, s'arrogeaient quelquefois avec trop d'indiscrétion la prétention exclusive de marcher sous la bannière de S. Augustin, et de dénoncer leurs adversaires comme les héritiers et les successeurs des hérétiques qu'il avait combattus.

Lettres manuscrites de Fénélon au duc de Chevreuse et au père Lami.

L'objet du travail de Fénélon était d'exposer les véritables sentiments de S. Augustin, sans aucune acception de système ou de parti; d'établir les vérités incontestables qu'il a eu le mérite et la gloire d'éclaircir et de fixer avec plus

d'exactitude et d'attention qu'aucun autre père de l'église, et que le consentement unanime de l'église a consacrées par son autorité; de séparer de ces vérités incontestables les opinions particulières à ce grand homme, qu'il n'a lui-même proposées que comme de simples opinions, et que l'église n'a point ratifiées par des décisions formelles; enfin de montrer comment les théologiens mêmes des écoles catholiques se rapprochent ou s'éloignent de la doctrine de S. Augustin, et combien les uns et les autres sont peu fondés à usurper le titre de ses seuls et fidèles interprètes. La mort arrêta Fénélon dans le cours de ce grand travail; nous n'avons pas même pu recouvrer les matériaux qu'il avait réunis pour l'exécution de ce projet. On ne saurait trop déplorer cette perte; il eût été intéressant d'observer comment un génie aussi clair et aussi lumineux que Fénélon, et qui avait eu la sagesse de se préserver de toute prévention systématique, aurait élevé à S. Augustin un monument vraiment digne de ce père de l'église, en dégageant sa doctrine de toutes les interprétations subtiles et arbitraires que l'esprit de parti a voulu donner à quelques-unes de ses expressions.

Cependant les esprits s'aigrissaient, et la chaleur des controverses entretenait dans l'église

de France une fermentation inquiétante qui importunait le gouvernement, et qui affligeait les hommes sincèrement religieux.

Suite des affaires de l'église de France.

Si le cardinal de Noailles ne fut pas tout à fait étranger, comme le chancelier d'Aguesseau le fait entendre, à la rédaction et à la publication *du cas de conscience*, on eût tout lieu de regretter qu'un prélat dont la piété, les mœurs et les saintes intentions étaient dignes des temps apostoliques, n'ait pas été doué de la sagesse et de l'habileté de conduite de son prédécesseur, beaucoup moins édifiant que lui. Le cardinal de Noailles était par caractère doux, paisible et modéré; mais sa maladresse fut telle, qu'il fit précisément ce qu'il fallait pour mettre tous les esprits en mouvement et en oppositions. M. de Harlai avait fait observer le silence à tous les partis, en ne parlant jamais *du silence respectueux*, et le cardinal de Noailles invita indiscrètement tous les partis à parler et à écrire, en agitant ou en laissant agiter la question *du silence respectueux*. Mais à ce premier sujet de disputes qu'il avait si imprudemment fait renaître, succéda un incident malheureux dont il fut dans l'origine la cause involontaire, et qui ouvrit tout à coup cette longue suite de scènes scandaleuses qui ont occupé l'église et l'état pendant cinquante ans, et qui ont influé au moins indirectement, si l'on en croit l'opi-

nion assez plausible d'un grand nombre de personnes, sur les scènes bien plus déplorables qui ont marqué la fin du dix-huitième siècle. Nous serons heureusement dispensés d'en faire le récit, parce qu'elles ne commencent pour l'histoire qu'à l'époque où finit la vie de Fénélon : il suffira d'en raconter l'origine et la part que Fénélon y prit peu de temps avant sa mort.

Du livre des Réflexions morales du P. Quesnel.

Le P. Quesnel de l'Oratoire, dont nous avons déjà parlé, avait écrit en 1671 des *Réflexions morales* sur le nouveau testament ; ce livre ne formait d'abord qu'un petit volume *in*-12, qui ne renfermait que les quatre évangiles avec quelques courtes réflexions. L'onction et la piété qui y étaient répandues, suffisaient pour disposer le peuple à goûter les saintes maximes de la religion et de la morale chrétienne, et parurent à M. Félix de Vialard (1), évêque de Châlons-sur-Marne, dignes de son approbation ; il en recommanda la lecture au clergé et aux fidèles de son diocèse. Ce prélat jouissait d'une grande réputation dans l'église de France, et son témoignage était un titre honorable pour le livre et pour l'auteur.

(1) Félix Vialar de Herse, nommé en 1640 à l'évêché de Châlons-sur-Marne, sur le refus de M. Olier, fondateur de la congrégation de St.-Sulpice. Ce prélat mourut en 1680, âgé de 67 ans.

Le P. Quesnel, encouragé par ce premier succès, en fit paraître une seconde édition en 1687; il joignit aux quatre évangiles tous les autres livres du Nouveau Testament, et donna beaucoup plus d'étendue *aux réflexions* dont il avait accompagné le texte sacré. Cette seconde édition parut en 3 vol. *in*-12, et eut encore plus de succès que la première. A cette seconde édition succéda bientôt une troisième beaucoup plus volumineuse par toutes les paraphrases que le P. Quesnel avait ajoutées à ses premières *réflexions;* elle parut imprimée à Paris en 1693, divisée en 4 vol. *in*-8°, et semblait offrir ces mêmes sentiments de piété propres à conduire les âmes religieuses dans les voies de la perfection chrétienne. Cette édition de 1693 fut revêtu de l'approbation formelle du cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons. Plusieurs évêques distingués s'empressèrent de faire jouir leurs diocèses d'un livre qui ne leur parut qu'utile et édifiant.

Mais lorsqu'en 1699 on voulut imprimer une quatrième édition de ce même livre, le cardinal de Noailles, devenu archevêque de Paris, parut hésiter un moment s'il l'autoriserait de son approbation. La triste célébrité que le P. Quesnel avait acquise depuis quelques années par son ardente opposition à toutes les décisions de l'église contre la doctrine de Jansénius,

avait attiré sur lui l'attention publique, et devait naturellement faire craindre qu'il n'eût mêlé à des réflexions très saines et très pieuses des maximes et des principes favorables à la doctrine qu'il professait. Le cardinal de Noailles n'ignorait pas que plusieurs théologiens s'étaient déjà prononcés contre les opinions dogmatiques que le P. Quesnel avait cherché à insinuer dans cet ouvrage; c'est ce qui le détermina à soumettre cette nouvelle édition à l'examen des membres de son clergé qu'il était dans l'usage de consulter; mais soit que les examinateurs ne crussent pas devoir juger à la rigueur les expressions d'un simple livre de piété, soit qu'ils fussent eux-mêmes favorables aux opinions du P. Quesnel, ils n'y trouvèrent rien de répréhensible, et le cardinal de Noailles autorisa cette nouvelle édition, en permettant qu'elle lui fût dédiée.

Si le cardinal de Noailles eût obéi en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, aux sages inspirations de madame de Maintenon, il aurait probablement évité d'offrir à ses amis et à ses ennemis ce nouveau motif de le représenter comme livré, malgré des sentiments et des intentions très pures, aux intrigues d'un parti qui abusait de sa faiblesse et de ses préventions. Madame de Maintenon, qui prenait le plus tendre intérêt à un prélat dont elle

honorait la vertu, qu'elle avait placé elle-même à la tête de l'église de France, et dont elle avait pour ainsi dire adopté la famille, avait cherché à le prémunir de bonne heure contre les dangers de sa position, et plus encore contre les dangers de son propre caractère. Dès le commencement de son épiscopat, elle lui avait donné les conseils les plus utiles; toutes les lettres qu'elle lui écrit à ce sujet, respirent la modération et l'impartialité, et annoncent une connaissance du monde et de la cour qui durent faire regretter dans la suite au cardinal de Noailles de n'avoir pas suivi les conseils d'une amie aussi éclairée et aussi dévouée.

« Que vous manque-t-il, monseigneur, pour » travailler utilement? Il n'y a contre vous » qu'un soupçon, et ce soupçon est-il impos- » sible de l'effacer? Tout ce qu'on dit contre » vous se réduit à la protection secrète que vous » accordez au parti janséniste; personne ne » vous accuse de l'être. Voudriez-vous être plus » long-temps le chef et le martyr d'un corps » dont vous rougiriez d'être membre? Ne lève- » rez-vous pas cet obstacle, le seul qui nuise au » bien auquel vous paraissez destiné? Quant aux » moyens, vous les connaissez mieux que moi. » On ne vous accuse point d'être quiétiste, ni » tous ceux qui vous environnent; pourquoi ne » vous laverez-vous pas aussi bien du soupçon

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 17 février 1701.

» de jansénisme? Jamais les jésuites n'ont été » plus faibles qu'ils le sont; le P. de la Chaise » n'ose parler; leurs meilleurs amis en ont pitié; ils n'ont de pouvoir que dans leur collège; je le vois souvent; je vois la force que » vous auriez si ce nuage de jansénisme pouvait » enfin se dissiper. On est averti que vous avez » des commerces directs et indirects à Rome » avec des gens qui y ont été les plus acharnés » pour Jansénius et contre le roi (1). Croyez, » monseigneur, que tout lui revient et qu'il n'a » aucun tort de vous soupçonner. Ce n'est point » sur les discours de votre P. la Chaise; le bon» homme encore un coup n'a nul crédit. On (le » roi) est prévenu d'estime pour vous; on croit » votre vertu sincère; on la regarde avec res» pect; on me permet même de vous donner les » avis que je vous donne sur vos commerces à » Rome : grande marque de considération pour » vous...... Pardonnez-moi, monseigneur, mes » libertés; vous en voyez la cause : j'aime le » roi; j'aime le bien public; j'aime votre per» sonne; voilà ce qui me rend si sensible; je » mourrai apparemment avant vous; je vou» drais en mourant, laisser le roi entre vos » mains. »

Soit par faiblesse de caractère, soit par un

(1) Dans les affaires de *la régale*.

penchant trop marqué pour un parti qui cherchait à le flatter, le cardinal négligea malheureusement de suivre des conseils aussi conformes à la raison qu'à son intérêt personnel. Il semble qu'il aurait dû les accueillir avec d'autant plus de confiance, qu'il ne pouvait pas plus se méprendre sur la véritable affection de l'amie qui les lui donnait, que sur l'appui qu'il devait attendre de son crédit et de sa faveur. D'ailleurs la marche que madame de Maintenon lui traçait était dictée par les convenances mêmes du caractère dont il était revêtu et de la place qu'il occupait ; il ne pouvait en résulter que les plus grands avantages pour la tranquillité de l'église et pour le succès de son administration ecclésiastique. Elle ne lui proposait point de se livrer à un parti préférablement à l'autre ; elle se bornait à désirer qu'il parût s'éloigner de celui vers lequel on le soupçonnait d'être un peu trop entraîné ; c'est ce qu'elle lui fait encore entendre dans une autre lettre.

La même au même, 24 octobre 1708.

« On ne vous propose point de violences » contre eux ; il n'en faut jamais que contre » ceux qui refusent hautement de se soumettre » à ce qu'une autorité légitime a décidé. Quant » aux autres, il faut, monseigneur, les ramener » par la douceur et le bon exemple. Vous pou- » vez leur montrer avec une doctrine pure » cette morale sévère dont ils aiment à se pa-

» rer, et qui met dans leur parti plusieurs per-
» sonnes qui cherchent Dieu et qui ignorent
» qu'il n'est jamais dans les cabales. Je donne-
» rais de mon sang pour entendre dire : M. le
» cardinal est bien décidé contre les jansé-
» nistes ; je voudrais que vous pussiez voir l'u-
» niformité des soupçons sur vous, depuis les
» prélats jusqu'aux plus petites religieuses.
» M. le cardinal n'est point janséniste, mais il
» les ménage ; M. le cardinal n'est point jansé-
» niste, mais il est obsédé par eux ; M. le car-
» dinal n'est point janséniste dans le fonds,
» mais son inclination est pour la cabale ; M. le
» cardinal n'est point janséniste, mais ils se
» parent de lui, quoique dans le cœur ils en
» soient très mécontents. Voilà, monseigneur,
» ce que j'entends dire tous les jours, et qui me
» perce le cœur. Ce qui me console, c'est que
» je n'ai pas encore trouvé une personne qui
» vous accuse de jansénisme, ni aucune qui ne
» vous blâme de n'être point hautement déclaré
» contre eux. »

Le cardinal ne manquait pas, comme il arrive toujours, d'attribuer les dispositions de madame de Maintenon aux préventions qu'on cherchait à lui inspirer contre lui, et il accusait l'évêque de Chartres d'alarmer madame de Maintenon par des inquiétudes exagérées ; c'était ce même évêque de Chartres si long-temps

uni avec Bossuet et le cardinal de Noailles contre Fénélon. « Le jansénisme, dit le chancelier d'Aguesseau, avait divisé ce fameux triumvirat que le quiétisme avait formé. » Il est vrai que l'évêque de Chartres voyait avec peine le cardinal de Noailles exposer l'église de France, par une conduite équivoque et des mesures indiscrètes, à voir renaître des troubles heureusement assoupis depuis trente-quatre ans. Ce prélat avait été surtout affligé de voir son métropolitain donner dans un mandement public les éloges les plus pompeux à l'ouvrage d'un écrivain connu et signalé par son déchaînement contre les décisions de l'église. Cependant, par égard pour la personne et la dignité du cardinal, il n'avait pas cru devoir flétrir par une censure publique le livre du P. Quesnel; il s'était borné à s'expliquer de vive voix sur les erreurs qu'il lui reprochait, et à en interdire la lecture à quelques communautés religieuses de son diocèse. Lorsque dans la suite Rome condamna (en 1708) par un décret le livre *des Réflexions morales*, l'évêque de Chartres avait invité le cardinal de Noailles avec les plus tendres instances à prévenir les troubles et les orages qui s'élevaient de toutes parts, par quelque témoignage propre à calmer les inquiétudes de ses collègues.

Sans doute le cardinal laissa entrevoir assez

maladroitement à madame de Maintenon qu'il n'attribuait ses avis et ses opinions qu'à l'influence de l'évêque de Chartres; elle lui répondit avec autant d'esprit que de goût et de mesure : « Je ne me défends pas, monseigneur, » d'avoir beaucoup d'estime pour M. l'évêque » de Chartres; *mais j'étais capable d'avoir des » opinions par moi-même avant de le con» naître, et il ne m'a point ôté cette capacité » depuis que je l'ai connu.* Plût à Dieu que lui » seul trouvât que vous ménagez trop le parti! » je pourrais le soupçonner de vouloir aller un » peu trop loin; et quand vous penseriez diffé» remment là-dessus, ce ne serait pas une rai» son pour rompre une ancienne amitié. »

La même au même, 19 janvier 1704.

Cependant, affligée de voir se rompre des liens qu'elle avait pris plaisir elle-même à former, et qui avaient si long-temps unis les deux prélats, qu'elle aimait et qu'elle estimait le plus, madame de Maintenon écrivit au cardinal de Noailles une lettre qui aurait dû le toucher, si ce prélat, dont on vantait avec raison la douceur habituelle, n'eût pas eu cette espèce de ténacité et d'entêtement qu'on observe quelquefois dans les caractères doux et modérés. La douceur et l'égalité, qui ont tant de charmes dans la société, ne seraient-elles donc souvent qu'une certaine complaisance dans les expressions, et une habitude que donne l'usage

du monde dans le commerce de la vie, sans avoir le pouvoir de faire fléchir nos sentiments et nos opinions.

« Le malheur que l'évêque de Chartres a eu » d'encourir votre disgrâce est public, monsei- » gneur ; il en est plus touché que je ne l'aurais » pu croire de sa sainteté ; mais la cause qu'on » en dit fait encore contre vous. Ne demeurez » point pour lui, même comme vous êtes, mon- » seigneur ; c'est l'homme du monde qui vous » honore, respecte et aime le plus ; j'en ai des » preuves convaincantes, et vous le savez bien. » Je ne puis voir d'autre cause de votre éloi- » gnement pour lui, que sa vivacité contre le » jansénisme, et cette cause m'affligerait plus » pour vous que pour lui. Croyez, monsei- » gneur, que c'est le zèle que j'ai pour vous qui » me fait parler avec tant de liberté. Au nom » de Dieu, revenez pour ce saint évêque ; je » sais ce qu'il pense pour vous ; je suis un té- » moin bien instruit ; je ne puis le regarder » comme brouillé avec vous, sans vous accuser » d'injustice. Raccommodez-vous donc, je vous » en conjure, quand ce ne serait que pour l'a- » mour de moi. Il est difficile d'être plus injuste » que vous l'êtes envers lui ; il ignore souvent » les choses dont vous l'accusez. Vous savez » très-bien que c'est un saint et un saint très

La même au même, 24 octobre 1704.

» doux, malgré cette bile et atrabile dont vous » faites de si tristes portraits. »

Mais elle ne put réussir à trouver dans le cardinal de Noailles cette condescendance qu'une amie et une bienfaitrice, telle que madame de Maintenon, devait naturellement attendre de sa part. Son inflexibilité dans une affaire de simples procédés, et où sa religion n'était point intéressée, fait assez connaître qu'il n'était pas tout à fait exempt des préventions et de l'entêtement que ses adversaires lui ont reprochés.

Madame de Maintenon regretta peut-être en cette circonstance d'avoir trop légèrement sacrifié ses premiers sentiments pour Fénélon, et d'en être si mal récompensée par celui en qui elle avait transporté sa confiance et son affection (1). Elle reconnut plus que jamais la fragilité de toutes ces amitiés humaines, qui donnent si rarement le bonheur qu'elles semblent promettre. Cette triste conviction n'était que trop propre à entretenir en elle cet ennui et ce dégoût de la vie qu'elle ne laisse que trop apercevoir dans un grand nombre de ses lettres.

(1) Elle écrivait au duc de Noailles : « M. le cardinal de » Noailles et moi, nous nous brouillons tous les jours de plus » en plus; il fait des injustices à un de mes amis, qui me révolteraient s'il les faisait à un de mes laquais. »

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 31 déc. 1711.

« Vous ne doutez pas, monseigneur, que je ne » vous sois attachée toute ma vie; elle ne du- » rera pas long-temps, et bientôt la mort va » me dérober au présent qui m'attriste et à l'a- » venir qui m'effraie. J'ai passé mes jours dans » les plaisirs et dans les larmes; j'aurais pu être » heureuse si j'avais moins compté sur les hom- » mes : ce n'est point un reproche, monsei- » gneur; c'est une consolation que je cherche » auprès de vous, en vous montrant la source » de mes peines. »

Mort de l'évêque de Chartres et du P. Lachaise en 1709.

Le cardinal de Noailles se crut sans doute supérieur à tous ses adversaires, lorsqu'il se vit délivré, dans le cours d'une seule et même année, des deux hommes dont il redoutait le plus l'ascendant auprès du roi et de madame de Maintenon. Le P. de la Chaise mourut au mois de janvier, et l'évêque de Chartres au mois de septembre 1709; mais les événements lui montrèrent que ce qu'il regardait comme un avantage était un véritable malheur pour lui. Quelqu'affligé qu'eût été l'évêque de Chartres, de voir le cardinal de Noailles se rendre l'instrument trop docile des intrigues d'un parti qu'il ne savait ni gouverner, ni réprimer, il respectait sa piété, il honorait ses mœurs, et il était incapable de manquer aux égards que méritaient son rang et sa dignité. Le P. de la Chaise était peut-être encore plus doux et plus mo-

déré ; et quoiqu'il eût vu sans doute avec peine le cardinal de Noailles arriver à l'archevêché de Paris sans son influence et malgré son vœu secret, il s'était borné, sans jamais l'attaquer personnellement, à se défendre lui-même contre l'ascendant que le nouvel archevêque de Paris, appuyé de madame de Maintenon, pouvait prétendre auprès du roi. La maladresse du cardinal l'avait servi plus utilement à cet égard, que tous les ménagements de sa prudence ; mais il eut pour successeur, dans la place de confesseur du roi, un homme d'un caractère bien différent.

Du P. Letellier.

Tous les mémoires du temps se sont exprimés sur le P. Letellier avec une telle sévérité, qu'il est bien difficile de ne pas croire qu'il a mérité au moins en partie les reproches qu'on a faits à son caractère. Cependant il faut dire qu'il n'eut aucune part aux premiers coups qu'on porta directement contre le cardinal de Noailles. L'ouvrage du P. Quesnel, qu'il avait approuvé, et qui fut la cause de toutes les traverses qu'il eut à essuyer, avait été condamné à Rome dès le 13 juillet 1708, et le P. Letellier n'était point encore en place.

Les plaintes qui avaient déjà été portées contre ce livre par plusieurs évêques, et le décret de Rome, auraient dû inviter le cardinal à donner quelques explications sur l'approba-

tion dont il avait honoré cet ouvrage. Sans doute le décret de Rome ne lui imposait à cet égard aucune obligation formelle, puisqu'il n'était revêtu d'aucune des formes ecclésiastiques et civiles nécessaires pour lui imprimer le caractère d'un jugement canonique et régulier ; mais il suffisait pour lui inspirer au moins quelques précautions de sagesse et de convenance capables de rassurer ses véritables amis et de désarmer la malveillance de ses ennemis. En donnant des éloges aux sentiments de piété qui régnaient dans une grande partie de l'ouvrage, le cardinal de Noailles ne s'était en aucune manière rendu garant des erreurs ou des opinions hasardées qu'un examen plus sévère avait pu laisser apercevoir, et que les principes bien connus de l'auteur pouvaient rendre plus suspectes et plus dangereuses. Cette seule démarche aurait suffi pour justifier ses sentiments personnels, le préserver de tous soupçons, et garantir à jamais sa tranquillité et celle de l'église de France. Mais on a déjà pu observer que ce prélat, avec des vertus et des qualités infiniment estimables, avait ce mélange d'entêtement et de faiblesse, apanage trop ordinaire des caractères plus recommandables, par la droiture des sentiments et des intentions, que par la rectitude et l'étendue des idées ; il consuma tout son épiscopat dans des discussions où

il se voyait sans cesse obligé de reculer pour s'être trop imprudemment avancé, et dans lesquelles il finissait par mécontenter également tous les partis. Ce n'est pas sans raison que le chancelier d'Aguesseau le représente « comme » un homme (1) accoutumé à combattre en » fuyant, et qui a plus fait dans sa vie de belles » retraites que de belles défenses. »

D'un écrit de Bossuet sur les Réflexions morales du père Quesnel.

Il crut se mettre à l'abri de tout reproche, en se couvrant du grand nom de Bossuet; mais une si grande autorité, quelque imposante qu'elle fût, ne pouvait le défendre, qu'en supposant qu'elle parlât clairement en sa faveur.

Il est certain qu'à l'époque où parut le *Problême ecclésiastique* (en 1699), le cardinal de Noailles, un peu embarrassé des contradictions qu'on lui reprochait au sujet de l'approbation donnée au livre *des Réflexions morales*, avait appelé Bossuet à son secours : on était alors occupé à préparer une nouvelle édition de ce livre. Le cardinal et les partisans du P. Quesnel se trouvaient donc également intéressés à repousser les accusations qui déjà commençaient à s'élever contre la doctrine des *Réflexions morales*; d'ailleurs il s'était imprudemment engagé à autoriser cette nouvelle édition par un mandement. On ne pouvait guère justifier l'approbateur, qu'en excusant l'auteur

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau.

et en adoucissant ses expressions, autant qu'une matière aussi délicate pouvait le permettre. Ce fut dans cet esprit que Bossuet écrivit l'espèce de mémoire dont il est ici question; et si on le lit avec attention, on observera qu'il s'y était bien plus occupé de la justification du cardinal que de celle du P. Quesnel. On remarquera aussi qu'il n'avait jamais eu l'intention de le faire paraître sous son nom, mais sous celui des *théologiens* chargés de l'examen du livre; il n'avait même consenti à se charger de cette pénible tâche qu'à certaines conditions. Bossuet composa donc un *Avertissement*, qui ne devait être placé à la tête de la nouvelle édition, qu'après qu'on aurait changé ou corrigé cent vingt propositions du texte qui lui paraissaient les plus répréhensibles; il cherchait ensuite à donner une interprétation favorable à un grand nombre d'autres propositions qui lui parurent seulement équivoques et avoir besoin d'explication. Mais un pareil travail, qui devait être regardé plutôt comme une censure que comme une approbation, ne pouvait convenir aux vues des partisans du livre et de l'auteur. On fit donc paraître l'édition de 1699, et on se garda bien d'y insérer l'*Avertissement* qu'on avait demandé avec tant d'empressement à Bossuet (1).

(1) On ne peut guère douter que Bossuet n'eût suffisamment

Une infidélité aussi remarquable éclaira Bossuet sur les motifs peu sincères qui avaient inspiré la demande qu'on lui avait faite; des témoignages irrécusables ont ensuite fait connaître que ce prélat, pendant les quatre années qu'il survécut encore, s'était hautement expliqué contre la doctrine du livre tel qu'on l'avait fait paraître, sans le soumettre aux nombreuses corrections qu'il avait exigées (1).

Bossuet avait laissé parmi ses papiers ce projet d'*avertissement* comme un travail imparfait et inutile; ce ne fut que quelques années après sa mort, qu'un ami ardent du P. Quesnel, alors exilé à Meaux, parvint à s'en procurer une copie, et le fit imprimer à Tournai, sous le titre frauduleux de *Justification du Livre des réflexions morales, par feu M. Bossuet, évêque de Meaux.*

---

prémuni le cardinal de Noailles contre le danger auquel il s'exposait s'il donnait son approbation à cette nouvelle édition; car malgré sa faiblesse naturelle, et malgré l'espèce d'engagement qu'il avait pris, le cardinal se refusa à autoriser l'édition de 1699 par un mandement, et il eut bien soin de le faire observer dans la suite.

(1) Madame de Maintenon déclara dans la suite à M. le duc de Bourgogne, devenu dauphin, « que Bossuet lui avait dit à » elle-même plusieurs fois que le nouveau Testament du père » Quesnel était tellement infecté de jansénisme, qu'il n'était pas » susceptible de correction. » (Manuscrits.)

Tel était le retranchement, si facile à renverser, que le cardinal de Noailles prétendait opposer aux attaques dont il était menacé; mais il eut bientôt lieu de reconnaître qu'une si faible défense ne pouvait ni le garantir, ni le justifier. . . . .

. . . Un incident imprévu, auquel il attacha beaucoup d'importance, l'entraîna tout à coup dans une suite de fausses démarches qui empoisonnèrent le reste de sa vie. On doit en effet remarquer que ce fut le cardinal de Noailles lui-même qui provoqua en quelque sorte la constitution *unigenitus* par l'espèce d'irritation avec laquelle il s'engagea dans une discussion particulière, qu'il lui eût été facile d'étouffer ou de concilier dans son origine.

Affaire des évêques de la Rochelle et de Luçon.

Les évêques de la Rochelle (1) et de Luçon (2) publièrent en 1711 une instruction pastorale qu'ils avaient rédigée en commun, et datée du 15 juillet 1710. Cette instruction pastorale condamnait le livre *des Réflexions morales* du P. Quesnel comme renfermant et renouvelant les erreurs de Jansénius; elle développait avec beaucoup d'étendue les questions controver-

(1) Étienne de Champflour, nommé à l'évêché de la Rochelle en 1702.

(2) Jean-François de Valderic de Lescure, nommé à l'évêché de Luçon en 1699.

sées, et formait une espèce de traité dogmatique sur la grâce.

Aussitôt que cette instruction pastorale eût été imprimée et publiée à la Rochelle, l'imprimeur de la Rochelle en adressa, selon l'usage, un grand nombre d'exemplaires à son correspondant de Paris. Celui-ci, moins attentif aux convenances qu'à des calculs d'intérêt, fit annoncer cet ouvrage par une multitude d'affiches placardées dans toutes les places et à tous les coins de rues; on crut surtout remarquer une espèce d'affectation à étendre ces affiches jusqu'aux portes et aux cours de l'archevêché. Le mandement des deux évêques portait la condamnation d'un ouvrage anciennement approuvé par le cardinal de Noailles, et rien en effet ne devait paraître plus choquant et plus contraire à toutes les bienséances que cette affectation insultante, en supposant qu'elle eût été préméditée. Les deux évêques ont toujours protesté qu'ils n'avaient eu aucune part à un procédé aussi inexcusable; peut-être eût-il été de la dignité du cardinal de se contenter d'un pareil désaveu. Le cardinal de Noailles avait reçu en cette circonstance des principaux corps de son diocèse, des témoignages d'attachement, d'estime et d'intérêt, qui devaient le consoler d'une injure qui retombait toute entière sur ses adversaires, parce que dans la première ef-

fervescence de cette affaire on les avait présumés coupables. Il ne tenait qu'à lui de conserver tout l'avantage d'une position aussi heureuse; la malveillance l'avait servi bien plus utilement que sa propre habileté; mais il était de la destinée du cardinal de Noailles de se nuire à lui-même, malgré la fortune qui s'était plû constamment à le favoriser. Il s'aigrissait facilement; on réussit à l'aigrir encore davantage. Les deux évêques avaient leurs neveux au séminaire de St.-Sulpice; il les soupçonna assez légèrement d'avoir fait placer ces affiches qui l'avaient si vivement choqué.

En vain le supérieur du séminaire lui attesta de la manière la plus formelle que ces deux ecclésiastiques, placés immédiatement sous ses yeux et sous sa surveillance continuelle, n'avaient et ne pouvaient avoir aucune part à ces affiches qui avaient excité tant de rumeur et de scandale. Le cardinal fut inflexible. Dans un premier mouvement de vivacité, et par un abus peu honorable de son autorité, il ordonna au supérieur général de St.-Sulpice de les renvoyer de son séminaire, quoiqu'ils y vécussent avec édification. Une démarche, si peu digne de son rang, lui fit un tort extrême. Fénélon observait avec raison, « que les séminaires étant consi- Lettre au
» dérés comme des écoles publiques, on ne doit duc de Chevreuse, 16
» en chasser que ceux qui ont mérité person- mars 1711. (Manuscrits.)

» nellement une punition aussi honteuse. » Les deux évêques, blessés à leur tour dans la personne de leurs neveux, écrivirent au roi pour lui porter directement leurs plaintes de la conduite du cardinal à leur égard. Ils avaient évité dans leur instruction pastorale de jeter le moindre soupçon sur les sentiments de ce prélat; ils s'étaient bornés à condamner un ouvrage déjà condamné par le pape et par plusieurs évêques de France; mais ils s'abandonnèrent dans leur lettre au roi à toute la vivacité d'un ressentiment peut-être excessif. « Ils y parlaient ouvertement du cardinal de Noailles comme » d'un fauteur des novateurs et des hérétiques; » ils disaient que les nouveautés en matière de » religion n'ont jamais prévalu dans les états, » qu'autant qu'elles ont été appuyées par des » évêques puissants et redoutables à leurs con» frères, et que les plus grands maux de l'église, » sous les empereurs chrétiens, sont venus des » évêques des villes impériales, qui abusaient » de l'autorité que cette place leur donnait. » Cette lettre devint bientôt publique sans leur consentement et sans leur participation; ils avaient gardé le plus profond secret sur cette démarche. En adressant leur lettre pour le roi au secrétaire d'état du département, ils s'étaient bornés, selon l'usage, à en envoyer une copie à M. de la Vrillière, et ce fut probablement par

l'infidélité ou l'indiscrétion des bureaux du ministre que la lettre devint publique (1). Le cardinal pouvait encore tourner à son avantage cette nouvelle attaque de ses adversaires ; la lettre des deux évêques au roi avait été presqu'universellement improuvée ; une dénonciation aussi éclatante, portée jusqu'au trône contre un cardinal respecté et respectable par ses vertus et par ses mœurs, avait soulevé tout Paris et toute la cour contre ses détracteurs. Quelque recommandables que fussent les deux évêques par leurs vertus épiscopales, par leur charité et par la régularité édifiante avec laquelle ils gouvernaient leurs diocèses, ils étaient presque inconnus ; ils n'avaient aucun crédit ni aucun appui à la cour par leurs parents et leurs amis, et ne pouvaient lutter qu'avec un extrême désavantage contre un cardinal-archevêque de la capitale, environné d'une famille puissante, qui avait des relations directes et habituelles avec le roi, et qui empruntait encore plus de force de la toute-puissante amitié de madame de Maintenon. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le cardinal de Noailles avait toujours le malheur de tourner contre lui-même tout ce que le bonheur des circonstances pouvait lui offrir de plus favorable. Il rendit une ordonnance (2) contre l'instruction pastorale des

(1) Mémoires manuscrits.

(2) En date du 28 avril 1711.

évêques de la Rochelle et de Luçon; il défendait de la lire et de la distribuer, et il y dénonçait des maximes d'une morale relâchée et des erreurs déjà condamnées dans Baïus et dans Jansénius. Cette accusation inattendue étonna un peu le public, qui ne pouvait comprendre comment un ouvrage qui avait eu évidemment pour objet de proscrire avec sévérité tout ce qui ressemblait à la doctrine de Baïus et de Jansénius, se trouvait lui-même infecté des erreurs qu'on leur reprochait. Serait-il permis de croire que, par cette tactique théologique, les conseillers du cardinal, soupçonnés eux-mêmes d'être un peu trop favorables aux nouvelles opinions, avaient voulu faire entendre qu'il était facile de trouver du jansénisme dans les livres les plus opposés au jansénisme.

Par un ménagement apparent, le cardinal voulait bien supposer que l'instruction pastorale qui portait le nom des deux évêques, ne leur appartenait pas, et leur était faussement attribuée. A la faveur de cette fiction, il s'était abandonné avec plus de liberté à la satisfaction de censurer l'ouvrage, et il évitait le reproche d'exercer des actes de juridiction sur des actes émanés d'une juridiction indépendante de la sienne.

Ce point de controverse sur l'étendue et les bornes de la juridiction respective des évêques donna lieu à quelques écrits, où il était facile

comme il arrive toujours en ces matières, d'opposer des faits à des faits, des autorités à des autorités, des principes à des raisonnements, et des raisonnements à des principes. La discipline ecclésiastique ayant été en partie l'ouvrage du temps et des circonstances, ayant été successivement établie par des lois particulières et des convenances locales, le défaut d'une loi première et universelle n'a jamais permis de fixer avec une exacte précision la nature et les limites de toutes les juridictions. Les changements et les variations qu'elles ont éprouvées laissent un vaste champ aux prétentions des autorités et aux savantes recherches des critiques, qui fournissent également des armes pour attaquer et se défendre.

Quoi qu'il en soit, l'ordonnance du cardinal de Noailles contre ses deux collègues leur donna tout à coup pour auxiliaires la plus grande partie des évêques de France, qui crurent voir dans cette entreprise une atteinte à leurs droits; elle fut même mal accueillie à la cour, et madame de Maintenon ne le dissimula pas à ce prélat, malgré toute son affection pour lui.

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 1711.

« La lettre des évêques est insoutenable, lui » écrivait-elle; vous devez venir recevoir la ré» ponse du roi sur la réparation que vous de» mandez, et dans l'intervalle vous faites un » mandement. On disait tout haut dans le salon

» de Marly, que jusque-là vous faisiez pitié, » mais qu'on ne pouvait plus vous excuser. J'a- » vais déjà vu votre mandement, et je croyais » de bonne foi qu'il ménageait les évêques; on » se moque de moi, et l'on prétend qu'ils en se- » ront très offensés. » Le roi, en effet, qui avait paru d'abord très disposé à rendre justice au cardinal, fut si blessé de ce défaut de confiance en son équité et en sa bonne volonté, qu'il lui fit écrire, « que puisqu'il s'était rendu » justice à lui-même, il pouvait se dispenser de » venir à Marly. »

Si l'on veut voir jusqu'à quel point le cardinal s'était mis lui-même hors de toute mesure et s'abandonnait indiscrètement aux sentiments d'aigreur que des amis dangereux cherchaient à entretenir dans son cœur, il suffira de lire ce fragment d'une de ses lettres à madame de Maintenon. « Est-il juste, que tandis » que *les plus vils de tous les prélats* font des » mandements, un archevêque de Paris n'ait » pas le droit d'en faire. » Il est affligeant de trouver de pareilles expressions sous la plume d'un prélat aussi pieux, et qu'elles s'adressent à d'autres prélats dont il pouvait avoir à se plaindre, mais dont personne ne contestait la piété, et qui dans leurs démarches mêmes les moins agréables pour le cardinal, pouvaient être accusés d'un excès de zèle, mais n'avaient jamais

Lettre du cardinal de Noailles à madame de Maintenon, 1er. mai 1711.

été soupçonnés d'aucune vue d'intérêt ou d'ambition.

Telle était la fâcheuse position où il s'était mis, qu'il ne faisait plus qu'obéir malgré lui au mouvement qu'on lui imprimait. C'est ce que Fénélon exprime énergiquement en peu de mots. « Le parti qui le gouverne le flatte de » vaines espérances de réputation et d'autorité » plus grande. Le parti aime mieux compro- » mettre son protecteur que de s'en voir aban- » donné. »

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 7 juillet 1711. (Manuscrits.)

Lettres interceptées.

Mais la malveillance même de ses ennemis offrit tout à coup au cardinal de Noailles une occasion inespérée de réparer toutes ses maladresses, de justifier tous ses procédés, et de produire au grand jour les manœuvres ténébreuses dont on osait se permettre l'usage pour le décrier, ou du moins pour exagérer ses torts.

On n'a jamais su exactement comment on était parvenu à faire tomber entre les mains du cardinal de Noailles un paquet ouvert, qui renfermait des lettres que l'abbé Bochart de Saron écrivait à son oncle l'évêque de Clermont (1); il lui mandait qu'à la suite d'une conférence qu'il avait eue avec le P. Letellier, il

(1) François Bochard de Saron, nommé à l'évêché de Clermont en 1687, mort le 11 août 1715.

était convenu de lui adresser le modèle d'une lettre au roi, qu'il lui proposait de signer, et qui renfermait les plaintes les plus fortes de la conduite du cardinal envers les évêques de la Rochelle et de Luçon; à cette lettre était joint le modèle d'un mandement, qu'il l'invitait également à signer, et qui condamnait le livre du P. Quesnel. L'abbé Bochart prévenait en même temps son oncle qu'un grand nombre d'autres évêques se disposaient à publier des mandements rédigés dans le même esprit, et que le confesseur du roi prêterait tout son appui à ce mouvement général du corps épiscopal.

Le cardinal de Noailles se hâta d'envoyer toutes ces pièces au roi et à M. le duc de Bourgogne, alors dauphin, et qui était chargé d'accommoder la querelle de ce prélat avec les deux évêques. Elles firent la plus profonde impression sur l'esprit de ces deux princes; et il n'est pas douteux que, s'il eût bien voulu s'en reposer sur leur équité et en attendre les effets, il n'eût obtenu la justice la plus éclatante.

Ses ennemis consternés s'attendaient à tout, et ses amis annonçaient hautement que le renvoi du P. Letellier paraissait être la moindre satisfaction qu'on pût accorder à un cardinal, à un archevêque de Paris si cruellement outragé.

On ne concevra jamais comment ce prélat,

qui était à portée de recevoir de madame de Maintenon les conseils les plus utiles et les plus convenables à sa position, préférait toujours de s'abandonner aux inspirations aveugles du parti qui l'obsédait. Sans attendre la satisfaction qui lui était due, et qu'on était prêt à lui rendre, il hasarda la démarche la plus propre à blesser les sentiments du roi, et il eut le tort de donner à un acte de son autorité épiscopale toutes les formes d'une vengeance personnelle; il retira tout à coup les pouvoirs à la plupart des jésuites qui exerçaient le ministère dans le diocèse de Paris, et il allégua pour motif d'une interdiction aussi subite et aussi éclatante, « *qu'ils enseignaient une mauvaise doctrine*, *et qu'ils soulevaient le troupeau contre le pasteur.* »

Mais comme l'observe Fénélon dans un mémoire particulier que nous avons parmi ses manuscrits, et comme l'observaient avec Fénélon un très grand nombre de personnes entièrement désintéressées dans ces tristes débats (1) : « Comment se faisait-il que cette » *mauvaise doctrine* n'eût point empêché le » cardinal de Noailles de confier des pouvoirs » aux jésuites depuis plus de trente ans; *et s'ils* » *soulevaient le troupeau contre le pasteur*, » une accusation aussi grave exigeait des preu-

(1) Manuscrits de Fénélon.

» ves, d'autant plus faciles à recueillir, qu'une » pareille tentative supposait nécessairement » des actions, des discours ou des écrits qu'une » information juridique ou du moins une ma- » nifestation publique pouvait mettre au grand » jour. » Le cardinal ne pouvait prétendre qu'un reste de ménagement pour un corps religieux lui commandât cette réserve; l'accusation et la punition étaient publiques, les preuves seules ne l'étaient pas.

Au reste, ce n'était pas Fénélon seul dont le témoignage pourrait paraître suspect, c'étaient les amis les plus sincères du cardinal de Noailles qui lui reprochaient l'inconséquence et l'imprudence de sa conduite. Madame de Maintenon, qui assurément n'aimait pas les jésuites, lui écrivait : « Vous ne vous tromperez jamais, » monseigneur, sur ce que vous appelez mes » bontés; je ne puis jamais cesser de respecter » mon archevêque, d'estimer vos vertus; et, si » je l'ose dire, d'aimer votre personne; mais il » est vrai que tous ces sentiments ne me don- » nent plus que de l'amertume. Je ne répondrai » point à tous les articles de votre lettre, parce » que nous les avons traités cent fois inutile- » ment. Il y en a un que vous ne touchez pas, » monseigneur, qui est celui des jésuites, que » le roi ne regarde pas comme intéressant votre » conscience, mais comme une pure vengeance

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.

» que vous pouviez lui sacrifier, soit que vous » ayez voulu en effet vous venger ou les punir » de leur manque de respect pour vous.... Mon » cœur ne peut se résoudre à vous flatter, mon- » seigneur, et mon respect ne me permet pas » de m'expliquer sincèrement. Vous traitez l'af- » faire des jésuites d'affaire spirituelle, et le roi » la regarde comme un procédé particulier, » comme une vengeance contre des gens qui » vous offensaient, et qui vous ont offensé en » effet. C'est le ressentiment de cette vengeance » que je voudrais que vous sacrifiassiez à ce » que vous lui devez, et à l'amitié qu'il a tou- » jours eue pour vous. Car de dire que les jé- » suites sont incapables de confesser, *il n'est* » *pas possible qu'ils soient devenus tels dans* » *un moment; s'ils sont dans une intrigue* » *contre vous, ce ne sont que quelques parti-* » *culiers, et vous faites affront à tout le corps* » *à qui vous faites un crime de ce qu'il se dit* » *innocent.* »

Je ne sais si l'on sera assez frappé de l'idée que ces lettres de madame de Maintenon doivent donner de la modération de Louis XIV. Cette modération était en lui l'admirable ouvrage de la religion. Ce prince, si puissant et si absolu, respecte dans le cardinal de Noailles l'autorité de son ministère religieux; et dans le moment où le prélat exerce un acte de juridic-

tion ecclésiastique qui lui cause le plus sensible chagrin, le monarque ne laisse apercevoir que le chrétien ; il oublie qu'il peut punir et se venger ; il se borne à faire intervenir le langage de l'*amitié*.

L'esprit de parti se plaît toujours à attribuer à des motifs d'intérêt ou d'ambition la conduite et les opinions des personnes qui lui sont opposées ; on ne manqua pas en conséquence de prétendre que Fénélon était inspiré par le désir secret de ménager le crédit des jésuites pour faciliter son retour à la cour et aux affaires ; mais Fénélon connaissait trop sa position personnelle, et la disposition de la cour à son égard, pour concevoir des espérances sans objet, et qui ne pouvaient avoir aucun attrait pour lui depuis la perte irréparable du duc de Bourgogne. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'une âme telle que la sienne était supérieure à de si viles combinaisons ; il n'ignora pas cependant ce qu'on affectait de répandre au sujet de ses liaisons avec les jésuites. Nous lisons parmi les lettres manuscrites qui nous restent de lui, celle qu'il écrivait à ce sujet à l'un de ses amis. Il s'y explique avec une candeur, qui permet d'autant moins de douter de sa sincérité, qu'elle s'accorde entièrement avec tous les détails de sa conduite publique et privée. « Le parti dira, » tant qu'il lui plaira, que je me livre aux jé-

» suites par politique ; c'est ce qu'ils ne manquent jamais de dire de tous ceux qui ne favorisent pas leur doctrine : ils veulent que » personne ne puisse parler autrement qu'eux, » qu'en trahissant sa conscience pour plaire à » une société qui a du crédit.

» Mais les personnes équitables verront sans » peine combien je suis éloigné de rechercher » les jésuites par politique. Je suis véritablement leur ami, comme il convient que je le » sois. Je leur fais plaisir en ce qui dépend de » moi, comme je tâche d'un autre côté d'en » faire aux gens qui sont prévenus contre eux. » Ma disposition est de vouloir obliger tout le » monde, autant que mon ministère me le permet. Mais les jésuites ne gouvernent rien dans » mon diocèse ; ils n'ont part à aucune affaire ; » j'ai un vicariat composé de personnes du » pays qui n'ont aucune liaison avec eux. D'ailleurs, si quelque jésuite faisait dans mon » diocèse quelque faute ou sur le dogme, ou » sur la morale, je serais plus à portée de le reprendre fortement, et d'engager sa compagnie à le corriger, qu'un autre évêque qui serait moins bien avec eux. »

Nous aimons même à voir Fénélon, malgré sa disposition favorable pour les jésuites, les blâmer de se servir de leur crédit pour nuire au cardinal de Noailles. C'est dans les circons-

tances où l'esprit de parti dénature trop souvent tous les sentiments, égare les jugements, et cherche à se couvrir de motifs spécieux pour exercer des animosités personnelles, qu'on voit l'homme vraiment vertueux se montrer toujours aussi fidèle à la justice qu'à ses principes, et aussi impartial pour ses amis que pour ses ennemis.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 3 décembre 1711. (Manuscrits.)

« Je serais fâché, écrit Fénélon au duc de » Chevreuse, que les jésuites fussent la cause » de la mauvaise situation du cardinal de » Noailles auprès du roi. On ne les a déjà que » trop rendus odieux comme des gens qui ac- » cablent tout ce qui leur résiste; ceci les ren- » drait encore plus odieux. Les jésuites doivent » paraître humbles et contents dans leur inter- » diction; ils doivent supplier le roi de compter » pour rien leur réputation et leurs intérêts, » pour ne s'attacher qu'à la sûreté de la foi et » au renversement du parti qui est si redou- » table à l'église et à l'état; ce procédé leur fera » honneur auprès de sa majesté et dans le » public.

Du même au même, 19 décembre 1711. (Manuscrits.)

» Quand le public suppose qu'il ne s'agit que » du refus des pouvoirs ôtés aux jésuites, il est » indigné de ce qu'un tel refus est la cause de » la disgrâce du cardinal; on le regarde comme » un prélat courageux contre la cour, que les » jésuites oppriment par vengeance. Il faut

» écarter cette querelle particulière qui n'intéresse qu'un ordre religieux : c'est aux jésuites » à souffrir avec patience et humilité ; rien ne » peut leur faire tant d'honneur ; ils ont besoin » de montrer combien ils sont patients ; ils ne » doivent point souffrir que le roi s'échauffe » sur cet article. »

Il eût été assurément à désirer pour l'intérêt même des jésuites, qu'ils se fussent bien pénétrés de la sagesse d'un pareil conseil et qu'ils y eussent conformé leur conduite.

Générosité de Fénélon envers le cardinal de Noailles.

C'était avec la même modération et la même impartialité que Fénélon invitait son ami, le duc de Beauvilliers, à tendre une main secourable au cardinal de Noailles et à oublier les sujets de plainte qu'il leur avait donnés à l'un et à l'autre ; car, par une suite des vicissitudes si ordinaires dans les cours, le duc de Beauvilliers se trouvait en ce moment arbitre de la destinée du cardinal de Noailles sur l'affaire du jansénisme, comme le cardinal de Noailles l'avait été de la sienne sur l'affaire du quiétisme ; le roi se proposait de terminer, par un accommodement, la querelle de ce prélat avec les évêques de la Rochelle et de Luçon ; et il avait chargé M. le duc de Bourgogne, alors dauphin, d'en être le médiateur. Ce jeune prince s'était associé, dans cette commission, l'archevêque

de Bordeaux (1), l'évêque de Meaux (2), le chancelier de Pontchartrain, le duc de Beauvilliers et M. Voisin (3). Aussitôt que Fénélon fut instruit de cette disposition, il s'empressa d'inviter M. de Beauvilliers à écarter tous les souvenirs qui pouvaient lui être restés de leurs anciennes discussions, à ne voir en lui que son pasteur et non l'adversaire de l'archevêque de Cambrai; il l'avertit qu'il doit uniquement se considérer comme juge et médiateur dans une affaire pénible et délicate, et qu'en cette double qualité il doit ces égards, dont la qualité même de juge ne dispense pas, dans une contestation qu'il importait encore plus de terminer par des voies de conciliation que par des actes d'autorité.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 6 juillet 1711. (Manuscrits.)

« Je vous prie de dire à M. de Beauvilliers, » écrit Fénélon au duc de Chevreuse, qu'il me » paraît qu'il doit faire des pas, dans la con- » joncture présente, vers son pasteur, pour lui » marquer vénération, bonne volonté et zèle, » sans entrer dans la matière; si le pasteur le

(1) Armand Bazin de Bezous, nommé à l'archevêché de Bordeaux le 29 mars 1698.

(2) Henri de Thyard de Bissy, évêque de Meaux depuis 1704 et cardinal en 1715.

(3) Daniel-François Voisin, alors ministre de la guerre, chancelier de France en 1714, mort le 2 février 1717.

» presse d'y entrer, il peut lui faire les objec-
» tions de ses parties et lui demander éclair-
» cissement ; il faut de la douceur, des ména-
» gements, et enfin de la sincérité pour éviter
» de la flatterie, sans aller jusqu'à dire des vé-
» rités qui blesseraient sans fruit : voilà ma
» pensée. »

Une pareille conduite était sans doute trop conforme aux maximes et à la droiture naturelle de M. de Beauvilliers, pour que Fénélon eût besoin de la lui tracer; mais Fénélon avait besoin de montrer toute la candeur de son âme à M. de Beauvilliers, et de lui faire voir combien elle était épurée de toute espèce de ressentiment contre le cardinal.

Le caractère que développa M. le duc de Bourgogne dans le cours de cette affaire, montra un digne élève de M. de Beauvilliers et de Fénélon ; il mit tant de mesure dans ses procédés, tant de patience dans la discussion des faits ; il manifesta des connaissances et une pénétration si étonnante dans des questions étrangères à son âge, à son état et à son rang, qu'il força, ceux-mêmes qui étaient le plus prévenus contre lui, à admirer dans ce jeune prince une raison si supérieure et si prématurée. Il rendit une décision arbitrale qui, dans le premier moment, fut adoptée avec respect et reconnaissance par les deux parties, et regardée,

par chacune d'elles, comme un jugement en sa faveur; bonheur bien rare dans des discussions de ce genre, où l'on avait à se reprocher des deux côtés des procédés peu convenables (1).

Mais un des articles essentiels de cet acte de médiation portait que le cardinal s'expliquerait, sur le livre du père Quesnel, dans une forme assez claire et assez authentique pour faire connaître au public qu'il en improuvait la doctrine. Un malheureux point d'honneur ne lui permit point de se conformer à cette disposition avec l'empressement et la facilité que l'on désirait; il lui en coûtait de rétracter les éloges qu'il avait donnés ou qu'on avait donnés sous son nom à cet ouvrage : cependant, un pareil désaveu n'est pas toujours une contradiction avec soi-même.

L'histoire ecclésiastique offre un grand nombre d'exemples de jugements portés contre des livres qui avaient été long-temps accueillis avec faveur. Une pareille considération ne pouvait donc pas arrêter le cardinal de Noailles; et nous verrons en effet que, peu de temps après,

(1) Nous avons entre les mains toutes les pièces originales de cette négociation; on y trouve plusieurs lettres de la main de M. le duc de Bourgogne; elles sont une nouvelle preuve de la sagesse, des lumières et des rares connaissances qui distinguaient ce jeune prince.

il crut devoir faire de son propre mouvement ce qu'il refusait de faire par condescendance.

Il est plus vraisemblable que, dans l'état d'irritation où il se trouvait alors, il ne voulut pas accorder à ses ennemis la satisfaction de triompher de sa résistance. Il déclara à M. le duc de Bourgogne qu'il avait besoin de temps et de réflexion pour examiner si le livre renfermait les erreurs qu'on lui reprochait; il se flattait que le cours naturel des évènements pourrait amener des changements en sa faveur; il était d'ailleurs dans son caractère de se jeter dans l'avenir pour échapper au présent; mais les changements qui survinrent ne servirent qu'à rendre sa position plus difficile et plus embarrassée. M. le duc de Bourgogne mourut (1), et le roi voulut que le cardinal se décidât; il lui remit un mémoire par lequel il ne lui laissait que l'alternative de satisfaire aux conditions prescrites par M. le duc de Bourgogne, ou de se soumettre au jugement du pape. Il paraît même que les propositions, renfermées dans le mémoire du roi, étaient un peu moins favorables pour le cardinal que celles dont il disait être convenu avec le jeune prince; le cardinal fit des observations sur ce mémoire, qui en étaient plutôt une satyre qu'un examen respec-

(1) Le 18 février 1712.

tueux. Le cardinal de Noailles avait éclaté en reproches sur ce que les évêques de la Rochelle et de Luçon avaient rendu publique leur lettre au roi : il se permit lui-même un tort bien plus grave. Les deux prélats, obligés d'employer une main intermédiaire pour faire parvenir leur lettre au roi, ne pouvaient en effet être responsables de la publicité qu'on lui avait donnée; cette lettre d'ailleurs pouvait être offensante pour le cardinal; mais elle ne renfermait rien que de respectueux pour le roi. Le cardinal de Noailles au contraire avait reçu, de la main du roi lui-même, le mémoire auquel il répondait, et il lui avait remis directement sa réponse; elle ne pouvait être devenue publique que par l'indiscrétion du cardinal lui-même, et cette indiscrétion était une véritable offense. Cette réponse renfermait en effet des réflexions très choquantes pour le roi, qu'elle représentait comme l'instrument aveugle et passif d'une haine étrangère : on doit juger si une pareille conduite acheva d'irriter Louis XIV.

Nous avons, parmi nos manuscrits, des observations de Fénélon sur cette réponse du cardinal; elles sont sévères, mais elles paraissent justes. Toute sa conduite offrait une suite d'inconséquences et de contradictions que la malveillance de ses ennemis pouvait faire excuser et ne pouvait justifier.

Le cardinal de Noailles, en refusant au roi de souscrire aux moyens de conciliation arrêtés par M. le duc de Bourgogne, avait déclaré qu'il préférait de s'en rapporter au jugement que le pape porterait sur le livre du P. Quesnel et s'engageait formellement à s'y soumettre; car on ne saurait trop faire remarquer que ce fut le cardinal lui-même qui fut le premier à provoquer ce jugement du pape, qui parut un an après sous le titre de constitution *unigenitus* (1).

---

(1) Le cardinal de Noailles avait en effet déclaré dans sa réponse au roi, « que si N. S. père le pape jugeait à propos de » censurer le livre du père Quesnel dans les formes, *il recevrait sa constitution et sa censure avec tout le respect possible ; qu'il serait le premier à donner l'exemple d'une* » *parfaite soumission d'esprit et de cœur;* qu'il se ferait une » vraie joie de profiter des instructions que sa Sainteté aurait » données, et qu'il tiendrait à honneur de parler correctement » sur des matières si délicates et si importantes...... *Rien ne* » *convient donc mieux que d'attendre le jugement du pape* » *auquel il sera très soumis ;* que le pape est son supérieur; » *qu'il ne peut que lui être honorable de se soumettre à ses* » *décisions.* »

Un des motifs que le cardinal de Noailles donnait dans cette même réponse au roi, pour se refuser à condamner lui-même le père Quesnel, était, « *qu'il ne pouvait le condamner sans* » *marquer en détail les propositions qu'il aurait jugées dignes* » *de censure*; que le pape travaillait actuellement à en extraire; » que s'il (le cardinal de Noailles) en mettait dans sa condam-

On avait d'abord désiré de terminer en France cette malheureuse querelle, sans recourir à l'autorité de Rome. Quelques explications simples et faciles pouvaient le tirer d'embarras sans compromettre son honneur et ses principes; mais il lui parut moins humiliant de souscrire à la décision de son supérieur que de revenir de lui-même sur ses premières démarches. Toutes ces contradictions de l'amour-propre ne peuvent s'expliquer que par les inconséquences de l'esprit humain; mais les suites en furent bien funestes à la tranquillité de l'église et de l'état; elles produisirent des discussions interminables et une guerre scandaleuse de cinquante ans.

Quelque mécontent que fût Louis XIV de la conduite et des procédés du cardinal de Noailles, il se borna à lui retirer les marques de la confiance particulière qu'il était dans l'habitude de lui donner. Il évita même d'ajouter à ce refroidissement le caractère d'une disgrâce publique, et toute sa famille continua à jouir à sa cour de la même faveur et de la même considération dont elle était depuis si long-temps en possession.

» nation plus ou moins, s'il en choisissait d'autres que celles que » le pape aurait jugées dignes de censure, *ce serait le com-* » *mettre, et donner lieu aux esprits inquiets à de longues* » *disputes.* » Manuscrits.

Mais la maréchale de Noailles (1) n'était pas tout à fait exempte d'inquiétude sur les dangers qui pouvaient menacer sa famille, si les ennemis de son beau-frère savaient profiter de sa maladresse et de son obstination pour achever d'irriter le Roi ; elle avait beaucoup vu Fénélon pendant son séjour à Versailles : la disgrâce de l'archevêque de Cambrai et les évènements qui l'avaient suivie, n'avaient pas entièrement interrompu cette correspondance d'égards et d'attentions que l'usage du monde et de la cour invite à conserver malgré les rivalités de l'ambition et de l'amour propre. Fénélon avait eu essentiellement à se plaindre du maréchal de Noailles qui avait affecté de dire hautement *que Télémaque était un véritable crime contre le Roi.* Mais l'archevêque de Cambrai n'avait pas cru devoir rendre la maréchale responsable des torts de son mari ; et de son côté, elle avait profité sans affectation de toutes les occasions qui avaient pu se présenter pour lui faire parvenir des témoignages constants de son estime, elle avait surtout extrêmement à cœur de le reconcilier avec le cardinal de Noailles, ou du moins de l'en rapprocher, mais cette réunion

(1) Marie-Françoise de Bournonville, fille du duc de Bournonville, gouverneur de Paris, et de Lucrèce de la Vieux-Ville; elle avait épousé le 13 août 1671 Anne-Jules, duc de Noailles, maréchal de France, mort le 2 octobre 1708.

était devenue infiniment difficile; le cardinal s'était déclaré contre Fénélon dans le cours de ses démêlés avec Bossuet d'une manière trop éclatante pour qu'il n'en eût pas été blessé, et quoique ce prélat n'eût pas mis dans ses poursuites et ses écrits la même chaleur et la même amertume que Bossuet, on peut dire qu'il avait peut-être plus contribué à accabler Fénélon par son crédit auprès de madame de Maintenon, que Bossuet même par son génie et son éloquence. Lorsque Fénélon eût été condamné, lorsque sa soumission aurait dû faire taire toutes les haines et toutes les rivalités, le cardinal de Noailles ne lui avait pas donné le plus faible témoignage d'intérêt et de satisfaction sur une conduite si honorable pour toute l'église de France. On a vu que l'évêque de Chartres, quoique associé au cardinal et à Bossuet dans leurs accusations contre le livre de l'archevêque de cambrai, s'était au contraire empressé de lui exprimer son admiration et sa joie. Le cardinal s'était donc toujours maintenu dans la plus froide réserve à son égard, *et douze* Lettres de Fénélon. *ans s'étaient écoulés sans qu'il recherchât une seule occasion de lui donner quelque marque de son souvenir.* Il semblait au contraire *avoir recherché* toutes les occasions de soulever contre lui l'opinion publique. Nous avons rapporté comment le cardinal de Noailles

avait tenté vainement d'exciter l'assemblée du clergé de 1705 contre l'archevêque de Cambrai.

Cependant les choses avaient changé de face; du sein de l'exil et de la disgrâce, Fénélon était parvenu à obtenir la considération la plus générale et la plus honorable. La faveur du cardinal de Noailles était au contraire sensiblement baissée; et le soupçon de ses liaisons, avec le parti janséniste, l'avait précipité dans une suite de fausses mesures dont il n'avait jamais su se tirer à son avantage. La maréchale de Noailles, l'une des femmes de son temps les plus habiles dans la science de la cour, voyait avec inquiétude s'élever un orage violent contre son beau-frère; elle avait perdu, en 1708, le maréchal de Noailles son mari, et Fénélon s'était empressé de s'acquitter, envers elle, d'un devoir qu'il était naturellement porté à lui rendre, par un véritable sentiment d'intérêt pour sa personne et par le souvenir de leurs anciennes liaisons. Elle crut cette circonstance favorable pour ménager un rapprochement entre l'archevêque de Cambrai et le cardinal de Noailles; en répondant à sa lettre, elle lui fit insinuer, par un ami commun (l'abbé de Salians), que rien ne pourrait jamais lui être plus agréable que de voir Fénélon exprimer, à son fils et à son beau-frère, ses regrets sur un mal-

heur qui les affectait autant qu'elle-même; il ne fit aucune difficulté d'écrire au jeune duc de Noailles une lettre de compliment sur la mort du maréchal son père; mais il ne crut pas devoir se rendre au désir de la maréchale pour ce qui concernait le cardinal: on voit les motifs de son refus et de sa réserve dans sa réponse à l'abbé de Salians: on y reconnaît cette juste mesure de raison, de fermeté et même de fierté bien placée, qu'il savait toujours concilier avec les égards et la politesse dus à une femme telle que la maréchale de Noailles. On remarque même, dans cette lettre, cette impression sensible et délicate que l'âme de Fénélon communiquait à tous ses écrits. « Il sied » toujours bien, aux gens en prospérité, de » prévenir les autres, mandait Fénélon; et aux » gens en disgrâce, d'être réservés et sans empressement; en me laissant oublier par M. le » cardinal de Noailles, je ne fais que suivre sa » détermination et demeurer dans la situation » où il m'a mis à son égard. »

Lettre du 23 nov. 1708. (Manuscrits.)

On voit, par une seconde lettre qu'il écrivit à l'abbé de Salians, combien la maréchale et le duc de Noailles mettaient d'intérêt à ce rapprochement; ils se bornaient à désirer que Fénélon leur écrivît de manière à donner, au cardinal de Noailles, la facilité de lui faire quelques avances. Cette seconde tentative ne fut

pas plus heureuse que la première; Fénelon voulait « qu'en se réunissant on ne laissât rien » subsister d'ambigu ni d'équivoque sur la » marche qu'ils se proposeraient l'un et l'autre » de suivre dans les affaires de la religion : » la plus légère incertitude, sur un point si dé- » licat, envenimerait au lieu de réunir les » cœurs. Il ne comptait pour rien tout ce qui » n'irait qu'à des honnêtetés vagues, sans réta- » blir le fonds. » On trouve, dans cette seconde lettre, les mêmes égards, la même dignité et ce détachement religieux de toutes les choses de la terre, si convenable à son âge et à sa situation. « Le monde ne m'est rien, mon cher » abbé, et il est trop tard pour commencer à » devenir politique. Je suis vieux, infirme, dé- » sabusé des hommes, content de mourir en » paix loin de leur agitation. »

Du 5 janvier 1709. (Manuscrits.)

Ibid.

Malgré le peu de succès de ses premières tentatives, la maréchale de Noailles avait toujours conservé un vif désir de réunir les deux prélats; mais, tant que M. le duc de Bourgogne vécut, elle s'abstint de faire de nouvelles démarches; un juste sentiment de délicatesse lui fit craindre qu'on ne les attribuât à la prévoyance de l'avenir et au désir secret de ménager à sa famille l'appui de Fénelon. Toutes ces nuances, si imperceptibles, sont plus indiquées que marquées dans la lettre qu'elle lui écrivit le 27 mai

1712; elle y laisse apercevoir, avec beaucoup d'art et de mesure, les sujets de plainte que le cardinal de Noailles pouvait également avoir à lui reprocher; mais elle évite de trop appuyer sur des points aussi délicats, pour ne pas tourner, en récriminations, des explications dont elle se proposait de faire un moyen de rapprochement.

Lettre de la maréchale de Noailles à Fénélon, 27 mai 1712. (Manuscrits.)

« Je me trouve, monseigneur, dans le moment que je souhaite depuis si long-temps; je » vais profiter, avec une sincérité *flamande* (1), » de la voie de M. l'abbé de Polignac (2) pour » m'expliquer avec vous sans réserve. Je commence par avoir l'honneur de vous dire que » je n'ai fait aucun usage de vos lettres auprès » de M. le cardinal de Noailles, quoiqu'elles » dussent être suffisantes pour le rendre content de vos sentiments sur son sujet, s'il n'a» vait des impressions que je ne puis être en » état de détruire sans votre secours. Au milieu » du désir démesuré que j'ai de vous réunir, je » conserve assez de prudence et de délicatesse » pour ne vouloir point vous commettre ni l'un » ni l'autre. Je connais assez ses sentiments et

(1) La maréchale de Noailles était de la maison de Bournonville, originaire de Flandre.

(2) Depuis cardinal de Polignac, et alors ministre plénipotentiaire du roi au congrès d'Utrecht, avec le maréchal d'Huxelles et M. Ménager.

» le fonds de son cœur pour être assuré que je » ne trouverai nulle difficulté de sa part, quand » vous m'aurez mis entre les mains de quoi ef- » facer l'opinion que l'on a voulu lui donner, » que vous avez été un des principaux mobiles » de toutes les mortifications qu'on cherche à » lui donner depuis long-temps.

» On l'a assuré que vous aviez part à la dé- » nonciation (1) qui a été faite contre lui et » M. de Châlons ; que vous en aviez eu aussi » aux mandements des évêques (2) ; qu'il ne » s'est rien fait sur ce sujet que de concert » avec vous. Je vous demande, monseigneur, » sur tous ces points, un éclaircissement ou » une réponse par *oui* et par *non*, parce que » je veux pouvoir affirmer en conséquence de » la réponse que vous voudrez bien me faire.

» Il s'est mêlé bien des gens dans cette af- » faire, que vous croyez peut-être de vos amis » plus qu'ils ne le sont (3) ; nous démêlerions » les motifs de leur conduite dans une conver- » sation ; mais ce ne peut être dans une lettre.

» J'ai prié M. de Chevreuse, dès le commen- » cement des lettres des deux évêques, d'en-

(1) Il s'agissait d'une dénonciation faite contre la théologie de M. Hébert, dont le cardinal de Noailles et l'évêque de Châlons son frère étaient les protecteurs.

(2) Des évêques de la Rochelle et de Luçon.

(3) La maréchale de Noailles veut indiquer les jésuites.

» trer dans cette affaire, sachant déjà ce qu'on » avait dit de la dénonciation, et jugeant bien » que l'on y mêlerait votre nom. Je n'ai pu » tirer de lui que la réponse froide : *qu'il avait* » *d'autres affaires et qu'il ne savait rien de* » *celle-ci*. Il a continué ce langage jusqu'au » bout, quoique je susse ce qu'il faisait jour » par jour.

» J'ai été tentée cent fois de vous écrire ; mais » je n'étais pas sûre que mes avis fussent reçus » en bonne part, et je pouvais craindre que » ceux qui ne souhaitent pas notre union ne » les imputassent à des vues intéressées. L'ob- » jet (1) n'en subsiste plus pour votre malheur et » le nôtre. J'en tire l'avantage de répandre mon » cœur avec vous sans crainte d'être soupçon- » née. J'aurais peut-être dû le faire plutôt ; et » si vous n'avez pas oublié l'opinion que vous » aviez de moi, vous devez vous souvenir que » je suis trop glorieuse pour être esclave de la » faveur. Vous me reprochiez même de trop » suivre mes goûts ; je ne me suis corrigée ni » de l'un ni de l'autre ; j'aime bien véritable- » ment ce que j'aime, et je ne sache point de » bien plus doux et de plus solide dans la vie. » Si une personne, pénétrée de ces sentiments,

(1) M. le duc de Bourgogne était mort le 18 février précédent (1712).

» vous paraît plus digne qu'une autre d'être » votre amie, vous l'éprouverez telle jusqu'au » dernier moment de ma vie. »

Cette lettre plaçait Fénélon dans une position très pénible, entre l'amitié qu'il avait pour la maréchale de Noailles et la fidélité qu'il devait à ses principes. On verra, par sa réponse, qu'il eut besoin de bien étudier et de bien ménager toutes ses expressions; il ne pouvait être insensible à un procédé honnête, ni se montrer injuste envers une femme distinguée dont il n'avait jamais eu qu'à se louer.

Il ne lui convenait point d'affecter une dissimulation très opposée à son caractère; Fénélon n'était point le dénonciateur de la théologie de M. Habert, que le cardinal de Noailles protégeait; mais il est certain qu'il avait été instruit de tous les détails de cette affaire, qui avait acquis de l'importance, et qu'il se proposait même d'écrire et de se montrer personnellement, s'il le fallait. Quant aux mandements des évêques de la Rochelle et de Luçon, il est très vrai qu'il n'en avait eu connaissance que lorsqu'ils étaient devenus publics; mais il est également certain qu'il avait improuvé la conduite du cardinal de Noailles à leur égard.

Enfin, il pouvait craindre que le refus de se prêter à un rapprochement entre deux évêques, entre les deux membres de l'église de

France qui, à cette époque, en occupaient le premier rang dans l'opinion, par leurs vertus et leur considération, ne devînt une espèce de scandale public.

Il nous semble que Fénélon a évité heureusement dans sa réponse tous ces écueils; il répond avec franchise et vérité à toutes les interpellations de la maréchale; mais il ne se croit point obligé de sacrifier, à des égards de société, la liberté de ses opinions ni l'indépendance de sa conduite, surtout pour des objets qui appartenaient essentiellement à des principes de conscience et aux devoirs de son ministère.

Ce furent sans doute ces dernières considérations pui portèrent Fénélon à se refuser à un rapprochement inutile et qui ne pouvait jamais être ni sincère ni durable, tant que les opinions seraient aussi opposées. Il ne pouvait être question que des égards personnels, et assurément Fénélon était incapable d'y manquer. Le lecteur jugera si sa réponse justifie ses procédés et ses principes.

Réponse de Fénélon à la maréchale de Noailles, 7 juin 1712. (Manuscrits.)

« Je ressens, madame, comme je le dois, le » zèle avec lequel vous ne vous lassez point de » travailler à une œuvre digne de vous. Je suis » même honteux de répondre, avec si peu » d'empressement, aux avances que vous faites » vers moi avec une bonté si prévenante. Puis-

» que vous le voulez absolument, je vais vous » ouvrir mon cœur sur tous les principaux ar- » ticles de la dernière lettre que vous m'avez » fait l'honneur de m'écrire; mais je crains » qu'on ne refuse de me croire sur les faits pour » le passé, et qu'on ne s'accommode point de » mes dispositions sur l'avenir.

» 1°. Quoique vous m'assuriez, madame, » *que vous connaissez assez les sentiments » de M. le cardinal et le fond de son cœur, » pour être assurée que nous ne trouverons » aucune difficulté de sa part* dans vos bons » desseins, je prévois que vous auriez de la » peine à guérir son cœur à mon égard. Vous » m'apprenez *qu'on l'a assuré que je suis un » des principaux mobiles de toutes les morti- » fications qu'on cherche à lui donner depuis » long-temps*. Vous savez, madame, que je ne » suis à portée *d'être le mobile* d'aucune affaire » et que je ne suis nullement en état de procu- » rer des *mortifications* à un homme si accré- » dité. Si j'étais à portée de le faire, personne » ne le ferait moins que moi; il serait le pre- » mier et, s'il était possible, le seul à qui je » parlerais pour lui épargner des *mortifica- » tions*; il ne trouverait en moi que candeur, » respect, zèle et ménagement pour sa per- » sonne, lors même que je serais contraint de » penser autrement que lui pour notre com-

» mun ministère ; mais en l'état où je suis, je » n'apprends ce qui lui arrive que par les nou- » velles publiques.

» 2°. Vous m'apprenez, madame, *qu'on l'a » assuré que j'avais part à la dénonciation » qui a été faite contre lui et contre M. de » Châlons.* Cette dénonciation n'est de moi ni » en tout ni en partie : le dénonciateur a pu » prendre de mes écrits quelques raisonne- » ments et quelques expressions ; mais c'est de » quoi je ne suis nullement responsable. Si j'a- » vais fait un ouvrage contre M. le cardinal de » Noailles, je commencerais par m'en déclarer » ouvertement l'auteur ; comme je n'y mettrais » rien que de respectueux pour sa personne en » m'éloignant de ses sentiments, pour ne pas » trahir ma conscience, je ne craindrais nulle- » ment d'y mettre mon nom. Il est vrai que » j'ai su qu'un théologien écrivait pour dénon- » cer la théologie d'un docteur de Paris, nom- » mé M. Habert (1), que je ne connais point ; » mais je n'ai jamais compris que ce qui était » contre ce docteur pût être regardé, par M. le » cardinal de Noailles, *comme fait contre lui » et contre M. de Châlons.* J'avais cru, au » contraire qu'une dénonciation, qui deman-

(1) Louis Habert, docteur de Sorbonne, né à Blois, mort à Paris le 7 avril 1718, âgé de 83 ans.

» dait justice, contre M. Habert, à ces deux » juges, n'était nullement faite contre eux. En » effet, pourquoi M. le cardinal de Noailles » voudrait-il se confondre avec M. Habert et » adopter un livre qu'il n'a ni fait ni approuvé? » J'avoue que ce livre me paraît très dange- » reux : je n'y trouve que le système de Jansé- » nius avec des radoucissements imaginaires » qui en rendent le poison plus insinuant; » ainsi, quoique je n'aie aucune part à la dé- » nonciation, je ne crains pas de dire que je » l'ai crue bien fondée et très nécessaire. M. le » cardinal de Noailles n'a qu'à demeurer juge » du livre dénoncé, au lieu de se rendre partie » en sa faveur, alors la dénonciation ne sera » nullement contre lui. Après tout, si ce livre » est mauvais, voudrait-il que sa protection » l'empêchât d'être censuré et qu'elle fût cause » de la séduction des étudiants. J'avoue que le » dénonciateur, qui soutenait une bonne cause » pour le fonds, a un peu excédé pour la forme; » il a usé de quelques termes qui ne sont pas » assez mesurés; il aurait dû les retrancher, et » ils étaient inutiles à son sujet; j'aurais pressé » afin qu'on les ôtât, si j'en avais été instruit » avant la publication de l'ouvrage; j'aurais » même voulu qu'on eût substitué à ces termes » d'autres expressions pleines de respect et de » confiance pour le zèle des deux juges contre

» la nouveauté; mais oserai-je, madame, achever de parler sans réserve? Rien ne serait plus digne d'un grand et pieux cardinal, que de compter pour rien quelques termes mal choisis; il pouvait oublier la forme pour aller droit au fond et négliger les ménagements dus à sa personne, pour se hâter de sacrifier tout à la foi en péril.

» Vous m'apprenez, madame, *qu'on a assuré M. le cardinal de Noailles que j'ai eu part aussi au mandement des deux évêques et qu'il ne s'est rien fait sur ce sujet que de concert avec moi.* Non, je n'ai eu aucune part à ce mandement; si j'y avais part, je le dirais sans embarras: les deux évêques ne m'ont point consulté sur cet ouvrage; il n'y a eu aucun concert entr'eux et moi; je n'ai vu ce mandement que comme le public et après son impression, et je n'ai même commencé à le lire que quand l'éclat a été fait; jusque là, mes occupations m'en avaient ôté le loisir. On peut conclure de ces faits que M. le cardinal de Noailles doit, pour son repos, être en garde contre les gens qui travaillent à l'aigrir par des rapports mal fondés. Voilà, madame, les deux points sur lesquels vous m'avez pressé de répondre par *oui* et par *non*. Je viens de le faire: il me reste à vous rendre compte de mes dispositions pour

» l'avenir. J'avoue que je suis opposé à la doc-
» trine du livre du P. Quesnel, que les évê-
» ques ont condamné; et même à celle de la
» théologie de M. Habert, qui a été dénoncée.
» Comme je veux toujours agir avec la droi-
» ture la plus scrupuleuse, je dois vous avertir,
» madame, que je me crois obligé en cons-
» cience de demeurer entièrement libre de
» faire, en toute occasion, ce qui me paraîtra
» nécessaire contre le progrès de ces nouveau-
» tés : nulle raison humaine ne peut me lier
» les mains dans le pressant danger de la foi.

» Je n'ose espérer que M. le cardinal de
» Noailles se rapproche véritablement de moi,
» pendant qu'il me saura attaché à des pensées
» si contraires aux siennes et toujours prêt à
» contredire, s'il le faut, les gens qu'il estime.
» Il ne manquera pas de croire que *j'agis de*
» *concert* avec ses adversaires pour lui procu-
» rer des *mortifications :* il sera même beau-
» coup plus piqué de ce qu'il croira que j'aurai
» fait contre lui, après une réunion, qu'il ne le
» peut être, si elle ne se fait pas dans cette con-
» joncture; ainsi, vous travaillerez sur un fon-
» dement ruineux; les élaircissements mêmes
» seront inutiles, parce que je ne pourrai pas
» accommoder mes préjugés aux siens, ni tolérer
» ce qu'il autorisera. Ne dois-je pas, madame,

» prévoir cet inconvénient et vous en avertir
» de bonne foi?

» Je ne songe néanmoins à attaquer M. le
» cardinal ni directement ni indirectement;
» j'en suis plus éloigné que jamais dans la con-
» joncture présente; je garde depuis long-temps
» un profond silence, et je diffère même de ré-
» pondre à ce que le P. Quesnel a écrit contre
» moi, de peur que le lecteur malin ne s'ima-
» gine entrevoir, dans ma réponse, quelque
» trait qui puisse retomber sur ce que je res-
» pecte; mais enfin, je ne puis en conscience
» ni me lier les mains, ni espérer que je ne
» blesserai point un cœur déjà malade, quand
» j'écrirai selon mes préjugés contre les siens,
» quoique je n'écrive rien contre lui. Ainsi,
» quand même vous le détermineriez à faire
» quelque démarche pour me rendre son ami-
» tié, les suites renouvelleraient bientôt malgré
» moi ses peines.

» Il est vrai, madame, que je pousserais jus-
» qu'aux dernières bornes, dans mon procédé,
» les marques de respect, les égards et les mé-
» nagements dus à sa personne. Il n'y a rien de
» dur et de violent que je ne prisse sur moi,
» pour ne donner jamais une scène au monde par
» une dispute avec M. le cardinal de Noailles;
» mais en évitant cette extrémité, je ne laisse-

» rai pas de le blesser, en réfutant une doctrine » qu'il croit pure et des auteurs qu'il protège. » Le monde s'apercevra de cette contrariété de » sentiment, et ceux qui seraient très fâchés » de le voir se rapprocher de moi, se serviraient » des discours du public pour l'indisposer. Ne » vaut-il pas mieux attendre que l'orage cesse » pour faire alors quelque chose de sûr et de » constant, et pour ne nous exposer point aux » mécomptes que je crains? Ayez la bonté, s'il » vous plaît, madame, d'y penser.

» En attendant, je demeurerai plein d'une » très sincère impatience de voir ce qui est à » désirer. Loin d'être *un des principaux mobiles des mortifications*, je voudrais pouvoir » procurer, à M. le cardinal de Noailles, un » repos parfait. Notre réunion même n'a aucun » besoin qu'on la commence de mon côté. Je la » porte tous les jours à l'autel au fond de mon » cœur; Dieu sait les vœux que je fais pour » celui qui me croit si opposé à ses intérêts. Je » serai maintenant encore plus zélé pour son » service que je ne l'aurais été autrefois.

» Je sais qu'on me dépeint comme un homme » extrême en tout; mais j'ose dire qu'on me » connaît mal: je ne rejette aucune des opinions » autorisées dans les anciennes écoles; je suis » seulement opposé à celles que le parti de » Jansénius a introduites presqu'en nos jours,

» et qu'on ne peut tolérer sans laisser éluder » les décisions de l'église : d'ailleurs, je ne » cherche que la paix et l'union.

» Je ne sais point, madame, ce que vous en- » tendez par ces paroles : *il s'est mêlé bien des* » *gens dans cette affaire, que vous croyez* » *peut-être plus de vos amis qu'ils ne le sont.* » Je m'attache aux choses sans rien attendre » des hommes ; je tâche d'être vrai avec eux et » de me consoler quand ils ne le sont pas avec » moi : un homme sans intérêt mondain est » moins trompé qu'un autre.

» Pardon, madame, d'une si longue et si » triste lettre ; vous pouvez juger, par la ma- » nière dont j'y épanche mon cœur, avec quel » zèle et quel respect je vous suis dévoué pour » le reste de ma vie. »

On ne peut qu'applaudir au sentiment de délicatesse qui avait porté la maréchale de Noailles à ne renouveler ses démarches, auprès de Fénélon, qu'après la mort de M. le duc de Bourgogne. Il lui convenait, comme elle le faisait entendre dans sa lettre, qu'on ne pût attribuer un procédé honnête de sa part, à aucun motif d'intérêt, d'ambition ou de prévoyance ; mais elle avait mal jugé Fénélon, si elle avait présumé, qu'en perdant son seul et principal appui, il se montrerait plus flexible à des avances que des considérations d'un ordre supérieur

l'avait déjà forcé à rejeter ou à éluder : d'ailleurs, le moment n'était pas heureusement choisi pour persuader Fénélon que le cardinal de Noailles désirait sincèrement de se réunir à lui. Ce prélat venait tout récemment de faire, contre l'archevêque de Cambrai, un acte d'hostilité de la nature la plus choquante.

Le mémoire, que le roi avait remis au cardinal de Noailles, portait : « Que l'intention de » sa majesté était qu'il s'expliquât, contre le » jansénisme, d'une manière assez claire et assez forte, pour que personne n'osât plus à » l'avenir l'en soupçonner avec fondement ; elle » désirait en même temps que le cardinal lui » communiquât l'ordonnance qu'il rendrait à » ce sujet, pour qu'elle pût prendre l'avis de » personnes éclairées et désintéressées. »

Le cardinal avait fait une réponse au mémoire du roi ; et par cette réponse, il se refusait à tout ce qu'on lui demandait. Mais ce qui pouvait paraître encore plus offensant peut-être, c'est qu'il avait eu le tort inexcusable de publier ou de laisser publier sa réponse à des invitations que le roi avait eu la bonté de lui faire dans le secret de la confiance ; enfin, par une indiscrétion qui était hors de toute mesure, il s'était permis de pressentir le secret du roi *sur le choix des personnes éclairées et désintéressées dont sa majesté se proposait de prendre*

l'avis. Le cardinal faisait connaître qu'il ne doutait point que ces *personnes* ne fussent l'évêque de Meaux (Bissy) et le curé de Saint-Sulpice (Lachétardie), et il ajoutait avec amertume « que communiquer cette ordonnance à » l'évêque de Meaux, c'était la communiquer » aux jésuites et à l'archevêque de Cambrai. » Si le cardinal était sincèrement persuadé de ce qu'il disait, on doit seulement en conclure qu'il jugeait bien mal les hommes et les circonstances : en effet, c'était les ignorer entièrement, que de supposer que l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy, fût tenté d'appeler un tiers à une négociation qui l'établissait en relation directe avec le roi, et surtout un tiers aussi peu agréable au roi que l'archevêque de Cambrai. Si au contraire le cardinal de Noailles n'avait hasardé cette conjecture que pour se donner la liberté de dénoncer au roi et au public, l'archevêque de Cambrai comme son ennemi personnel, c'était donner à Fénélon un motif bien légitime de se méfier de la sincérité des avances que la maréchale de Noailles s'était chargée de faire en son nom. On ne doit donc pas être surpris de la résistance qu'elle éprouva à les faire accueillir.

En se refusant à révoquer l'approbation qu'il avait donnée au livre du P. Quesnel, le cardinal de Noailles avait déclaré qu'il préférait de se

soumettre à la décision du pape; en conformité du vœu du cardinal lui-même, Louis XIV requit le pape Clément XI de prononcer son jugement; l'examen du livre du P. Quesnel traîna en longueur à Rome plus d'un an; et ce ne fut que le 8 septembre 1713 que le pape rendit la fameuse constitution *unigenitus*, qui a été la cause ou le prétexte de tant de troubles. Comme elle précéda de très peu de temps la mort de Fénelon, nous réservons, à cette époque, le compte que nous aurons à rendre des derniers actes de l'épiscopat de l'archevêque de Cambrai, relativement aux affaires générales de l'église de France.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

HISTOIRE

DE FÉNÉLON.

LIVRE SEPTIÈME.

Lettres et Mémoires politiques de Fénélon.

Les nouveaux rapports sous lesquels nous allons considérer Fénélon n'avaient pu encore être présentés au public ; de justes considérations n'avaient pas permis, aux historiens de l'archevêque de Cambrai, de faire usage d'un grand nombre de pièces manuscrites qu'ils avaient à leur disposition. Ces considérations ne subsistent plus : il est même aujourd'hui d'autant plus nécessaire de faire connaître toute la sagesse des principes politiques de Fénélon, que ses admirateurs et ses censeurs paraissent s'être également mépris dans l'objet de leurs louanges et dans les motifs de leur censure. Les uns et les autres ont jugé la politique de Fénélon sur celle du *Télémaque*. Ils n'ont pas vu, ou n'ont pas voulu voir qu'un ouvrage, qui n'avait pour but que d'inspirer à un jeune prince des sentiments vertueux et des principes de justice, n'était pas un code de lois politiques ni un plan

d'administration convenable à nos gouvernements modernes.

De cette méprise sont venus les éloges outrés qu'ont donnés, à la *philantropie* de Fénélon, quelques écrivains qui cherchaient à se parer de son nom pour décrier toutes les institutions existantes, et les préventions peu fondées de ceux qui ont affecté de ne voir, dans *Télémaque*, que les rêves d'une imagination brillante. Mais comment a-t-on pu supposer que Fénélon ait eu l'idée d'offrir, pour modèle de gouvernement, les lois et les règlements de police de la petite colonie de Salente, au chef d'une nation de vingt millions d'hommes, au petit-fils de Louis XIV, au successeur d'un prince qui avait donné à l'autorité royale tant de force et d'éclat; il savait trop bien que les mœurs, les habitudes, les institutions antiques d'un grand empire auraient toujours résisté à des innovations puériles et dangereuses, aussi opposées à sa pensée qu'à ses vœux. Le *Télémaque* était adressé au cœur et à l'âme du duc de Bourgogne; et la manière dont ce jeune prince avait saisi la morale de ce bel ouvrage, démontre assez qu'il avait mieux compris l'esprit qui l'a conçu, que ceux qui ont voulu louer Fénélon de ce qu'il n'a jamais pensé et le blâmer de ce qu'il n'a jamais proposé : en un mot, les vertus, les talents, les principes du duc

de Bourgogne, les espérances qu'il fit briller et les regrets qu'il a laissés, sont le plus beau commentaire du *Télémaque*, et défendent également la mémoire de Fénélon contre une admiration irréfléchie et contre des reproches injustes. Les manuscrits précieux, dont nous allons faire usage, achèveront de démontrer combien il fut éloigné de toute espèce d'exagération, même dans l'amour du bien public.

Lorsque Fénélon eut ordre de quitter la cour, aucun revers éclatant n'avait encore troublé la longue prospérité de Louis XIV. Des guerres dispendieuses et un faste, peut-être excessif, avaient à la vérité contribué à obérer la France. Colbert n'avait point eu de successeur assez habile pour suppléer, par l'industrie, le commerce et les expédients d'un génie inventif, aux contributions que les peuples n'étaient plus en état de supporter; mais le traité de Riswick (en 1697) devait faire espérer que la paix allait rendre à la France tous ces puissants moyens de prospérité, qu'elle doit à son heureuse situation; la Providence a daigné la favoriser entre toutes les nations, en la plaçant sous le ciel le plus pur, sous la température la plus douce, et à portée de recueillir tous les avantages que l'intelligence et l'industrie peuvent ajouter aux bienfaits de la nature. Heureuse prérogative, qui semble lui appartenir exclusivement et qui

doit avertir tous ceux qui sont appelés à la gouverner, que l'esprit de justice, d'ordre et de modération suffit pour l'élever au plus haut degré de puissance et de bonheur.

On pouvait s'abandonner, avec d'autant plus de confiance à l'espoir consolant que la paix de Riswick apportait à la nation, que Louis XIV, ramené par l'âge et par la religion à des maximes plus saines, était désabusé de toutes ses anciennes idées de faste et de magnificence : toutes ses vues tendaient alors à rétablir l'ordre dans ses finances par une sage économie. Il ne plut pas à l'impénétrable Providence d'accorder des succès aux intentions bienfaisantes du monarque. L'Espagne vint se donner à la France, sans que Louis XIV eût désiré ni recherché cet accroissement de grandeur dans sa famille ; il s'était même efforcé de prévenir, par des traités de partage sagement conçus et habilement négociés, les longues calamités de la guerre que cette riche succession devait faire renaître.

Des évènements, que personne n'avait pu ni prévoir ni prévenir, déconcertèrent toutes les combinaisons de la politique ; et au moment même où un testament solennel vint mettre, aux pieds de son petit-fils, toutes les couronnes des Espagnes et des Indes, Louis XIV hésita pour accepter ce magnifique présent ; il fallut

que de mûres délibérations et des raisons irrésistibles (1) lui donnassent la triste conviction qu'il ne pouvait échapper à la nécessité de la guerre, en offrant même de se réduire à la part de cet héritage que les traités lui avaient assurée. Dans cette mémorable délibération, M. de Beauvilliers opina pour refuser la succession d'Espagne et s'en tenir au traité de partage. Le duc de Bourgogne fut du même sentiment; mais leur opinion était plutôt le vœu de deux cœurs vertueux, touchés des souffrances du peuple et des malheurs encore plus grands qui menaçaient la France, qu'un avis fondé sur une véritable conviction.

Telle fut la destinée de Louis XIV, que la seule guerre qu'il ne voulut pas faire, fût une guerre juste et inévitable, et que cette guerre fut celle où il éprouva des revers qui mirent la France à deux doigts de sa perte. C'est à l'occasion de cette guerre que nous avons une multitude de lettres et de mémoires entièrement écrits de la main de Fénélon.

Fénélon, étranger à l'ambition pour lui-même, avait conservé à la cour un intérêt bien cher dans la personne du jeune prince son élève. Ses relations intimes avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, dont le premier était ministre

(1) Voyez les Mémoires de Torcy.

d'état, et le second initié au secret des affaires par la confiance de son beau-frère, le mettaient à portée d'exercer une influence d'autant plus utile, qu'elle ne pouvait être inspirée que par les vues les plus pures et les plus désintéressées. D'ailleurs, la Flandre devint le principal théâtre de la guerre; et telle fut la gloire de Fénélon, que les généraux français et les généraux ennemis se disputèrent le mérite de lui montrer des égards, une confiance et une considération bien plus flatteurs pour lui dans son exil, que s'il en eût joui à Versailles.

Ainsi, l'on conçoit que cette partie de la correspondance politique de Fénélon ne doit pas être considérée comme ces témoignages plus ou moins indifférents, que des contemporains, étrangers aux affaires publiques, confient à l'amitié et hasardent de transmettre à la postérité. Les seuls fragments des pièces que nous avons à produire suffiront pour en faire sentir toute l'importance pour cette époque de notre histoire.

Depuis même que Louis XIV eût accepté le testament de Charles II pour son petit-fils, il dût espérer pendant quelque temps qu'il ne serait point entraîné dans une guerre générale contre toute l'Europe; il pût au moins espérer qu'il n'aurait à lutter que contre la maison d'Antriche, dont les prétentions et les forces

ne lui paraissaient pas très redoutables ; il dut même se confirmer dans cette confiance, lorsque l'Angleterre et la Hollande eurent consenti à reconnaître Philippe V pour roi d'Espagne. En dérogeant ainsi elles-mêmes aux traités de partage qu'elles avaient proposés et garantis, ces deux puissances semblaient avouer que Louis XIV n'avait pu se dispenser d'obéir au vœu de la nation espagnole et de son dernier roi ; mais on eut bientôt lieu de juger que cette reconnaissance simulée n'avait servi que de voile aux projets les plus sinistres contre la France.

Ce fut dans cet intervalle que Fénélon se hâta de faire passer, au duc de Beauvilliers, un mémoire très étendu dont nous avons le manuscrit original, daté du 28 août 1701.

A cette époque, on ne pouvait plus guère douter que l'Angleterre et la Hollande ne concertassent déjà, avec la maison d'Autriche, le plan de cette grande alliance, qui réunit l'année suivante toute l'Europe contre Louis XIV. Fénélon propose plusieurs moyens pour tâcher de détourner l'orage tandis qu'il en était encore temps.

Il établit d'abord en principe (1), que

(1) Précis d'un Mémoire de Fénélon sur la succession d'Espagne, du 28 août 1701. (Manuscrits.)

Louis XIV doit être fidèle à l'engagement qu'il a pris avec la nation espagnole, de ne jamais consentir au plus faible démembrement de la succession que son petit-fils venait de recueillir; mais il désire que Louis XIV commence par convaincre toutes les puissances de l'Europe, qu'il n'a aucune vue personnelle d'agrandissement pour la France. Cette opinion, une fois bien établie, donnera au cabinet de Versailles plus de force et de moyens pour repousser toutes les propositions qui auraient pour objet de le faire consentir au sacrifice de quelques parties de la monarchie d'Espagne en faveur de toute autre puissance.

Il expose ensuite l'état où se trouvait alors la France et les motifs qui pouvaient fonder les espérances de ses ennemis. Ils se flattaient que la France, épuisée par les guerres précédentes, ne voulait plus la guerre; que le repos et la paix lui étaient absolument nécessaires; que, forcée de porter ses armées loin de ses frontières, elle achèverait de s'épuiser de troupes et d'argent; que les peuples des Pays-Bas et du Milanais, accoutumés à la mollesse du gouvernement espagnol, se familiariseraient difficilement avec les formes rapides et absolues du gouvernement français; que la France, obligée de défendre un *corps mort*, comme l'Espagne l'était alors, serait accablée de l'excès de ses propres efforts

et de l'inertie de la masse qu'elle s'était chargée de soutenir; que, plus Philippe V se montrerait docile aux inspirations du roi son aïeul, moins les Espagnols jaloux et ombrageux consentiraient à se laisser gouverner par le cabinet de Versailles.

Pour parer à tous ces inconvénients, qui n'étaient que trop réels et trop sensibles, Fénélon propose:

1°. De désintéresser entièrement les Hollandais, qui n'avaient d'autres sujets d'inquiétude ni d'autre motif pour entrer dans une alliance contre la France, que la crainte de la voir se mettre en possession des Pays-Bas espagnols: il montre jusqu'à quel degré de puissance les Hollandais s'étaient élevés par leur commerce et leurs richesses, qui les mettaient en état de solder tous les ennemis de la France; il fait voir comment la liberté de l'Europe paraissait attachée à l'indépendance de la Hollande; indépendance dont elle ne pourrait plus être assurée si la France prétendait s'emparer des Pays-Bas espagnols, malgré toutes les assurances qu'elle avait données.

2°. Il recommande de ne point exciter la jalousie des Espagnols, en affectant de les gouverner comme des enfants; ce serait les décourager et les irriter; ce serait offrir au roi Guillaume, un prétexte plausible de prétendre que

la France et l'Espagne étaient réunies dans les mêmes mains. Il fait une peinture effrayante et même un peu exagérée, des dangers qui pouvaient résulter pour Philippe V et sa famille, de cette démangeaison de faire gouverner les Espagnols par des Français; que le parti le plus généreux, comme le plus sûr, était de se concilier leur affection et d'éviter de les humilier en leur donnant, comme on l'avait déjà fait, des ministres et des généraux français, et jusqu'à une dame d'honneur française. L'événement fit voir, dans la suite, combien on aurait prévenu de malheurs et d'embarras, si l'on se fût bien pénétré à Versailles, de toute la sagesse de ce conseil : il ajoutait qu'on devait s'attacher à établir, entre la France et l'Espagne, un concert fondé sur la confiance, sur les égards mutuels, sur la conviction de l'intérêt des deux pays; qu'on devait surtout être attentif à ne point laisser apercevoir aux Espagnols ces défauts de caractère si communs aux Français et qui les rendent insupportables aux étrangers.

3°. Fénélon blâme la précipitation avec laquelle on a rappelé de Hollande le comte d'Avaux, qui y remplissait les fonctions d'ambassadeur extraordinaire; il fait sentir toutes les conséquences de cette fausse mesure, qui laissait, aux ennemis de la France, une entière li-

berté de s'emparer des résolutions de la Hollande, et de les diriger au gré de leur passion et de leur intérêt.

4°. Il propose d'employer toutes les forces de la France à empêcher que les Impériaux ne s'établissent en Italie, dans le Milanais. Il croit que c'est le seul point où l'on puisse faire la guerre avec vigueur et succès, sans alarmer la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande; que ce serait le moyen le plus sûr de convaincre ces deux nations que la France n'a aucun projet d'agrandissement, et qu'elle est fort éloignée de menacer l'indépendance des Hollandais; que ces deux nations, étant ainsi rassurées contre l'ambition de la France et n'ayant d'autre intérêt que celui de leur commerce, qui est toujours compromis par la guerre, seraient moins disposées à seconder la haine et la politique du roi Guillaume; que la santé de ce prince étant alors assez chancelante, on devait désirer que, s'il venait à mourir, l'Angleterre et la Hollande ne fussent pas encore engagées dans une alliance avec la maison d'Autriche.

Enfin, il recommande de chercher à s'assurer de la neutralité des princes d'Allemagne par toutes sortes de moyens et même par des subsides très abondants; de n'entretenir en Allemagne qu'un corps de troupes pour soutenir les princes neutres et pour observer les mouve-

ments de l'empereur. Il rappelle qu'en donnant ces subsides il faut éviter, autant qu'on le pourra, les grands inconvénients qui peuvent en résulter, tels que de favoriser un prodigieux écoulement de numéraire hors de la France, d'engager les princes que l'on soudoie, à désirer la prolongation de la guerre et d'inspirer à ceux que l'on ne soudoie pas, la pensée de se rendre nécessaires en menaçant de se ranger du côté des ennemis; pour échapper à ces inconvénients, il invite le ministère à n'accorder des subsides qu'aux plus puissants, et à n'en accorder qu'autant que l'utilité ou la nécessité en seront clairement démontrées.

D'après ces premières vues générales, Fénélon croit que, pour commencer à bien établir dans l'Europe l'opinion de la politique désintéressée de la France, il faudrait que les troupes françaises évacuassent les Pays-Bas espagnols, et que le roi d'Espagne en confiât la garde à des troupes wallones ou suisses, qui seraient directement aux ordres de Philippe V, et que Louis XIV soudoierait en secret; que la France pourrait faire cette offre, à condition que la Hollande s'engagerait de son côté à n'entrer dans aucune ligue avec l'empereur; mais qu'il ne faudrait présenter cette proposition que d'une manière digne, convenable, et qui ne parût pas une rétractation de la faute qu'on avait com-

mise en rappelant le comte d'Avaux; que quand même cette offre ne serait pas acceptée, il n'en faudrait pas moins s'occuper à rappeler, dans les Pays-Bas français, les troupes du roi qui sont dans les Pays-Bas espagnols; qu'il en résulterait deux avantages; le premier, de rétablir un peu de vie et de commerce dans la Flandre française; et le second, de rassurer les Hollandais en cessant de les alarmer par cet amas immense de soldats, d'officiers généraux, de munitions et par des constructions qui coûtaient des sommes incalculables; qu'on pourrait aussi achever de gagner les Hollandais en leur faisant proposer par le roi d'Espagne, l'échange de la Gueldre espagnole contre Maëstrich ou telle autre place; que ce ne serait point là un démembrement, mais un simple échange.

Fénélon observait avec raison, que jusqu'alors on avait fait trop ou pas assez; qu'il fallait d'abord accabler les Hollandais ou ne pas leur inspirer de la méfiance. Il revenait à prouver que c'était principalement à la guerre d'Italie qu'on devait s'attacher, pour chasser les impériaux du Milanais, les obliger à rentrer en Allemagne et replacer ainsi le théâtre de la guerre chez les ennemis eux-mêmes.

Plus on lit ce mémoire, plus on reste convaincu que les conseils qu'il renfermait étaient

les plus utiles et les plus convenables à cette circonstance. Il est même assez vraisemblable que M. de Beauvilliers serait parvenu, en les présentant comme ses propres idées, à les faire goûter au roi et à ses ministres, si peu de temps après Louis XIV n'eût pas fait la faute inexcusable de reconnaître, pour roi d'Angleterre, le fils de Jacques II (1), malgré les engagements qu'il avait contractés par le traité de Riswick. Cette générosité impolitique souleva contre lui l'Angleterre, associa la nation toute entière à la haine de Guillaume III et la précipita, ainsi que la Hollande, dont il disposait en maître absolu, dans les vastes projets qu'il avait conçus contre la France. La mort de ce monarque, qui suivit de près cet évènement (2), ne changea rien aux dispositions des Anglais et des Hollandais, et ils se réunirent à l'empereur pour déclarer la guerre à la France.

Dans une situation aussi critique et qui donnait une nouvelle face aux affaires, Fénélon crut devoir adresser un second mémoire à M. de Beauvilliers (3). Les quatre premières pages de ce mémoire, écrit en entier de la main de Fénélon, manquent aux manuscrits qui nous ont

(1) Jacques II mourut le 16 septembre 1701.

(2) Guillaume III mourut le 19 mars 1702.

(3) Second Mémoire de Fénélon de 1702. (Manuscrits.)

été confiés; mais il a certainement été rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le roi d'Espagne devait passer en Italie pour y commander les armées combinées, et avant que le duc de Savoie se fût déclaré contre la France.

On y voit combien Fénélon redoutait le caractère ambitieux de Victor Amédée; et on peut juger de la nature de ses craintes par les précautions qu'il recommande pour la sûreté de la personne et de la vie du roi d'Espagne.

On doit croire que Victor-Amédée était incapable d'un crime; mais il ne tarda pas à justifier en partie, les soupçons de Fénélon, en trahissant le roi auquel il s'était allié et en prenant les armes contre ses deux gendres.

Fénélon avait été précepteur de Philippe V: ce jeune roi, qui montra si peu d'action sur le trône, était remarquable par une intrépidité héroïque dans un jour de bataille. Fénélon avait démêlé, dès son enfance, cette partie de son caractère. « Je connais l'ardeur du jeune
Lettre de Fénélon. (Manuscrits.) » roi, écrivait-il; il est capable de s'exposer » sans mesure, de ne voir plus devant lui et de » hasarder tout, quoi qu'on puisse lui dire, dès » qu'il sera embarqué et échauffé dans une oc- » casion. Jugez combien il sera facile à des » gens malins et artificieux, de le pousser pour

» le faire périr. » Peu s'en fallut que ce que Fénélon avait paru redouter ne se réalisât peu de mois après la date de ce mémoire. Philippe V resta pendant tout le combat de Luzara (1), exposé au feu d'une batterie ennemie, sans laisser seulement apercevoir sur son visage la plus légère impression d'inquiétude ou d'embarras. Dans la revue des différents généraux français auxquels il était question de confier le commandement des armées, on observe avec peine, en relisant ce mémoire de Fénélon, combien les bons généraux, les généraux universellement estimés des officiers et des soldats, étaient devenus rares, malgré les guerres continuelles, qui avaient rempli tout le règne de Louis XIV. C'était à la même époque que madame de Maintenon écrivait au duc de Noailles: « nous avons des courtisans, et pas un capitaine. » Les jugements de Fénélon sur quelques uns d'entr'eux paraîtront peut-être sévères; mais si l'on interroge avec attention les mémoires des contemporains, on verra qu'ils ne sont que justes. On doit même être étonné de la sagacité avec laquelle il avait su, du fond de la retraite où il avait passé la plus grande partie de sa vie, discerner les vertus, les qualités et les défauts de tant d'hommes, dont son état et ses occupations paraissaient peu le

(1) 15 août 1702.

rapprocher. Il n'est pas un seul de ses jugements, que l'histoire et la postérité n'aient confirmés.

Fénélon témoigne dans ce mémoire un vif désir de voir employer, d'une manière digne de sa naissance, ce jeune prince de Conti, que les exploits les plus brillants, de grands talents, et la voix publique apelaient depuis long-temps au commandement des armées, et qui en fut toujours exclus par le profond ressentiment qu'avait laissé, dans le cœur de Louis XIV, le souvenir d'un seul acte de désobéissance.

Il recommande avec soin qu'on évite d'associer M. de Vendôme à M. le duc de Bourgogne dans la même armée. Tous les malheurs de la campagne de Lille en 1708 prouvèrent dans la suite qu'on eut tort de ne s'être pas conformé à l'avis de Fénélon, ce n'est pas qu'il ne rendit justice à la valeur du duc de Vendôme et à son génie naturel dans un jour de bataille; mais, comme Fénélon l'observe dans le mémoire, dont nous donnons le précis, » on avait tout à redouter » de son esprit roide, opiniâtre et hasardeux. »

Du maréchal de Catinat.

Fénélon insistait surtout avec ardeur pour qu'on employât le maréchal de Catinat, dont l'absence des armées se fit si cruellement remarquer dans la suite pour la gloire de la France, et qu'on eut la coupable obstination de laisser dans une inaction plus honteuse pour l'honneur du nom français, que pour ce grand homme

lui même. On voit par la manière dont Fénélon s'exprime dans ce mémoire et dans quelques-unes de ses lettres, la profonde estime qu'il avait pour le maréchal de Catinat. Il existait en effet bien des rapports touchants entre ces deux âmes vertueuses, malgré le contraste de leurs manières et de leurs formes extérieures.

Par une triste conformité, l'un et l'autre eurent le malheur de rencontrer des ennemis puissants, qui redoutaient leur ascendant; l'un et l'autre finirent leur honorable carrière dans la retraite, bien moins à plaindre sans doute que le prince dont on avait surpris l'opinion et aigri les préventions.

Fénélon prévoyait avec douleur que tandis qu'on négligeait les services de Catinat, on cèderait *à la crainte de contrister* le maréchal de Villeroy, et qu'on sacrifierait le sort des armées et le salut de la France à une si frivole considération: c'est en effet ce qui arriva, quoique l'imprudence avec laquelle il s'était laissé surprendre à Crémone, eût assez démontré qu'il n'avait ni les talents d'un général ni la confiance des soldats. Du maréchal de Villeroy.

Mais l'objet sur lequel Fénélon insiste avec le plus de vivacité dans ce mémoire, est le défaut de convenance et l'espèce d'ignominie qu'il y aurait à laisser M. le duc de Bourgogne dans une honteuse oisiveté à Versailles, tandis que

le roi d'Espagne, son frère, était à la tête d'une armée en Italie; qu'on annonçait que l'Empereur envoyait son fils, le roi des Romains, commander sur le Rhin, et que Guillaume III, déjà mourant, se flattait encore d'être en état de porter la guerre dans les Pays-Bas. Il revenait à demander qu'on associât M. de Catinat au duc de Bourgogne dans le commandement de l'armée; c'étaient de tous les généraux qui existaient, le seul qui inspirât une entière confiance à Fénélon. « Dans la disette de sujets (1) où nous » sommes, le maréchal Catinat ne doit pas être » laissé en arrière; quand même il aurait fait » bien des fautes (2), ce que je ne sais pas; il » faudrait en juger par comparaison aux autres, et malheureusement il ne sera toujours » que trop estimable par cet endroit-là. »

Il n'eut pas la satisfaction de voir ses vœux entièrement accomplis. Louis XIV, à la vérité, donna en 1702, une armée à commander à M. le duc de Bourgogne, mais il n'employa point Catinat.

Fénélon et M. le duc de Bourgogne.

On voit dans toutes les lettres de Fénélon, l'intérêt avec lequel, du fond de sa retraite, il surveillait tous les détails de la conduite de

(1) Mémoires manuscrits.

(2) Les courtisans avaient attribué aux fautes du maréchal de Catinat les malheurs de la campagne d'Italie en 1701.

M. le duc de Bourgogne. C'était sur la tête de ce jeune prince que reposaient toutes ses espérances pour le bonheur de la France; et toutes les instructions qu'il lui transmettait par M. de Beauvilliers, respirent la tendresse d'un père et la sincérité d'un ami fidèle et vertueux.

« J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, » écrivait Fénélon à M. de Beauvilliers, nonobs- » tant ses défauts les plus choquants. Je vous » conjure de ne vous relâcher jamais de votre » amitié pour lui; supportez-le sans le flatter; » avertissez-le sans le fatiguer; et bornez-vous » aux occasions et aux ouvertures de Providen- » ce, auxquelles il faut être fidèle. Dites-lui les » vérités qu'on voudra que vous lui disiez; mais » dites-les lui courtement, doucement, avec » respect et avec tendresse. *C'est une provi-* » *dence que son cœur ne se tourne point vers* » *ceux qui auraient tâché d'y trouver de quoi* » *vous perdre.* Qu'il ne vous échappe pas, au » nom de Dieu; s'il faisait quelque faute, qu'il » sente d'abord en vous un cœur ouvert comme » un port dans le naufrage. *Inspirez-lui une* » *piété douce, commode, simple, exacte,* » *ferme, sans être ni âpre ni scrupuleuse sur* » *les minuties; il n'y a que l'imperfection qui* » *exige la perfection avec âpreté.* » Lettre du 30 nov. 1699. (Manuscrits.)

Louis XIV donna, en 1702, le commandement de l'armée de Flandre au duc de Bourgo-

gne, et chargea le maréchal de Boufflers de le diriger par ses leçons et ses exemples. Le jeune prince devait nécessairement passer par Cambrai pour se rendre à sa destination; il demanda avec empressement au roi son aïeul, de voir à son passage son ancien précepteur; Louis XIV y consentit, mais à une condition qui décélait toute la vivacité de ses premiers ressentiments contre l'archevêque de Cambrai, ainsi que l'opinion qu'il avait de son ascendant sur son jeune élève. M. le duc de Bourgogne se hâta d'instruire Fénélon de la permission qu'il avait obtenue et de la restriction qu'on y avait mise.

A Péronne, le 25 avril 1702.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon, 25 avril 1702. (Manuscrits.)

« Je ne puis me sentir si près de vous sans » vous en témoigner ma joie, et en même temps » celle que me cause la permission que le roi » m'a donnée de vous voir en passant; *il y a* » *mis néanmoins la condition de ne vous point* » *voir en particulier.* Je suivrai cet ordre, et » néanmoins je pourrai vous entretenir tant que » je voudrai, puisque j'aurai avec moi Saumery, » qui sera le tiers *de notre première entrevue* » *après cinq ans de séparation.* C'est assez » vous en dire de vous le nommer, et vous le » connaissez mieux que moi pour un homme » très sûr, et qui plus est, fort votre ami. Trou- » vez-vous donc, je vous prie, à la maison où je

» changerai de chevaux, sur les huit heures ou » huit heures et demie. Si par hasard trop de » discrétion vous avait fait aller au Casteau, je » vous donne le rendez-vous pour le retour, en » vous assurant que rien n'a jamais pû diminuer » ni ne diminuera jamais la sincère amitié que » j'ai pour vous. » LOUIS.

Ce n'était pas sans raison que le duc de Bourgogne s'était méfié de la délicate circonspection de Fénélon, et qu'il avait prévu qu'elle le porterait peut-être à s'éloigner de Cambrai au moment où il y arriverait, pour éviter de le compromettre et de se compromettre lui-même auprès du roi. Il avait fait en effet toutes ses dispositions pour ne pas se trouver à Cambrai au passage du duc de Bourgogne, et il était au moment d'en partir, lorsqu'un courier vint lui apporter la lettre du jeune prince. Nous trouvons cette circonstance dans une lettre latine (1)

---

(1) Dux burgundiæ, indolis gregiæ, perpicacis ingenii, et sinceræ in deum pietatis princeps, magistrum plurimi facit, et constantissimè amat. Cùm autem profecturus esset in Belgium, regem avum exoravit, ut sibi liceret hunc in itinere videre et alloqui; annuit rex, suâptè naturâ benignus, et solâ adversariorum instigatione malè affectus in præsulem. Sed timuit princeps ne antistes in perlustrandis suæ diæceseos parochiis frequens tùm temporis cameraco forsàn abesset; neque frustrà; namque jamjam proficiscebatur. Subitò cameracum advenit

de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrieli. Cette entrevue fut courte et gênée par la présence des militaires et des magistrats que le respect et le devoir avait attirés à la maison où le duc de Bourgogne était descendu. Le jeune prince ne voulut point contrevenir aux ordres qu'il avait reçus, et n'osa se permettre d'entretenir Fénélon en particulier. Cette contrainte lui inspira une espèce de réserve qui parut affliger tous les spectateurs; ce ne fut qu'au moment où l'archevêque de Cambrai présenta la serviette à M. le duc de Bourgogne, pour se laver les mains, que le jeune prince, en élevant la voix de manière à être entendu de tout le monde, adressa à Fénélon ces paroles remarquables, qui disaient tant de choses en si peu de mots : « *Je sais ce que je vous dois; vous savez ce* » *que je vous suis.* »

La campagne de 1702 ne produisit aucun

---

nuncius, quem princeps ex itinere jam incepto *veredanis* (Péronne) cèlerrimè præmiserat, ut epistolam propriâ manu scriptam ad archiepiscopum ferret. Vetebat regius discipulus ne præsul verecundiùs abscederet. Asseverebat dulcissimis vocibus se illius videndi desiderio flagrare. Transiit, vidit et allocutus est, sed parcè ac palàm, ne recrudescerent adversariorum iræ. Hoc nuntium, longè latèque sparsum jucundissimè audivit et Belgium, et lutetia et gallia omnis. Singuli quippè cordati homines idoptimè factum prædicant, et suum ac principis laudi ducunt. Soli adversarii hoc indigno animo tulisse videntur.

évènement remarquable en Flandre, quoique M. le duc de Bourgogne eût à combattre le fameux Marlboroug. Ce général vint prendre le commandement de l'armée des alliés, et faire le premier essai de son talent pour la guerre, qui l'éleva si rapidement au rang des plus grands capitaines. Cependant, M. le duc de Bourgogne, selon le témoignage d'un officier distingué (1), employé dans cette armée, « fit voir dans cette » première campagne toute la valeur, la fer- » meté et l'habileté qu'on n'acquiert d'ordinaire » que par l'expérience d'un grand nombre d'an- » nées; il charma les officiers et les soldats par » ses attentions pour eux, et par des manières » gracieuses accompagnées de toutes sortes de » marques de bonté. »

Un témoin encore plus imposant que le marquis de Quincey, le maréchal de Berwick, rapporte dans ses *Mémoires*, en parlant d'une action distinguée où le duc de Bourgogne, à la tête de son armée, poursuivit pendant deux lieues les ennemis jusque sous les remparts de Nimègue, « Que cette journée fut aussi brillante que » singulière; car c'est une chose sans exemple, » dit-il, qu'une armée en ait couru une autre » pendant deux lieues, et l'ait culbutée dans le » chemin couvert d'une place, presque sans » coup férir. »

(1) Mémoires militaires du marquis de Quincey.

Louis XIV, voyant qu'à la fin de cette campagne, les ennemis s'attachaient à former des siéges, qui ne promettaient rien de décisif, et qui n'offraient à son petit-fils aucune occasion de se signaler, crut devoir le rappeler à Versailles vers les premiers jours de septembre. M. le duc de Bourgogne craignit de réveiller la jalousie des ennemis de Fénélon, et de donner de l'ombrage au roi son grand-père, en paraissant rechercher une seconde entrevue avec lui à son passage à Cambrai; il lui écrivit de Malines, le 6 septembre 1702:

Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon. (Manuscrits.)

« Je ne saurais repasser à portée de vous » sans vous témoigner le déplaisir que j'ai de » ne point user de ma permission, et de ne point » vous revoir, ainsi que je l'avais espéré. Cette » lettre vous sera rendue par un moyen sûr; ne » chargez point de réponse par écrit celui qui » vous la rendra, *et si vous m'en faites, que* » *ce soit par M. de Beauvilliers, et sans y* » *mettre de dessus.* Je vous prie d'être persuadé » de la continuation de mon amitié pour vous, » qui assurément ne peut être plus vive, et qui » a toujours été telle, comme je ne crois pas » que vous en doutiez, et de vous ressouvenir » incessamment de moi dans vos prières. *Peut-* » *être sera-t-il encore mieux que je ne vous* » *voie pas la veille ou le jour même que j'ar-* » *riverais à Versailles; cela n'est pas la même*

» *chose quand on doit être quelque temps de-*
» *hors, et les idées sont plus effacées.* Adieu,
» mon cher archevêque; *il n'est pas besoin de*
» *vous recommander le secret sur cette lettre,*
» *ni de vous assurer de la tendre amitié que*
» *je conserverai en Dieu pour un homme à qui*
» *j'ai tant d'obligations qu'à vous.* »

LOUIS.

On voit jusqu'à quel point le duc de Bourgogne redoutait les sinistres interprétations qu'on pouvait donner aux témoignages les plus indifférents de son intérêt pour l'archevêque de Cambrai. Fénélon ne reçut point à temps cette lettre, et prévenu que le prince allait descendre à la poste de Cambrai, il s'y rendit pour remplir un devoir que la bienséance seule lui aurait prescrit, indépendamment de tout autre motif. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers.

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 7 septembre 1702.

« J'ai vu notre cher prince un moment; il » m'a paru engraissé, d'une meilleure couleur, » et fort gai; il m'a témoigné en peu de paroles » la plus grande bonté; *il a beaucoup pris sur* » *lui en me voyant; il me semble que je ne* » *suis touché de tout ce qu'il fait pour moi* » *que par rapport à lui, et au bon cœur qu'il* » *montre par-là.* Il m'avait écrit de Malines, » par M. Denonville, une lettre que celui-ci

» m'a rendue depuis le passage du prince. *Je » garderai là-dessus le plus profond secret.* Je » ne saurais recevoir tant de marques de sa » bonté sans lui en témoigner ma reconnais- » sance, en lui retraçant la conduite qu'il doit » tenir, et en lui rappelant toujours ce qu'il me » semble qu'il doit à Dieu. Vous devez redou- » bler de fidélité pour le secourir sans timidité » ni empressement naturel. »

La manière dont M. le duc de Bourgogne s'était conduit pendant la campagne de 1702, lui avait concilié l'estime générale ; il avait fait voir, dans toutes les occasions où il s'était trouvé, qu'on peut allier les vertus militaires aux vertus austères de la religion ; en un mot, il avait condamné au silence ces vils détracteurs, qui s'attachaient à le représenter comme un prince dont l'esprit et le caractère étaient rétrécis par les pratiques minutieuses d'une dévotion puérile et exagérée.

Fénélon craignit qu'il ne se laissât séduire par ces témoignages équivoques d'un faux enthousiasme ; il écrivit à M. de Beauvilliers :

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 27 janvier 1703. (Manuscrits.)

« Ayez soin de l'intérieur encore plus que de » l'extérieur de M. le duc de Bourgogne, afin » que les goûts naturels, la vivacité de ses pas- » sions, et le torrent du monde ne l'entraînent » pas. Je ne lui compte pas tant d'avoir méprisé » le monde, qui était contre lui, que je lui

» compterais de vivre détaché du monde, quand » le monde lui applaudit et le recherche avec » empressement ; il faut bien faire pour le monde, sans y tenir, et c'est de quoi on ne vient » point à bout, si Dieu ne le soutient par sa main » toute puissante. Qu'y a-t-il de plus flatteur » que d'être né un si grand prince, et cependant de ne devoir les hommages du public » qu'à sa bonne conduite et à ses talents, comme » si on était un simple particulier ? Mais quel » malheur si on s'appuyait sur ce faible roseau ! » L'estime des hommes vains est vaine, et elle » se perd en un jour. Si ce prince était livré à » son propre cœur, loin de Dieu et de l'ordre » des grâces qu'il a éprouvées, tout se dessécherait pour lui, et le monde même, qui lui » aurait fait oublier Dieu, servirait à Dieu d'instrument pour se venger de son ingratitude. » J'aimerais mieux mourir que d'apprendre jamais une si déplorable nouvelle ; il est certain » qu'en manquant à Dieu, il tomberait dans un » état où il manquerait ensuite bientôt au monde, et où le monde se dégoûterait promptement de lui. »

On s'attendait qu'en 1703, M. le duc de Bourgogne commanderait l'armée de Flandre comme l'année précédente ; on préféra de le nommer généralissime de l'armée d'Allemagne. Ce qui

surprit le plus dans cette disposition, c'est que cette armée était très-faible, composée en grande partie de nouvelles levées, et ne paraissait pas offrir des moyens suffisants pour tenter quelqu'entreprise importante. On crut assez généralement que le motif secret de ce changement de destination avait été de suspendre entre le duc de Bourgogne et Fénélon ces relations de confiance et d'intimité, qu'il leur était plus facile d'entretenir, loin de la surveillance de la cour, pendant le séjour du jeune prince dans les Pays-Bas.

Heureusement pour le duc de Bourgogne, on lui donna, pour le seconder dans ses opérations militaires, le maréchal de Vauban, qui, seul, pouvait suppléer au défaut d'une armée plus considérable. Aussi cette campagne fut-elle aussi honorable par la prise importante du Vieux-Brisach, que par l'espèce d'audace que le jeune prince mit à s'exposer à tous les périls. Le Vieux-Brisach avait appartenu à la France, et le maréchal de Vauban était parvenu à le rendre presqu'imprenable par les fortifications dont il l'avait environné. Le maréchal de Vauban se trouvait alors appelé à employer les ressources de son génie pour renverser les remparts que son génie avait créés. Ce fut à cette occasion qu'il dit à M. le duc de Bourgogne: «On ignore,

» monseigneur, si vous savez prendre les villes » que j'ai fortifiées; vous allez nous l'apprendre. »

Le Vieux-Brisach fut pris le 23 septembre 1703, après quatorze jours de tranchée ouverte, et le duc de Bourgogne demanda au roi la permission d'entreprendre le siège de Landau; mais Louis XIV, instruit que ce jeune prince s'était exposé avec témérité au siège du Vieux-Brisach, craignit qu'il ne se compromît avec trop d'imprudence à celui de Landau, dont l'entreprise était encore plus hasardeuse, et dont le succès paraissait trop incertain dans une saison aussi avancée; il eut ordre de revenir à Versailles, et de remettre au maréchal de Tallard le commandement de l'armée et la conduite du siège de Landau.

Fénelon, privé de la consolation de voir M. le duc de Bourgogne en Flandre, lui fit passer par M. de Beauvilliers ses avis et ses instructions sur la conduite qu'il devait tenir à l'armée d'Allemagne. On retrouve toujours le sentiment et le langage d'un père jusque dans les conseils qu'il lui donne sur des soins et des attentions, qui peuvent paraître indifférents dans des particuliers, mais qui ont souvent tant d'influence sur la réputation des princes, sans cesse exposés aux regards et à la censure publique.

« Quand M. le duc de Bourgogne sera à l'ar-

» mée, disait Fénélon, il aura raison de ne vouloir souffrir aucun excès de vin à sa table ; mais il lui convient fort de continuer cette longue société de table et cette liberté de conversation pendant les repas, qui a charmé les officiers dans la dernière campagne. Il est bon de continuer cette affabilité aux autres heures de commerce. Le prétexte naturel de se renfermer pour écrire à la cour, lui donnera toujours des heures de retraite pour les choses plus solides.

» Quand il y aura à l'armée quelque désordre de mœurs, il peut donner des ordres généraux bien appuyés pour les réprimer sévèrement, mais il ne faut point qu'il descende dans les détails; on l'accuserait de tomber par scrupule dans la rigidité et la minutie; il faut même qu'il tourne ses ordres du côté de la discipline militaire, qui a besoin de cette fermeté

» Il faut qu'il n'effarouche point M. le maréchal de Villeroy (1), qui est homme de représentation, de plaisir et de société; il peut lui témoigner de l'estime, de l'amitié, et même de la confiance et du goût; par-là il l'appri-

(1) On croyait alors que M. le maréchal de Villeroy serait employé à l'armée d'Allemagne avec M. le duc de Bourgogne; mais ce fut le maréchal de Tallard.

» voisera avec sa piété gaie et sociable, et il » l'engagera à apprivoiser aussi le public, où ce » maréchal sera cru.

» Enfin, je vous conjure de n'oublier rien » pour faire en sorte que notre jeune prince mé- » nage sa santé, qu'il s'épargne à l'armée toutes » les fatigues inutiles; qu'il dorme, qu'il mange » bien, et qu'il marche toujours en présence de » Dieu avec la paix d'une bonne conscience. »

Tels sont les détails touchants dans lesquels Fénélon ne craignait pas de descendre, pour environner M. le duc de Bourgogne de cette bienveillance universelle que trop de princes négligent souvent de rechercher, parce qu'ils sont aussi indifférents à la gloire de la mériter qu'à la douceur de l'obtenir.

Le duc de Bourgogne se montra fidèle aux conseils de Fénélon, et l'affection de son armée en fut la récompense : c'est un témoignage que lui a rendu l'homme le plus sévère dans ses jugements. « M. le duc de Bourgogne, écrit M. de » Saint-Simon, s'acquit beaucoup d'honneur » pendant sa campagne d'Allemagne, par son » application, son assiduité aux travaux, avec » une valeur simple et naturelle, qui n'affectait » rien, qui allait partout où il convenait, sans » s'apercevoir du danger. La libéralité, le soin » des blessés, l'affabilité, lui acquirent les cœurs » de toute l'armée. Il la quitta à regret, sur les

» ordres du roi, pour retourner à la cour, où il
» arriva le 22 septembre à Fontainebleau (1). »

Trait de clémence de M. le duc de Bourgogne.

Ce fut pendant le siège de Vieux-Brisach, que le duc de Bourgogne eut occasion de montrer que les principes de religion que Fénélon avait si profondément gravés dans son cœur, respiraient toujours la douceur, l'indulgence et l'humanité. Un espion ennemi, qui s'était introduit dans son camp, fut découvert et arrêté; le jeune prince crut qu'à raison de quelques circonstances particulières, on pouvait sans inconvénient lui épargner le dernier supplice. On voulut le détourner de cet acte de clémence, en lui faisant observer que cet espion était huguenot. « *C'est pour cela*, répondit-il en riant, » *qu'il a besoin de temps pour s'instruire et se* » *convertir.* »

C'est à la suite de ce trait d'humanité, que nous placerons une lettre remarquable du duc de Bourgogne à Fénélon. Elle fera voir jusqu'à quel point ces mêmes principes de religion, qui lui inspiraient tant d'indulgence et de bonté pour les autres, le rendaient sévère pour lui-même. C'est au moment où il arrivait de cette campagne d'Allemagne, où il avait mérité et obtenu de justes éloges; c'est au moment où il était reçu par le roi son grand-père avec la plus

(1) Mém., tom. I, pag. 516.

tendre affection, et où toute la cour, à l'exemple du monarque, s'empressait de l'accabler d'une admiration peut-être exagérée, que le jeune prince se renferme dans le secret de son cabinet, pour déposer en liberté, dans le sein de son vertueux précepteur, ses peines, ses inquiétudes et ses scrupules.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 28 septembre 1703. (Manuscrits.)

« Le côté où j'ai été cette année n'a pas été » compatible, mon cher archevêque, avec le » rendez-vous que je vous avais donné l'année » dernière ; mais je trouve l'occasion favorable » de vous écrire par ma voie ordinaire : vous » me ferez réponse de même, quand il repas- » sera. Ma volonté d'être à Dieu se conserve, et » même se fortifie dans le fond ; mais elle est » traversée par beaucoup de fautes et de dissi- » pation. Redoublez donc, je vous prie, vos » prières pour moi : j'en ai plus de besoin que » jamais, étant toujours aussi faible et aussi im- » parfait ; je le reconnais tous les jours de plus » en plus ; je regarde cependant cette lumière » comme venant de Dieu, qui me soutient tou- » jours et ne m'abandonne pas absolument, » quoique souvent je ne me sente que de la » froideur et de la paresse, qu'il faut tâcher de » surmonter moyennant sa grâce. J'ai eu aussi » quelque temps des scrupules qui, quelquefois, » m'ont fait de la peine : voilà à peu près l'état

» où je suis présentement. Aidez-moi donc de » vos conseils et de vos prières. *Pour vous, mon » cher archevêque, vous êtes tous les jours » nommément dans les miennes : vous croyez » bien que ce n'est pas tout haut.* Remerciez » Dieu aussi des bons succès dont il nous a fa- » vorisés, et demandez-lui la continuation de » sa protection dans une situation où les affaires » en ont un pressant besoin. *Je ne vous dirai » rien de ce que je suis à votre égard ; je suis » toujours le même, et je desirerais bien que » ce ne fût pas à aller en Flandre ou non, qu'il » tînt de vous voir ou de ne vous voir pas. Tout » cela sera quand Dieu voudra.* Si l'abbé de » Langeron est à Cambrai, dites-lui un petit » mot de ma part, *en lui recommandant le » secret.* »

C'est par ces traits si simples et si naturels, qu'on explique l'idée attachante qui est restée de la mémoire d'un prince qui, dans l'âge des passions, dans le charme du sentiment si vif qu'il avait pour une épouse adorée, et au milieu de toutes les séductions dont il était entouré, avait su conserver une affection si tendre pour le précepteur dont il était séparé depuis six ans, pour un homme odieux au roi son aïeul, et dont il n'osait même prononcer le nom. Quelle opinion doit-on se former de l'âme et du caractère

d'un prince capable d'une amitié si fidèle et si courageuse, et du vertueux instituteur qui avait formé un pareil élève.

M. le duc de Bourgogne fut cinq ans à la cour sans être employé dans les armées. La perte de la bataille d'Hocstet, en 1704; celles de Ramilliet et de Turin, en 1706, avaient découragé Louis XIV, et il n'osait plus compromettre la gloire de son petit-fils avec des ennemis que la fortune avait rendus aussi entreprenants qu'ambitieux. C'est dans l'intervalle de ces cinq ans que nous retrouvons dans les lettres de Fénélon aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, des particularités qu'il est intéressant de faire connaître : elles feront voir que les principes et les instructions de Fénélon convenaient également au rang où la Providence avait fait naître M. le duc de Bourgogne, au trône qu'il devait un jour occuper, et aux vertus qui font les grands hommes et les grands princes. C'est par ces instructions qu'on jugera si ses instituteurs méritaient le reproche de l'avoir élevé dans le goût des pratiques minutieuses, et dans les maximes d'une dévotion ignorante et superstitieuse. C'était au duc de Bourgogne lui-même que Fénélon prescrivait cette grande règle de conduite : « La » religion ne consiste pas dans une scrupuleuse » observation de petites formalités; *elle con-* » *siste pour chacun dans les vertus propres de*

Lettre de Fénélon au duc de Bourgogne.

» *son état. Un grand prince ne doit pas servir* » *Dieu de la même façon qu'un solitaire ou* » *un simple particulier.* »

Mais ce n'était pas à des maximes vagues et générales, que Fénélon bornait son attention inquiète et surveillante. Du fond de sa retraite de Cambrai, il dirigeait toutes les pensées, tous les sentiments, tous les mouvements, toutes les actions du jeune prince. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse lui transmettaient un récit fidèle et impartial de tout ce que la conduite de M. le duc de Bourgogne pouvait offrir de répréhensible ou d'estimable, et c'était de Cambrai que revenaient à Versailles les avis, les instructions, les reproches et les encouragements. Un archevêque proscrit, exilé, odieux à la cour, était l'oracle de l'héritier du trône. Louis XIV n'avait pu qu'interdire au duc de Bourgogne la douceur de vivre avec Fénélon; il était au dessus de son pouvoir d'empêcher que l'âme du duc de Bourgogne fût toujours en présence de celle de Fénélon; on va voir s'il était digne de tant de confiance, de soumission et d'attachement.

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 1703.

« Je suis ravi de tout ce que j'entends dire » de M. le duc de Bourgogne; tâchez de faire » en sorte que ceux qui en sont charmés à » l'armée le retrouvent le même à la cour; » je sais qu'il y a des différences inévitables;

» mais il faut rapprocher ces deux états le plus
» qu'on peut ; il est donc essentiel que vous
» souteniez M. le duc de Bourgogne, afin qu'il
» ne retombe pas dans son premier état ; il
» y a plusieurs choses à lui insinuer, mais
» doucement, et en se proportionnant à ses
» besoins.

Instructions pour M. le duc de Bourgogne, sur madame de Maintenon.

» Il faudrait trouver un milieu, afin qu'il
» ne fût ni trop, ni trop peu chez madame
» de Maintenon ; il ne doit jamais lui montrer
» aucun éloignement ; *il doit même lui mon-*
» *trer, quoi qu'elle puisse faire, une attention*
» *et des égards par respect pour la confiance*
» *que le roi a en elle.* Ainsi, il est à propos
» qu'il aille chez elle de temps en temps d'une
» manière honnête et pleine de considération,
» sans paraître changer ; mais il ne convient
» pas qu'il y demeure oisif et rêveur dans un
» coin comme un enfant, où comme un pau-
» vre homme bizarre, qu'elle ne daigne pas
» entretenir ; il ne doit pas choisir ce théâtre-
» là pour montrer ses rêveries, ses chagrins,
» ses humeurs ; s'il veut avoir de telles heures,
» il faut qu'il aille les cacher dans son cabinet ;
» en un mot, il faut qu'il s'accoutume à quel-
» que dignité, et qu'il y accoutume les au-
» tres. Le moment de son retour de l'armée est
» favorable pour prendre un bon pli ; il ne re-
» viendra de long-temps, s'il perd une si belle

» occasion ; plus il montrera de force, d'éga-
» lité, et de raison, plus madame de Maintenon
» changera pour le bien traiter, et tous les au-
» tres compteront avec lui ; sinon, tout ce qu'il
» vient de faire à l'armée se perdra dans l'anti-
» chambre de madame de Maintenon, et on l'a-
» vilira de plus en plus. »

On croit entrevoir dans cette lettre que madame de Maintenon avait plus d'éloignement, que de goût pour M. le duc de Bourgogne. Plus méfiante que Louis XIV, elle ne doutait pas qu'il n'eût conservé pour l'archevêque de Cambrai un sentiment de confiance et de préférence, dont elle était peut-être jalouse, et qui ne lui permettait d'envisager l'avenir qu'avec une espèce d'inquiétude.

Ibid. Sur son maintien à la cour.

« M. le duc de Bourgogne, continue Fénélon,
» s'est familiarisé à l'armée avec beaucoup de
» gens ; toutes les glaces sont rompues avec eux ;
» il n'a qu'à être avec ces mêmes personnes à
» Versailles à peuprès comme à l'armée. Peut-il
» croire ou dire qu'il lui soit impossible de con-
» tinuer de prendre sur lui ce qu'il a déja pris
» si long-temps et avec tant de succès; mais il faut
» deux choses : l'une, qu'il proportionne ses
» ouvertures et ses manières obligeantes, pour
» le reste des courtisans, à celles qu'il vient de
» prendre avec les officiers de l'armée; la seconde
» chose, que vous lui ouvriez de temps en temps

» les yeux sur les divers caractères des gens qui » l'environnent; et sur ce qui s'est passé autre» fois, ou qui se passe actuellement dans le » monde, afin qu'il ne tombe point en mauvaise » compagnie, et que faisant grâce à tout le » monde en gros, il sache faire justice au mé» rite de chaque particulier. Je suppose qu'il se » réservera toujours des heures pour prier, pour » lire, pour s'instruire solidement de plus en » plus sur les affaires.

» Je crois que M. le duc de Bourgogne de» vrait sans empressement accoutumer le roi à » lui, et se tenir à portée d'attirer sa confiance, » soit pour entrer dans le conseil, soit pour sou» lager un prince âgé. Sa modération, son res» pect, son esprit réservé et secret pourraient » faciliter ce progrès dans des temps, où le Roi » ne saurait où reposer sa tête; en ce cas, vous » ne devriez faire aucun pas marqué, qui pût » donner aucun soupçon d'empressement; mais » il faudrait vous tenir le plus près que vous » pourriez avec un air simple, ouvert et affec» tionné, pour le mettre en état de vous don» ner sa confiance. »

Ibid. Sur sa conduite avec le roi.

Personne ne connaissait mieux que Fénélon le caractère emporté du duc de Bourgogne et la violence de ses passions; il avait fallu tout l'art et toute l'habileté d'un tel maître pour briser la fougue de cette âme ardente et im-

périeuse; tant d'art et d'habileté n'aurait pas même suffi, pour faire plôyer devant l'autorité de la raison un jeune prince né avec le sentiment exagéré de sa grandeur et de sa puissance, si Fénélon n'eût appelé à son secours l'autorité de la religion. C'etait avec ce ressort si actif qu'il était parvenu à comprimer la violente énergie de tous ses sentiments. On doit le dire, il fallait faire de M. le duc de Bourgogne un saint, pour qu'il ne fût pas le fléau et le tyran de ses sujets. Mais de toutes les passions, dont-il portait le germe dans son cœur, il en était une, dont l'ardeur effrayante pouvait le conduire aux plus terribles excès. La religion elle même, qui avait heureusement servi à la contenir dans des bornes légitimes, n'avait pu réussir à en modérer les emportements. Madame de Maintenon écrivait au duc de Noailles (11 juillet 1706) : « M. le duc de Bourgogne » est extravagant; car on ne peut appeler au» trement la passion qu'il a pour sa femme; » et je ne crois pas qu'on en ait jamais vu une » si désagréable pour celle qui la cause, et » pour les spectateurs; je n'en parle point en » personne prévenue contre lui, car jamais je » n'ai eu plus sujet de m'en louer.»

Ibid. Sur madame la duchesse de Bourgogne. Il paraît que l'empressement trop passionné que M. le duc de Bourgogne montrait en public pour madame la duchesse de Bourgogne,

avait fait sur les courtisans la même impression que sur madame de Maintenon. Fénélon en fut instruit, et écrivit à M. de Chevreuse : « On » dit qu'au lieu d'être attaché à madame la » duchesse de Bourgogne par raison, par es- » time, par vertu, et par fidélité à la religion, » il paraît l'être par passion, par faiblesse et par » entêtement, en sorte qu'il fait mal ce qui est » bien en soi. Voilà ce que j'entends dire à di- » verses gens ; je ne sais ce qui en est, et je » souhaite de tout mon cœur que ceci soit faux ; » mais je crois devoir vous le confier en secret. » Le soin que le bon duc (M. de Beauvilliers) » a de le cultiver, ne vous dispense nullement » d'ajouter vos soins aux siens. Si vous agissez » de concert, vous pourrez tour à tour insinuer » tout ce que vous verrez de convenable. On » s'use moins en se relayant pour dire la » vérité. » Lettre du 15 fév. 1711. (Manuscrits.)

Fénélon écrivit directement à M. de Beauvilliers une lettre, qu'il pouvait sans affectation mettre sous les yeux de M. le duc de Bourgogne pour l'éclairer sur les dangers de l'espèce d'ivresse avec laquelle il s'abandonnait à une passion même légitime ; et ses avis expriment la réserve qui convenait à un homme de son état sur une pareille matière.

« Soutenez, entretenez les sentiments du » jeune prince pour madame la duchesse de

» Bourgogne, et gardez-vous bien de lui inspi-
» rer du refroidissement; mais représentez lui
» tout ce que Dieu demande dans les amitiés
» les plus légitimes, ce qui est nécessaire pour
» sa santé, son repos, sa réputation, enfin ce
» qui est utile à la princesse même qui est en-
» core si jeune. »

Mais les instructions détaillées que Fénélon chargeait M. de Beauvilliers de transmettre à M. le duc de Bourgogne sur un objet encore plus important, méritent une attention particulière. On jugera si les principes religieux, qu'il lui avait inculqués, et les règles de conduite, qu'il lui avait prescrites, n'etaient pas aussi éclairés que raisonnables, et s'il est possible d'y appercevoir la plus légère empreinte de ces prétendues minuties, et de cette dévotion exagérée, qu'on attribuait à l'éducation qu'il avait reçue.

Instructions pour M. le duc de Bourgogne sur la religion et la piété.

« J'entends dire que M. le duc de Bourgo-
» gne augmente ses pratiques de piété. C'est
» pour moi un grand sujet de joie de voir la
» grâce dominer dans son cœur. Que ne peut-
» on pas espérer, puisque le désir de plaire à
» Dieu surmonte en lui les passions de la jeu-
» nesse, et l'enchantement du siècle corrompu.
» Je rends grâce à Dieu de ce qu'il lui a donné
» ce courage pour ne rougir point de l'Évangile.
» Il est essentiel qu'un prince de son sang fasse

» publiquement des œuvres, qui excitent les » hommes à glorifier le Dieu qu'ils adorent.

» Mais on prétend que M. le duc de Bour» gogne va au delà des œuvres nécessaires pour » éviter tout scandale, et pour vivre avec régula» rité en chrétien. *On est alarmé de sa sévérité » contre certains plaisirs; on s'imagine même » qu'il veut critiquer les autres, et les former » selon ses vues scrupuleuses.* On raconte qu'il » a voulu obliger madame la duchesse de Bor» gogne à faire le carême comme lui, et à se » priver de même pendant ce temps de tous les » spectacles. On ajoute qu'il commence à re» trancher son jeu, et qu'il est presque tou» jours renfermé tout seul. Enfin, on prétend » qu'il a refusé à *monseigneur* de le suivre à » l'Opéra pendant le carême.

Sur le carême.

» En écoutant de tels discours, j'ai compté » sur l'exagération du monde, qui ne peut » souffrir la règle, qui la craint encore plus » dans les grands, que dans les particuliers, » parce qu'elle y tire plus à conséquence. On » y appelle souvent excessif en piété, ce qui » est à peine suffisant; *mais je craindrais d'un » autre côté que ce prince ne se tournât un » peu trop aux pratiques extérieures, qui ne » sont pas d'une absolue nécessité.* Voici mes » pensées, que je vous propose, sans les don» ner pour bonnes.

» 1°. Je crois que M. le duc de Bourgogne ne
» devrait pas gêner madame la duchesse de
» Bourgogne; qu'il se contente de laisser déci-
» der son médecin sur la manière dont elle
» doit faire le carême. Il est bon de renvoyer
» ainsi toutes choses aux gens qui ont carac-
» tère et autorité pour décider. On décharge
» sa conscience, on satisfait à la bienséance;
» on évite l'inconvénient de passer pour rigide
» réformateur de son prochain. Si ce prince
» veut inspirer de la piété à la princesse, il doit
» la lui rendre douce et aimable, écarter tout
» ce qui est épineux, lui faire sentir en sa per-
» sonne le prix et la douceur de la vertu sim-
» ple et sans apprêt, lui montrer de la gaité
» et de la complaisance dans toutes les choses,
» qui ne relâche rien dans le fond, enfin se
» proportionner à elle, et l'attendre; il faut
» seulement prendre garde de tomber, en ten-
» dant la main à autrui.

» 2°. Il ne doit donner au public de specta-
» tacle sur la piété que dans les occasions de
» devoir, où la règle souffrirait, s'il ne la
» suivait pas aux yeux du monde. Par exem-
» ple, il doit être modeste et recueilli à la mes-
» se, faire librement ses dévotions toutes les
» fois qu'il lui convient de les faire pour son
» avancement spirituel, s'abstenir de toute
» moquerie, de toute conversation libre, im-

» poser silence là dessus aux inférieurs par son » sérieux, par sa retenue ; tout cela lui donnera » beaucoup d'autorité, mais quand il fait ses » dévotions hors des grands jours, il peut choi- » sir les heures et les lieux, qui dérobent le » plus cette action aux yeux des courtisans ; » du reste, il ne doit jamais donner aucune » démonstration de ses sentiments; on les sait » assez. La seule régularité pour les devoirs » généraux, et sa retenue à l'égard du mal dé- » cideront suffisamment pour l'édification né- » cessaire.

» 3°. Il doit, si je ne me trompe (1) s'accom- » moder à l'inclination de *monseigneur* pour » les choses qu'il peut faire sans pécher. Si les » spectacles étaient tels en eux mêmes, que » personne ne pût jamais y assister sans offen- » ser Dieu, il ne faudrait jamais y aller, non » plus au carnaval que pendant le carême ou » la semaine sainte. Il est vrai qu'il est très » convenable que ce prince se propose de n'y » aller pas au moins pendant les temps consa- » crés à la pénitence et à la prière, *mais la* » *complaisance bien placée est une aimable* » *vertu, et si elle sort quelquefois de la lettre* » *de la règle, c'est pour en mieux suivre l'es-* » *prit. N'aller point aux spectacles de son*

Sur les spectacles.

(1) Vie de Fénélon, par le père Querbeuf.

» *propre mouvement pendant le carême, et*
» *y aller en même temps pour plaire à mon-*
» *seigneur, quand il le propose, c'est le parti*
» *qui me semble le plus à propos.* »

Fénélon apportait un intérêt si suivi à tous les détails de la conduite d'un prince, auquel tant de craintes et d'espérances étaient attachées, qu'il s'exprime quelquefois avec une extrême sévérité sur les imperfections qui déparaient cet admirable ouvrage de sa tendresse et de ses soins. Plus il savait que le duc de Bourgogne avait de grandeur et d'élévation dans l'âme et le caractère, plus il était blessé des légères taches qui offusquaient l'éclat de tant de vertus.

Lettre de Fénélon, 5 janvier 1711. (Manuscrits.)

» Le P. P. (le petit prince) raisonne trop et » fait trop peu, écrivait Fénélon au duc de » Chevreuse; ses occupations les plus solides » se bornent à des occupations vagues et à des » résolutions stériles. Il faut voir les hommes, » les étudier, les entretenir, sans se livrer à » eux, apprendre à parler avec force, et ac- » quérir une autorité douce. Les amusements » puérils appétissent l'esprit, affaiblissent le » cœur, avilissent l'homme, et sont contrai- » res à l'ordre de Dieu. »

Le même au même, 30 juillet 1710. (Manuscrits.)

« Je suis ravi de ce que vous êtes contant du » P. P. (M. le duc de Bourgogne.) Pour moi, » je ne le serai point jusqu'à ce que je le sache

» libre, ferme, et en possession de parler avec » une force douce et respectueuse. Autrement, » il demeure avili comme un homme, qui a » encore dans un âge de maturité une faiblesse » puérile. »

« S'il ne sent pas le besoin de devenir ferme » et nerveux, il ne fera aucun véritable progrès, » il est temps d'être homme. La vie du pays où » il est, est une vie de molesse, d'indolence, de » timidité et d'amusement. Il ne sera jamais si » subordonné au Roi et à *monseigueur*, que » quand il leur fera sentir un homme mûr, ap» pliqué, ferme, touché de leurs véritables » intérêts, et propre à les soutenir par la sages» se de ses conseils et par la vigueur de sa con» duite. Qu'il soit de plus en plus petit sous la » main de Dieu, mais grand aux yeux des » hommes; c'est à lui à faire aimer, craindre » et respecter la vertu jointe à l'autorité; ah! » je donnerais ma vie pour le roi, pour la » maison royale, pour notre jeune prince, qui » est pour moi le monde entier. »

Le même au même, 8 juillet 1710. (Manuscrits.)

Le même au même, 3 mai 1710. (Manuscrits.)

« J'oubliais de vous dire qu'un homme ve» nu de Versailles prétend que M. le duc de » Bourgogne a dit que ce que la France souffre » maintenant, vient de Dieu, qui veut nous » faire expier nos fautes passées. Si ce prince » a parlé ainsi, il n'a pas assez ménagé la ré» putation du roi; on est blessé avec raison

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 7 avril 1710. (Manuscrits.)

» d'une dévotion, qui se borne à critiquer son
» grand père. »

En lisant ces lettres, on a peine à croire que Fénélon fut obligé de prendre les précautions les plus recherchées, pour faire parvenir au duc de Bourgogne des conseils si raisonnables. Tandis qu'il ne parlait à ce prince que le langage de l'austère vérité; qu'il lui recommandait sans cesse la plus religieuse soumission pour le roi, et une attention constante à lui plaire; tandis qu'il évitait avec un soin minutieux de l'entretenir des affaires publiques, des intrigues de la cour, des opérations des ministres et des injustices de madame de Maintenon à son égard, il était obligé de voiler des ombres du mystère cette vertueuse corespondance, comme si elle eût pu être traduite comme une conspiration contre l'état. On a déjà pu observer l'extrême circonspection avec laquelle le duc de Bourgogne s'était permis d'écrire à Fénélon dans des occassions très rares, et en profitant des facilités que ses voyages à l'armée lui avait présentées; on peut même se rappeler l'attention inquiète avec laquelle le jeune prince lui recommandait de ne laisser jamais transpirer le secret de ses lettres; tant il était convainçu de la prévention du roi son aïeul contre l'archevêque de Cambrai, et que le plus grand de tous les torts, dont il pût se rendre

coupable à ses yeux, serait de paraître regretter sa présence et ses conseils; mais nous trouvons dans une lettre du duc de Chevreuse (1), une preuve encore plus étonnante, s'il est possible, de l'excès de méfiance, qu'on était parvenu à inspirer à un roi, d'ailleurs si recommandable à tant de titres. Le duc de Chevreuse, revenant d'un voyage de Chaulnes où il avait vu l'archevêque de Cambrai, fut plusieurs jours à la cour sans oser se présenter devant M. le duc de Bourgogne, dans la crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir apporté à ce prince des lettres, ou des instructions de Fénélon.

M. le duc de Bourgogne ne fut point employé dans les armées depuis 1703 jusqu'à 1708, car il est inutile de parler d'un voyage qu'il fit en 1707, pour délivrer Toulon, assiégé par le duc de Savoie son beau-père. Le duc de Savoie avait déjà levé le siège, et repassé le Var, lorsque le duc de Bourgogne arriva en Provence.

Campagne de Lille en 1708.

Mais la campagne de 1708 fut pour lui la crise la plus terrible et la plus violente, où un jeune prince de son caractère et de son rang put jamais se trouver exposé. Ce fut alors qu'il eut à exercer ces vertus difficiles, dont Fénélon lui avait appris l'usage; jamais peut-être la

(1) Du 1er. décembre 1709. (Manuscrits.)

religion n'a remporté une victoire plus étonnante sur les passions; jamais il n'eut plus besoin d'être soutenu par Fénélon, et la providence, qui avait prévu l'extrémité où il serait réduit, lui ménagea le bonheur de pouvoir correspondre avec plus de facilité avec son sage instituteur.

On était informé que le prince Eugène et le duc de Marlboroug devaient porter le principal théâtre de la guerre, et tous les efforts des armées alliées dans les Pays-Bas. Le duc de Bourgogne fut nommé généralissime d'une armée de cent mille hommes en Flandre; le duc de Vendôme et le maréchal de Matignon furent destinés à commander sous ses ordres. Mais ce vain titre de généralissime ne devait être pour le jeune prince, qu'une décoration accordée à sa naissance, et les instructions, qu'il avait reçues du roi, le subordonnaient aux avis du duc de Vendôme.

L'expérience si malheureuse, et encore si récente, des dangers et des inconvénients qu'offre le partage du commandement, n'avait pas dégoûté le cabinet de Versailles d'un système presqu'impraticable dans la conduite d'une campagne militaire.

Par une singularité remarquable, à l'affaire de Turin en 1706, le courage et le génie du duc D'orléans s'étaient vus enchaînés par la

circonspection trop prudente du maréchal de Marsin, revêtu de toute l'autorité dans l'armée, que le duc d'Orléans était censé commander; pendant la campagne de 1708, le duc de Bourgogne, non moins intrépide, mais plus circonspect que le duc d'Orléans, fut soumis aux ordres du duc de Vendôme, dont la valeur, souvent téméraire, et toujours hasardeuse, était capable de conduire à une perte inévitable une armée entière, seule et dernière ressource de la France.

Le nom du duc de Vendôme est resté parmi celui des grands capitaines qui ont honoré la France, et illustré le siècle de Louis XIV; il avait en effet une grande partie des qualités brillantes qui font les héros de la guerre, un courage intrépide, un coup-d'œil sûr et rapide, une ambition démesurée de la gloire et des honneurs, et la confiance des soldats par une sorte de familiarité populaire qui les charmait et les portait à tout braver dans un jour d'action. Il a eu surtout l'avantage décisif d'avoir fixé en sa faveur le jugement de ses contemporains et l'opinion de la postérité, en mourant, pour ainsi dire, dans le champ de la victoire, après avoir rétabli Philippe V sur le trône d'Espagne(1); mais à ces grandes qua-

(1) Par la bataille de Villa-Viciosa, gagnée le 10 décembre 1710.

lités il joignait de grands défauts, même dans la partie militaire; et sans emprunter à M. de St. Simon, peut-être trop prévenu contre lui, les traits sévères sous lesquels il l'a peint, on peut sans doute lui reprocher avec ses admirateurs même (1) « de n'avoir pas toujours » assez médité ses desseins, d'avoir trop négligé les détails, d'avoir laissé périr la discipline militaire, de donner à la table et au sommeil la meilleure partie de son temps, de » ne se lever souvent qu'à quatre heures après » midi, et de s'être exposé plus d'une fois par » cet inconcevable abandon au danger d'être » enlevé. »

Il fallait que cette opinion fût bien généralement établie, puisque deux ans avant la campagne de 1708, et dans un temps, où l'on ne pouvait par conséquent supposer que Fénélon fût inspiré par le ressentiment des procédés du duc de Vendôme envers le duc de Bourgogne, il en portait le même jugement.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 12 novemb. 1706. (Manuscrits.)

« M. de Vendôme est paresseux, inappliqué » à tous les détails, croyant toujours tout possible, sans discuter les moyens et consultant » peu. Il a de grandes ressources par sa valeur » et son coup-d'œil, qu'on dit être très bon » pour gagner une bataille; mais il est très ca-

(1) Siècle de Louis XIV de Voltaire.

» pable d'en perdre une par un excès de con-
» fiance. Alors que deviendrait-on ? Il ne peut
» souffrir la supériorité des ennemis sur lui;
» c'est une honte et un dépit extrême; les en-
» nemis prendront des places très importantes
» devant lui pour percer notre frontière et en-
» tamer le royaume, ou bien ils l'engageront à
» une bataille; c'est ce qu'il cherche; s'il la
» perd, il hasarde la France entière ; c'est sur
» quoi on doit bien délibérer, sans l'abandon-
» ner à son impétuosité. Il faudrait un Charle V
» pour retenir Bertrand du Guesclin; il ne s'a-
» git pas de la campagne de M. de Vendôme,
» mais de la fortune de l'état. »

Voilà ce qu'écrivait Fénélon en 1706, et on croit lire l'histoire de la campagne de 1708. Mais en supposant même que le duc de Vendôme n'eût pas eu tous les défauts qu'on lui reprochait, il était de tous les généraux de son temps celui qu'on devait le plus éviter d'associer au duc de Bourgogne dans le commandement de la même armée. Il tenait à une cabale puissante, uniquement occupée à irriter le duc et la duchesse de Bourgogne et tout ce qui leur était attaché. Il faut le dire, le Dauphin, fils de Louis XIV et père du jeune prince, avait la faiblesse d'être jaloux des grandes qualités de son fils; il croyait y trouver la censure de sa vie insouciante et inappliquée; il s'était envi-

ronné d'une troupe de courtisans, qui ne s'étaient que trop apperçus de cette affligeante disposition, et s'étudiaient à l'entretenir. Ils avaient malheureusement réussi à élever des barrières entre le père et le fils, et à écarter tout ce qui aurait pu les rapprocher, si la mort du roi, que son âge déjà avancé permettait de prévoir, laissait l'héritier du trône en leur pouvoir. Tous ceux qui composaient cette cour, redoutaient d'ailleurs les principes austères du duc de Bourgogne et l'influence des amis vertueux, qui paraissaient naturellement appelés à sa confiance. Le duc de Vendôme était le personnage le plus actif et le plus distingué de la cour du Dauphin par son rang, ses grands talents, et ses succès ; et sa vaste ambition lui présageait une autorité sans bornes dans l'avenir, s'il parvenait à aigrir encore plus le père contre le fils, et à écraser celui-ci dans l'opinion publique. A ces motifs d'intérêt et d'ambition se réunissaient des ressentiments personnels, qui irritaient le dépit du duc de Vendôme. La duchesse de Bourgogne n'avait point ignoré la manière peu mesurée et trop publique, dont il s'était souvent exprimé sur le duc de Savoie son père, et elle en avait témoigné son mécontentement. Enfin la licence honteuse et révoltante des moeurs du duc de Vendôme formait un contraste choquant avec les

principes vertueux du duc de Bourgogne ; il ne pouvait se dissimuler l'opinion du jeune prince à son égard, et un mépris trop mérité était pour lui une insupportable injure.

Telles étaient les dispositions du duc de Vendôme, lorsque le duc de Bourgogne arriva à l'armée de Flandre. On put s'appercevoir dès les premiers moments, par la hauteur insultante avec laquelle il donnait des ordres au jeune prince, plutôt qu'il n'en recevait, qu'il était impossible de voir regner entre eux cette harmonie si nécessaire pour assurer les succès de la campagne. On sent aussi qu'il dût se former dès lors autour des deux chefs des groupes divers de courtisans et d'adulateurs plus occupés à se combattre mutuellement, qu'à combattre les ennemis. Cependant le début de la campagne fut assez heureux, et la surprise de Gand, capitale de la Flandre espagnole, donnait des espérances qui furent cruellement trompées.

Le jour même, où le duc de Bourgogne avait quitté Versailles pour se rendre à l'armée, il s'était arrêté un moment à Senlis pour envoyer un courrier à Fénélon, et le prévenir de son passage à Cambrai ; il lui mandait :

« Je suis ravi, mon cher archevêque, que

Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon, 13 mai 1708.

(1) 3 juillet 1708.

» la campagne, que je vais faire en Flandre me » donne lieu de vous embrasser, et de vous re- » nouveler moi-même les assurances de la » tendre amitié que je conserverai pour vous » toute ma vie. S'il m'avait été possible, je me » serais fait un vrai plaisir d'aller coucher chez » vous; *mais vous savez qu'il y a des raisons » qui m'obligent à garder des mesures; et je » crois que vous ne vous en formaliserez point.* » Je serai demain à Cambrai sur les neuf heu- » res; j'y mangerai un morceau à la poste, et » je monterai ensuite à cheval pour me rendre » à Valenciennes. *J'espère vous y voir, et vous » y entretenir sur diverses choses.* Si je ne » vous donne pas souvent de mes nouvelles, » vous croyez bien que ce n'est pas manque » d'amitié et de reconnaissance; elle est assu- » rément telle qu'elle doit être. »

LOUIS.

Fénélon par égard pour le jeune prince lui-même, et pour éviter de donner de l'ombrage au roi, ne jugea pas à propos d'aller le retrouver à Valenciennes, ainsi qu'il l'y avait invité. C'est ce que nous fait entendre une seconde lettre du duc de Bourgogne, qui suivit de très peu de jours la première.

Lettre du même au même, de Valenciennes, 15 mai 1708. (Manuscrits.)

» Votre lettre m'a été rendue en particulier, » mon cher archevêque, et je vous envoie la

» réponse par la même voie. C'est la meilleure » dont vous puissiez user, lorsque vous le ju- » gerez à propos. L'électeur de Cologne (1) a » fait savoir à M. de Vendôme qu'il désirerait » me voir; et à cause des inconvénients du cé- » rémonial, et que je ne pourrais pas lui don- » ner autant qu'il prétendait, il a été convenu » que je ne le verrais qu'à cheval; je crois que » ce sera le jour de la revue de l'armée. Ainsi, » faites-lui la réponse que vous avez projetée. » Je sais que ce prince a plus de mérite qu'on » ne lui en croit; je le connais par moi- » même.

» *Je suis charmé des avis que vous me don-* » *nez dans la seconde partie de votre lettre,* » *et je vous conjure de les renouveler toutes les* » *fois qu'il vous plaira. Il me paraît, Dieu* » *merci, que j'ai une partie des sentiments* » *que vous m'y inspirez, et que me faisant* » *connaître ceux qui me manquent, Dieu me* » *donnera la force de tout accomplir, et d'u-* » *ser des remèdes que vous me prescrivez. Il* » *me paraît que pour ne me guère voir vous ne* » *me connaissez pas mal encore....* J'aurai » une attention particulière à ce qui regarde » les églises et les maisons des pasteurs; c'est » un point essentiel, et je garderai sur ces

(1) Clément-Auguste de Bavière.

» points une exacte sévérité. Continuez vos » prières, je vous en supplie, j'en ai plus be» soin que jamais; unissez-les aux miennes, » ou plutôt, je les unirai aux vôtres; *car je » sais qu'en pareil cas, l'évêque est au dessus » du prince. Vous faites très sagement de ne » pas venir ici (à Valenciennes) et vous en » pouvez juger, parce que je n'ai point été » coucher à Cambrai; j'y aurais été assuré» ment sans des raisons décisives qui m'en » ont empêché. Sans cela, j'aurais été ravi de » de vous voir ici, pendant le sejour que j'y fe» rai, et de vous y entretenir sur beaucoup » de matières où vous auriez été plus capable » que personne de m'éclairer, et de me don» ner conseil. Vous savez l'amitié que j'ai » toujours eue pour vous, et que je vous ai » rendu justice au milieu de tout ce dont on » vous accusait injustement.* Soyez persuadé » que rien ne sera capable de la diminuer, et » qu'elle durera autant que ma vie. »

LOUIS

Combat d'Oudenarde.

La prise de Gand fut presqu'immédiatement suivie du malheureux combat d'Oudenarde (1) où le duc de Vendôme chercha à réparer par des prodiges de valeur le tort qu'il

---

(1) 11 juillet 1708.

avait eu de s'être laissé surprendre par sa négligence. Il fut dégagé à propos par le duc de Bourgogne, le duc de Berry son frère, et le fils de Jacques II prétendant à la couronne d'Angleterre. Ce jeune prince servait alors dans l'armée française, sous le nom de chevalier de Saint Georges, et cherchait à illustrer dans la carrière des armes un nom toujours malheureux sur le trône. Ces trois princes s'exposèrent dans cette occasion avec une hardiesse qui faillit leur être funeste par le danger où ils furent d'être enveloppés tout à coup par les ennemis.

Le combat d'Oudenarde fut peut-être moins désastreux par la perte qu'on y essuya (1), que par la division qu'on vit éclater entre les chefs de l'armée française. Le duc de Vendôme, furieux de s'être laissé surpendre, voulait qu'on couchât sur le champ de bataille, et qu'on recommençât le combat le lendemain. Cet avis fut discuté dans le conseil des officiers généraux, et ce fut à cette occasion que le duc de Vendôme se permit envers le duc de Bourgogne des procédés qui paraîtraient incroyables, s'ils n'étaient attestés par les mémoires et les lettres des contemporains. Nous nous bornerons à rapporter ce qu'en a

(1) Les Français n'y perdirent que deux mille hommes.

écrit M. de St.-Simon (1) avec un ton de vérité, qui semble rendre cette scène encore présente à l'imagination des lecteurs.

« Après le combat d'Oudenarde, les princes » consultèrent sur ce qu'il y avait à faire avec » M. de Vendôme, qui, de fureur de s'être si » cruellement mécompté, brusqua tout le monde. » M. le duc de Bourgogne voulut parler : » M. de Vendôme, enivré d'autorité et de colère, » lui ferma à l'instant la bouche, en lui » disant d'un ton impérieux devant tout le monde : » *qu'il se souvînt qu'il n'était venu qu'à* » *condition de lui obéir.* Ces paroles étonnantes, » prononcées dans les funestes moments » où l'on sentait si horriblement le poids de » l'*obéissance*, dont sa paresse et son opiniâtreté » venaient de rendre les suites si désastreuses, » firent frémir tous ceux qui les entendirent.

» Le jeune prince, à qui elles furent adressées, » y chercha une plus difficile victoire que » celle qui se remportait actuellement par les » ennemis sur lui. Il sentit qu'il n'y avait point » de milieu entre les dernières extrémités et » l'entier silence, et fut assez maître de lui pour » le garder. Vendôme se mit alors à pérorer sur » ce combat, à vouloir montrer qu'il n'était

(1) Mémoires de St.-Simon, tome II, page 257.

» point perdu, à soutenir que la moitié de l'ar-
» mée n'ayant point combattu, il fallait tourner
» toutes ses pensées à recommencer le lende-
» main matin. Chacun écouta en silence un
» homme qui ne voulait pas être contredit, et
» qui venait de montrer un exemple aussi cou-
» pable contre l'héritier nécessaire de la cou-
» ronne, de quiconque hasarderait autre chose
» que des applaudissements ; le silence dura
» donc sans que personne osât proférer une pa-
» role. Il venait cependant des avis de tous cô-
» tés, que le péril était extrême. Puységur,
» arrivant devers la maison du roi, en fit un
» récit qui ne laissa aucun raisonnement libre,
» et que le maréchal de Matignon osa appuyer.
» Vendôme, ne voyant plus nulle apparence de
» résister davantage à tant de convictions, et
» poussé à bout de colère, s'écria : « *Eh bien,*
» *messieurs, je vois bien que vous le voulez*
» *tous ; il faut donc se retirer ;* et l'on se
» retira. »

Cette retraite était d'autant plus nécessaire, que, comme l'ont observé tous les historiens, appuyés sur le témoignage uniforme des militaires qui ont parlé de cet évènement, « on se
» serait retrouvé le lendemain (1) dans une po-
» sition plus mauvaise encore que celle de la

(1) Abr. chron. du président Hénaut.

» veille, l'armée française étant séparée par
» celle des ennemis. »

Siège de Lille en 1708.

Le prince Eugène et Marlboroug firent alors toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre le siège de Lille. Le maréchal de Boufflers était accouru pour défendre la capitale de son gouvernement, aussitôt qu'il l'avait vu menacée. Ce siège mémorable dura quatre mois, et il a illustré le nom du maréchal de Boufflers. Il y développa des talents et des vertus dignes des temps héroïques de l'histoire.

L'armée du duc de Bourgogne était destinée à faire lever le siège de Lille, et la belle défense du maréchal de Boufflers laissa tout le temps nécessaire pour forcer les ennemis à une retraite ou à une bataille. Toute la France avait les yeux fixés sur le duc de Bourgogne, et il était assez naturel de croire qu'il hasarderait tout plutôt que de laisser les ennemis se rendre maîtres de la plus belle conquête du roi son grand-père, en présence d'une armée de cent mille hommes commandée par son petit-fils. Cette confiance de l'opinion publique est d'autant plus excusable, que la multitude, qui prononce toujours des jugements absolus sur la conduite des généraux, n'est jamais à portée de soupçonner les difficultés de leur position ni de calculer les obstacles qui enchaînent leurs opérations. C'est surtout en ce genre de mérite que les succès

font la gloire ou la honte, et que les succès constants fixent invariablement le jugement de la postérité. Les divisions qui régnaient entre les chefs de l'armée contribuèrent encore à égarer l'opinion et à justifier les murmures et les accusations des détracteurs du duc de Bourgogne. Les partisans du duc de Vendôme affectaient de partager son ardeur impatiente et de blâmer la circonspection timide du jeune prince. Toutes les lettres qu'ils écrivaient à Paris et à la cour étaient chargées de reproches amers, de réflexions malignes, de satires sanglantes, et ces odieuses rumeurs étaient propagées par une cabale puissante et acharnée à flétrir sa réputation. Le duc de Bourgogne dédaignait de se justifier; il croyait au-dessous de lui de descendre à des accusations contre ses ennemis et à des apologies pour lui-même; il n'avait que des amis et point de partisans; ces amis étaient des hommes vertueux, irréprochables, mais circonspects par leur âge, leur caractère, et leur position personnelle; toutes les manœuvres de l'intrigue leur étaient inconnues et étrangères; ils n'opposaient à la clameur publique que ces conjectures et ces raisonnements, qui peuvent avoir quelqu'accès auprès des hommes calmes et modérés, dans une discussion tranquille et impartiale, mais que la prévention ou la passion dédaignent toujours d'écouter. Cependant le

jeune prince était défendu dans le cœur du roi par la tendresse paternelle et une estime réfléchie, et auprès de madame de Maintenon par la douleur touchante de la duchesse de Bourgogne. Toute la cour se divisait entre deux partis encore plus opposés l'un à l'autre que les armées ennemies, qui étaient en présence sur la frontière.

C'est pendant ces quatre mois, qui furent sans doute les plus pénibles de toute la vie du duc de Bourgogne, que nous retrouvons toutes les pièces d'une correspondance suivie et intéressante entre le jeune prince et Fénélon. Plus à portée de s'écrire avec une entière liberté, ils purent s'abandonner sans réserve à l'épanchement de leur cœur, et cette correspondance offre les traits les plus honorables de leur histoire.

On avait fait craindre à Fénélon que M. le duc de Bourgogne ne se disposât à retourner à Versailles avant que le sort de la citadelle de Lille fût décidé, et à une époque où la belle saison permettait de tenir encore long-temps la campagne (1). Il lui adressa les plus fortes représentations sur une résolution si honteuse.

Lettre de Fénélon à M. le duc de Bourgogne, sept. 1708.

« Je ne puis m'empêcher, monseigneur, de » vous répéter qu'il me semble que vous devez

(1) On était au mois de septembre.

» tenir bon jusqu'à l'extrémité dans l'armée, » comme M. de Boufflers dans la citadelle de » Lille. Si on ne peut rien faire d'utile et d'ho- » norable jusqu'à la fin de la campagne, au » moins vous aurez payé de patience, de fermeté » et de courage, pour attendre les occasions » jusqu'au bout; au moins vous aurez le loisir » de faire sentir votre bonne volonté aux trou- » pes, et de regagner des cœurs. Si, au contraire, » on fait quelque coup de vigueur avant que de » se retirer, pourquoi faut-il que vous n'y soyez » pas, et que d'autres s'en réservent l'honneur? » *pourquoi faut-il faire penser au monde* » *qu'on n'ose rien entreprendre de hardi et de* » *fort, quand vous commandez, que vous n'y* » *êtes qu'un embarras, et qu'on attend que* » *vous soyez parti pour tenter quelque chose* » *de bon?* Après tout, s'il y a quelque ressource » à espérer, c'est dans le temps où les ennemis » seront réduits à se retirer ou à prendre des » postes dans le pays pour y passer l'hiver. Voilà » le dénouement de toute la campagne; voilà » l'occasion décisive : pourquoi la manqueriez- » vous ? Il faut toujours obéir au roi avec un » zèle aveugle ; mais il faut attendre, et tâcher » d'éviter un ordre absolu de partir trop tôt. » Vous auriez tout le déshonneur de la campa- » gne, et M. de Vendôme se réserverait l'espé- » rance du succès. »

Le duc de Bourgogne se hâta de rassurer Fénélon sur l'objet de sa lettre, qui n'avait en effet nul fondement, et qui n'était qu'une rumeur répandue par ses ennemis, pour chercher à lui nuire. Il se trouvait même alors délivré du joug impérieux du duc de Vendôme. Le roi avait ordonné au maréchal de Berwick de joindre son corps d'armée à celui du jeune prince, et l'avait adjoint au duc de Vendôme pour diriger son son petit-fils.

Du maréchal de Berwick.

Le maréchal de Berwick, déjà célèbre par la victoire d'Almanza, et déjà reconnu, quoique bien jeune encore (1), pour un des plus grands généraux de l'Europe, avait au suprême degré le mérite de réunir la valeur la plus intrépide à un calme et à un sang-froid qui ne lui permettaient jamais de rien accorder au hasard ni à une folle témérité. Ces qualités, si précieuses dans tous les temps, l'étaient encore plus à une époque où l'armée du duc de Bourgogne formait la seule barrière qui pût empêcher les ennemis de pénétrer dans le cœur du royaume, et de livrer la France entière au pillage. Cette considération avait décidé Louis XIV à l'associer au commandement de l'armée. A peine y fut-il arrivé, que le duc de Vendôme proposa de forcer les retranchements des ennemis, pour dégager la

(1) Il n'avait alors que 37 ans.

citadelle de Lille. Le maréchal voulut, avant de donner son avis, prendre une connaissance approfondie de la position des ennemis ; le résultat de ses observations fut qu'on ne pouvait hasarder une pareille entreprise sans exposer l'armée à une ruine entière, sans qu'aucune probabilité de succès pût balancer un si grand danger ; il opina pour ne point attaquer les ennemis devant Lille avec le même sang-froid qu'il avait ordonné qu'on les attaquât à Almanza. Tous les emportements du duc de Vendôme n'altérèrent pas un moment son calme, et ne changèrent rien à son avis. Le duc de Bourgogne, et tous les membres du conseil, adoptèrent une résolution qui ne pouvait être soupçonnée de pusillanimité dans la bouche d'un homme tel que le maréchal de Berwick et d'un officier général tel que Puységur.

On trouvera une partie de ces détails dans la réponse du duc de Bourgogne à Fénélon.

Au camp de Saulsoir, le 20 septembre 1708.

« J'ai reçu depuis quelque temps deux de vos » lettres, mon cher archevêque ; vous compre- » nez aisément que je n'ai pas trop eu le temps de » répondre plutôt à la première, et pour la se- » conde, elle ne m'a été rendue qu'hier. *Il n'a* » *point été question de mon retour ; mais* » *vous pouvez être persuadé que je suis et que*

Lettre du duc de Bourgogne à Fénélon, 20 sept. 1708. (Manuscrits.)

» *j'ai toujours été dans les mêmes sentiments*
» *que vous sur ce chapitre, et qu'à moins*
» *d'un ordre supérieur et réitéré, je compte,*
» *quoi qu'il arrive, de finir la campagne, et*
» *d'être à la tête de l'armée tant qu'elle sera*
» *assemblée.* »

» J'en viens à la seconde. Il est vrai que j'ai
» essuyé une épreuve depuis quinze jours, *et je*
» *me trouve bien loin de l'avoir reçue comme*
» *je le devais, me laissant emporter aux pros-*
» *pérités, et abattre dans les adversités; me*
» *laissant aussi aller à un serrement de cœur*
» *causé par les noirceurs, les contradictions,*
» *et les peines de l'incertitude et de la crainte*
» *de faire quelque chose de mal à propos dans*
» *une affaire d'une conséquence aussi extrême*
» *pour l'état.* Je me trouvais avec l'ordre réi-
» téré du roi d'attaquer les ennemis; M. de
» Vendôme pressant de le faire, et de l'autre
» côté le maréchal de Berwick et tous les an-
» ciens officiers, avec la plus grande partie de
» l'armée, disant qu'il était impossible d'y
» réussir, et que l'armée s'y perdrait. Le Roi
» me réitéra son ordre après une première re-
» présentation à laquelle je me crus obligé. M.
» de Chamillart arriva le soir, et me confirma
» la même chose. J'y voyais les funestes suites
» de la perte d'une bataille, sans pouvoir pres-
» que espérer de la gagner, et que le mieux qui

» pouvait nous arriver était de nous retirer » après une attaque infructueuse. Voilà l'état » où j'ai été pendant huit ou neuf jours, jusqu'à » ce qu'enfin le roi, informé de l'état des cho- » ses, n'a plus ordonné l'attaque et m'a remis à » prendre mon parti.

« *Sur ce que vous me dites de mon indéci-* » *sion, il est vrai que je me le reproche à moi-* » *même, et que quelquefois paresse ou négli-* » *gence, d'autres fois, mauvaise honte, respect* » *humain, ou timidité, m'empêchent de pren-* » *dre des partis, et de trancher net dans* » *des choses importantes. Vous voyez que je* » *vous parle avec sincérité, et je demande* » *tous les jours à Dieu de me donner, avec la* » *sagesse et la prudence, la force et le cou-* » *rage, pour exécuter ce que je croirai de mon* » *devoir.*

» Je n'avais point cette puissance décisive, » quand je suis entré en campagne, et le roi » m'avait dit que, quand les avis seraient dif- » férents je devais me rendre à celui de M. Ven- » dôme, lorsqu'il y persisterait. Je le demandai » après l'affaire d'Oudenarde; elle me fut » accordée, et peut-être ne m'en suis-je pas » servi autant que je le devais ».

» *Pour toutes les louanges que vous me don-* » *nez, si elles ne venaient d'un homme comme* » *vous, je les prendrais pour des flatteries; car*

» *en vérité je ne les mérite guères, et le monde*
» *se trompe dans ce qu'il pense sur mon sujet.*
» Mais il faut avec la grâce de Dieu mériter ce
» que l'on en croit, du moins en approcher.
» Vous savez mon amitié pour vous; elle ne fi-
» nira qu'avec ma vie ». Louis.

P. S. « Je me sers de cette occasion pour
» vous demander si vous ne croyez pas qu'il
» soit absolument mal de loger dans une ab-
» baye de filles. C'est le cas où je me trouve,
» les religieuses sont pourtant séparées; mais
» j'occupe une partie de leurs logements, et s'il
» était nécessaire, je quitterai la maison quoi
» qu'on on pût dire. Dites-moi je vous en prie,
» votre sentiment, d'autant plus que je suis pré-
» sentement dans votre diocèse ».

Fénélon s'empressa de tranquilliser le duc de Bourgogne sur le dernier article de cette lettre, qui tenait autant à un sentiment de délicatesse et de respect pour les bonnes mœurs, qu'à un scrupule religieux.

Il lui répondit: « vous ne devez avoir aucune
» peine de loger dans la maison du Saulsoir.
» Vous n'avez rien que de sage et de réglé au-
» près de votre personne. C'est une nécessité à
» laquelle on est accoutumé pendant les cam-
» pements des armées; on est fort édifié de la
» police et du bon ordre que vous faites gar-
» der ».

Le duc de Bourgogne avait les défauts de ses qualités ; n'attachant de prix qu'aux vertus réelles, il négligeait trop ces petits moyens de plaire, et ces attentions délicates et recherchées, qui appartiennent jusqu'à un certain point à la science de gouverner. Les princes devraient se trouver trop heureux de voir souvent désirer et recevoir de leur part un sourire, une expression obligeante, un souvenir flatteur comme le plus noble prix du sang répandu à leur service, comme la plus douce récompense d'une vie consacrée à leur plaire.

Fénélon reproche au duc de Bourgogne quelques défauts d'attention.

Lettre du 24 sept. 1708.

« Je viens d'apprendre, monseigneur, lui » écrivait Fénélon, que diverses personnes de » condition et de mérite dans le service, se » plaignent que vous ne connaissez ni leurs » noms, ni leurs visages, pendant que M. le » duc de Berry les reconnaît tous, les distingue, » et les traite gracieusement. Cependant, vous » avez plus qu'aucun autre prince de quoi con- » tenter le public dans la conversation. Vous y » êtes gai, obligeant, et si l'on ose le dire, très » aimable ; vous avez l'esprit cultivé et orné » pour pouvoir parler de tout, et pour vous pro- » portionner à chacun ; c'est un charme con- » tinuel, dont il ne tient qu'à vous de faire » usage ; il ne vous en coûtera qu'un peu de su- » jétion et de complaisance ; Dieu vous don- » nera la force de vous y assujétir ; si vous le

» désirez ; vous n'y aurez que la gloire mondaine à craindre. C'est l'avantage des grands princes, que chacun, qui se ruine, ou qui s'expose à être tué pour eux, est enchanté par une parole obligeante, et dite à propos. L'armée entière chantera vos louanges, quand chacun vous trouvera accessible, ouvert et plein de bonté.

» Pour vos défauts, monseigneur, je remercie Dieu de ce qu'il vous les fait sentir, et de ce qu'il vous apprend à vos dépens par de si fortes leçons à vous défier de vous-même ».

» On dit encore que M. Le comte d'Evreux (1) a écrit très certainement une lettre qu'il a désavouée ; on dit que vous avez paru croire un peu trop facilement le désaveu qu'il vous en a fait contre la notoriété publique. Pour moi, je crois qu'il serait très digne de vous de suspendre tout au moins votre jugement sur la sincérité de ce désaveu et de lui rendre vos bonnes grâces, en lui pardonnant, s'il le faut, de très bon cœur. Je vous dirai dans le plus profond secret que ce désaveu ne doit pas être cru, et que je le sais bien ».

» Je rassemble, monseigneur, tous les dis-

(1) Henri-Louis de Latour d'Auvergne, comte d'Évreux, colonel-général de la cavalerie.

» cours que j'ai entendu faire, ne craignant » point de vous déplaire, en vous avertissant » de tout avec un zèle sans bornes, et étant » persuadé que vous ferez un bon usage de tout » ce qui méritera quelque attention. Les bruits » mêmes les plus injustes ne sont pas inutiles » à savoir, quand on a le cœur bon et grand, » comme vous l'avez, Dieu merci ».

On applaudira certainement à la tendresse éclairée de Fénélon pour son ancien élève, en ne lui dissimulant aucun de ses torts, ou de ses défauts; mais on peut dire que la manière, dont M. le duc de Bourgogne recevait ses avis et ses leçons, est bien plus admirable encore. Il est difficile de lire sans attendrissement la réponse qu'il fit à l'archevêque de Cambrai.

Réponse du duc de Bourgogne, 3 octobre 1708. (Manuscrits.)

« Je n'ai pu répondre plûtôt, mon cher ar- » chevêque, à votre grande lettre; car j'en ai » eu fréquemment de très longues à écrire sur » les opérations dont je suis chargé. Je puis le » faire présentement article par article.

» Il est vrai que je suis renfermé assez sou- » vent; mais, comme je vous l'ai dit, j'écris » beaucoup certains jours. Je ne nie pas cepen- » dant que je ne perde souvent du temps. Il est » vrai aussi que je parle plutôt aux gens à qui » je suis plus accoutumé, et que je suis trop » en cela mon goût naturel ».

Il entre ensuite dans son apologie sur l'af-

faire d'Oudernarde, et sur quelques faits militaires dont Fénélon l'avait entretenu sur les bruits publics, et qui seraient aujourd'hui sans intérêt.

« La publicité de quelques délibérations du » conseil de guerre n'est que trop véritable; » mais on peut la mettre sur le compte de M. de » Vendôme, plutôt que sur le mien.

» Il en est de même de n'être pas bien averti; » et ce qui fait retomber sur moi cette sorte de » plainte, est que j'aurais dû agir autrement, » et que je ne l'ai pas toujours fait, me laissant » aller à une mauvaise complaisance, à une cer- » taine faiblesse ou respect humain. Vous con- » naissez parfaitement M. de Vendôme, et je » n'ai rien à vous dire de plus que ce que vous » en dites dans votre lettre. Ce que vous dites » du maréchal de Berwick est aussi fort juste; » il excède peut-être un peu trop en prudence, » au lieu que M. de Vendôme excède en con- » fiance et négligence.

» Je ne sache point dans tout ce qui s'est passé » en dernier lieu, avoir consulté gens sans ex- » périence. J'ai parlé aux plus anciens géné- » raux, à des gens sans atteinte sur le courage, » et si les conseils ont été taxés de timides, ils » méritaient plutôt le nom de prudents.

» Il est vrai que la présomption absolue de » M. de Vendôme, ses projets subits et mal

» digérés, et ce que j'en ai vu m'empêche » d'avoir aucune confiance en lui, et que ce- » pendant j'ai trop aquiescé dans des occasions » où je devais au contraire décider de ce qu'il » me proposait, joignant en cela la faiblesse à » peut-être un peu de prévention. Car depuis » l'affaire d'Oudenarde, j'ai reçu la puissance » décisive ainsi que je crois vous l'avoir déjà » mandé.

» Je ne sais rien de précis sur ce que l'on dit » que mon frère traite mieux que moi, et con- » naît mieux que moi des officiers de qualité » et de mérite; comme il écrit moins que moi, » il les peut voir plus souvent.

» Je tâcherai de faire usage des avis que vous » me donnez, et prie Dieu qu'il m'en fasse la » grâce, pour n'aller trop loin, ni à droite, ni à » gauche.

» Je ferai aussi usage de ce que vous me mar- » quez sur le comte d'Evreux sans affectation, » mais aussi pour ne pas paraître dupe; car » vous savez que c'est un personnage qu'il faut » éviter; je m'attends à bien des discours que » l'on tient, et que l'on tiendra encore. Je passe » condamnation sur ceux que je mérite, et mé- » prise les autres, pardonnant véritablement à » ceux qui me veulent, ou me font du mal; » et priant pour eux tous les jours de ma vie.

» Voilà mes sentiments, mon cher archevê-

» que, vous savez que mon amitié pour vous est » toujours la même. J'espère pouvoir vous en » assurer moi-même à la fin de la campagne; on » ne saurait encore dire quand ce sera; car » l'évènement de Lille est encore indéterminé ».

Souvent Fénélon, s'élevant dans ses lettres au dessus des détails particuliers, dont il croyait devoir l'instruire, lui offre ces grandes vues générales, qui doivent toujours être présentes à l'esprit des princes, pour leur apprendre à se mesurer avec le malheur, et à subir avec fermeté ces revers éclatants, qui peuvent les atteindre comme les autres hommes.

Extraits de quelques lettres de Fénélon au duc de Bourgogne.

« Ceux qui doivent commander aux autres, » ne peuvent le faire utilement, dès qu'ils ont » perdu l'estime et la confiance des peuples. Rien » ne serait plus dur et plus insupportable pour » les peuples, rien ne serait plus dangereux et » plus déshonorant pour un prince, qu'un gou- » vernement de pure autorité, sans l'adoucis- » sement de l'estime, de la confiance et de l'af- » fection réciproque. Il est donc capital, même » selon Dieu, que les grands princes s'appli- » quent sans relâche à se faire aimer et estimer, » non par une recherche de vaine complaisance, » mais par fidélité à Dieu, dont ils doivent re- » présenter la bonté sur la terre......

» Ce qui me console de vous voir si traversé » et si contredit, est que je vois le dessein de

» Dieu, qui veut vous purifier par les contra-
» dictions, et vous donner l'expérience des
» embarras de la vie humaine, comme au moin-
» dre particulier. Ne vous mettez point en peine
» de me répondre ; il me suffit que mon cœur
» ait parlé au vôtre en secret devant Dieu seul.
» C'est en lui que je mets toute ma confiance
» pour votre prospérité, monseigneur ; je vous
» porte tous les jours à l'autel avec le zèle le
» plus ardent. Quelque génie que Dieu vous ait
» donné, vous courez risque de faire des fautes
» irréparables, si vous vous tourniez à une dé-
» votion faible et scrupuleuse. Ecoutez les per-
» sonnes les plus expérimentées, et ensuite pre-
» nez votre parti. *Il est moins dangereux d'en*
» *prendre un mauvais que de n'en prendre*
» *aucun, ou que d'en prendre un trop tard.*
» Pardonnez, monseigneur, la liberté d'un
» ancien serviteur, qui prie sans cesse pour
» vous, et qui n'a d'autre consolation en ce
» monde, que celle d'espérer que malgré ces
» traverses, Dieu fera par vous des biens infi-
» nis. Dieu, sur qui je compte, et non sur les
» hommes, bénira vos travaux, et quand même
» il permettrait que vous n'eussiez aucun suc-
» cès, vous feriez voir au monde combien on
» mérite les louanges des personnes solides et
» éclairées, quand on a le courage et la pa-

» tience de se soutenir avec force dans le mal-
» heur ».

Ibid. « Oh ! que Dieu vous aime, monseigneur, » puisqu'il a soin de vous instruire par tant de » contradictions. *Il vous fait sentir combien » les guerres sont à craindre, combien les » plus puissantes armées sont inutiles, com- » bien les grands états sont facilement ébran- » lés.* Il vous montre combien les plus grands » princes sont rigourensement critiqués par le » public, pendant que les flatteurs ne cessent » point de les encenser. Quand on est des- » tiné à gouverner les hommes, il faut les ai- » mer pour l'amour de Dieu, sans s'attendre à » être aimé d'eux, et se sacrifier pour leur » faire du bien, quoiqu'on sache qu'ils disent » du mal de celui qui les conduit avec bonté » et modération. Il faut néanmoins, monsei- » gneur, vous dire que le public vous estime, » vous respecte, attend de grands biens de » vous, et sera ravi qu'on lui montre que vous » n'avez aucun tort. Il croit seulement que » vous avez une dévotion sombre, timide, » scrupuleuse, et qui n'est pas assez propor- » tionnée à votre place; que vous ne savez pas » prendre une certaine autorité modérée, mais » décisive, sans blesser la soumission inviola- » ble que vous devez aux intentions du Roi. » *Eh! qui est-ce sur la terre, qui n'a point de*

» *défauts, et qui n'a pas commis de grandes* » *fautes ? Qui est-ce qui est parfait à vingt-* » *six ans pour le très difficile métier de la* » *guerre, quand on ne l'a jamais fait de suite.* »

Fénelon lui donne ensuite les conseils les plus sages et les plus éclairés sur l'usage qu'il doit faire de ses principes de religion et de piété.

Sur la religion et la piété des princes.

« Pour votre piété, si vous voulez lui faire » honneur, vous ne sauriez être trop attentif à la » rendre douce, simple, commode, sociable ; » il faut vous attacher à chercher au dehors le » bien public, autant que vous le pourrez, et » retrancher les scrupules sur les choses qui pa- » raissent des minuties. Il faut, pour ainsi dire, » justifier la piété aux critiques et aux libertins ; » il faut la pratiquer d'une manière simple, » noble, forte et convenable à votre rang. Il » faut aller tout droit aux devoirs essentiels de » votre état par le principe de l'amour de Dieu, » et ne rendre jamais la vertu incommode par » des hésitations scrupuleuses sur les petites » choses. *Un prince ne peut point à la cour* » *ou à l'armée, régler les hommes comme* » *des religieux ; il faut en prendre ce qu'on* » *peut, et se proportionner à leur portée.* »

Nous ne transcrivons point ici toutes les lettres de cette vertueuse et intéressante correspondance. Mais dans le nombre, il en est deux qu'il importe de faire connaître, parce qu'elles renferment tout ce qu'il y a d'essentiel dans

les autres pour la partie historique. Fénélon y a rassemblé toutes les accusations vraies ou fausses, tous les reproches fondés où hasardés, tous les traits de satire ou de blâme, que la malignité s'était plu à imaginer ou à exagérer pour décréditer le jeune prince dans le cœur du roi et dans l'opinion publique. Fénélon les avait recueillis de la bouche même des officiers les plus distingués, que le voisinage de l'armée attirait à Cambrai, et qu'une juste indignation contre de si viles calomnies portait à l'en instruire, ou dont le zèle sincère pour la gloire du jeune prince s'alarmait avec raison des avantages qu'il pouvait donner à ses envieux par quelques imperfections assez excusables à son âge. Tel est le tableau affligeant que Mentor ne craint pas de mettre sous les yeux de Télémaque! L'idee de lui déplaire, ou le danger de le blesser ne se présente pas un seul moment à son esprit; il connaissait l'âme du duc de Bourgogne, et il savait que le duc de Bourgogne connaissait la sienne.

La saison s'avançait; la citadelle de Lille était réduite aux dernières extrémités; et malgré tous les miracles de sagesse, d'intelligence et de courage du maréchal de Boufflers, il fallait qu'il succombât, s'il n'était pas secouru. Mais les armées alliées avaient su occuper une position si formidable, que l'on voyait le moment peu éloigné, où la place la plus

forte du royaume allait passer sous le pouvoir des ennemis, en présence de l'héritier de la couronne et d'une armée de cent mille Français. La clameur publique semblait rejeter cette ignominie sur les sentiments pusillanimes du duc de Bourgogne et sur les maximes superstitieuses et timides des instituteurs, qui avaient présidé à son éducation.

Ce fut dans cette circonstance douloureuse, que Fénélon crut devoir à ce prince la vérité toute entière. Mais ce prince était le duc de Bourgogne; et celui qui la lui faisait entendre était Fénélon.

Vérités sévères de Fénélon au duc de Bourgogne.

Lettre de Fénélon au duc de Bourgogne, 15 octobre 1708.

« Monseigneur, quelque grande retenue » que je veuille garder le reste de ma vie sur » toutes les choses qui ont rapport à vous, » pour ne vous commettre jamais en rien, je » ne puis néanmoins m'empêcher de prendre » la liberté de vous dire encore une fois par » une voie très sûre et très secrète, ce que » j'apprends que l'on continue à dire contre » votre personne. Je suis plus occupé de vous » que de moi, et je craindrais moins de hasar- » der de vous déplaire en vous servant, que de » vous plaire, en ne vous servant pas. D'ailleurs, » je suis sûr qu'on ne peut jamais vous déplaire, » en vous disant avec zèle et respect ce qu'il » importe que vous sachiez!

» 1°. On dit, monseigneur, que vous n'avez

» pas voulu exécuter les ordres du roi, qui » voulait qu'on attaquât le prince Eugène, » pendant que le duc de Marlboroug s'était » avancé sur le chemin d'Ostende, et que par » ce refus, vous avez été la cause de la perte » de la ville de Lille. C'est un fait qui regarde » les temps postérieurs à votre campement sur » la Marque, et qui est des temps de votre cam» pement du Saulsoir. Je ne saurais croire » qu'il soit comme on le raconte avec beau» coup de malignité.

» 2°. On persiste à dire que vous avez été la » vraie cause du combat d'Oudernarde par » votre ordre précipité, de faire attaquer trois » bataillons des ennemis par deux brigades, » sans aucun concert avec M. de Vendôme.

» 3°. On prétend que quand vous arrivâtes » sur la Marque, M. d'Artaignan reconnut » dès le lendemain que les passages étaient » ouverts, que la plaine était assez commode » pour faire agir toute la cavalerie, et que les » ennemis n'étaient point alors retranchés, » comme ils le furent deux jours après. On » assure que M. d'Artaignan se hâta d'en aver» tir, et de répondre du succès, si on voulait » bien attaquer; qu'il n'eut aucune réponse; » qu'on demeura dans l'incertitude, et que vous » voulûtes, malgré M. de Vendôme, attendre le » retour du courier envoyé au roi; ce qui était » laisser évidemment échapper l'occasion de

» sauver Lille. J'ai vu un homme de service, » qui m'a dit avoir mené M. d'Artaignan dans » cette plaine, parce qu'il la connaissait parfai- » tement ; il soutient qu'il n'y avait qu'à se » donner la peine de l'aller voir, pour recon- » naître que tout était uni et ouvert. Il dit même » avoir été jusqu'auprès des ennemis, et avoir » vu qu'il n'y avait encore alors, ni retranche- » ments commencés, ni défilés, ni bois, ni om- » bre de difficulté, pour secourir la place. Il » ajoute qu'il prit la liberté de parler haute- » ment ; que personne ne daigna ni l'écouter ni » prendre la peine d'aller voir, et qu'en un mot » presque personne ne voulait entendre opiner » pour le combat.

» 4°. On dit, monseigneur, qu'encore que » vous ayez infiniment écrit à la cour pour » vous justifier, vous n'avez jamais mandé rien » de clair et de précis pour votre décharge : » que vous vous êtes contenté de faire des ré- » ponses vagues et superficielles, avec des expres- » sions modestes et dévotes à contre tems. La » cour et la ville, dit-on, étaient d'abord pour » vous avec chaleur; mais la cour et la ville ont » changé et vous condamnent. On ne se con- » tente pas de dire que le public est de plus en » plus déchaîné contre vous ; on ajoute que le » mécontentement remonte bien plus haut, et » que le roi même ne peut s'empêcher mal-

» gré toute son amitié, de sentir vivement votre » tort. Il y a déjà quelque temps qu'il m'a passé » par l'esprit que tant de gens, d'ailleurs fort » politiques, n'oseraient point vous critiquer si » librement, si cette critique n'était pas autori- » sée par quelque prévention du côté de la » cour.

» 5°. Ce qui est le plus fâcheux est qu'un » grand nombre d'officiers, qui reviennent de » l'armée et qui vont à Paris, ou qui y écri- » vent, font entendre que les mauvais conseils » des gens faibles et timides, que vous écoutez » trop, ont ruiné les affaires du roi, et ont » terni votre réputation. J'entends ces discours » répandus partout, et j'en ai le cœur déchiré; » mais je n'ose parler aussi fortement que la » chose le mériterait, parce que le torrent en- » traîne tout, et que je ne veux point qu'on » puisse croire que je sache rien de particulier » à votre décharge.

» 6°. On va jusqu'à rechercher avec une » noire malignité les plus petites circonstances » de votre vie pour leur donner un tour odieux. » On dit, par exemple, que pendant que vous » êtes dévot jusqu'à la sévérité la plus scrupu- » leuse dans des minuties, vous ne laissez pas » de boire quelquefois avec un excès qui se fait » remarquer.

» 7°. On se plaint de ce que votre confesseur



» est trop souvent enfermé avec vous; qu'il » se mêle de vous parler de la guerre, et que » quand on l'accusa de vous avoir conseillé de » ne rien hasarder sur la Marque, il écrivit au » père de la Chaize pour faire savoir au roi » qu'il était allé reconnaître le terrain et l'état » des ennemis; qu'il avait été d'avis qu'on les » attaquât, et qu'il avait trouvé qu'il était » honteux de ne le pas faire. On lui impute » d'avoir écrit ainsi pour le tourner en ridicule » comme un homme vain, qui se pique d'en- » tendre la guerre, et d'aller reconnaître l'en- » nemi.

» Je dois ajouter par pure justice que je sais » qu'il n'a point mérité ces plaisanteries, et qu'il » n'a rien écrit que de modeste et de conve- » nable.

» 8°. On prétend, monseigneur, que vous » avez écrit à des gens indiscrets et indignes de » votre confiance, les mêmes choses que vous » avez écrites au roi avec un chiffre, et que » ces gens-là les ont divulguées, avant que sa » majesté eût reçu vos lettres secrettes, où vous » mandiez ce qui manquait dans la place as- » siégée.

» Voilà, monseigneur, les principales choses » qui me reviennent par de bons canaux, quoi- » que je sois loin de tout commerce du monde.

» Un hasard bizarre fait que je sais là dessus » plus que sur les autres affaires. Peut-être » personne n'osera vous dire tout ceci. Pour » moi, je l'ose et je ne crains que de manquer » à Dieu et à vous. Personne n'est plus éloigné » que moi de croire tous ces discours; la » peine que je souffre de les entendre est » grande; il s'agit de détromper le monde pré- » venu; ceux qui vous déchirent, parlent hau- » tement, et ceux qui voudraient vous défen- » dre, n'osent parler.

» Je suppose que vous avez éclairci chaque » point en détail avec M. de Chamillart et que » vous lui aurez fait toucher les choses au doigt, » pour convaincre pleinement S. M. de la » fausseté de tout ce qu'on vous impose.

» Il ne m'appartient pas, monseigneur, de » raisonner sur la guerre; aussi n'ai-je garde » de le faire; mais on a de grandes ressources, » quand on est à la tête d'une puissante armée, » et qu'elle est animée par un prince de votre » naissance qui la conduit. Il est beau de » voir votre patience et votre fermeté pour » demeurer en campagne dans une saison si » avancée. Notre jeunesse impatiente de re- » voir Paris avait besoin d'un tel exemple. Tan- » dis qu'on croira encore pouvoir faire quelque » chose d'utile et d'honorable, il faut que ce

» soit vous, monseigneur, qui tâchiez de l'exé-
» cuter. Les ennemis doivent être affaiblis;
» vous êtes supérieur en force; il faut espérer
» que vous le serez aussi en projet et en me-
» sures justes, pour en rendre l'exécution heu-
» reuse. Le vrai moyen de relever la réputa-
» tion des affaires, est que vous montriez une
» application sans relâche, votre présence
» nuirait et aux affaires, et à votre réputation,
» si elle paraissait inutile et sans action dans
» des temps si fâcheux. Au contraire, votre
» fermeté patiente pour achever cette campa-
» gne, forcera tout le monde à ouvrir les yeux,
» et à vous faire justice, pourvu qu'on voie
» que vous prévoyez, que vous projetez, que
» vous agissez avec vivacité et hardiesse. »

Lorsque Fénélon vit la campagne prête à finir, et à finir de la manière la plus affligeante pour la France, et la moins honorable pour le duc de Bourgogne, il ne s'attacha plus qu'à lui tracer la marche qui lui restait à suivre pour se justifier avec une noble fermeté dans l'esprit du roi, et chercher à ramener l'opinion publique, qu'on avait si cruellement égarée.

Utiles conseils de Fénélon au duc de Bourgogne, après la campagne de Lille.

« Monseigneur (1), l'excès de confiance et
» de bonté que vous me témoignez dans les let-
» tres dont vous avez bien voulu m'honorer,

(1) 25 octobre 1708.

» loin de me donner un empressement indis-
» cret, ne fait qu'augmenter ma retenue et mon
» inclination à continuer le profond silence où
» je suis demeuré pendant tant d'années. Je
» prends même infiniment sur moi, en me don-
» nant la liberté de vous écrire sur des matières
» très délicates, qui sont fort au-dessus de moi,
» et qui ne peuvent vous être que très désa-
» gréables; mais je croirais manquer à tout ce
» que je vous dois, monseigneur, si je ne pas-
» sais pas, dans une occasion si extraordinaire,
» par-dessus toutes les fortes raisons qui m'en-
» gagent au silence, pour achever de vous dire
» tout ce que j'apprends.

» 1°. Le bruit public contre votre conduite
» croît au lieu de diminuer; il est si grand à Pa-
» ris, qu'il n'est pas possible qu'il ne vienne des
» mauvais discours et des lettres malignes de
» l'armée. Rien n'est plus digne de vous, mon-
» seigneur, que la disposition où vous êtes de
» pardonner tout, de profiter même de la criti-
» que, dans tous les points où elle peut avoir
» quelques petits fondements, et de continuer
» à faire ce que vous croyez le meilleur pour le
» service du roi; mais il importerait beaucoup
» de voir quelles peuvent être les sources de ces
» discours si injustes et si outrés, pour vous
» précautionner contre des gens qui sont peut-
» être les plus empressés à vous encenser, et qui

» osent néanmoins en secret attaquer votre ré-
» putation de la manière la plus atroce. Cette
» expérience, monseigneur, doit, ce me sem-
» ble, vous engager à observer beaucoup les
» hommes, et à ne vous confier qu'à ceux que
» vous aurez éprouvés à fond, quoique vous de-
» viez montrer de la bonté et de l'affabilité à
» tous à proportion de leur rang.

» Personne n'est plus mal informé que moi
» de ce qui se passe à la cour; mais je ne sau-
» rais croire que le roi ignore les bruits qui sont
» répandus dans tout Paris contre votre con-
» duite : ainsi il me paraît capital que vous pre-
» niez des mesures promptes et justes pour em-
» pêcher que sa majesté n'en reçoive quelqu'im-
» pression, et pour lui montrer avec évidence
» combien ces bruits sont mal fondés. La voie
» des lettres a un inconvénient, qui est que les
» lettres ne peuvent pas répondre comme les
» conversations, aux objections qui naissent
» sur-le-champ, et qu'on n'a pas prévues; mais
» aussi les lettres ont un grand avantage : on y
» développe par ordre les faits, sans être inter-
» rompu; on y mesure tranquillement toutes
» les paroles, on s'y donne même une force
» douce et respectueuse qu'on ne se donnerait
» pas si facilement dans une conversation. Ce
» qui est certain, monseigneur, c'est que vous
» avez un pressant besoin de vous précaution-

» ner vers le roi, et de faire taire le public, qui » est indignement déchaîné. Vous ne sauriez » jamais écrire ni agir avec trop de ménage- » ment, de respect, d'attachement, ni de sou- » mission; mais il importe de dire très fortement » de très fortes raisons, et de ne laisser rien dont » on puisse encore douter sur votre conduite.

» Il me revient encore par le bruit public, » qu'on dit que vous vous ressentez de l'éduca- » tion qu'on vous a donnée : que vous avez une » dévotion faible, timide et scrupuleuse sur des » bagatelles, tandis que vous négligez l'essentiel » pour soutenir la grandeur de votre rang et la » gloire des armes du roi; on ajoute que vous » êtes amusé, inappliqué, irrésolu; que vous » n'aimez qu'une vie particulière et obscure; » que votre goût vous éloigne des gens qui ont » de l'élévation et de l'audace; que vous vous » accommodez mieux de donner votre confian- » ce à des esprits faibles et craintifs, qui ne » peuvent vous donner que des conseils désho- » norants; on assure que vous ne voulez jamais » rien hasarder ni engager aucun combat, sans » une pleine sûreté que votre armée sera victo- » rieuse, et que cette recherche d'une sûreté » impossible, vous fait temporiser et perdre les » plus importantes occasions.

» Je suis très convaincu, monseigneur, que » la vérité des faits est entièrement contraire à

» ces téméraires discours; mais il s'agit de dé-
» tromper ceux qui en sont prévenus. *On dit*
» *même que vos maximes scrupuleuses vont*
» *jusqu'à ralentir votre zèle pour la conserva-*
» *tion des conquêtes du roi; et l'on ne man-*
» *que pas d'attribuer ce scrupule aux instruc-*
» *tions que je vous ai données dans votre*
» *enfance. Vous savez, monseigneur, combien*
» *j'ai toujours été éloigné de vous inspirer de*
» *tels sentiments; mais il ne s'agit nullement*
» *de moi, qui ne mérite d'être compté pour*
» *rien;* il s'agit de l'état et des armes du roi, que
» je suis sûr que vous voulez soutenir avec toute
» la fermeté et la vigueur possible. Je sais que
» vous n'avez pris aucun parti de sagesse et de
» précaution, que par le conseil des officiers
» généraux les plus expérimentés et les plus
» exempts de timidité; mais c'est là précisément
» ce que le public ne veut pas croire, et par
» conséquent, c'est le point capital qu'il importe
» de mettre dans un tel point d'évidence, que
» personne ne puisse l'obscurcir. Vous avez,
» monseigneur, tous les officiers généraux qui
» sont autour de vous: rien ne vous est plus aisé
» que de les prendre chacun en particulier, et
» de les engager tous, sous un grand secret, à
» vous donner par écrit une espèce de courte
» relation de la manière dont ils ont opiné dans
» les principales occasions de cette campagne.

» Ensuite, vous pourrez leur faire entendre
» que vous croyez devoir citer au roi leurs té-
» moignages, afin qu'ils soient tous prêts à sou-
» tenir de vive-voix leur petite relation écrite.
» Cet engagement les liera, et les fera tous par-
» ler un langage décisif et uniforme ; au lieu
» que, si vous ne le faites pas ainsi, chacun
» pourra, malgré sa bonne intention, dire trop
» ou trop peu, varier et obscurcir par des ter-
» mes faibles ce que vous aurez besoin de ren-
» dre clair comme le jour. Après avoir posé ce
» fondement, vous pourrez nommer au roi tous
» vos témoins, en le suppliant de les interroger
» lui-même l'un après l'autre. C'est aller jusqu'à
» la racine du mal, et ôter toute ressource à
» ceux qui veulent vous attaquer dans les points
» les plus essentiels.

» Il me semble qu'il convient que vos lettres
» dès à présent tendent à ce but d'une manière
» très forte, pour les raisons et pour les senti-
» ments, quoique très respectueuses et très sou-
» mises par rapport à sa majesté. Ensuite, quand
» vous serez arrivé à la cour, il sera capital, si
» je ne me trompe, que vous fassiez, avec des
» manières également fortes et respectueuses,
» l'éclaircissement à fond de tous les faits qui
» vous justifient, en pressant le roi d'interroger
» les principaux officiers; après quoi je souhaite
» que vous puissiez, sans perdre un moment,

» dès que les faits seront éclaircis à votre dé-
» charge, obtenir de sa majesté des gens qui
» vous conviennent, pour servir sous vous l'an-
» née prochaine. Plus on ose vous attaquer par
» les endroits essentiels, plus il vous importe de
» continuer à commander l'armée avec les se-
» cours qui peuvent assurer votre gloire et celle
» des armes de sa majesté. Il faut que vos lettres
» commencent cet ouvrage, et que vos discours
» fermes, touchants et respectueux, l'achèvent
» dès votre première audience, s'il est possible.
» Quand vous arriverez à la cour, plus on vous
» accuse de faiblesse et de timidité, plus vous
» devez montrer par votre procédé combien
» vous êtes éloigné de ce caractère, en parlant
» avec force.

» Il est aussi, ce me semble, fort à souhaiter
» qu'après que vous vous serez bien assuré des
» témoignages décisifs de tous les principaux
» officiers, pour éviter les discours politiques
» et ambigus, vous les engagiez à parler et à
» écrire, dans les occasions naturelles, à leurs
» amis, la vérité des faits, pour détromper
» toute la France. C'est une chose inouïe qu'un
» prince, qui doit être si cher à tous les bons
» Français, soit attaqué dans les discours pu-
» blics, dans les lettres imprimées, et jusque
» dans des gazettes, sans que presque personne
» ose contester les faits qu'on avance fausse-

» ment contre lui. Je voudrais que les personnes
» dignes d'être crues, parlassent et écrivissent
» d'une manière propre à redresser le public,
» et à préparer les voies pour rendre votre re-
» tour agréable. Ceux qui devraient n'oser point
» parler, parlent hautement, et ceux qui de-
» vraient crier pour la bonne cause, sont réduits
» à se taire. Je ne sais rien de secret ni de par-
» ticulier, mais je sais en gros ce que personne
» n'ignore : savoir qu'on vous attaque dans le
» public sans ménagement.

» On ne peut être plus édifié et plus charmé
» que je le suis, monseigneur, de la solidité de
» vos pensées et de la piété qui règne dans tous
» vos sentiments; mais plus je suis touché de
» voir tout ce que Dieu met dans votre cœur,
» plus le mien est déchiré d'entendre tout ce
» que j'entends. Je donnerais ma vie, non seu-
» lement pour l'état, mais encore pour la per-
» sonne du roi, pour sa gloire, pour sa prospé-
» rité, et je prie Dieu tous les jours sans relâ-
» che, afin qu'il le comble de ses bénédictions.

» *Je vous crois infiniment éloigné des timi-*
» *dités scrupuleuses dont on vous accuse*, et
» *qu'on m'impute*, *sur la défense de Lille*,
» *qui est une des principales conquêtes du*
» *roi*; j'espère que si vous continuez à com-
» mander les armées, sans être gêné par des
» gens qui ne vous conviennent pas, et ayant

» sous vous des personnes de confiance, vous
» montrerez à la France et à ses ennemis, combien vous êtes digne de soutenir la gloire
» de sa majesté et celle de toute la nation. »

Cette correspondance si intéressante (1) se termine par une dernière lettre, qui achève de peindre l'âme de Fénélon, et sa tendre affection pour son élève. M. le duc de Bourgogne venait de passer plus de six mois en Flandre, il avait même séjourné long-temps dans le diocèse de Cambrai ; et pendant tout cet intervalle, il n'avait osé se permettre une seule entrevue avec l'homme qu'il vénérait et qu'il chérissait le plus. Telle était la contrainte où ils passèrent le reste de leur vie. Dans l'impossibilité où était Fénélon d'épancher son cœur dans toute la liberté d'un entretien particulier, il crut nécessaire de donner au jeune prince, au moment où il se disposait à retourner à la cour, une dernière instruction sur la conduite qu'il devait y tenir. La manière dont il allait s'y montrer, y parler, y agir, pouvait décider de sa gloire, de sa réputation, de son honneur, et même de son inno-

(1) Les copies de toutes ces lettres ont été prises sur les originaux de la main de M. le duc de Bourgogne et de Fénélon, par feu M. de Vizes, évêque de Boulogne, chanoine de Cambrai pendant la vie de Fénélon, et honoré des bontés particulières de ce prélat. C'est ce que déclare M. de Vizes lui-même au bas de ces copies.

cence. Ce ne sont plus des reproches sur le passé; ce ne sont plus des conseils devenus inutiles par l'évènement; mais il s'empare du jeune prince au moment où il se présentera devant le roi son grand-père; il lui indique le maintien qu'il doit prendre en l'abordant, le langage qu'il doit parler, les aveux qu'il ne doit pas craindre de faire, la noble fermeté avec laquelle il doit se défendre; il lui dicte jusqu'aux expressions dont il doit se servir.

Lettre de Fénélon au duc de Bourgogne, novembre 1708. (Manuscrits.)

« Monseigneur, j'espère que vous ne jugerez » point de moi par l'empressement où vous » m'avez vu sur la fin de cette campagne. Vous » pouvez vous souvenir que j'ai passé plus de » dix ans dans une retenue à votre égard, qui » m'aurait attiré votre oubli pour le reste de ma » vie, si vous étiez capable d'oublier les gens » qui ont eu l'honneur d'être attachés à votre » personne. La vivacité avec laquelle j'ai rompu » enfin un si long silence, ne vient que de la » douleur que j'ai ressentie sur tous les discours » publics. Oserais-je, monseigneur, vous pro- » poser la manière dont il me semble que vous » devriez parler au roi, pour son intérêt, pour » celui de l'état, et pour le vôtre. Vous pourriez » commencer par une confession humble et in- » génue de certaines choses qui sont peut-être » un peu sur votre compte. Vous n'avez peut- » être pas assez examiné le détail par vous-

» même ; vous n'êtes peut-être pas monté assez
» souvent à cheval pour visiter les postes im-
» portants ; vous n'avez peut-être pas marché
» assez avant pour voir parfaitement les four-
» rages : c'est ce que j'entends dire à des offi-
» ciers expérimentés et pleins de zèle pour
» vous. Vous vous êtes peut-être laissé trop aller
» à une je ne sais quelle complaisance pour
» M. de Vendôme, qui aurait eu honte de ne
» vous suivre pas, et qui aurait été au désespoir
» de courir après vous. Vous n'avez point assez
» entretenu les meilleurs officiers généraux en
» particulier, de peur que M. de Vendôme n'en
» prît quelqu'ombrage. Vous avez peut-être été
» irrésolu, et même, si vous me pardonnez ce
» mot, un peu faible, pour ménager un homme
» en qui le roi vous avait recommandé d'avoir
» confiance ; vous avez cédé à sa véhémence et
» à sa roideur ; vous avez craint un éclat qui
» aurait déplu au roi. Vous n'avez pas osé plu-
» sieurs fois suivre les meilleurs conseils des
» principaux officiers de l'armée, pour ne con-
» tredire pas ouvertement l'homme en qui le roi
» se confiait ; vous avez même pris sur votre ré-
» putation, pour conserver la paix. Ce qui en
» résulte, est que votre patience est regardée
» comme une faiblesse, comme une irrésolu-
» tion, et que tout le public murmure de ce que
» vous avez manqué d'autorité et de vigueur.

» Après avoir avoué au roi avec naïveté, toutes
» les choses dans lesquelles vous croyez de
» bonne foi avoir manqué, vous serez en plein
» droit de lui développer la vérité toute entière.
» Vous pouvez lui représenter tout ce que les
» plus sages officiers de l'armée lui diront, s'il
» les interroge; savoir : que l'homme qui vous
» était donné pour vous instruire et vous soulager,
» ne vous apprenait rien et ne faisait que
» vous embarrasser; qu'en un mot celui qui
» devait soutenir la gloire des armes de sa majesté,
» et vous procurer beaucoup de réputation,
» a gâté les affaires, et vous a attiré le
» déchaînement du public. C'est là que vous
» placerez un portrait au naturel des défauts de
» M. de Vendôme : paresseux, inappliqué,
» présomptueux et opiniâtre; il ne va rien voir,
» il n'écoute rien, il décide et hasarde tout;
» nulle prévoyance, nul avisement, nulle disposition,
» nulle ressource dans les occasions,
» qu'un courage impétueux; nul égard pour
» ménager les gens de mérite, et une inaction
» perpétuelle de corps et d'esprit.

» Après ce portrait, vous pourriez revenir à
» ce qui peut avoir manqué de votre côté, avec
» si peu de secours et tant d'embarras. Demandez
» avec les plus vives instances, à avoir votre
» revanche la campagne prochaine, et à réparer
» votre réputation attaquée. Vous ne sauriez

» montrer trop de vivacité sur cet article; il
» vous siéra bien d'être très vif là-dessus, et
» cette grande sensibilité fera une partie de
» votre justification sur la mollesse dont on vous
» accuse. Demandez sous vous un général qui
» vous instruise et qui vous soulage, sans vouloir
» vous décider comme un enfant; demandez un
» général qui décide tranquillement avec vous,
» qui écoute les meilleurs officiers, et qui n'ait
» point de peine de vous les voir écouter; qui
» vous mène partout où il faut aller, et qui vous
» fasse remarquer tout ce qui mérite attention;
» demandez un général qui vous occupe telle-
» ment de toute l'étendue de la guerre, que
» vous ne soyez point tenté de tomber dans
» l'inaction et l'amusement. Jamais personne
» n'eut besoin de tant de force et de vigueur que
» vous en aurez besoin dans cette occasion. Une
» conversation forte, vive, noble et pressante,
» quoique soumise et respectueuse, vous fera
» un honneur infini dans l'esprit du roi et de
» toute l'Europe; au contraire, si vous parlez
» d'un ton timide et inefficace, le monde entier,
» qui attend ce moment décisif, conclura qu'il
» n'y a plus rien à espérer de vous, et qu'après
» avoir été faible à l'armée, aux dépens de votre
» réputation, vous ne songez pas même à la re-
» lever à la cour. On vous verra vous renfoncer

» dans votre cabinet et dans la société d'un certain nombre de femmes flatteuses.

» Le public vous aime encore assez pour désirer un coup qui vous relève; mais si ce coup » manque, vous tomberez bien bas : la chose » est dans vos mains. Pardon, monseigneur, » j'écris en fou; mais ma folie vient d'un excès » de zèle dans le besoin le plus pressant. Je ne » puis que prier, et c'est ce que je fais sans » cesse. »

Réflexion sur la correspondance de Fénélon et du duc de Bourgogne.

Qu'on nous permette de suspendre un moment le récit des événements, par une réflexion que fait naître la lecture de ces lettres si remarquables. On a souvent exalté avec un enthousiasme factice, le courage des anciens philosophes, la sagesse de leurs leçons, la sublimité de leur morale, et la noble fermeté avec laquelle ils annonçaient la vérité aux rois et aux grands de la terre. Nous osons demander si dans tous les écrits qui nous restent d'Aristote, de Platon, de Sénèque, et de tous les autres personnages de l'antiquité, qui ont parlé à des rois, on trouve quelque chose de comparable à la sévère franchise de Fénélon avec le duc de Bourgogne? Dans des temps plus modernes, on a vu quelques écrivains plus ou moins célèbres, en correspondance avec des monarques; mais on ne peut s'empêcher d'observer que tandis qu'ils

s'étudiaient avec un soin pénible à rechercher et à varier toutes les formes de l'adulation envers les objets de leur culte public, ils se dédommageaient de cette espèce de contrainte dans la liberté d'une correspondance plus intime avec leurs amis.

Ce n'est point au seul mérite d'une morale plus parfaite, ou d'une vertu plus vraie, qu'il faut attribuer cette différence de conduite; elle appartient toute entière aux principes religieux de Fénélon et du duc de Bourgogne. C'est de la religion que Fénélon emprunte toute son éloquence et toute son autorité, pour adresser des reproches, des conseils et des consolations au duc de Bourgogne. C'est dans la religion que le duc de Bourgogne trouve ces grands motifs de courage, de résignation et d'espérance, qui lui donnent la force de résister au malheur et à l'injustice des hommes. Otez à ces lettres le caractère religieux qui les a inspirées, on les réduit à des réflexions justes et raisonnables; mais la froide raison a-t-elle le pouvoir de donner l'excès du courage pour lutter contre l'excès du malheur. A la pensée de ces grandes catastrophes, qui épouvantent l'imagination, on sent assez que, lorsque tout manque sur la terre à ceux qui occupaient une si grande place sur la terre, c'est du ciel seul que peuvent descendre les miracles qui élèvent l'homme au-dessus de

la nature. Nos lecteurs nous demanderont, peut-être, comment le duc de Bourgogne reçut les terribles leçons que Fénélon osait lui adresser : nous avons sa réponse : elle nous montre tout ce que Fénélon était parvenu à faire du duc de Bourgogne, avec le secours de la religion.

Réponse du duc de Bourgogne à Fénélon, Douai, 5 déc. 1708. (Manuscrits.)

« Si je n'ai pas répondu plutôt à plusieurs de » vos lettres, mon cher archevêque, ce n'est » pas que j'en aie plus mal reçu ce qu'elles con- » tiennent, ni que mon amitié pour vous en » soit moins vive. Je suis ravi de tout ce que » vous m'avez mandé que l'on dit de moi. Vous » pouvez interroger le Vidame (1) qui vous ren- » dra cette lettre, sur la suite des faits publics, » qu'il me serait bien long de reprendre ici. Je » vous parlerai cependant de quelques uns.

» Je n'ai jamais eu ordre du roi d'attaquer le » prince Eugène pendant l'éloignement du duc » de Marlboroug ; au contraire, quand il mar- » cha à M. de Vendôme, du côté d'Oudembourg, » le maréchal de Berwick et moi, voulions ras- » sembler les différents camps qui étaient le » long de l'Escaut, et marcher au prince Eu- » gène. L'ordre de marche fut donné, et je l'au- » rais exécuté, si nous n'avions trouvé tous ceux

(1) Louis-Auguste d'Albert, fils puîné du duc de Chevreuse, portait alors le titre de *vidame d'Amiens*, et fut depuis duc et maréchal de Chaulnes.

» que je consultai d'un avis contraire, et qu'il » fallait plutôt fortifier M. de Vendôme du côté » de Bruges et de Gand. Ceux à qui je parlai » furent MM. d'Artaignan (1), Gassion (2), » St.-Frémont, Cheyladet.

» Les trois bataillons d'Oudenarde sont vrais; » mais on me les exposa séparés de l'armée en- » nemie, et il n'y aurait eu nul combat, si l'on » s'était arrêté à l'endroit où l'on disait qu'ils » étaient, et on ne les trouva point; du moins » les ennemis les fussent-ils venus chercher.

» Sur la Marque, M. de Vendôme n'était » point pressé d'attaquer; il ne reconnut le côté » où était Artaignan que trois jours après son » arrivée, et dès lors le retranchement était for- » mé; les plaines, il est vrai, sont assez grandes; » mais les ennemis y auraient toujours eu un » plus grand front que nous, pour nous enve- » lopper, en débouchant les défilés.

» Je ne me souviens point d'avoir écrit à des » gens indiscrets ce que j'écrivais au roi, en » chiffre, sur l'état du dedans de la ville de » Lille.

» Je vous remets au Vidame sur tout le reste, » dont je ne puis vous faire un plus long détail. » *Je profiterai, avec l'aide de Dieu, de vos*

(1) Il devint maréchal de Montesquiou l'année suivante 1709.
(2) Jean, marquis de Gassion et d'Alluye.

» *avis. J'ai bien peur que le tour que je vais » faire en Artois, me faisant finir ma campa- » gne à Arras, ne m'empêche de vous voir à mon » retour, comme je l'avais toujours espéré; car » de la manière dont vous êtes à la cour, il me » paraît qu'il n'y a que le passage dans votre » ville archiépiscopale, qui me puisse procurer » ce plaisir. Je suis fâché aussi que l'éloigne- » ment où je vais me trouver de vous, m'em- » pêche de recevoir d'aussi salutaires avis que » les vôtres. Continuez-les, cependant, je vous » en supplie, quand vous en verrez la néces- » sité, et que vous trouverez des voies absolu- » ment sûres.* Assistez-moi aussi de vos prières, » et comptez que je vous aimerai toujours de » même, quoique je ne vous en donne pas tou- » jours des marques. »

Louis XIV, convaincu qu'il était malheureusement impossible de dégager la citadelle de Lille, ordonna au maréchal de Boufflers de se rendre (1); et au duc de Bourgogne de revenir à Versailles, après avoir mis l'armée en quartiers d'hiver. Louis XIV récompensa le maréchal de Boufflers de la glorieuse défense de Lille, comme il l'aurait récompensé d'une victoire, et la nation entière applaudit à cet acte de justice.

Fénélon n'attendit pas que le duc de Bour-

(1) La capitulation fut signée le 8 décembre 1708.

gogne fût arrivé à Versailles, pour exciter les amis de ce prince à amortir les coups qu'on voulait lui porter. Ce moment, comme il l'avait écrit au duc de Bourgogne lui-même, devait être un *moment de crise*; le jeune prince avait besoin d'être soutenu par des conseils sages et modérés, et par des inspirations fermes et décidées. Il y avait un juste milieu à tenir entre l'excès d'irritation que de si violentes contradictions avaient dû lui causer, et une coupable indifférence sur l'opinion publique. La lettre que Fénelon écrit au duc de Chevreuse, peint avec une effrayante vérité l'état de la cour et celui du royaume, la disposition générale des esprits, le découragement de toute la nation, les dangers actuels, et l'avenir encore plus sinistre dont on était menacé.

« Je me sers, mon bon duc, d'une occasion » sûre pour répondre à votre dernière lettre. » Vous avez su que la campagne finit par une » conclusion très honteuse. M. le duc de Bour- » gogne n'a point eu, dit-on, pendant la cam- » pagne assez d'autorité, ni d'expérience, pour » pouvoir redresser M. de Vendôme. On est » même très mécontent de notre jeune prince, » parce qu'indépendamment des partis pris pour » la guerre, à l'égard desquels les fautes énor- » mes ne retombent point sur lui, on prétend » qu'il n'a point eu assez d'application pour

Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 31 déc. 1708. (Manuscrits.)

» aller visiter les postes, pour s'instruire des
» détails importants, pour consulter en par-
» ticulier les meilleurs officiers, et pour con-
» naître le mérite de chacun d'eux. Voilà, si je
» ne me trompe, la vraie source de l'indisposi-
» tion générale des militaires, qui reviendraient,
» s'ils voyaient au printemps prochain ce prince
» montant plus souvent à cheval, voulant tout
» voir et tout apprendre, questionnant les gens
» expérimentés, et décidant avec vigueur. Mais
» il faudrait qu'au lieu de M. de Vendôme, qui
» n'est capable que de le déshonorer, et de ha-
» sarder la France, on lui donnât un homme
» sage et ferme, qui commandât sous lui, qui
» méritât sa confiance, qui le soulageât, qui
» l'instruisît, qui lui fît honneur de tout ce qui
» réussirait, qui ne rejetât jamais sur lui au-
» cun fâcheux évènement, et qui rétablît la ré-
» putation de nos armes. Cet homme où est-il?
» ce serait M. de Catinat (1), s'il se portait

(1) On voit dans toutes les lettres de Fénélon combien il ai-
mait et estimait le maréchal de Catinat. Nous avons celle qu'il
écrivit à l'abbé Pucelle, neveu du maréchal, à l'occasion de sa
mort; elle peut être rapportée comme un titre honorable pour
une mémoire déjà si honorée.

Cambrai, 24 mars 1712.

« Le mauvais état de ma santé a retardé, monsieur, le com-
pliment que je vous dois sur la perte que vous avez faite de M.
le maréchal de Catinat. « On ne peut aimer l'état sans regretter

» bien. Mais ce n'est ni M. de Villars, ni la plupart des autres, que nous connaissons. M. de » Berwick, qu'on louait fort en Espagne, n'a » pas été fort approuvé en Flandre; je ne sais » si la cabale de M. de Vendôme n'en a pas » été cause. Il faudrait de plus à notre prince » quelque homme en dignité auprès de lui; » plût à Dieu que vous y fussiez; vous auriez » pu lui donner plus d'action pour contenter » les troupes. Ce qui est certain est qu'il de» meurera dans un triste avilissement aux yeux » de toute la France et de toute l'Europe, si on » ne lui donne pas l'occasion, et les secours » pour se relever, et pour soutenir nos affaires. » Si M. de Vendôme revient tout seul avec un » pouvoir absolu, il court risque de mettre la

» un homme qui l'a si dignement servi, ni honorer la vertu » sans respecter la mémoire d'un homme qui en a donné tant » d'exemples. » Sa retraite lui a fait grand honneur, mais elle ne sera pas imitée. Sa mort me rappelle le souvenir de M. de Croisilles. C'était un précieux ami; je ne puis penser à lui sans m'attendrir et sans m'attrister; l'amitié coûte cher, car elle cause de grandes douleurs. J'espère, monsieur, que la mémoire de M. de Croisilles, qui m'a aimé, vous engagera à me donner quelque petite place dans votre cœur; il y a long-temps que je vous honore de tout le mien avec tous les sentiments qui vous sont dus. Personne n'est plus parfaitement que je le suis pour toujours, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» Fr., archev. duc de Cambrai. »

» France bien bas, il faut savoir faire ou la » guerre, ou la paix. Il faut dans cette extré- » mité un grand courage ou contre l'ennemi » pour l'abattre malgré ses prospérités, ou con- » tre soi-même, pour s'exécuter sans mesure, » avant qu'on tombe encore plus bas, ou qu'on » ne soit plus à portée de se faire accorder des » conditions supportables.

» Pour le jeune prince, s'il est mou, amusé » et faible en arrivant à la cour, il demeurera » méprisé et hors d'état d'avoir sa revanche. Il » faut qu'il parle avec respect et fermeté; qu'il » avoue les torts qu'il peut avoir; qu'il peigne » M. de Vendôme au naturel; qu'il mette toute » la campagne devant les yeux du roi; qu'il de- » mande à relever son honneur et celui des ar- » mes de S. M., en commandant l'année pro- » chaine avec un bon général sous lui. S'il » ne presse pas avec une certaine vigueur, il » demeurera dans le bourbier. Il faut le faire en » arrivant. La réputation de ce jeune prince est » sans doute plus importante à la France qu'on » ne s'imagine. Rien ne décrédite tant le roi et » l'état dans les pays étrangers, que de voir son » petit-fils avili à la tête des armées, n'ayant sous » lui pour général qu'un homme qui ne sait ni » prévoir, ni préparer, ni douter, ni consulter, » ni aller voir; qui se laisse toujours surpren- » dre; qu'aucune expérience funeste ne cor-

» rige ; qui se flatte en tout, qui est déconcerté au premier mécompte ; enfin, qui fait la guerre comme M. le duc de Richelieu joue, c'est-à-dire, qui hasarde tout sans mesure, dès qu'il est piqué. Si les ennemis au printemps entament notre frontière déjà à demi percée, rien ne les pourra arrêter dans la Picardie. Vous connaissez l'épuisement et l'indisposition des peuples, Dieu veuille qu'on y pense ; mais on ne pourra se résoudre ni à changer de méthode pour la guerre, ni à s'exécuter violemment pour la paix ; et l'hiver, déjà fort avancé, finira avant qu'on ait pris de justes mesures. M. de Chamillart me dit en passant ici, que tout était désespéré pour soutenir la guerre, à moins qu'on ne pût tenir les ennemis affamés dans cette fin de campagne, entre le canal de Bruges, l'Escaut, et notre frontière d'Artois. Toutes ces espérances sont évanouies, mais M. de Chamillart, qui me représentait très fortement l'impuissance de soutenir la guerre, disait d'un autre côté qu'on ne pouvait point chercher la paix avec de honteuses conditions. Pour moi, je fus tenté de lui dire : *ou faites mieux la guerre, ou ne la faites plus si vous continuez à la faire ainsi.* Les conditions de la paix seront encore plus honteuses dans un

» an qu'aujourd'hui ; vous ne pouvez que per-
» dre à attendre. Si le roi venait en personne
» sur la frontière, il serait cent fois plus embar-
» rassé que M. le duc de Bourgogne ; il verrait
» qu'on manque de tout, et dans les places, en
» cas de siège, et dans les troupes, faute d'ar-
» gent ; il verrait le découragement de l'armée,
» le dégoût des officiers, le relâchement de la
» discipline, le mépris du gouvernement, l'as-
» cendant des ennemis, le soulèvement secret
» des peuples, et l'irrésolution des généraux,
» dès qu'il s'agit d'hasarder quelque grand
» coup. Je ne saurais les blâmer de ce qu'ils hé-
» sitent dans ces circonstances ; il n'y a aucune
» principale tête qui réunisse le total des af-
» faires, ni qui ose rien prendre sur soi. Le
» branle donné du temps de M. de Louvois est
» perdu ; l'argent et la vigueur du commande-
» ment nous manquent ; il n'y a personne qui
» soit à portée de rétablir ces deux points es-
» sentiels ; quant même on le pourrait, il fau-
» drait trop de temps pour remonter tous ces
» ressorts. On ruine, et on hasarde la France
» pour l'Espagne. Il ne s'agit plus que d'un point
» d'honneur qui se tourne en déshonneur dès
» qu'il est mal soutenu. Ni le roi ni monsei-
» gneur, ne peuvent venir défendre la France ;
» M. le duc de Bourgogne, qui est notre unique

» ressource, est malheureusement décrédité, » et je crains qu'on ne fasse rien de ce qu'il » faut pour relever sa réputation.

» Voilà, mon bon duc, ce qui me passe par » l'esprit. Je n'ai point le temps d'en écrire au- » jourd'hui à M. le duc de Beauvilliers : mais je » vous supplie de lui communiquer cette lettre; » elle sera, s'il vous plaît, commune entre vous » deux ».

Tel était l'état des choses, lorsque le duc de Bourgogne arriva à Versailles ; il se conforma exactement aux avis de Fénélon, parla au roi son grand-père avec une noble et respectueuse fermeté, appella en témoignage de tous les détails de sa conduite à l'armée la véracité des généraux les plus distingués par leur mérite et leurs talents et surtout l'opinion de Puységur en particulier. Le témoignage d'un homme tel que Puységur (1), était aussi puissant sur l'esprit de Louis XIV, qu'imposant pour tout le corps militaire. On savait qu'il était aussi incapable de sacrifier la vérité à des calculs d'intérêt ou d'ambition, que juge éclairé dans la science de la guerre.

(1) Jacques de Chastenet de Puységur, né à Paris en 1655, maréchal de France en 1734, chevalier des ordres en 1739, mort à Paris le 15 août 1743, âgé de 88 ans. (Voyez dans les Mémoires de St.-Simon, un beau portrait du maréchal de Puységur.)

Le duc de Bourgogne fut pleinement justifié dans l'esprit du roi, des ministres, et de tous ceux qui n'apportaient aucun esprit de parti dans une discussion délicate entre un prince, qui ne donnait encore que des espérances, et un général déjà renommé. Mais on sait assez que l'opinion publique, toujours précipitée dans ses jugements, est toujours plus lente à revenir de ses préventions. Le duc de Bourgogne eût encore à gémir pendant plusieurs années sous le poids de l'injustice et de la calomnie. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour reconquérir l'estime et la bienveillance générale par un dévouement ardent et sans bornes; il demanda au roi avec les plus vives instances le commandement d'une armée pour la campagne suivante, et un général moins incompatible avec lui que le duc de Vendôme. Le roi en prit l'engagement, et lui destina le commandement de l'armée sur le Rhin; mais lorsqu'il fut question au conseil de régler les fonds, le contrôleur général Desmarêts déclara qu'il lui était absolument impossible de fournir aux dépenses inévitables qu'exigerait la présence du duc de Bourgogne à l'armée; le jeune prince dit sur-le-champ au roi son grand grand-père: « à cela ne tienne; puis » que l'argent manque j'irai sans suite; je vivrai » en simple officier; je mangerai, s'il le faut, » le pain du soldat, et personne ne se plaindra

» de manquer du superflu, lorque j'aurai à » peine le nécessaire ».

M. de Beauvilliers, qui connaissait l'âme et le caractère de son élève, prit la parole; « sire, » tout ce que M. le duc de Bourgogne a dit, il » le fera ». Mais Louis XIV, accoutumé depuis tant d'années à cette magnificence extérieure, dont il croyait que la majesté du sang des rois devait toujours être environnée, ne put se résoudre à montrer son petit-fils aux provinces et aux armées dans toute la simplicité d'un soldat.

Le ministre des finances était assurément excusable à cette époque de parler du défaut absolu de moyens et d'argent; c'était à la suite de l'hiver de 1709, dont la tradition a conservé un si long souvenir. Toutes les calamités de la nature venaient de frapper la France déjà accablée et épuisée par toutes les calamités de la guerre. La rigueur extrême du froid avait détruit les germes de toutes les productions de la terre, et la disette avait causé des séditions dans un grand nombre de villes et de provinces. La succession d'Espagne, apportée à la maison de France, n'avait été pour la France et pour l'Espagne qu'une longue succession de désastres et de malheurs. La plupart des places, frontières, étaient déjà au pouvoir des ennemis, ou menacée de subir leur joug. La paix était plus

Hiver de 1709.

éloignée que jamais. Louis XIV expiait quarante ans de prospérités par l'humiliation d'avoir vu rejeter les conditions honteuses qu'il offrait lui-même de souscrire. La paix et le bonheur de tant de nations étaient sacrifiés à l'ambition du prince Eugène et à l'avarice de Marlboroug. La stupide insolence des Hollandais se vengeait des anciennes hauteurs de Louis XIV. Peu accoutumés à vaincre, ils croyaient avoir gagné les batailles d'Hocstet, de Ramillies, d'Oudenarde, et de Malplaquet, parce qu'ils soldaient les armées commandées par Eugène et Marlboroug. La bataille de Malplaquet (1) avait cependant rendu le courage aux armées Françaises; et vingt-deux mille ennemis laissés sur le champ de bataille, avaient fait payer bien cher aux alliés l'honneur de la victoire.

Noble générosité de Fénélon envers les officiers et les soldats.

Ce fut au milieu de tant de désastres, que Fénélon placé sur le principal théâtre de la guerre, montra ce beau caractère et ces grandes vertus, qui ont autant honoré sa mémoire, que les productions de son génie. Son palais et sa ville de Cambrai devinrent l'asile des généraux, des officiers et des soldats malades ou blessés (2). » Sa maison ouverte et sa table de même, avait » l'air de celle d'un gouverneur de Flandre, et

(1) Du 11 septembre 1709.

(2) Mémoires de St.-Simon.

» tout à la fois d'un palais vraiment épiscopal;
» et toujours beaucoup de gens de guerre dis-
» tingués, et beaucoup d'officiers particuliers
» sains, malades, blessés logés chez lui, défrayés
» et servis, comme s'il n'y en eût qu'un seul, et lui
» ordinairement présent aux consultations des
» médecins et des chirurgiens; il faisait d'ail-
» leurs auprès des malades et des blessés les
» fonctions du pasteur le plus charitable, et
» souvent il allait exercer le même ministère
» dans les maisons et les hôpitaux où l'on avait
» dispersé les soldats, et tout cela sans oubli,
» sans petitesse, et toujours prévenant avec les
» mains ouvertes. Une libéralité bien entendue,
» une magnificence qui n'insultait point, et qui
» se versait sur les officiers et les soldats, qui
» embrassait une vaste hospitalité, et qui
» pour la table, les meubles, et les équipages
» demeurait dans les justes bornes de sa place;
» également officieux et modeste, secret dans
» les assistances qui pouvaient se cacher et qui
» étaient sans nombre; leste et délié sur les au-
» tres, jusqu'à devenir l'obligé de ceux à qui il
» les donnait, et à le persuader; jamais em-
» pressé, jamais de compliments, mais d'une
» politesse, qui en embrassant tout, était tou-
» jours mesurée et proportionnée, en sorte qu'il
» semblait à chacun qu'elle n'était que pour lui,
» avec cette précision dans laquelle il excellait

» singulièrement ; aussi était-il adoré de tous.
» L'admiration et le dévouement pour lui
» étaient dans le cœur de tous les habitants des
» Pays-Bas, quels qu'ils fussent, et de toutes les
» dominations qui les partageaient, dont il était
» l'amour et la vénération ».

Il semble qu'en peignant sous des couleurs si douces et si sensibles le tableau de la vie de Fénélon, M. de St.-Simon ait voulu reposer son imagination et sa plume trop souvent trempée dans le fiel de la satyre.

Fénélon nourrit les armées du roi.

Mais Fénélon ne se bornait pas à des œuvres de charité envers des particuliers. Ce fut à sa générosité personnelle que l'armée du roi dut une grande partie de ses subsistances pendant la campagne qui suivit l'hiver de 1709. Par respect pour le nom seul de Fénélon, les généraux ennemis avaient épargné les terres et les magasins de l'archevêque de Cambrai. S'ils apprenaient que quelque lieu à portée de leur armée, lui appartenait en propre, ils y mettaient aussitôt des gardes, et en faisaient conserver les grains et les bois avec le même soin qu'ils auraient pu apporter à la sûreté des domaines et des palais des souverains dont ils commandaient les armées; les bourgs et les villages de Fénélon devenaient des lieux d'asile, de refuge et de sécurité pour tous les habitants des environs.

Mais le duc de Marlboroug porta la délicatesse de ses soins pour Fénélon, jusqu'à une recherche de prévoyance et d'attention, dont il n'est peut-être pas un seul autre exemple dans l'histoire. A la fin de la campagne de 1711, l'armée des alliés se trouvait par sa position à la vue des remparts de Cambrai, et elle séparait l'armée de France de la petite ville de Cateau-Cambrésis, principal domaine des Archevêques de Cambrai. Cateau-Cambrésis était rempli des grains de l'archevêque, et de ceux que les habitants de la campagne y avaient déposés sous la protection du nom de Fénélon. Marlboroug les fit d'abord conserver par un détachement qu'il y envoya; mais quand il prévit que la rareté des subsistances, dont sa propre armée commençait à manquer, ne lui permettrait pas de refuser à ses soldats la liberté de se pourvoir dans les magasins de Cateau-Cambrésis, il en fit avertir Fénélon; on chargea sur des chariots tous les grains qui s'y trouvaient; et Marlboroug les fit escorter par ses propres troupes jusques sur la place d'armes de Cambrai devenu le quartier général de l'armée française.

Trait remarquable du duc de Marlboroug.

Cet hommage honorable rendu à la vertu d'un simple particulier par des étrangers acharnés à la ruine de la France, servit à sauver la France elle-même. Fénélon livra tous ses magasins aux ministres de la guerre et des finances; il ne se

réserva que ce qui était strictement nécessaire pour sa consommation, et celles des militaires qui venaient lui demander l'hospitalité. Le contrôleur général l'invita à fixer lui-même le prix des grains, qu'il venait de fournir avec tant de générosité dans un si pressant besoin. La réponse de Fénélon dut avertir le ministre qu'il avait trouvé dans l'archevêque de Cambrai un munitionnaire général des armées, qui ressemblait peu à ceux avec qui il était dans l'habitude de traiter; « je vous ai abandonné mes bleds, » monsieur, ordonnez ce qu'il vous plaira; tout » sera bon ».

Il écrivait en même temps au duc de Chevreuse (1): « si on manquait par malheur d'argent » pour de si pressants besoins, j'offre ma vais- » selle d'argent, et tous mes autres effets, ainsi » que le peu qui me reste de bled. Je voudrais ser- » vir de mon argent et de mon sang, et non faire » ma cour ». Tel était l'homme qu'on avait eu la perfidie de représenter à Louis XIV comme son ennemi.

Sage mesure de Fénélon pour prévenir la famine.

Tant de sacrifices personnels ne suffisaient pas encore à l'immense charité de Fénélon. Il prit une mesure qui décelait un génie aussi éclairé, qu'étendu dans ses vues d'administration. Il avait observé que de dangereux calculs

(1) Manuscrits.

d'intérêt ou de méfiance avaient porté la plupart des propriétaires de Flandre à cacher leurs grains, soit pour les soustraire aux réquisitions de l'intendant de l'armée, soit pour en retirer un plus grand bénéfice. Ce défaut de circulation avait arrêté l'approvisionnement des marchés publics, et élevé le prix du pain à un taux, qui surpassait les facultés du plus grand nombre des habitants, et pouvait amener une crise inquiétante. Fénélon n'avait ni caractère, ni autorité pour réprimer ces dangereuses combinaisons de la cupidité; mais il prit le moyen le plus efficace de les déconcerter. Nous trouvons parmi ses papiers l'ordonnance qu'il rendit, et qu'il avait droit de rendre comme seigneur du Cateau-Cambrésis, l'un des plus fertiles cantons de la province. Par cette ordonnance, il ordonnait à tous les fermiers et censitaires dépendants de sa jurisdiction, de faire battre tous leurs grains, et de les porter à un terme fixe aux marchés les plus voisins, en ne se réservant que la quantité nécessaire à leur consommation et à celle de leurs familles. L'exécution de cette ordonnance, qu'il confia à des agents honnêtes et intelligents, fit subitement baisser le prix du bled dans un grand nombre de marchés; les autres propriétaires se hâtèrent d'ouvrir leurs magasins dans la crainte d'une diminution encore plus rapide; tous les marchés se trouvèrent

successivement approvisionnés ; l'équilibre se rétablit dans une juste proportion entre l'intérêt des propriétaires et les besoins des consommateurs, et la Flandre fut préservée de la famine dont elle était menacée par le séjour des armées, et par les malheurs de l'hiver de 1709.

Noble procédé de Fénélon envers l'évêque de St.-Omer.

Ce fut dans ces temps critiques, que la providence offrit à Fénélon une vengeance noble et éclatante des procédés peu estimables de l'evêque de St.-Omer.

L'état déplorable de la France en 1708, les revers de ses armées, la pénurie absolue d'argent n'avait pas laissé au gouvernement la possibilité d'acquitter la solde de la garnison de St.-Omer avec l'exactitude et la régularité nécessaires au maintien de la discipline militaire. Le mécontentement entraîna cette garnison à des actes d'insubordination et de licence de la nature la plus inquiétante, dans un temps, où le Haynant, la Flandre et l'Artois se trouvaient ouverts aux armées victorieuses des ennemis. Il paraît que l'évêque de St.-Omer, qui, dans la vue de flatter la cour et les ennemis de Fénélon, avait autrefois (1) montré un zèle si indécent pour aggraver les malheurs et la condamnation de l'archevêque de Cambrai, était resté témoin passif des mouvements séditieux qui

(1) En 1699.

agitaient sa ville épiscopale. Il avait oublié que les évêques ont aussi *leurs jours de bataille*, et qu'il est des circonstances où ils doivent sacrifier leurs biens, et même leur vie, pour préserver leur peuple d'un grand malheur, ou d'un grand attentat. Il ne fut pas assez heureux pour sentir qu'il eût été plus glorieux pour lui de ramener des mutins à leur devoir par un acte de générosité, que de censurer avec aussi peu de bonne foi que d'équité les expressions édifiantes du mandement de son métropolitain. L'archevêque de Cambrai fit pour la ville de St.-Omer ce que l'évêque de St.-Omer n'avait point fait, et ce qu'il aurait dû faire. Justement alarmé du sort d'une ville si importante, il ne perdit point des moments précieux à écrire à la cour, ni à exciter les agents de l'autorité, dont le zèle aurait pu se trouver enchaîné par le défaut de moyens. La nature du mal lui indiquait la nature du remède. La révolte de la garnison de St.-Omer pouvait avoir des suites irréparables, avant que le gouvernement eût pu se procurer des fonds. Fénélon trouva dans la confiance qu'inspirait sa vertu, un crédit qui manquait à un monarque absolu et tout puissant. Il se dépouilla de tout l'argent qu'il avait à sa disposition, et il emprunta, sur de simples billets signés de lui, toutes les sommes nécessaires pour solder la garnison de St-Omer;

il les fit passer sur-le-champ dans cette ville; et la révolte fut appaisée. C'est sans doute un beau trait dans la vie de Fénélon; il en est un encore plus beau. Il est permis de croire que dans une circonstance semblable tous les cœurs nobles et généreux auraient pu disputer à Fénélon le mérite et la gloire d'une telle action; mais il n'appartenait qu'à Fénélon de la laisser oublier. Nous avons un grand nombre de ses lettres qui correspondent à cette époque; elles sont adressées à ses amis les plus chers; il n'y laisse pas échapper un seul mot, qui rappelle un devouement dont tant d'autres auraient eu le droit et la pensée de s'enorgueillir. C'est par une lettre manuscrite du cardinal de Bouillon, que nous avons eu connaissance d'un fait qui a échappé à tous les historiens. On ne trouvera pas le style du Cardinal de Bouillon aussi pur, aussi facile, ni aussi élégant que celui de Fénélon; mais la sensibilité avec laquelle il parle de cette belle action de son ami, ne permet pas de s'arrêter sur des expressions peu nobles, ou trop communes.

Lettre du cardinal de Bouillon à Fénélon, 12 février 1708. (Manuscrits.)

« (1) Les sentiments naturels et réfléchis de » mon cœur sont trop vifs sur ce que j'apprends » dans l'instant que vous venez de faire de si gé- » néreux (dans le dessein, comme vous y avez » réussi, d'appaiser la garnison de St.-Omer, » et de la faire rentrer dans son devoir) pour

» que je puisse différer d'un moment à vous
» congratuler de ce que vous avez eu une occa-
» sion si naturelle, en faisant une action bonne,
» noble et chrétienne, et si digne d'un grand et
» vertueux prélat français, de vous venger en
» quelque façon, en apprenant par votre ver-
» tueux exemple, seule vengeance qui nous est
» permise par l'évangile, ce que devait faire
» dans une telle conjoncture préférablement à
» tout autre, un confrère qui en avait usé à
» votre égard dans des temps bien douloureux
» pour vous et pour vos serviteurs et amis,
» d'une manière bien étonnante, et qui ne pou-
» vait que lui attirer l'indignation de tous les
» honnêtes gens qui connaissent d'autres prin-
» cipes que ceux de leur fortune. Je vous avoue-
» rai ingénument que je ne connais rien de si
» doux à un cœur noble et généreux que de
» pouvoir se venger ainsi de ses ennemis, et de
» ceux qui se sont portés le plus indignement
» à nous faire du mal, c'est-à-dire, en bien fai-
» sant à leur égard, et faisant même des œu-
» vres de surérogation, dans le temps que ces
» mêmes personnes ne s'y sont pas portées,
» quoique plus obligées à le faire, pour remplir
» leurs devoirs. Je suis sûr que cette action,
» qui vous attirera tant de louanges, et qui devrait
» vous attirer tant de récompenses dès cette vie,
» ne vous a guères coûté; et je suis même per-

» suadé qu'au pied de votre crucifix, vous avez
» au moins à étouffer des sentiments de com-
» plaisance et de joie que vous avez ressentis
» en la faisant par le principe d'une vengeance
» permise et si naturelle aux grands et nobles
» cœurs, tels qu'est le vôtre. Car si je ne connais
» rien de si contraire à la nature humaine la
» plus parfaite que de pardonner sincèrement,
» et de vouloir du bien à ceux qui nous font le
» plus de mal, rien d'un autre côté ne nous pa-
» raît plus doux pour un cœur noble et géné-
» reux, qui se trouvant en état de se pouvoir
» venger de ceux qui nous veulent et nous font
» le plus de mal, ne le font que pour leur faire
» du bien, et un bien auquel ils ne s'attendent
» pas, tant leur cœur est éloigné de pratiquer la
» même chose ».

Le cardinal de Bouillon s'était trompé, lorsqu'il semblait croire que cette belle action de Fénélon *devait lui attirer des récompenses dès cette vie*. L'archevêque de Cambrai s'attacha à en étouffer le bruit dès le premier moment; il ne voulut pas ajouter aux malheurs de Louis XIV le sentiment pénible que lui aurait fait éprouver un acte aussi éclatant d'insubordination parmi ses troupes. On doit bien penser que la délicatesse de Fénélon fut parfaitement secondée par le ministre, et qu'il se donna bien de garde d'instruire le roi d'un évène-

ment qui pouvait accuser son imprévoyance ou sa malhabileté.

Intérêt de Fénélon pour le prince de Tingry et le comte de Beaureau.

Si Fénélon savait se venger avec tant de noblesse de ses ennemis, un sentiment encore plus doux, et non moins conforme au penchant de son cœur, le portait à servir ses amis par tous les moyens, que ses faibles relations à la cour lui permettaient d'employer avec quelque espérance de succès. On trouve dans un grand nombre de ses lettres les preuves les plus touchantes de son zèle actif et obligeant. L'état de disgrâce où il se trouvait le condamnait souvent à renfermer dans son cœur l'intérêt qu'il portait à ses amis, dans la crainte de leur nuire, au lieu de les servir. Mais aussitôt qu'il appercevait la plus faible lueur d'espérer en leur faveur la justice qu'ils méritaient, il disposait de tout son ascendant sur les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse pour les appuyer auprès des ministres. On observe en même temps dans ses lettres qu'il n'accorde jamais son intérêt et sa recommandation qu'à des hommes dont la réputation était si généralement établie, que Fénélon s'honorait, pour ainsi dire, lui-même, en s'honorant du titre de leur ami. Nous ne rappellerons ici que les démarches qu'il fit en faveur de deux hommes aussi distingués par leur naissance, que par leurs qualités personnelles.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 1er. déc. 1709. (Manuscrits.)

« Je vous supplie, mon bon duc, écrivait Fénelon au duc de Chevreuse, de donner une » audience commode à M. le comte de Beau- » vau (1) qui s'est chargé de vous rendre » cette lettre. Vous connaissez sa naissance, » mais vous ne connaissez peut-être pas son » bon sens, son courage infini, sa simplicité, » sa probité très rare, ni son expérience du » métier de la guerre. Il vous dépeindra au » naturel diverses choses très importantes, si » vous voulez bien le faire parler sans ménage- » gement. De sa part, il se bornera à vous en- » tretenir sur ce qui regarde M. le chevalier » de Luxembourg son ami et son proche parent. » Il y a sujet de craindre qu'on ne veuille ren- » dre de mauvais offices à M. le chevalier de » Luxembourg sur la commission qu'il avait » eue d'aller occuper le poste de Givry au » centre des lignes près de Mons. Il est fort à » désirer que vous et M. le duc de Beauvilliers » soyez au fait, et qu'on y puisse mettre M. » Voisin, (2) en cas qu'on voulût le prévenir » en mal. La probité, le bon sens, la bonne vo- » lonté et la valeur de M. le chevalier de

(1) Pierre-Madeleine de Beauvau du Rivan, lieutenant-général et gouverneur de Douai, nommé chevalier des ordres en 1724.

(2) M. Voisin avait remplacé M. de Chamillard dans le département de la guerre, le 10 juin 1709.

» Luxembourg méritent qu'on ait attention à
» lui laisser faire son chemin pour le service. »

Nous avons encore une autre lettre de Fénélon qui atteste l'opinion qu'il avait du mérite et des qualités du chevalier de Luxembourg, depuis prince de Tingry.

« On vient de me dire, écrit Fénélon au duc » de Chevreuse, que M. le maréchal de Choiseul » doit être mort. Je prends la liberté de vous » conjurer de servir M. le chevalier de Luxem- » bourg pour le gouvernement de Valenciennes. » Il est aimé tendrement des peuples, et c'est » par une douceur soutenue de noblesse, de » bonté et de désintéressement, qu'il se rend » aimable. Je serai ravi de le voir dans cette » place. Ne pourriez-vous point, mon bon duc, » presser un peu en sa faveur M. Voisin. »

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 16 mars 1711. (Manuscrits.)

Au reste, il n'était pas nécessaire d'être l'ami du chevalier de Luxembourg pour rendre justice à ses grandes qualités. Les ennemis mêmes de la France avaient rendu un hommage honorable à ses talents. Le prince Eugène, digne juge du mérite militaire, voulut après la prise de Namur en 1704 où le chevalier de Luxembourg avait secondé avec tant de zèle la belle défense du maréchal de Boufflers, les conduire lui-même à Douay. Il les plaça l'un et l'autre dans le fond de son carrosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prin-

ce d'Auvergne, déserteur du service de France.

Fénélon eut le bonheur de jouir du succès de ses vœux pour le chevalier de Luxembourg qui fut nommé au gouvernement de Valenciennes. Soit que cette grâce méritée ne fût que le juste prix de ses services, soit que l'utile influence des amis de Fénélon eût contribué à faire valoir un droit légitime, le chevalier de Luxembourg ne pouvait que se trouver heureux de réunir aux titres que lui donnaient sa naissance et ses services, le suffrage d'un ami tel que Fénélon.

État déplorable de la France en 1710. Cependant la France semblait toucher à une crise, dont l'effet inévitable devait être sa ruine totale. Nous avons un *mémoire*, écrit de la main de Fénélon, qui peut donner une idée plus exacte de la situation désespérée où elle se trouvait alors, que tous les récits des historiens, que les *mémoires* mêmes de quelques contemporains. Ceux-ci ne sont pas toujours à portée d'être bien instruits; ils se livrent souvent à une exagération amère, qui devient une espèce de maladie générale lorsqu'un gouvernement est descendu au dernier degré du découragement et du malheur. Fénélon était placé au centre des évènements, sur le théâtre même de la guerre. Il connaissait également les dangers et les ressources; et sa correspondance intime avec MM. de Beauvillers et de

Chevreuse servait à l'éclairer sur la partie des affaires publiques, qui n'était pas immédiatement sous ses yeux. Il rédigeait ce mémoire pour ces deux amis, avec lesquels il était dans l'habitude de dire tout ce qu'il pensait, tout ce qu'il sentait. Il n'avait nul intérêt à exagérer la grandeur du mal, ni à affaiblir l'efficacité des remèdes qui auraient pu l'arrêter: cet écrit n'était point destiné à être public; ainsi, il n'a pu être dicté ni par l'humeur, ni par l'esprit de parti. Il fut probablement rédigé dans l'hiver de 1709 à 1710. Le voyage de M. de Torcy à la Haye y est rappelé, et le congrès de Gertruydemberg, qui eut lieu au mois de Mars 1710, n'était point encore assemblé. Ce mémoire découvre toute la profondeur de l'abîme où la France était tombée, puisque les meilleurs citoyens, les âmes les plus fortes et les plus généreuses, consentaient à des sacrifices qui inspirent encore au bout d'un siècle un sentiment d'indignation. L'expédient que propose Fénélon, de faire enlever le roi d'Espagne, pour échapper à l'humiliante condition que les ennemis avaient osé proposer à louis XIV, de détrôner lui-même son petit-fils, est une preuve irrécusable de l'état d'abaissement où se trouvait réduit ce monarque, naguère si puissant, si heureux, si enivré de sa gloire.

L'étendue de ce mémoire ne nous permet pas

de le transcrire en entier dans cette histoire. Les fragments que nous allons en donner, suffiront pour révéler les sentiments de douleur et d'inquiétude, qui oppressaient l'âme de Fénélon. Ils peuvent également intéresser sous un autre rapport; ils peuvent servir à soutenir le courage dans l'adversité, et attendre avec patience des temps plus heureux. On croit souvent que rien n'égale, que rien n'a jamais égalé l'excès des injustices et des infortunes dont on est la victime; mais en revenant sur les différentes époques de l'histoire, on acquiert la triste conviction de l'indélébile perversité de l'espèce humaine, et de l'héritage de malheurs que chaque génération transmet à la génération suivante.

Mém. manuscrits de Fénélon sur l'état de la France en 1710.

« Comme chacun de nos ministres traite en » particulier avec le roi ce qui regarde sa charge; je crains que chacun d'eux ne soit guères » en état de rassembler par une vue générale » qui soit juste, toutes ces diverses parties du » gouvernement pour les comparer, pour juger de leur proportion, et pour les ajuster » ensemble.

» Pour moi, si je prenais la liberté de juger » de l'état de la France par les morceaux du » gouvernement, que j'entrevois sur cette frontière, je conclurais qu'on ne vit plus que par » miracles; que c'est une vieille machine déla-

» brée qui va encore de l'ancien branle qu'on
» lui a donné, et qui achèvera de se briser au
» premier choc. Je serais tenté de croire que
» notre plus grand mal, est que personne ne
» voit le fond de notre mal; que c'est même une
» espèce de résolution prise de ne vouloir pas
» le voir; qu'on n'oserait envisager le bout de
» ses forces auquel on touche; que tout se
» réduit à fermer les yeux, et à ouvrir la main,
» pour prendre toujours, sans savoir si on trou-
» vera de quoi prendre; qu'il n'y a que le mi-
» racle d'aujourd'hui qui réponde de celui qui
» sera nécessaire demain, et qu'on ne voudra
» voir le détail et le total de nos maux, pour
» prendre un parti proportionné, que quand il
» sera trop tard.

» Voici ce que je vois et que j'entends dire
» tous les jours aux personnes les plus sages
» et les mieux instruites.

» Le prêt manque souvent aux soldats; le pain
» même leur a manqué souvent plusieurs jours;
» il est presque tout d'avoine, mal cuit, et plein
» d'ordure. Ces soldats mal nourris se battraient
» mal selon les apparences. On les entend mur-
» murer, et dire des choses qui doivent alar-
» mer pour une occasion.

» Les officiers subalternes souffrent à pro-
» portion encore plus que les soldats. La plu-
» part, après avoir épuisé tout le crédit de

» leurs familles, mangent ce mauvais pain de » munition, et boivent l'eau du camp. Il y en » a eu un très-grand nombre qui n'ont pas eu » de quoi revenir de leurs provinces. Beaucoup » d'autres languissent à Paris, où ils deman- » dent inutilement quelques secours au minis- » tre de la guerre; les autres sont à l'armée dans » un état de découragement et de désespoir, » qui fait tout craindre.

» Le général de notre armée ne saurait em- » pêcher le désordre de nos troupes. Peut-on » punir des soldats qu'on fait mourir de faim, » et qui ne pillent que pour ne pas tomber en » défaillance? Veut-on qu'ils soient hors d'état » de combattre! D'un autre côté, en ne les pu- » nissant pas, quels maux ne doit-on pas atten- » dre? Ils ravageront tout le pays; les peuples » craignent autant les troupes qui doivent les » défendre, que celles des ennemis qui veu- » lent les attaquer.

» L'armée peut à peine faire quelque mou- » vement, parce qu'elle n'a d'ordinaire du pain » que pour un jour.

» Nos places, qu'on a crues les plus fortes, » n'ont rien d'achevé; on a vu même par les » exemples de Menin et de Tournay, que le » roi y a été indignement trompé pour la ma- » çonnerie qui ne valait rien. Chaque place » manque même de munitions; si nous perdions

» encore une bataille, les places tomberaient
» comme un chateau de cartes.

» Les peuples ne vivent plus en hommes, et
» il n'est plus permis de compter sur leur pa-
» tience; tant elle est mise à une épreuve ou-
» trée. Ceux qui ont perdu leurs bleds de mars,
» n'ont plus aucune ressource; les autres, un
» peu plus reculés, sont à la veille de les per-
» dre. Comme ils n'ont plus rien à espérer, ils
» n'ont plus rien à craindre.

» Les fonds de toutes les villes sont épuisés;
» on en a pris pour le roi les revenus de dix
» ans d'avance; et on n'a point de honte de
» leur demander avec menaces d'autres avan-
» ces nouvelles qui vont au double de celles
» qui sont déja faites. Tous les hôpitaux sont
» accablés; on en chasse les bourgeois, pour
» lesquels seuls ces maisons sont fondées, et on
» les remplit de soldats. On doit de très gran-
» des sommes à ces hôpitaux, et au lieu de les
» payer, on les surcharge de plus en plus cha-
» que jour.

» Les Français, qui sont prisonniers en
» Hollande, y meurent de faim, faute de
» payement de la part du roi. Ceux qui sont
» revenus en France avec des congés, n'osent
» retourner en Hollande, quoique l'honneur
» les y oblige, parce qu'ils n'ont ni de quoi
» faire le voyage, ni de quoi payer ce qu'ils

14..

» doivent chez les ennemis. Nos blessés man-
» quent de bouillons, de linge et de médica-
» ments; ils ne trouvent pas même de retraite,
» parce qu'on les envoie dans des hôpitaux
» qui sont accablés d'avances pour le roi, et
» sont pleins de soldats malades. Qui-est-ce qui
» voudra s'exposer dans un combat à être blessé,
» étant sûr de n'être ni pansé, ni secouru. On
» entend dire aux soldats dans leur désespoir
» que si les ennemis viennent, ils poseront les
» armes bas. On peut juger par-là ce qu'on
» doit craindre d'une bataille, qui déciderait
» du sort de la France.

» On accable tout le pays par la demande des
» chariots; on tue tous les chevaux de paysans:
» c'est détruire le labourage pour les années
» prochaines, et ne laisser aucune espérance
» pour faire vivre ni les peuples, ni les troupes.
» On doit juger par-là combien la domination
» française devient odieuse à tout le pays.

» Les intendants font, malgré eux, presque
» autant de ravage que les maraudeurs; ils en-
» lèvent jusqu'aux dépôts publics; ils déplorent
» hautement la honteuse nécessité qui les y
» réduit. Ils avouent qu'ils ne sauraient tenir
» les paroles qu'on leur fait donner. On ne peut
» plus faire le service, qu'en escroquant de tous
» côtés; c'est une vie de bohêmes, et non pas
» de gens qui gouvernent. Nonobstant la vio-

» lence et la fraude, on est souvent contraint
» d'abandonner certains travaux très néces-
» saires, dès qu'il faut une avance de deux
» cents pistoles pour les exécuter dans le plus
» pressant besoin.

» La nation tombe dans l'opprobre; elle de-
» vient l'objet de la dérision publique. Il n'y a
» plus dans nos peuples, dans nos soldats et
» dans nos officiers ni affection, ni estime;
» ni confiance, ni espérance qu'on se relèvera,
» ni crainte de l'autorité: chacun ne cherche
» qu'à éluder les règles, et qu'à attendre que
» la guerre finisse à quelque prix que ce soit.

» Si on perdait une bataille en Dauphiné,
» le duc de Savoie entrerait dans des pays pleins
» de Huguenots; il pourrait soulever plusieurs
» provinces du royaume. Si on en perdait une
» en Flandre, l'ennemi pénètrerait jusqu'aux
» portes de Paris; quelle ressource vous reste-
» rait-il? Je l'ignore, et Dieu veuille que quel-
» qu'un le sache!

» Si on peut faire couler l'argent, nourrir
» les troupes, soulager les officiers, relever la
» discipline et la réputation perdues, réprimer
» l'audace des ennemis par une guerre vigou-
» reuse, il n'y a qu'à le faire au plutôt; en ce
» cas, il serait honteux et horrible de recher-
» cher la paix avec empressement; en ce cas,
» rien ne serait plus mal à propos que d'avoir

» envoyé un ministre jusqu'en Hollande pour
» tâcher de l'obtenir. En ce cas, il n'y a qu'à
» bien payer, bien discipliner les troupes, et
» qu'à battre les ennemis; qu'on fasse donc
» au plutôt un changement si nécéssaire, et
» que ceux qui disent qu'on relâche trop pour
» la paix, viennent au plutôt relever la guerre
» et les finances, sinon qu'ils se taisent, et
» qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir qu'on ha-
» sarde de perdre la France pour l'Espagne.

» On ne manquera pas de me répondre qu'il
» est facile de remarquer les inconvénients de
» la guerre, et que je devrais me borner à pro-
» poser des expédients pour la soutenir, et
» pour parvenir à une paix, qui soit honnête
» et convenable pour le roi.

» Je réponds qu'il ne s'agit plus que de com-
» parer les propositions de paix faites à M. de
» Torcy avec les inconvénients de la guerre.
» S'il se trouve dans cette exacte comparaison
» qu'on ne peut se promettre aucun succès so-
» lide dans la guerre, et qu'on y hasarde la
» France, il n'y a plus à délibérer. L'unique
» gloire que les Français peuvent souhaiter au
» roi, est que dans cette extrémité il tourne
» son courage contre lui-même, et qu'il sacri-
» fie tout généreusement pour sauver le royau-
» me que Dieu lui a confié. Il n'est pas même
» en droit de le hasarder, car il l'a reçu de

» Dieu, non pour l'exposer à l'invasion des en-
» nemis, comme une chose dont il peut faire
» tout ce qu'il lui plaît, mais pour le gouverner
» en père, et pour le transmettre comme un dé
» pôt précieux à sa postérité.

Fénélon discute ensuite les différents articles des préliminaires dictés en Hollande à M. de Torcy. Il paraît persuadé que les ennemis n'avaient jamais osé proposer sérieusement à Louis XIV de détrôner lui même son petit-fils, mais qu'ils n'avaient fait qu'iusinuer cette mesure, pour obtenir des conditions capables de leur garantir la sincérité de l'engagement pris par le roi d'abandonner l'Espagne à ses propres forces, ou plutôt à sa seule faiblesse. Il est vrai que les alliés eux-mêmes, honteux d'avoir seulement osé laisser entrevoir une idée aussi monstrueuse, qui outrageait la nature, et qui avait excité une profonde indignation dans le cœur de tous les Français, avaient ensuite affecté de la désavouer. Mais les mémoires de M. de Torcy, faits pour inspirer une entière confiance par la candeur et la bonne foi qu'ils respirent, ne permettent pas de douter que les ennemis de la France n'eussent insisté sur cette condition avec la plus odieuse persévérance.

M. de Beauvilliers fit souvent valoir au conseil la force des considérations exposées dans ce mémoire, sans laisser soupçonner qu'elles

lui étaient inspirées par Fénélon. Le roi et les ministres n'étaient eux-mêmes que trop convaincus de la nécessité d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Louis XIV se détermina, malgré les hauteurs rebutantes de ses ennemis, à demander la reprise des négociations. Le congrès de Gertruydemberg s'ouvrit; et on eut tout lieu de reconnaître que le prince Eugène et Marlboroug étaient trop intéressés à la continuation de la guerre, pour ne pas apporter les plus grands obstacles à la conclusion de la paix. Les conditions, présentées à ce congrès par les ministres des alliés, furent encore plus dures que celles qu'on avait demandées un an auparavant à M. de Torcy; les négociations furent entièrement rompues, et la France parut être arrivée à son dernier jour. C'est alors que toute espérance fut éteinte dans le cœur de tous les Français sincèrement attachés à l'honneur et au salut de leur patrie.

C'est aussi à cette époque que nous devons placer quelques fragments d'une admirable lettre de Fénélon. Elle peint sous les couleurs les plus sombres les profondes agitations de son âme, et les tourments d'une imagination frappée par la grandeur du péril, et qui recherche avec anxiété quelque moyen de salut.

Il fallait que Fénélon fût bien convaincu que tout était perdu, et qu'on devait tout risquer,

pour sauver quelques débris d'un si grand naufrage, pour oser concevoir l'idée qu'il propose aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse; il faut le dire, puisqu'on peut le dire aujourd'hui sans inconvénient, Fénélon ose déclarer que, parvenu au point où des maux extrêmes exigent des remèdes extrêmes, on doit renoncer avec courage aux formes accoutumées d'un gouvernement, qui ne peut plus se soutenir, ni se défendre; en un mot, il pense, et il prononce que le moment est venu d'associer la *nation elle-même* à l'administration de l'état.

Cette idée aurait pu ne paraître que hardie et extraordinaire, au moment où il écrivait; elle a été accueillie avec transport, il y a vingt ans; il a fallu la terrible leçon de l'expérience pour démontrer que le remède eût été encore pire que le mal. L'expédient que suggérait Fénélon, et auquel il paraissait attacher le salut de la France était de convoquer une *assemblée de notables*. Il se bornait à une *assemblé de notables*, parce qu'il craignait que *les états généraux*, dont il désirait cependant le rétablissement, n'excitassent un mouvement trop rapide dans tous les esprits, et ne devinssent la cause ou le prétexte d'innovations trop brusques et trop dangereuse. En un mot, il voulait faire ce qu'on a fait de nos jours, et il ne prévoyait pas plus en 1710,

Fénélon propose une assemblée de notables.

qu'on n'a prévu en 1786 *qu'une assemblée de notables* amènerait nécessairement *des états généraux ;* tant il est vrai que les intentions les plus pures ne garantissent pas toujours de l'erreur, et que l'expérience est nécessaire pour montrer la vanité de ces théories si brillantes, qui séduisent quelquefois les imaginations vives et les âmes honnêtes.

Cependant il ne faut pas que, trop aigris par le sentiment de nos malheurs, nous condamnions Fénélon avec trop de précipitation et de sévérité. Il est juste de l'entendre lui même, et il est permis de croire que si l'on réprouve son opinion, on absoudra ses intentions.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 4 août 1710. (Manuscrits.)

« Je ne crois point qu'on doive se flatter de » l'espérance de rétablir le crédit sur la rup- » ture hautaine que les ennemis ont faite de la » négociation (à Gertruydemberg). Cette » rupture paraîtra injuste et odieuse à beaucoup » de gens pour les deux premiers mois; mais » quand on verra le roi accabler les peuples, » rechercher les aisés, ne payer point ce qu'il » doit, continuer ses dépenses superflues, ha- » sarder la France sans la consulter, et ruiner » le royaume pour faire mal la guerre, le pu- » blic recommencera à crier plus haut que ja- » mais. Il est impossible que le roi paye ses » dettes; il est impossible que les peuples payent » le roi, si les choses sont au point d'extrémité

» qu'on nous représente; la France est comme
» une place assiégée; le refus d'une capitula-
» tion irrite le peuple et la garnison; on fait un
» nouvel effort pour quatre ou cinq jours,
» après quoi le peuple et la garnison affamés
» crient qu'il faut se rendre, et acceptent les
» plus honteuses conditions. Tout est fait pri-
» sonnier de guerre; ce sont *les fourches cau-*
» *dines*.

» Je ne vois aucune solide ressource que
» celle que vous ne ferez point entrer dans la
» tête du roi. Notre mal vient de ce que cette
» guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du roi;
» il faudrait en faire l'affaire véritable de tout
» le corps de la nation; elle ne l'est que trop
» devenue; car la paix étant rompue, le corps
» de la nation se voit dans un péril prochain
» d'être subjugué; de ce côté-là, vous avez un
» intérêt clair et sensible à mettre devant les
» yeux de tous les Français; mais pour le faire
» il faut au moins leur parler, et les mettre au
» fait. Mais d'un autre côté la persuasion est
» difficile; car il s'agit de persuader à toute la
» nation qu'il faut prendre de l'argent partout où
» il en reste, et que chacun doit s'exécuter ri-
» goureusement, pour empêcher l'invasion
» prochaine du royaume. Pour parvenir à ce
» point, il faudrait que le roi entrât en matière
» avec un certain nombre de notables des di-

» verses conditions et des divers pays ; il faudrait » prendre leurs conseils, et leur faire chercher » en détail les moyens les moins durs de soutenir la cause commune. Il faudrait qu'il se » répandit dans toute notre nation une persuasion intime et constante que c'est la nation » entière elle-même, qui soutient pour son » propre intérêt le poids de cette guerre ; il » faudrait que chacun crût que, supposé même » qu'elle ait été entreprise mal à propos, le roi » a fait dans la suite pour la finir et pour débarrasser le royaume, tout ce qui dépendait » de lui ; mais qu'on ne peut plus reculer, et » qu'il ne s'agit de rien moins que d'empêcher » une totale invasion. En un mot, je voudrais » qu'on laissât aux hommes les plus sages et les » plus considérables de la nation à chercher les » ressources nécessaires pour sauver la nation » même. Ils ne seraient peut-être pas d'abord » au fait ; aussi serait-ce pour les y mettre que » je voudrais les faire entrer dans cet examen. » Alors chacun dirait en soi-même : il n'est » plus question du passé ; il s'agit de l'avenir ; » c'est la nation qui doit se sauver elle-même ; » c'est à elle à trouver des fonds partout où il » y en a pour le salut commun. Il serait même » nécessaire que tout le monde sût à quoi l'on » destinerait les fonds préparés, en sorte que » chacun fût convaincu que rien n'en serait

» employé aux dépenses de la cour. *J'avoue » qu'un tel changement pourrait émouvoir » trop les esprits ; et les faire passer tout » à coup d'une extrême dépendance à un » dangéreux excès de liberté. C'est par » la crainte de cet inconvénient, que je ne » propose point d'assembler les états géné- » raux, qui, sans cette raison, seraient très » nécessaires, et qu'il serait capital de réta- » blir; mais comme la trace en est presque » perdue, et que le pas à faire est très glis- » sant dans la conjoncture présente, j'y » craindrais de la confusion. Je me bornerais » donc d'abord à des notables que le roi con- » sulterait l'un après l'autre. Je voudrais con- » sulter les principaux évêques et seigneurs, » les plus célèbres magistrats, les plus puissants » et expérimentés marchands, les plus riches » financiers même, non seulement pour en ti- » rer des lumières, mais encore pour les ren- » dre responsables du gouvernement, et pour » faire sentir au royaume entier que les plus » sages têtes qu'on peut y trouver, ont part » à ce qu'on fait pour la cause publique....*

» ....

» ... Pendant que le despotisme est dans l'abon- » dance, il agit avec plus de promptitude et » d'efficacité qu'aucun gouvernement modéré; » mais quand il tombe dans l'épuisement sans

» crédit, il tombe tout à coup sans ressource ; » il n'agissait que par pure autorité ; le » ressort manque ; il ne peut plus qu'achever » de faire mourir de faim une populace à demi » morte ; encore même en doit-il craindre le » désespoir. Quand le despotisme est notoire- » ment obéré et banqueroutier, comment vou- » lez-vous que les âmes vénales, qu'il a engrais- » sées du sang du peuple, se ruinent pour le » soutenir. C'est vouloir que les hommes inté- » ressés soient sans intérêt. . . . .

» C'est le temps où il faudrait que M. le duc de » de Bourgogne dît au roi et à monseigneur, » avec respect, avec force, et peu à peu, d'une » manière insinuante, tout ce que d'autres n'ose- » ront leur dire ; il faudrait qu'il le dît devant » madame de Maintenon ; il faudrait qu'il mît » dans sa confidence madame la duchesse de » Bourgogne ; il faudait qu'il protestât qu'il » parle sans être poussé par d'autres ; il faudrait » qu'il fît sentir que tout périt si l'argent man- » que ; que l'argent manquera si le crédit ne se » relève, et que le crédit ne peut se relever que » par un changement de conduite, qui mette » tout le corps de la nation dans la persuasion » que c'est à elle à soutenir la monarchie pen- » chante à sa ruine, parce que le roi veut agir » de concert avec elle. Le prince pourra être » blâmé, critiqué, rejeté avec indignation ;

» mais ses raisons seront évidentes ; elles pré-
» vaudront peu à peu, et il sauvera le trône
» de ses pères. Il doit au roi et à monseigneur
» de leur déplaire, pour les empêcher de se
» perdre. En même temps il pourra demander
» avec les plus vives instances la permission
» d'aller à l'armée comme volontaire ; c'est le
» vrai moyen de relever sa réputation, et de
» lui attirer l'amour et le respect de tous les
» Français. . . . . . Vous me direz que Dieu
» soutiendra la France ; mais je vous demande
» où en est la promesse ? avez-vous quelque ga-
» rant pour des miracles ? il vous en faut sans
» doute pour vous soutenir comme en l'air. Les
» méritez-vous dans un temps où votre ruine
» prochaine et totale ne peut vous corriger ; où
» vous êtes encore toujours prêt à vous flatter ?
» Dieu s'appaisera-t-il, en vous voyant humilié
» sans humilité ? confondu par vos propres fau-
» tes, sans óser les avouer ? et prêt à recommen-
» cer, si vous pouviez respirer deux ans ? . . . J'es-
» père sans doute que Dieu sauvera la France,
» parce que Dieu aura pitié de la maison de St.-
» Louis, et que, dans la conjoncture présente,
» la France est un grand appui de la catholicité.
» Mais après tout ne nous flattons pas ; Dieu n'a
» besoin de personne ; il saura bien soutenir son
» église sans ce bras de chair. D'ailleurs, je vous
» avoue que je craindrais autant pour nous les

» succès que les adversités. Eh ! quel moyen y » aurait-il de nous souffrir, si nous sortions de » cette guerre sans humiliation complète et fi- » nale. Qui est-ce qui pourrait nous corriger, » après avoir été incurables malgré l'usage des » violents remèdes? Nous paraîtrions abandon- » nés de Dieu dans la voie de notre propre » cœur, si Dieu permettait que nous résistas- » sions à une si horrible tempête ; nous ne ver- » rions plus alors que des torrents de louanges » du clergé même. Je puis me tromper, et je » le suppose sans peine; mais il me semble qu'il » nous faut ou un changement de cœur par » grâce, ou une humiliation qui ne laisse nulle » ressource flatteuse à notre orgueil.

» Vous me direz que le changement du cœur » ne venant point, il faudrait donc une chute » totale. Je vous réponds que Dieu connaît ce » que j'ignore, soit pour donner un cœur nou- » veau, soit pour accabler sans détruire ; il voit » dans les trésors de sa providence ce que ma » faible raison ne découvre pas. J'adore ce qu'il » fera sans le pénétrer ; j'attends sa décision. Il » sait avec quelle tendresse j'aime ma patrie; » avec quelle reconnaissance et quel attache- » ment respectueux je donnerais ma vie pour la » personne du roi ; avec quelle affection je suis » attaché à la maison royale, et surtout à M. le » duc de Bourgogne; mais je ne puis vous ca-

» cher mon cœur ; c'est par cette affection vive, » tendre et constante, que je souhaite que nos » maux extrêmes nous préparent une vraie » guérison, et que cette violente crise ne soit » pas sans fruit.

» Vous jugez bien, mon bon duc, que cette » lettre est commune pour vous et pour M. de » Beauvilliers. J'espère même que vous insinue- » rez doucement à M. le duc de Bourgogne tout » ce que vous croirez utile et incapable de le » blesser. Mais cette lettre ne doit pas, si je » ne me trompe, lui être montrée ; il ne con- » vient pas de lui ouvrir jusqu'à ce point les » yeux sur le roi et sur le gouvernement ; il » suffit de lui montrer ce qui est nécessaire pour » le mettre en état de parler avec force ; il faut » que Dieu lui mette peu à peu le reste dans » le cœur ; il faut que les hommes laissent à » Dieu à achever les derniers traits, et que la » grâce les adoucisse par son onction. Pardon- » nez, mon bon duc, toutes mes imprudences ; » je vous les donne pour ce qu'elles valent ; si j'ai- » mais moins la France, le roi, la maison royale, » je ne parlerais pas ainsi ; d'ailleurs, je sais à » qui je parle ».

Jamais sans doute on n'a peint avec des traits plus énergiques, et déploré avec des accents plus touchants les malheurs de sa patrie ; mais le dirons-nous? c'est dans ce tableau si lugu-

bre et si effrayant, que nous trouvons un nouveau sujet d'admirer Louis XIV. Quel devait être ce roi, qui, au milieu de tant de désastres, et dans un moment où toutes les pièces de sa monarchie semblaient tomber les unes sur les autres, et devenir la proie de tant d'ennemis conjurés contre lui, a su conserver ce caractère de grandeur et de fermeté, qui commandait encore le respect à l'Europe, et une soumission sans borne à ses sujets? quelle était la force du ressort qu'il avait donné à l'autorité royale, pour avoir su, dans un tel état de choses, comprimer dans sa main toute puissante l'inquiétude et la légèreté de sa nation, et maintenir tous les ordres de son royaume dans les limites qu'il leur avait prescrites? Ce fut sans doute ce qui sauva la France. Car il est impossible de sonder la profondeur de l'abîme où elle serait tombée, si dans une pareille crise, il se fût trouvé des corps assez imprudents, et des sujets assez pervers, pour électriser la multitude, et l'enflammer contre le gouvernement. La plus légère commotion intérieure aurait suffi pour séparer toutes les parties de cette machine affaissée, et les livrer sans défense aux armées étrangères.

Le motif, ou plutôt le prétexte de la rupture du congrès de Gertruydemberg avait été le juste refus de Louis XIV, de se charger lui-

même de détrôner son petit-fils. Fénélon avait applaudi, comme tous les Français, à ce refus magnanime et partagé le désespoir généreux de leur roi résolu à périr sous les ruines de la monarchie, plutôt que de souscrire à cette indigne abjection. Mais Fénélon pensait que Philippe V était obligé en conscience et en honneur de prévenir un si cruel malheur, en abdiquant volontairement la couronne d'Espagne. Nous avons à ce sujet deux mémoires très curieux de Fénélon et du duc de Chevreuse.

Fénélon croit que Philippe V doit abdiquer.

Fénélon avait établi dans son mémoire tous les motifs puisés dans l'ordre des lois de la nature, de la justice, de la politique et de la reconnaissance, qui défendaient à Philippe V de compromettre, pour son seul intérêt, par une opiniâtreté peu réfléchie et peut-être inutile, l'héritage de sa propre maison, et la couronne de son père, de son aïeul, de son frère aîné.

Quelque plausibles que fussent ces considérations, elles n'avaient pas entièrement persuadé le duc de Chevreuse, qui leur opposa des considérations également puissantes dans un mémoire que nous avons sous les yeux.

Ce que nous admirons le plus dans cette correspondance intime entre deux hommes vertueux et éclairés, qui discutent une question d'un si grand intérêt, c'est l'esprit de religion, de justice et de vérité, qui dirige toutes leurs

vues, toutes leurs pensées, tous leurs arguments. On observe l'espèce de scrupule avec lequel ils pèsent toutes leurs raisons *au poids du sanctuaire*. Rien peut-être n'est plus honorable pour la religion, que de voir combien ses principes et ses maximes peuvent influer utilement sur la politique, en rectifiant tout ce que les passions humaines y ajoutent si souvent d'injuste.

M. de Chevreuse prétendait/que Louis XIV ne pouvait conseiller à son petit-fils, et encore moins exiger de lui, qu'il renonçât à la couronne d'Espagne; parce que Philippe V avait *un droit légitimement acquis à cette monarchie*.

C'est la *nature* et la *légitimité de ce droit* que Fénélon discute dans sa réponse (1) à M. de Chevreuse; et il porte dans cette discussion une supériorité de vues, de raisons et d'idées, une simplicité et une clarté qui prouvent qu'il n'était pas moins familiarisé avec toutes les questions politiques qu'avec les controverses théologiques.

Tous les droits prétendus par la postérité de Louis XIV sur la couronne d'Espagne, étaient fondés sur la nullité de la renonciation de la

(1) Mémoires manuscrits de Fénélon sur la succession d'Espagne.

reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV.

Mais si Philippe IV n'avait pu légitimement faire renoncer sa fille Marie-Thérèse, Philippe II n'avait pas eu davantage le droit de faire renoncer sa fille Catherine, mariée au duc de Savoie.

Or, si la renonciation de cette dernière était nulle, le duc de Savoie était en droit de réclamer en sa faveur la coutume de Brabant, bien plus légitimement que ne l'avait fait Louis XIV, à la mort de Philippe IV. Catherine était fille d'un premier lit, au lieu que Philippe III, dont descendaient Philippe IV et Marie-Thérèse, n'étaient enfants que du second lit. Louis XIV était donc obligé, par une conséquence même des principes qu'il avait établis en 1667, à restituer le Brabant au duc de Savoie.

Fénélon fait ensuite sentir l'absurdité de tous ces arguments de jurisconsultes, qui prétendent appliquer à des traités solennels, sur lesquels reposent le sort des peuples, la tranquillité des empires, et l'équilibre de l'Europe, des lois particulières, plus ou moins obscures, des coutumes locales, qui ont eu pour objet de régler les limites d'un champ ou d'un pré, ou des transactions privées entre des familles et des propriétaires.

La renonciation de Marie-Thérèse servait de

fondement au traité des Pyrénées, et assurait la paix et la liberté de l'Europe entière.

Ce n'est point là une question du droit civil, mais du droit des gens, qui est d'un ordre supérieur.

Ce n'est que par abus que les filles, mariées dans les pays étrangers, succèdent aux droits de leurs pères.

Une nation n'appartient point en propre à une fille comme un pré ou une vigne. Une nation n'est point une dot.

Lorsqu'un pareil abus est autorisé, il faut au moins l'adoucir et le rectifier, en le subordonnant aux intérêts de la nation, et surtout à l'intérêt de l'Europe entière, pour en conserver l'équilibre.

Le contrat de mariage de Marie-Thérèse n'était que l'accessoire. Le traité des Pyrénées était le principal.

L'esprit du traité des Pyrénées était certainement d'exclure la maison de France de la succession d'Espagne.

On aurait beau dire qu'une renonciation est nulle, lorsque la personne qui l'a faite n'obtient pas quelque dédommagement. La couronne de France était un assez beau dédommagement pour Marie-Thérèse.

On avait été jusqu'à alléguer que là dot de

Marie-Thérèse n'avait pas été payée, ce qui devait annuller sa renonciation. Cette règle de jurisprudence, qui est très juste pour des particuliers qui ne peuvent être dédommagés autrement des biens auxquels ils renoncent, est inapplicable à une princesse que sa renonciation seule fait reine de France.

D'ailleurs, de pareilles stipulations de dots entre des têtes couronnées, ne sont que de style. La France n'avait pas plus payé les dots des filles de France, mariées en Espagne, que l'Espagne n'avait payé celles des infantes mariées en France. Mais au pis-aller, le débiteur n'était obligé de payer qu'après la demande.

Mais que gagnerait-on à soutenir que Philippe IV n'avait pas pu obliger sa fille Marie-Thérèse à une renonciation? il s'ensuivrait seulement que Louis XIV n'a pas pu faire renoncer M. le dauphin ni M. le duc de Bourgogne à la succession d'Espagne, et que parconséquent, toute la monarchie d'Espagne appartient à M. le dauphin, et non pas à Philippe V.

Fénélon semble même élever quelques doutes sur la liberté d'esprit dont pouvait jouir Charles II, lorsqu'il signa son testament, et sur quelques expressions de ce testament, qui paraissent plus convenir au prince électoral de Bavière qu'à Philippe V.

Si les lois civiles donnaient à Charles II le

droit de rapeler ses neveux, malgré la renonciation de leur mère, elles ne lui donnaient pas celui de préférer le cadet à l'aîné; ou si, malgré la loi civile, il a eu ce droit, pourquoi Philippe IV n'aurait-il pas eu celui d'exiger une renonciation de sa fille Marie-Thérèse?

Il expose ensuite tous les dangers qui menaceraient la tranquillité de l'Europe, si la ligne directe de Philippe V, ou celle du duc de Bourgogne venait à manquer.

Les évènements firent craindre en effet, peu de temps après, de voir justifier l'inquiète prévoyance de Fénélon, et on fut obligé de régler d'avance, dans le traité d'Utrecht, l'ordre de succession aux trônes de France et d'Espagne.

Il fait observer que Louis XIV et M. le dauphin, qui étaient encore en puissance de père, n'avaient pas pu accepter le testament de Charles II, parce que la France se trouvait déjà liée par un traité de partage avec l'Angleterre et la Hollande; qu'il aurait fallu, avant tout, sommer l'empereur d'accéder au traité de partage, et que ce n'eût été que sur son refus, que Louis XIV aurait pu se croire dégagé envers l'Angleterre et la Hollande.

Fénélon rappelle ce qu'il avait déjà dit dans un mémoire précédent: que Philippe V ne tenant la couronne d'Espagne que de la bonté de son père et de son frère aîné, la reconnaissance

et son propre intérêt, ne lui permettaient pas de laisser la France s'exposer à une ruine inévitable, pour s'efforcer de le maintenir sur le trône d'Espagne.

Il finit par convenir qu'il avait d'abord cru que Philippe V avait un véritable droit à la succession d'Espagne ; mais qu'en examinant les choses de plus près, il y avait aperçu bien des difficultés; que, dans tous les cas, il n'était pas douteux que ce prince ne fût obligé de renoncer à son droit, bon ou mauvais, sur l'Espagne, pour sauver la France.

Tandis que Louis XIV consentait à rendre à ses ennemis la plupart des conquêtes qui avaient illustré son règne, et qu'il en était réduit à désirer que son petit-fils consentît à descendre du trône d'Espagne, une suite d'évènements, que les hommes ne pouvaient ni prévoir ni préparer, « *qu'il n'eût pas même été permis d'an-* » *noncer, sans passer pour visionnaire* (1), » devaient mettre un terme aux calamités de la France et de l'Europe.

Grands changements en Europe.

« Dieu connaît les pensées des sages du mon- » de (2), et sait combien elles sont vaines. Sa » seule puissance avait placé Philippe V sur le » trône d'Espagne : elle seule pouvait l'y main-

(1) Mémoires de Torcy.

(2) Mémoires de Torcy.

» tenir. Les hommes n'avaient pas conduit ce » grand évènement; celui de la paix ne devait » pas être attribué à leur habileté; mais avant » que d'accorder cette paix à la France, que » Dieu par sa bonté a toujours protégée, le mo» ment devait en être précédé par les humilia» tions d'un grand roi. Sa résignation satisfit à » la justice divine, et le dieu de miséricorde re» garda favorablement le monarque et ses peu» ples. »

Tel est l'humble et religieux aveu du sage ministre (M. de Torcy) qui dirigeait alors les négociations, et qui eut enfin le bonheur de les voir couronnées par un succès inattendu. Il n'a pas la présomption de s'en attribuer la gloire; et, trop convaincu de l'inutilité de ses vœux et de ses efforts pour ce grand ouvrage, il proclame lui-même que Dieu seul a pu disposer des hommes et des évènements, en déconcertant toutes les conjectures de la prévoyance humaine.

Mort de l'empereur Joseph, 17 avril 1711.

Disgrâce de Marlboroug.

Une simple intrigue de cour renversa en un moment la puissance du duc de Marlboroug en Angleterre, et tourna le cœur de la reine Anne vers des pensées de paix. L'empereur Joseph est frappé de mort dans la force de l'âge, sans laisser d'enfants mâles. L'archiduc Charles, son frère, lui succède à l'empire, et menace l'Europe de voir réunies sur la même tête toutes les

couronnes de Charles-Quint et de Ferdinand I[er].
A ce changement subit de la scène politique, toutes les craintes, toutes les espérances, toutes les intrigues des cabinets changent de direction et d'objet. Ce n'est plus la puissance de la France, c'est celle de l'Autriche qui offre un aspect redoutable; et dans le mouvement général, occasionné par une révolution aussi imprévue, la voix des sages commence à faire entendre des conseils de paix et de modération.

Mort du premier dauphin, 14 avril 1711.

Dans le même temps, un évènement moins important pour la tranquillité de l'Europe, et qui semblait devoir laisser luire sur la France une longue suite de jours heureux, venait de se passer dans la famille de Louis XIV. Son fils unique, le dauphin, âgé de cinquante ans, mourut de la petite vérole le 14 avril 1711, trois jours avant que la même maladie enlevât l'empereur Joseph. La mort du dauphin ne faisait disparaître qu'un prince sans crédit et sans influence; elle ne changeait rien au cours des affaires ni à la situation extérieure des courtisans et des ministres; mais elle fixait tous les regards sur un avenir peu éloigné, en montrant dans le duc de Bourgogne le successeur immédiat d'un roi de soixante-treize ans.

Il est impossible de peindre avec des traits plus vifs que l'a fait M. de St.-Simon, toutes les agitations de la cour en ce moment. Nous n'ex-

trairons de ce tableau (1) intéressant que ce qui a rapport à Fénélon et à ses amis.

« On peut imaginer quels furent les senti-» ments du duc de Beauvilliers, le seul homme » peut-être pour lequel Monseigneur (le pre-» mier dauphin) avait conçu une véritable aver-» sion, jusqu'à ne l'avoir pu dissimuler, laquelle » était sans cesse bien soigneusement fomentée. » En échange, Beauvilliers voyait l'élévation » inespérée d'un pupile, qui se faisait un plaisir » secret de l'être encore, et un honneur public » de le montrer, sans que rien eût pu le faire » changer là-dessus.

» L'honnête homme dans l'amour de l'état, » l'homme de bien dans le désir du progrès de » la vertu, et sous ce puissant auspice, un autre » M. de Cambrai dans Beauvilliers, se voyait à » portée de servir utilement l'état et la vertu, » de préparer le retour de ce cher archevêque, » et de le faire un jour son coopérateur en tout. » A travers la candeur et la vertu la plus pure, » un reste d'humanité, inséparable de l'homme, » faisait goûter à celui-ci un élargissement de » cœur et d'esprit imprévu, une aise pour des » desseins utiles qui se remplissaient comme » d'eux-mêmes; une sorte de dictature enfin,

(1) Tableau de la cour de France en 1711. Mémoires de St.-Simon, Supplém., tom. IV, pag. 170.

» d'autant plus savoureuse, qu'elle était plus
» rare et plus pleine, moins étendue et moins
» contredite, et qui par lui se répandait sur les
» siens. Persécuté au milieu de la plus éclatante
» fortune, et poussé quelquefois jusqu'au der-
» nier bord du précipice, il se trouvait tout d'un
» coup fondé sur le plus ferme rocher; et peut-
» être ne regarda-t-il pas sans quelque complai-
» sance ces mêmes vagues, de la violence des-
» quelles il avait pensé être emporté quelque-
» fois, ne pouvoir plus que se briser à ses pieds.
» Son âme, toutefois, parut toujours dans la
» même assiette : même sagesse, même modé-
» ration, même attention, même douceur, mê-
» me accès, même politesse, même tranquillité,
» sans le moindre relan d'élévation, de distrac-
» tion, d'empressement. Une autre cause plus
» digne de lui le comblait d'allégresse. Sûr du
» fond du nouveau dauphin, il prévit son triom-
» phe sur les cœurs et sur les esprits, dès qu'il
» serait affranchi et en sa place; et ce fut sur
» quoi il s'abandonna secrètement avec nous à sa
» sensibilité.

» Chevreuse, un avec lui dans tous les temps
» de leur vie, *s'éjouit* avec lui de la même joie,
» et y en trouva les mêmes motifs, et leurs fa-
» milles s'applaudirent d'un consolidement de
» fortune et d'état, qui ne tarda pas à paraître.

» Mais celui de tous à qui cet évènement de-

» vint le plus sensible, fut Fénélon, archevêque » de Cambrai. Quelle préparation! quelle ap» proche d'un triomphe sûr et complet! quel » puissant rayon de lumière vint à percer tout » à coup une demeure de ténèbres!

» Confiné depuis douze ans dans son diocèse, » ce prélat y vieillissait sous le poids inutile de » ses espérances, et voyait les années s'écouler » dans une égalité qui ne pouvait que le déses» pérer (1). Toujours odieux au roi, à qui per» sonne n'osait prononcer son nom, même en » choses indifférentes; plus odieux encore à » madame de Maintenon, parce qu'elle l'avait » perdu; plus en butte que nul autre à la terrible » cabale qui disposait de Monseigneur, il n'avait » de ressource qu'en l'inaltérable amitié de son » pupile, devenu lui-même victime de cette ca» bale, et qui, selon le cours ordinaire de la na» ture, devait l'être trop long-temps, pour que » son précepteur pût se flatter d'y survivre. En » un clin d'œil ce pupile devient dauphin, en » un autre il parvient à une sorte d'avant» règne.....

» Dans ce grand changement de scène, il ne

(1) M. de St.-Simon n'aimait que la cour, ne voyait que la cour, et croyait qu'on ne pouvait être heureux qu'à la cour et par la cour. Il ne connaissait pas personnellement Fénélon, et il lui prête, sans s'en apercevoir, ses propres sentiments.

» parut d'abord que deux personnages en pos-
» ture d'en profiter : le duc de Beauvilliers, et
» par lui le duc de Chevreuse, et un troisième
» en éloignement, l'archevêque de Cambrai.
» Tout rit aux deux premiers tout à coup ; tout
» s'empressa autour d'eux, et chacun avait été
» leurs amis de tous les temps ; mais en eux les
» courtisans n'eurent pas affaire à ces *champi-*
» *gnons* de nouveaux ministres, tirés en un
» moment de la poussière, et placés au timon
» de l'état, ignorants également et d'affaires et
» de cour, également enorgueillis et enivrés,
» incapables de résister, rarement même de se
» défier de ces sortes de souplesses, et qui ont
» la fatuité d'attribuer à leur mérite ce qui n'est
» prostitué qu'à la faveur. Ceux-ci, sans rien
» changer à la modestie de leur extérieur, ni à
» l'arrangement de leur vie, ne pensèrent qu'à
» se dérober le plus qu'il leur fut possible, aux
» bassesses entassées à leurs pieds.....

» On peut bien croire que MM. de Beauvil- Conduite de M. le duc de Bourgogne, devenu dauphin.
» liers et de Chevreuse ne laissèrent pas refroi-
» dir dans le cœur du nouveau dauphin ses vifs
» sentiments pour l'archevêque de Cambrai.

» Leur premier soin fut de porter le jeune
» prince à des mesures encore plus grandes : à
» un air de soumission et de respect encor plus
» marqué, à une assiduité habituelle auprès du
» roi, si naturellement jaloux, et déjà éprouvé

» tel en diverses occasions par son petit-fils.
» Secondé à souhait par sa jeune et adroite
» épouse, il redoubla ses soins auprès de mada-
» me de Maintenon, qui, dans le transport de
» trouver un dauphin sur qui sûrement comp-
» ter, au lieu d'un autre qui ne l'aimait pas, se
» livra à lui, et par cela même lui livra le roi.
» Les premiers quinze jours rendirent sensible
» à tout ce qui était à Marly un changement si
» extraordinaire dans le roi, si réservé pour ses
» enfants légitimes, et si roi avec eux.

» Plus libre dans tous ses mouvements, par
» un si grand pas, le nouveau dauphin s'enhar-
» dit avec le monde, qu'il redoutait du vivant
» de monseigneur, parce que, quelque grand
» qu'il fût, il en essuyait des brocards applau-
» dis. C'est ce qui lui donnait cette timidité qui
» le renfermait dans son cabinet, parce que ce
» n'était que là qu'il se trouvait à l'abri et à
» son aise; c'est ce qui le faisait paraître sauvage;
» ce qui le faisait craindre pour l'avenir, tandis
» qu'en butte à son père, peut-être alors au
» roi même, contraint d'ailleurs par sa vertu,
» exposé à une cabale audacieuse, étran-
» ger enfin au monde en général, comme
» monde, il menait une vie d'autant plus obs-
» cure, qu'elle était nécessairement plus éclai-
» rée, et d'autant plus cruelle, qu'il n'en en-
» visageait point de fin.

» Mais tout à coup la mort d'un père, pres-
» que son ennemi, et dont il prend la place,
» dissipe une insolente cabale, tient le monde
» en respect, en attention, en empressement;
» les personnages les plus opposés en air de
» servitude, le gros même de la cour en sou-
» mission et en crainte. L'enjoué et le frivole,
» partie non médiocre d'une grande cour,
» à ses pieds par sa jeune et brillante épouse;
» et on voit ce prince timide, sauvage, con-
» certé, cette vertu précise, ce savoir déplacé,
» cet homme *engoncé*, étranger dans sa mai-
» son, contraint en tout, on le voit se montrer
» par degrés, se déployer peu à peu, se don-
» ner au monde avec mesure, y être libre, ma-
» jestueux, gai, agréable; tenir le salon de
» Marly dans des temps coupés, présider au
» cercle assemblé autour de lui, comme la di-
» vinité du temple, qui sent et qui reçoit avec
» bonté les hommages des mortels auxquels il
» est accoutumé. Une conversation aisée, mais
» instructive, adressée avec choix et justesse,
» charma le sage courtisan, fit admirer aux
» autres des morceaux d'histoire, convenable-
» ment amenés sans art; des occasions natu-
» relles, des applications désirables, mais tou-
» jours discrètes et présentées sans effort, des
» traits échappés de science, mais rarement et

» comme involontairement, firent tout à la fois
» ouvrir les oreilles, les yeux et les cœurs.

» La soif de faire sa cour eut en plusieurs
» moins de *part* à l'empressement de l'envi-
» ronner dès qu'il paraissait, que de l'enten-
» dre, et d'y puiser une instruction délicieuse
» par l'agrément et la douceur d'une éloquence
» naturelle, qui n'avait rien de recherché.

» On goûtait d'avance la consolation si né-
» cessaire et si désirée de servir un maître futur
» si capable de l'être par son fond, et par l'usage
» qu'il montrait qu'il saurait en faire.

» Gratieux partout, plein d'attention au
» rang, à la naissance, à l'âge, à l'acquit de
» chacun, choses depuis si long-temps omises
» et confondues avec le plus vil peuple de la cour;
» régulier à rendre à chacune de ces choses ce
» qui leur était dû de politesse, et ce qui s'y
» pouvait ajouter avec dignité; grave, mais sans
» rides, et en même temps gai et aisé; il est
» incroyable avec quelle étonnante rapidité
» l'admiration de l'esprit, l'estime du sens,
» l'amour du cœur, et toutes les espérances
» furent entraînées; avec quelle roideur les
» fausses idées qu'on s'en était faites, et voulu
» faire, furent précipités, et quel fut l'empres-
» sement et l'impétueux tourbillon du change-
» ment qui se fit à son égard. La joie publique

» fit qu'on ne s'en pouvait taire, et qu'on se de-
» mandait les uns aux autres, si c'était bien là
» le même homme, ou si ce qu'on voyait était
» songe ou réalité »......

La duchesse de Bourgogne n'était pas aussi
portée que son mari pour MM. de Beauvilliers
et Chevreuse : « elle leur était même opposée
» d'inclination et de conduite, et elle était en-
» tretenue dans cette prévention par madame
» de Maintenon. Leur vertu trop austère, au gré
» de la jeune princesse, parce qu'elle n'en con-
» naissait que l'écorce, lui faisait peur par leur
» influence sur le dauphin ; elle les craignait en-
» core par un endroit plus délicat, qui était ce-
» lui-là même qui aurait dû l'attacher vérita-
» blement à eux, si avec tout son esprit, elle eût su
» discerner les effets de la vraie piété, de la vraie
» vertu, de la vraie sagesse, qui est d'étouffer et
» de cacher avec le plus grand soin et les plus ex-
» trêmes précautions, tout ce qui peut altérer
» la paix et la tranquillité du mariage. J'ai sou-
» vent observé, ajoute M. de St.-Simon, com-
» bien les deux ducs étaient constamment at-
» tentifs à ne laisser rien arriver jusqu'à M. le
» duc de Bourgogne de tout ce qui aurait pu
» l'alarmer sur un sujet si délicat. Ainsi la jeune
» princesse tremblait des avis fâcheux du lieu
» même de sa plus entière sûreté».

L'admirable conduite du jeune prince porta

Louis XIV associe le duc de Bourgogne au gouvernement.

Louis XIV à déroger tout à coup à son caractère, à l'inflexibilité de ses maximes politiques; à cette jalousie du pouvoir suprême confirmée par une habitude de cinquante ans.

« (1) Toute la cour fut étrangement surprise, » lorsque le roi, ayant retenu un matin le nouveau dauphin seul dans son cabinet, ordonna » le même jour à ses ministres d'aller travailler » chez le jeune prince toutes les fois qu'il les » manderait, et sans être mandé encore, de lui » aller rendre compte de toutes les affaires, » dont, une fois pour toutes, il aurait ordonné » de le faire.

» Il n'est pas aisé de rendre le mouvement » prodigieux, que fit à la cour un ordre si directement opposé au goût, à l'esprit, aux maximes, à l'usage du roi, si constant jusqu'alors; » qui par cela même marquait une confiance » pour le dauphin, qui n'allait à rien moins » qu'à lui remettre une grande partie de la disposition des affaires. Ce fut un coup de foudre sur les ministres dont ils se trouvèrent tellement étourdis, qu'ils n'en purent cacher » l'étonnement, ni le déconcertement. . . . . » Quelle chute pour de tels hommes, que d'avoir » à compter avec un prince, qui n'avait plus » rien entre lui et le trône, qui était capable,

(1) Mémoires de St.-Simon.

» laborieux, éclairé, avec un esprit juste, supé-» rieur, qui avait acquis sur un grand fonds tout » fait depuis qu'il était dans le conseil, à qui » rien ne manquait pour les éclairer; qui, avec » ces qualités, avait le cœur bon, était juste, » aimait l'ordre; qui avait du discernement, de » l'attention, de l'application à suivre et à dé-» mêler; qui savait tourner et approfondir; » qui ne se payait que de choses, et point de » langage, qui voulait déterminément le bien » pour le bien; qui pesait tout au poids de la » conscience; qui par un accès facile et une cu-» riosité estimable, voudrait être instruit de » tout; qui saurait comparer et apprécier les » choses, se défier, et se confier à propos par » un juste discernement ».

Tel était, et tel apparut tout à coup l'élève de Fénélon.

Nous avons cru nécessaire de rapporter ce long fragment des *Mémoires de St.-Simon;* il a été écrit par un témoin oculaire, un observateur attentif et instruit; il a été écrit après la mort du jeune prince, et dans un temps où l'intérêt et la flatterie n'ont eu aucune part au sentiment qui l'a dicté; il sert à expliquer les jugements contradictoires qu'on a portés sur M. le duc de bourgogne à des époques différentes; il devait naturellement entrer dans la vie de Fénélon, puisque Fénélon avait consa-

cré sa vie à préparer à la France un tel roi ; il montre enfin que le duc de Bourgogne était digne de concevoir , et capable d'exécuter les plans de gouvernement, que Fénélon lui proposa et que nous ferons bientôt connaître.

Conseils de Fénélon au nouveau dauphin, avril 1711. (Manuscrits.)

Aussitôt que Fénélon fut instruit de la mort du premier dauphin, et de l'élévation prématurée, où cette espèce d'association à l'Empire plaçait le duc de Bourgogne, il crut devoir lui adresser des conseils conformes à ses nouvelles destinées. Ce n'est plus *Mentor*, dont la voix douce et paternelle apprend au jeune Télémaque à régner sur les rochers sauvages de la petite île d'Ithaque. C'est un pontife, armé de la puissance et de la majesté de la religion, qui vient révèler, au nom du ciel, à l'héritier d'un grand empire les devoirs redoutables qui lui sont imposés ; et tandis que des courtisans adulateurs et des ministres tremblants ne parlent au duc de Bourgogne que de sa puissance et de l'éclat du rang suprême, Fénélon dans ses leçons augustes et sévères, ne lui retrace que de grands dangers et de grandes obligations. Telle est l'espèce d'impression solennelle et religieuse qu'on éprouve, en lisant la lettre que Fénélon adresse au duc de Beauvilliers, pour être mise sous les yeux du nouveau dauphin.

« (1) Dieu vient de frapper un grand coup ;

(1) Manuscrits.

» mais sa main est souvent miséricordieuse, jus-
» que dans ses coups les plus rigoureux. Nous
» avons prié dès le premier jour ; nous prierons
» encore. La mort est une grâce en ce qu'elle est
» la fin de toutes les tentations: elle épargne la
» plus redoutable de toutes les tentations d'ici-
» bas, quand elle enlève un prince avant qu'il
» règne. Ce spectacle affligeant est donné au
» monde, pour montrer aux hommes éblouis
» combien les princes, qui sont si grands en ap-
» parence, sont petits en réalité. Heureux ceux
» qui, comme St.-Louis, n'ont jamais fait usage
» de leur autorité, pour flatter leur amour pro-
» pre, qui l'ont regardée comme un dépôt qui
» leur est confié pour le seul bien des peuples.
» *Il est temps de se faire aimer, craindre, es-*
» *timer.* Il faut de plus en plus tâcher de plaire
» au roi, de s'insinuer, de lui faire sentir un at-
» tachement sans bornes, de le ménager, et de
» le soulager par des assiduités et des complai-
» sances convenables. Il faut devenir le con-
» seil de sa majesté, le père des peuples, la con-
» solation des affligés, la ressource des pau-
» vres, l'appui de la nation, le défenseur de
» l'église, l'ennemi de toute nouveauté; il faut
» écarter les flatteurs, s'en défier; distinguer le
» mérite, le chercher, le prévenir, apprendre à
» le mettre en œuvre, écouter tout, ne croire

» rien sans preuve, et se rendre supérieur à » tous, puisqu'on se trouve au-dessus de tous. » Celui qui fit passer David, de la houlette au » sceptre de roi, donnera une bouche et une » sagesse à laquelle personne ne pourra résis» ter, pourvu qu'on soit simple, recueilli, dé» fiant de soi même, confiant en Dieu seul. *Il » faut vouloir être le père, et non le maître. » Il ne faut pas que tous soient à un seul; » mais un seul doit être à tous, pour faire » leur bonheur* ».

On peut bien croire que Fénélon n'apprit pas sans la plus douce satisfaction les succès du duc de Bourgogne à la cour et dans le public, l'espèce d'autorite que sa sage conduite lui donnait déjà dans le gouvernement et dans l'opinion et le retour subit de tous les cœurs et de tous les esprits en sa faveur. Il porta son attention à diriger tous ses pas dans cette nouvelle carrière, qui offrait de grandes difficultés à côté de grandes facilités. Dans l'impossibilité d'entretenir directement avec le jeune prince une correspondance habituelle, dans un moment où il était sans doute plus surveillé que jamais, et où Louis XIV n'aurait point pardonné à son petit-fils de s'abandonner aux inspirations de son ancien précepteur, Fénélon se servait du duc de Chevreuse comme de l'intermédiaire le

plus utile et le plus naturel, pour faire arriver jusqu'au nouveau dauphin ses conseils, ses leçons et ses vœux.

« Il y avait déjà des années que le duc de Beau-
» villiers (1), avait initié le duc de Chevreuse
» auprès du duc de Bourgogne, et qu'il l'avait
» accoutumé à le considérer comme une seule
» chose avec lui. Le liant naturel et la douceur
» de l'esprit de Chevreuse, son savoir, et sa
» manière de savoir et de s'expliquer, ses vues
» fleuries, quoiqu'un peu sujettes à se perdre,
» furent des qualités faites pour plaire à ce
» jeune prince, avec lequel il avait souvent de
» longs tête-à-tête, et qui le mirent si avant
» dans sa confiance, que M. de Beauvilliers
» s'en servait souvent pour des choses, qu'il
» crut plus à propos de faire présenter par son
» beau-frère, que par lui-même. Comme ils n'é-
» taient qu'un, tout marchait en eux par le
» même esprit, coulait des mêmes principes,
» tendait au même but, et se référait entr'eux
» deux, en sorte que le prince avait un seul
» conducteur en deux différentes personnes,
» et qu'il avait pris beaucoup de goût et de
» confiance au duc de Chevreuse, qui depuis
» long-temps était bien reçu à lui dire tout ce
» qu'il pensait de lui et ce qu'il désirait sur sa

(1) Mémoires du duc de St.-Simon.

» conduite, et toujours avec des intermèdes
» d'histoire, de science, et de piété. »

D'ailleurs le caractère du duc de Beauvilliers était naturellement plus froid, plus circonspect, et plus réservé que celui du duc de Chevreuse; il aimait mieux attendre la confiance de son élève, que la prévenir, et le jeune prince, toujours assuré de trouver dans la tendresse de son ancien gouverneur les conseils les plus désintéressés, et les consolations les plus pures, venait entretenir sans cesse auprès de lui cet amour de la vertu et du bien public que ses instituteurs avaient allumé dans son cœur, comme le feu sacré, symbole du salut de la patrie.

« On peut dire de ces deux beaux-frères(1),
» qu'ils n'étaient qu'une âme, et que M. de
» Cambrai en était la vie et le mouvement.
» Leur abandon pour lui était sans bornes;
» leur commerce secret était continuel; il était
» sans cesse consulté sur les grandes et les pe-
» tites choses, publiques, politiques, domes-
» tiques. Leur confiance etait entre ses mains;
» le jeune prince se consultait par eux, et c'é-
» tait par eux que s'entretenait cette amitié,
» cette estime, cette confiance si haute et si
» connue qu'il eut toujours pour Fénélon. Il

(1) Mémoires du duc de St.-Simon.

» comptait les entendre tous trois, quand il » écoutait l'un deux. »

Ce concert si parfaitement établi, dont aucune cour n'a peut-être offert un second exemple, donnait au duc de Chevreuse la facilité de voir à chaque instant le nouveau dauphin, et de lui communiquer toutes les lettres de l'archevêque de Cambrai, sans inconvénient, sans danger, sans alarmer l'esprit ombrageux du roi et de madame de Maintenon, et sans offrir de prétexte à la jalousie des ministres.

M. de St.-Simon nous a peint l'admirable conduite du jeune dauphin dans sa nouvelle position, et la lettre suivante de Fénélon nous fait voir qu'elle lui avait été tracée, jusques dans les plus petits détails, par son sage instituteur.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 12 mai 1711. (Manuscrits)

« Le P. P. (M. le duc de Bourgogne) doit » prendre sur lui, plus que jamais, pour paraître ouvert, prévenant, accessible et sociable. » *Il faut qu'il détrompe le public sur les scru- » pules qu'on lui impute ; qu'il soit régulier » en son particulier, et qu'il ne fasse point » craindre à la cour une réforme sévère, dont » le monde n'est pas capable, et qu'il ne fau- » drait même mener qu'insensiblement, si elle » était possible ; nous allons prier pour lui.* Il » ne saurait trop s'appliquer à plaire au roi, » à lui éviter les moindres ombrages ; à lui faire

» sentir une dépendance de confiance et de » tendresse, à le soulager dans le travail, et » à lui parler avec une force douce et respec- » tueuse, qui croisse peu à peu. *Il ne doit » dire que ce qu'on peut porter; il faut avoir » préparé le cœur, avant de dire les vérités » pénibles, auxquelles on n'est pas accoutu- » mé. Au reste, point de puérilités, ni de mi- » nuties en dévotion. On apprend plus à gou- » verner, en étudiant les hommes, qu'en étu- » diant les livres.* »

Déjà la réputation du nouveau dauphin s'étendait rapidement de Versailles et de Paris jusqu'aux extrémités de la France, et Fénélon commençait à jouir du succès de ses soins et de ses vœux. Toutes les lettres qui arrivaient à Cambrai de toutes les parties du royaume, attestaient unanimement l'espèce d'abandon avec lequel tous les cœurs se livraient aux espérances d'ordre et de bonheur qui allaient succéder à tant de confusion, de ténèbres et de calamités. On voit dans une lettre de Fénélon qu'il ne peut se défendre lui même de cette espèce d'émotion générale, mais il n'ose cependant s'y abandonner qu'avec cette méfiance modeste, que l'on conserve toujours, lorsqu'on est trop difficile sur le mérite de son propre ouvrage.

« J'entends dire que P. P. fait mieux, que

» sa réputaton se relève, et qu'il aura de l'autorité. Il faut le soutenir, lui donner le tour des affaires; l'accoutumer à voir par lui-même, et à décider. Il faut qu'il traite avec les hommes pour découvrir leurs finesses, pour étudier leurs talents, pour savoir s'en servir malgré leurs défauts. Il faut le mettre en train de rendre compte au roi, de le soulager, et de lui aider à décider par une manière insinuante de lui proposer son avis; s'il le fait avec respect et zèle, il ne donnera aucun ombrage, et sera bientôt cru. Qu'il se donne tout à Dieu, pour n'agir que par son esprit. »

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 24 août 1711. (Manuscrits.)

Toutes les réflexions et tous les conseils de Fénélon au nouveau dauphin n'ont jamais pour objet que l'intérêt de sa propre gloire, et le bien des peuples qu'il était appelé à gouverner. Dans ce grand changement de scène, qui devait naturellement amener un si grand changement dans la situation personnelle de Fénélon, il ne fait jamais un retour sur lui-même. Ceux même de ses amis intimes, avec qui il était le plus accoutumé à montrer son âme toute entière, à qu'il pouvait au moins laisser appercevoir l'espérance consolante d'être réuni avec eux, avant que la mort les séparât pour toujours, lui reprochent souvent dans leurs lettres cette espèce d'abnégation de

» sée, qu'il y avait tout à craindre du ressenti» ment et du mauvais effet qui pouvait en » résulter du côté du roi. On peut juger avec » quelle affabilité, quelle modestie, quel dis» cernement, il reçut tant d'hommages, et le » bon gré que lui en surent les *raffinés*, qui, » de longue main, l'avaient vu et ménagé dans » leurs voyages en Flandre. Cela fit grand bruit » en effet, mais l'archevêque de Cambrai se » conduisit si sagement, que le roi, ni madame » de Maintenon ne témoignèrent rien de ce » concours, qu'ils voulurent apparemment » ignorer. »

Fénélon profita de ce concours de tant d'officiers généraux, empressés à lui plaire par des témoignages de confiance et de dévouement, pour se former une idée exacte de l'état de l'armée et des avantages ou des dangers qui pouvaient naître de la disposition des soldats, et de la présomption des généraux. Il savait qne le cabinet de Versailles était parvenu à nouer avec celui de Londres une négociation, dont on pouvait espérer un succès prochain. (1)

Fénélon pensait que dans cette circonstance le parti le plus sage était de temporiser, et d'éviter une bataille qui pouvait conduire

(1) Les préliminaires de la paix avec l'Angleterre furent en effet signés à Londres au mois d'octobre 1711.

l'ennemi victorieux jusqu'aux portes de Paris, et déconcerter les dispositions favorables que le nouveau ministère anglais montrait pour la paix; il craignait d'ailleurs que le découragement que tant de revers successifs avaient répandu dans l'armée, et le caractère de présomption dont on accusait le maréchal de Villars qui la commandait, ne compromissent la faible et dernière barrière qui protégeait la défense intérieure du royaume. C'était par cette raison qu'il blâmait la chaleur indiscrète avec laquelle le ministre de la guerre ne cessait d'exciter le maréchal de Villars à hasarder une bataille.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 19 sept. 1711. (Manuscrits.)

« Je sais que M. Voisin écrit à M. le maréchal de Villars des lettres trop fortes, pour le » piquer, et pour l'engager à des actions hasardeuses. C'est faire un grand mal, si je ne » me trompe, que d'écrire ainsi. Ces lettres » troublent le maréchal, et ne sont propres qu'à » le rendre inaccessible aux bons conseils des » gens du métier, qui voient les choses sur les » lieux. . . . . . La plupart des places qui » nous restent, sont dépourvues. Après la perte » d'une bataille, après une déroute, tout tomberait comme un château de cartes. Il ne » s'agit point de ces pertes de petites batailles du » temps passé. C'était une armée de vingt mille » hommes, qui en perdait cinq ou six. Le

» royaume était alors plein de noblesse guer-» rière et affectionnée, de peuples riches, nom-» breux et zélés; au contraire, vous n'aurez plus » d'armée, ni de ressources pour en rétablir, » si une déroute vous arrivait. L'ennemi en-» trerait en France avec cent mille hommes, » qui en feraient la conquête et le pillage. Ce » serait une invasion de barbares. Paris est à » trente-six lieux de l'armée ennemie; cette ville » est devenue elle seule tout le royaume; en la » prenant, les ennemis prendraient toutes les » richesses de toutes les provinces; ils tireraient » par violence tout l'argent des financiers, » que le roi ne peut en tirer par crédit. Tout » le dedans du royaume est épuisé, au déses-» poir, et plein de religionnaires, qui léveraient » la tête. . . . . . Je crois qu'on peut, en dis-» putant le terrain, éviter cette bataille déci-» sive, couvrir les places qui nous restent, et » lasser les ennemis; mais cette manière de faire » le *cunctateur*, qui vaut infiniment mieux » qu'une bataille très hasardeuse pour l'état, » demande de bonnes têtes et des mesures dif-» ficiles ».

C'était la considération d'un si grand péril, qui effrayait justement Fénélon. Instruit des dispositions de l'armée, et éclairé par les avis des principaux officiers, il sut se pénétrer de tout ce qu'il y avait à craindre ou à espérer dans

une position aussi alarmante. Après avoir fait usage de tout ce que la sagacité de son esprit et sa longue connaissance des hommes pouvaient lui donner de lumières pour discerner, séparer et écarter, dans l'examen de leurs opinions, tout ce que la passion, l'intérêt ou la prévention pouvaient avoir ajouté à la vérité des faits, et à l'état réel des choses, il crut s'être assez éclairé pour se former un jugement exact et impartial. Ce fut l'objet d'un mémoire qu'il fit passer au duc de Chevreuse, et que nous avons encore, écrit de la main de Fénélon; il était destiné au duc de Beauvilliers, et devait servir à diriger son opinion dans le conseil, sur le plan de la campagne.

En lisant ce mémoire, on sera peut-être étonné de la sévérité avec laquelle Fénélon s'exprime sur le maréchal de Villars; mais les défauts qu'il lui reproche lui étaient reprochés par tous ses contemporains, et on observera que Fénélon apportait si peu de prévention dans sa manière de penser à cet égard, qu'en parlant avec la plus grande franchise de tout ce que l'on avait à redouter de quelques uns de nos généraux, il convenait en même temps qu'on serait peut-être fort embarrassé d'en trouver de meilleurs. Ce ne fut que l'année suivante (1712) que le maréchal de Villars, en sauvant la France à Denain, s'éleva lui-même à un tel degré de

gloire, que ses censeurs furent condamnés à se taire devant sa fortune.

« M. le maréchal de Villars a de l'ouverture » d'esprit (1), de la facilité pour comprendre » certaines choses, avec une sorte de talent » pour parler noblement, quand sa vivacité ne » le mène pas trop loin ; il a de la valeur et de » la bonne volonté ; il n'est point méchant, il » est sans façon et commode dans la société ; » mais il est léger, vain, sans application suivie, » et sa tête n'est pas assez forte pour conduire » une si grande guerre. Il fait des fautes, et » quand il se trouve pressé, il rejette, dit-on, » sur les gens qui ont exécuté ses ordres, le tort » qu'il a lui seul. Les lieutenants généraux sont » persuadés qu'il ne sait pas bien décider, qu'il » craint de décider mal, et qu'il ne veut jamais » faire que des décisions vagues, pour avoir » toujours de quoi se justifier à leurs dépens.; » ce préjugé les rend timides ; personne n'ose » rien prendre sur soi ; chacun ne songe qu'à » se mettre en sûreté ; le service en souffre » beaucoup en toute occasion : c'est ce qui doit » faire craindre une bataille.

» M. le maréchal de Villars fait beaucoup » plus de fautes en paroles qu'en actions ; il est

(1) Mémoires de Fénélon sur la campagne de 1711. (Manuscrits.)

» vain; il paraît mépriser les lieutenants géné» raux : il ne les écoute pas; il fait entendre » qu'ils ont toujours peur, et qu'ils ne savent » rien; il se croit invincible quand il a le moin» dre avantage, et il devient doux comme un » mouton dès qu'il se trouve embarrassé.

» Il ne sait pas même discerner et conduire » les hommes; il est trop léger, inégal et sans » conseil; il ne connaît ni la cour, ni l'armée, » il n'a que des lueurs d'esprit; il fait presque » toujours trop ou trop peu, il ne se possède pas » assez. Une guerre difficile, où la France est » en péril, demanderait une plus forte tête; » mais où est-elle? Si le maréchal de Villars » demeure à la tête de l'armée, il est capital de » le modérer en secret et de l'autoriser en pu» blic; il faut lui donner un conseil, et lui faire » honneur de tout au-dehors.

» Plusieurs personnes tâchent de le décrédi» ter, dans l'espérance, ou d'avoir sa place, ou » d'y faire mettre un de leurs amis, parce que » tous sont très incapables de porter un fardeau » si accablant; ces cabales sont dangereuses.

» M. d'Albergotti a de l'expérience, de la » valeur et du sens; il est exact, laborieux, ca» pable de prendre une grande autorité; il sait » s'insinuer et mener des desseins pour parvenir » à son but; mais il est dur, hautain, trop peu » honorable dans sa dépense, obscur dans ses

» avis. S'il commandait, tous les autres lieute-
» nants généraux seraient au désespoir ; il pren-
» drait même, dit-on, des partis bizarres, et
» ferait des fautes très dangereuses ; il est haï ;
» il passe pour faux : je ne sais ce qui en est, et
» je n'en juge point ; mais cette réputation dans
» un général d'armée nuirait infiniment aux
» affaires dans des temps difficiles.

» Il y a plusieurs bons lieutenants généraux,
» dont un général plus régulier que le maré-
» chal de Villars, pourrait faire beaucoup plus
» d'usage qu'il n'en fait ; mais il me semble
» qu'on n'en voit aucun qu'on pût mettre en sa
» place.

» Il ne m'appartient pas de raisonner sur la
» guerre, et je n'ai garde de tomber dans ce ri-
» dicule ; mais j'exposerai simplement, après
» avoir écouté tous les discours de part et d'au-
» tre, que M. le maréchal de Villars, qui peut
» avoir fait d'autres fautes, n'a point eu tort
» dans la dernière affaire de Bourlou.

» J'avoue néanmoins que la prise de Bou-
» chain (1) change notre frontière, dérange le
» système de la guerre, et donne à l'ennemi de
» quoi nous surprendre plus facilement ; j'a-
» voue qu'en évitant toujours les batailles, on
» décourage les troupes, on avilit la nation, on

(1) M. Bouchain venait d'être pris par les ennemis le 13 sep-
tembre 1711.

» rend la paix plus difficile; j'avoue qu'on » donne à la longue un avantage infini à l'en- » nemi, en reculant toujours, et en lui laissant » oser tout ce qui lui plaît : il hasarde prudem- » ment des choses qui sont en elles-même très » imprudentes; à la longue, il vous acculera, et » achèvera de presser la frontière, pour entrer » en France.

» Mais c'est un triste état que celui de n'avoir » plus entre l'abîme et vous qu'une seule perte » à faire : c'est celle de notre armée; perdez-la » dans une déroute, il ne vous restera plus au- » cune ressource. Vos places seules ne sont » rien; vous n'avez plus au-dedans ni peuple » aguerri, ni noblesse en état de montrer la tête; » si votre armée était perdue, vous n'auriez plus » de quoi la réparer; vous ne pourriez qu'en » ramasser des débris, qui ne sauraient défen- » dre le dedans, où tout est ouvert; une grande » armée victorieuse pénétrerait et subsisterait » partout. Alors, vous n'auriez ni le temps ni » les forces d'attendre une négociation de paix » à aucune condition. C'est, ce me semble, ce » qu'il faut bien considérer pour se mesurer sur » son vrai besoin, soit pour les entreprises de » guerre, soit pour les conditions de paix.

» Je crains de me tromper; mais j'avoue que, » sans avoir peur, je souhaite, par un vrai zèle » qu'on ne diminue en rien le désir d'acheter

» chèrement la paix, pourvu que ce soit une » paix réelle....

» Si, par malheur, la paix ne se faisait pas » l'hiver prochain, il faudrait que M. le dauphin » (duc de Bourgogne) vînt commander l'ar» mée, ayant sous lui MM. les maréchaux » d'Harcourt et de Berwick. Mais il serait ca» pital que ce jeune prince, après s'être assuré » d'un conseil bien sage, prît l'autorité néces» saire pour décider. Voilà mes faibles pensées. » Je ne fais que bégayer; mais qu'importe : je » veux bien paraître parler mal à propos par un » excès de zèle. »

Plan de gouvernement proposé par Fénélon.

Un objet plus important encore occupait toutes les pensées de Fénélon : c'était celui d'un plan général de gouvernement, qu'il voulait inculquer de bonne heure dans l'esprit du nouveau dauphin. Fénélon ne voyait plus entre le trône et son élève qu'un roi de soixante-quatorze ans; il devait naturellement croire que la Providence avait réservé à ce jeune prince la gloire de mettre à exécution ces grandes maximes de morale politique, auxquelles il attachait le bonheur de la France. Nous avons l'esquisse de ce plan tracé de la main de Fénélon : il embrasse tout l'ensemble du gouvernement et toutes les branches de l'administration, et il montre l'intérêt et l'attention avec laquelle Fénélon s'était occupé de ce grand travail. Toutes les

parties de son système politique étaient si bien liées entr'elles, qu'il jugea suffisant d'en former un tableau général, pour qu'on pût saisir d'un coup-d'œil ses principes, leurs rapports entr'eux, et la facilité d'en faire l'application.

Mais il sentait qu'il lui était impossible, dans la position où il se trouvait, d'en donner le développement dans des mémoires détaillés, qui auraient exigé trop d'étendue; de pareilles discussions ne pouvaient guères être traitées que de vive voix. Ce fut par ce motif qu'il invita le duc de Chevreuse à se rendre à sa terre de Chaulnes, où il se proposait d'aller le joindre.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 9 juin 1711. (Manuscrits.)

« Les conversations que je voudrais avoir » avec vous, écrit Fénélon au duc de Chevreuse, peuvent être facilement retardées » jusqu'à une occasion naturelle. Vous pourrez, sans dérangement d'affaires, *et sans inconvénient politique,* venir à Chaulnes; nous » démêlerons plus de questions en une semaine, que je ne pourrais le faire par de très » longs mémoires, qui me coûteraient plusieurs » mois de travail. Je me bornerai, à Chaulnes, » à mettre dans une espèce de *table*, comme » un *agenda*, le résultat de chaque conversation. Cette *table* vous rapellerait toutes les » maximes arrêtées entre nous, et les maximes » arrêtées entre nous vous mettraient en état de » donner la clef des *tables*.

» Comme vous viendrez peut-être à Chaulnes » vers la fin de la campagne, comme vous le » fites l'année dernière, je suis tenté, en ce » cas, de n'y aller point maintenant, quoique » M. le Vidame m'en presse, pour éviter d'y » aller deux fois. J'ai toujours désiré, autant » que je le devais, de ménager M. le Vidame, » *par rapport à mon état de disgrâce;* mais » j'avoue que je le désire à présent beaucoup » plus qu'autrefois, *pour ne courir pas risque* » *de lui attirer quelqu'exclusion* (1) *ou désa-* » *grément*. Ainsi, je conclus que si vous devez » venir à Chaulnes vers la fin de la campagne,

---

(1) Il était alors question d'une nouvelle érection du comté de Chaulnes en duché-pairie, en faveur du vidame d'Amiens, fils puîné du duc de Chevreuse. Le comté de Chaulnes avait déjà été érigé en duché-pairie en 1621, en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du connétable de Luynes. Ce duché s'était éteint en 1698, par la mort, sans enfants mâles, de Charles d'Albert, duc de Chaulnes, fils d'Honoré. Les biens de cette branche étaient passés, par substitution, au vidame d'Amiens, et le duc de Chevreuse obtint en effet au mois d'octobre 1711 une nouvelle érection du duché de Chaulnes, en faveur de son fils puîné le vidame d'Amiens, qui prit alors le titre de duc de Chaulnes, et mourut maréchal de France le 9 novembre 1744. Cette seconde branche des ducs de Chaulnes s'est éteinte de nos jours. Fénelon craignant de nuire au succès de la grâce qu'on sollicitait alors pour le vidame d'Amiens, se refusait le plaisir d'aller le voir à Chaulnes.

Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. Ier.

» il vaut mieux que je me borne à n'y aller » qu'alors. Je n'ai pas fait cette réponse à M. le » Vidame; mais je la garde *in petto.* »

Le duc de Chevreuse ne put aller à Chaulnes qu'au mois de novembre (1711), et ce fut alors que Fénélon rédigea les *tables* dont nous allons rendre compte.

Ces *tables* forment une suite de tableaux où chaque objet est indiqué avec autant de précision que de clarté. Nous avons cru devoir les faire imprimer à la suite de cet ouvrage, après les avoir copiés sur le manuscrit original.

Le premier tableau intitulé : *Projet pour le présent* (1), offre les idées de Fénélon sur la paix à faire ; il ignorait alors que les préliminaires venaient d'être signés peu de jours auparavant entre la France et l'Angleterre ; mais ce secret était encore renfermé dans les cabinets de Versailles et de Londres. La reine Anne en avait fait un mystère à ses alliés mêmes, et elle s'occupait à les disposer à accéder de gré ou de force à ses vues pacifiques. Mais tout pouvait et devait encore faire craindre qu'ils ne résistassent à ses instances. Dans cet état de choses, Fénélon persiste à penser *que la paix doit être achetée sans mesure ;* il indique seulement qu'on doit éviter de comprendre, dans les sacri-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. II.

fices nécessaires pour l'obtenir, *Arras* et *Cambrai*, qui, depuis la perte de *Lille* et de *Bouchain*, étaient devenues deux places importantes pour la sûreté intérieure du royaume.

Entre les moyens de *soutenir la guerre*, si on n'obtient pas la paix, il s'attache à conseiller « d'*éviter une bataille, en se bornant à couvrir les places, et en laissant même prendre* » *les petites;* mais il pense en même temps *qu'à* » *toute extrémité, il faut livrer bataille, au* » *hasard même d'être battu, pris, tué avec* » *gloire.* »

Il désire qu'on établisse auprès du roi, « un » conseil de guerre, composé de maréchaux de » France, et autres officiers expérimentés, qui » sachent ce qu'un secrétaire d'état ne peut sa- » voir, qui parlent librement sur les inconvé- » nients et abus, qui forment des plans de cam- » pagne, de concert avec le général chargé de » l'exécution, qui donnent leur avis pendant la » campagne, qui n'empêchent pourtant pas le » général en chef de décider, sans attendre » leur avis, parce qu'il est toujours capital de » profiter du moment. »

Le second tableau présente *un plan de réforme après la paix.* (1)

Réforme militaire.

Fénélon croit « que les garnisons et les ouvra-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. III.

» ges des places de guerre sont une cause de » ruine; que les fortifications tombent dès qu'on » manque d'argent, ou dès qu'il vient une » guerre civile; que la supériorité d'armée fait » tout.

» Qu'il faut peu de régiments, mais nombreux » en hommes et bien disciplinés, sans aucune » vénalité, sous aucun prétexte; jamais donnés » à des jeunes gens sans expérience, avec beau- » coup de vieux officiers. Bien traiter les soldats » pour la solde, les vivres et les hôpitaux. Bons » traitements aux colonels et aux capitaines. » Ancienneté d'officiers comptée pour rien, si » elle est seule. Ne point laisser vieillir dans le » service les hommes sans talents; avancer les » hommes d'un talent distingué.

» Les enrôlements doivent être libres, avec » certitude de congé après cinq ans, et jamais » aucune amnistie.

» Au lieu de l'hôtel des invalides, il serait » préférable de payer de petites pensions à cha- » que invalide dans son village. »

Ordre de dépense pour la cour.

On trouve dans le troisième tableau *l'ordre de dépense* (1) que Fénélon propose *pour la cour.* Il se montre extrêmement sévère dans toutes les réformes et les réductions qu'il indique. L'état où se trouvait la France après la

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. IV.

guerre la plus malheureuse, ne justifiait que trop la nécessité de la plus grande économie.

On remarquera qu'il demande « *la cessation* » de tous les doubles emplois, et qu'on oblige » à faire résider chacun dans sa fonction. Il in- » terdit toutes les survivances de charges et de » gouvernements. »

Quant à l'administration intérieure (1), il propose d'adopter dans chaque diocèse, *pour la répartition des impôts et d'une partie des travaux publics*, la même forme qui était établi en Languedoc, et qui y était connue sous le nom d'*assiettes*. Administration intérieure.

Fénélon, toujours frappé de la prospérité que le Languedoc devait à sa sage administration, demande qu'on établisse dans toutes les provinces des *états provinciaux*, sur le même modèle que ceux du Languedoc; et il met en note : « *On n'y est pas moins soumis qu'ail-* » *leurs; on y est moins épuisé.* » Il règle les gouvernements des provinces sur le nombre des *états provinciaux*, avec un *lieutenant général* sous le *gouverneur*, et un *lieutenant de roi* sous *le lieutenant général*, *tous résidents sur les lieux*. États provinciaux.

Mais pour juger le système d'impositions que Fénélon propose, il faut se replacer à l'époque Système d'impositions.

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. V.

où il écrivait. Il aurait voulu qu'on eût supprimé *la gabelle*, *les grosses fermes*, *la capitation* et *le dixième*; que les *états de chaque province* eussent été chargés de lever eux-mêmes sur les contribuables, sous la forme qui leur aurait paru la moins onéreuse, la portion des charges publiques qui leur aurait été assignée (1). *Les états provinciaux* auraient eu la liberté de substituer à *la gabelle* un léger impôt sur *les sels*.

États-généraux.

Dans le tableau suivant (2), Fénélon propose formellement l'établissement des *états généraux*, qui devront s'assembler *tous les trois ans*. Il ne paraît pas douter que s'ils étaient organisés dans les véritables principes de la monarchie, *ils ne fussent aussi soumis et aussi » affectionnés que ceux du Languedoc, de la » Bretagne, de la Bourgogne, de la Provence » et de l'Artois.* » Il règle leur composition; il détermine leurs rapports avec les *états provinciaux*, et il fixe leur attribution sur différents objets de l'administration publique; mais il a grand soin de ne leur accorder *que la voie de représentation*. (3) »

(1) Cette forme a été autorisée en Provence jusqu'à la révolution.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. VI.

(3) L'abbé Fleury observait avec raison « qu'en France, dès

Un tableau particulier, très étendu, régle tout ce qui a rapport à la noblesse (1). Il propose une recherche rigoureuse dans les provinces, de tous ceux qui usurpaient le titre de nobles, et indique les moyens de rémédier à cet abus. Il pourvoit à l'éducation de la noblesse, et lui prépare les moyens de se soutenir au service et à la cour. Il veut que dans chaque famille noble il y ait un *bien fond substitué à jamais, comme les majorats en Espagne*. Il demande pour la noblesse *la liberté de commercer en gros, sans déroger*, et celle d'entrer dans la magistrature. Il interdit les mésalliances ainsi que les *ennoblissements, excepté les cas de services signalés rendus à l'état*. Il défend aux acquéreurs des terres des familles nobles d'en prendre les noms. Il supprime les ducs à brevet, ne veut que des ducs et pairs, en règle le nombre, qui ne pourra jamais être augmenté, qu'en cas d'extinction d'un titre ; il réserve *l'ordre du St.-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue*. Il destine *l'ordre de St.-Michel* à honorer les services *de la bonne noblesse infé-* De la noblesse.

» le temps de Charlemagne, les assemblées de la nation, quoi-
» que fréquentes et ordinaires, ne se faisaient que pour donner
» conseil au roi, *et que lui seul décidait.* »

(Discours sur les libertés de l'église gallicane.)

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. VII.

rieure, et propose différents ordres de chevalerie, avec des marques distinguées pour les lieutenants généraux, les maréchaux de camp, les colonels.

Connaissant tout le prix de ces différentes monnaies d'opinion, Fénélon se montre attentif à n'attribuer à la noblesse et au militaire que *des priviléges purement honorifiques*, sans aucune attribution de pouvoir réel, ni aucune exemption des charges publiques.

De la bâtardise.

Il déploie une très grande sévérité contre *la bâtardise, pour réprimer le vice et le scandale.* Il veut qu'on ôte aux *bâtards des rois* le rang de *princes*, qu'ils n'avaient jamais eus avant le règne actuel, et *aux bâtards des princes* le nom, les armes et le rang de *gentilshommes.*

Religion et église.

Dans un vaste tableau (1), où tous les traits ne sont qu'indiqués, Fénélon propose toutes ses vues au sujet de la religion et de l'église. Ce tableau embrasse une multitude de questions; il serait impossible d'en donner le précis; on ne pourrait en détacher une seule proposition sans affaiblir l'effet de toutes les autres, parce qu'elles s'enchaînent mutuellement, comme les corollaires d'une démonstration géométrique. Il faut parcourir le tableau tout entier, pour se faire une juste idée de la manière dont Fénélon

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. VIII.

avait embrassé ce sujet important, qui appartient en même temps à la doctrine, à la discipline, à l'histoire, à la politique et à la jurisprudence. Ce qu'on doit le plus y admirer, c'est l'exacte précision avec laquelle il fixe les droits, les limites et les rapports de la puissance spirituelle et temporelle.

De l'ordre judiciaire.

Un objet non moins important, celui de l'ordre judiciaire (1), n'avait point échappé à la prévoyance de Fénélon, et on sera étonné de la multitude d'idées, qui auraient pu paraître hardies et hasardées dans son siècle, et dont l'expérience a consacré la sagesse, l'utilité et la nécessité.

Conseillers d'état.

Il commence par déterminer les droits, les fonctions et les devoirs du chancelier de France, sur cette classe de magistrats qui sont immédiatement placés sous ses yeux, et qui exercent la portion du pouvoir judiciaire que le souverain s'est réservé.

Maîtres des requêtes.

Fénélon désire que les charges *de maîtres des requêtes ne soient plus le prix de l'argent, et qu'elles soient confiées à des magistrats choisis dans tous les tribunaux du royaume.*

Missi-dominici, ou grands juges.

Il veut que, *selon l'ancien usage*, *on envoie de temps en temps des conseillers d'état dans les provinces, pour réformer les abus.*

---

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. IX.

Des parlements.

Quant aux parlements, Fénélon voulait qu'on amenât *peu à peu* la suppression de la *paulette;* qu'on diminuât le nombre des charges de magistrature; *que les offices de judicature fussent à vie sur la tête des juges intègres et suffisamment instruits; que les enfants succédassent à leurs pères, lorsqu'ils s'en montreraient dignes, et qu'on leur affectât des gages sur les fonds publics.*

« *Au reste, dit Fénélon, peu de lois. Lois* » *assez claires pour éviter les difficultés sur les* » *testaments, sur les contrats de mariage,* » *sur les ventes et échanges, sur les emprisonnements et décrets; enfin, peu de dispositions libres.* »

Premiers présidents et procureurs-généraux.

Il recommande la plus grande attention dans le choix des *premiers présidents et procureurs généraux*, et la préférence *en faveur des nobles, à mérite égal.* Il exige pour tous les principaux offices de la magistrature, l'âge de quarante ans et au-delà.

Présidiaux, bailliages.

Point de *présidiaux;* leurs droits attribués aux *bailliages.*

Suppression des justices féodales.

Nulle *justice féodale* aux seigneurs particuliers, ni au roi dans les villages de ses terres; leur conserver la *justice de police*, les *honneurs* de paroisse, et les droits de chasse; tout le reste attribué aux *bailliages.* Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

« *Plus de grand conseil, plus de cour des* » *aides, plus de trésoriers de France, plus* » *d'élus.* » Suppression de différents tribunaux.

Etablissement d'un bureau de jurisconsultes choisis, auprès du chancelier de France, pour revoir et corriger toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs. Bureau de jurisprudence,

Les *états provinciaux* dispenseraient de la nécessité des *intendants* pour l'administration des provinces. Des *missi dominici* seulement de temps en temps. Suppression des intendants.

On sera surtout frappé des vues étendues que Fénélon avait sur le *commerce* (1) dans un temps où ce que l'on appelle aujourd'hui la *science économique* n'était ni connue ni même soupçonnée. Du commerce.

Pour prévenir *l'usure*, il croit que le moyen le plus efficace serait de réserver le commerce de l'argent à des banquiers bien famés et autorisés. Il propose une espèce de tribunal de confiance et de censure, pour fixer, autant qu'il sera possible, la distinction si difficile et si délicate dans une multitude de cas particuliers, entre le *gain d'usure* et le *gain de vraie mercature*. Banquiers.

Il renvoie aux états généraux et provinciaux Droits d'entrée et de sortie.

---

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. X.

à décider s'il faut abandonner *les droits d'entrée et de sortie hors du royaume.*

Liberté du commerce.

Il regarde la France comme assez riche, si elle vend bien ses bleds, huiles, vins, toiles.... Il ne craint point que les Anglais et les Hollandais puissent balancer de si grands avantages par leurs épiceries et d'autres marchandises de fantaisie; mais il laisse à cet égard une entière liberté.

Tarif.

Un *tarif* constant, uniforme et modéré, pour que les étrangers n'éprouvent ni chicane, ni vexation.

Manufactures, Monts-de-piété.

Etablir des manufactures pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages; et des *monts-de-piété* pour ceux qui voudront commercer et qui n'ont pas des fonds d'avance.

Luxe.

Fénélon recommande avec soin de s'opposer aux progrès du luxe, qui s'introduisait déjà dans toutes les classes de la société, *et qui ruine encore plus de familles qu'il n'enrichit de marchands de modes.*

Politique extérieure.

Fénélon manifeste sur la *politique extérieure* (1), des principes qui peuvent être défendus et combattus par des considérations également plausibles.

« Jamais de guerre générale avec l'Europe.

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. XI.

» Rien à démêler avec les Anglais.

» Marine médiocre, sans chercher à l'élever » à un degré peu proportionné aux besoins » d'un état à qui il ne convient pas d'entre» prendre seul des guerres maritimes contre » des puissances qui y mettent toutes leurs » forces.

» Favoriser les relations de commerce avec » les Hollandais qui peuvent se contenter d'un » bénéfice plus modéré que toute autre nation, » par leur travail, par leur austère frugalité, » par l'habitude où ils sont d'employer peu de » matelots sur leurs vaisseaux, par la bonne » police de leurs associations de commerce, et » par la multitude de leurs bâtiments pour le » frêt des marchandises.

» Régler le code des prises, et faciliter le » commerce de port à port.

» Permettre à tout étranger de venir habiter » en France, et y jouir de tous les privilèges » des regnicoles, en déclarant leur intention au » greffe du bailliage royal, sur le certificat de » vie et de mœurs qu'il apporterait, et le ser» ment qu'il prêterait. »

On voit que ces tableaux n'offrent que les résultats d'une longue suite de réflexions sur le gouvernement, sur les avantages et les inconvénients des institutions existantes, sur la ma-

nière de les perfectionner et de remédier aux abus qui pouvaient s'y être introduits.

Réflexions sur les plans de Fénélon.

Rien sans doute ne serait plus facile que de s'élever contre un grand nombre des dispositions proposées dans un plan aussi étendu, et de censurer avec amertume, par les motifs les plus opposés, et dans des vues absolument contraires, l'ensemble et les détails du système politique de Fénélon. L'expérience a pu nous donner, depuis quelques années, bien des lumières qui manquaient à nos pères, et qui nous manquaient à nous-mêmes.

Mais pour en juger sainement, et pour être, je ne dis pas impartial, mais exactement juste, il faudrait se transporter au temps où vivait Fénélon; il faudrait se rappeler que, lorsqu'il proposait des *états généraux* et des *états provinciaux*, Louis XIV vivait encore; que l'autorité royale était dans toute sa force; que la France était accoutumée à des idées d'ordre et de soumission, qui ne laissaient entrevoir aucune disposition à l'indépendance et à l'anarchie; que le souvenir des troubles où les maximes républicaines des calvinistes avaient plongé la France pendant tant d'années, n'était point encore entièrement effacé; que toutes les idées de religion et de morale dominaient encore dans toutes les classes de la société; que l'éducation publique et particulière était tout à la fois chré-

tienne et monarchique; qu'enfin l'esprit public n'était pas perverti par les doctrines impies et séditieuses, qui n'ont commencé à se propager en France que vers le milieu du dix-huitième siècle.

On doit aussi observer que l'exécution des plans de Fénélon devait être l'ouvrage d'un prince qui arrivait au trône dans toute la force et la maturité de l'âge; d'un prince éprouvé par le malheur et les contradictions; qui se voyait déjà environné de toute la considération, que de grandes vertus et de grands talents auraient ajouté à l'éclat et à la puissance du trône; qui se serait vu secondé par l'opinion publique; dont la fermeté bien connue aurait écarté les grands obstacles et les petites intrigues, et dont les ministres auraient été les hommes les plus vertueux et les plus éclairés de la nation. Quelle force un concours aussi rare d'hommes, de moyens et de circonstances, n'aurait il pas donné à la puissance souveraine, inspirée par un ardent amour de l'ordre et de la justice!

Si, malgré toutes ces considérations, qu'il est peut-être plus facile de rejeter avec humeur, que de discuter avec une entière impartialité, le sentiment, toujours présent, des grands malheurs qui ont suivi des essais dangereux, portait nos lecteurs à penser que Fénélon s'était laissé entraîner au mouvement de son cœur, et à la

séduction d'une imagination trop confiante, nous ne chercherions point à combattre cette espèce de méfiance assez excusable à une génération à peine échappée aux plus terribles convulsions ; nous ne chercherions pas même à établir par le parallèle affligeant des temps et des personnes, que ce qui pouvait être tenté avec succès par le duc de Bourgogne, devait nécessairement renverser le trône à une époque bien différente. Nous nous bornerions seulement à représenter aux censeurs trop sévères, qu'au moment où Fénélon s'abandonnait à ses vertueuses illusions, il n'était peut-être personne en France, à l'exception du duc de Bourgogne et de son précepteur, qui eût seulement l'idée de s'occuper du soulagement du peuple. Il nous semble qu'un sentiment aussi estimable doit suffire pour mériter la reconnaissance publique à l'homme qui manifestait des intentions si bienfaisantes.

Si, de ces considérations générales, nous passons à l'examen des détails du plan de Fénélon, on sera du moins forcé de reconnaître qu'il renferme, sur l'administration publique, des vues bien plus étendues qu'il n'appartenait au temps où il écrivait.

Ce qu'il dit sur le commerce, et sur la juste liberté que le gouvernement doit lui accorder, sans chercher à intervenir dans toutes ses opé-

rations par une influence indirecte, et des réglements oppressifs, a été depuis hautement proclamé par tous les bons esprits, et même adopté assez généralement.

Les changements qu'il proposait dans la magistrature, ne tendaient qu'à la suppression d'un grand nombre de places inutiles, que le malheur des temps, et les besoins d'argent, bien plus que l'intérêt des peuples, avait forcé de créer.

L'établissement des *états provinciaux* était sollicité par l'opinion publique, quelques années avant la révolution, avec une ardeur qui indiquait tous les avantages que l'on aurait pu en retirer, en les modifiant avec sagesse.

L'expérience de tous les bienfaits que le Languedoc recueillait de son administration, avait laissé une profonde impression dans l'esprit de Fénélon ; et c'est ce qui le faisait insister constamment à proposer les états de Languedoc pour modèle des *états provinciaux* ; il fallait en effet que la constitution de cette province eût en elle-même un principe actif d'ordre et d'amélioration, puisque les progrès successifs et rapides de la prospérité du Languedoc frappaient tous les regards, et excitaient la jalousie des provinces voisines. Les administrateurs du Languedoc pouvaient dire avec confiance à leurs détracteurs : *venez, voyez et jugez.*

L'établissement des *états provinciaux* aurait probablement dispensé Fénélon de recourir à l'essai si terrible et si dangereux des *états généraux*. Les *états provinciaux* suffisaient pour procurer au gouvernement tous les secours, tous les moyens de force, de crédit et de prospérité qu'il pouvait désirer; et il aurait certainement hésité à mettre en présence du trône une puissance formidable, dont les moindres mouvements devaient produire des effets terribles.

Quant à ce qui regarde les ministres de la religion, leur jurisdiction, l'exercice de leurs fonctions, leur soumission à la puissance publique, l'indépendance du ministère purement spirituel, il est impossible de s'exprimer avec plus d'exactitude et de désintéressement. On voit également qu'il reconnaissait l'obligation incontestable où était le clergé de contribuer aux charges de l'état sur ses revenus. Fénélon n'était pas éloigné de rétablir l'ancien usage des élections canoniques, en en combinant la forme avec la juste influence qui doit appartenir au souverain, sur le choix des premiers membres du premier corps de l'état.

On ne manquera pas de se récrier sur la grande faveur que Fénélon paraît accorder au préjugé de la naissance; mais il pensait comme Montesquieu a depuis pensé et écrit, qu'il ne

peut exister de monarchie sans noblesse ; il vivait dans une monarchie où la noblesse était établie, et il travaillait pour un monarque.

Ce qu'il y aurait de plus raisonnable à dire, c'est qu'il est vraisemblable que Fénélon aurait renoncé lui-même à l'exécution d'une partie de ses plans, si la Providence l'eût placé à la tête du gouvernement. Rien n'est en effet plus différent de former des plans dans la solitude de ses pensées, dans le silence de son cabinet, où l'esprit ne voit que ce qui est utile et raisonnable, où le cœur n'éprouve que des sentimens vertueux, et s'abandonne avec douceur à la passion du bonheur public, ou bien de soumettre à l'exécution toutes ces brillantes théories. C'est alors qu'on est arrêté à chaque pas par toutes les contradictions que suscitent les intérêts et les passions des hommes; contradictions qu'on néglige trop souvent de faire entrer dans ses calculs; et c'est de là, pour me servir d'une expression très familière à Fénélon, que viennent tant de *mécomptes* qui affligent si souvent le cœur des gens de bien, et déconcertent leurs généreux efforts.

Mais tandis que Fénélon préparait le bonheur d'une nouvelle génération, la mort, qui trompe aussi souvent dans cette vie passagère les espérances de la vertu que les folles pensées

Mort de M. le duc de Bourgogne.

de l'ambition, était prête à frapper le duc de Bourgogne.

En parcourant ces monuments précieux, où l'âme de Fénélon et celle de son jeune élève semblent respirer toute entière, j'aimais à fixer mes regards et ma pensée sur ces caractères tracés par des mains pures et vertueuses. J'y retrouvais à chaque ligne ce respect profond de la religion, si favorable à l'autorité des rois, si utile à l'intérêt des peuples, si nécessaire à l'harmonie des sociétés; ces mouvements de deux cœurs passionnés pour la félicité des hommes, ces pensées généreuses, cette bonté éclairée qui annonçaient à la France un gouvernement paternel, dont la fermeté aurait été tempérée par l'ordre, la justice et la douceur; je croyais déjà voir le siècle du bonheur succéder au siècle de la gloire...... Mais j'ai senti ces papiers s'échapper de mes mains; de tristes souvenirs ont obscurci ces images si douces et si consolantes. Quatre-vingts ans s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Fénélon et du duc de Bourgogne, et des hommes sacrilèges ont démoli jusqu'aux fondements le temple antique et vénérable où Fénélon célébrait les mystères de la religion; ont renversé l'autel qui reçut tant de fois ses vœux pour le bonheur de la France; ont brisé la chaire où il fit entendre sa voix. La paix des

morts a été violée : un même jour a vu disperser la cendre des rois qui dormaient dans le silence des voûtes antiques, et des pontifes (1) qui reposaient à l'ombre du sanctuaire...... DIEU SEUL EST GRAND......

Il n'y avait pas trois mois que Fénélon avait rédigé les *plans* de gouvernement dont nous venons de donner le précis, qu'une maladie terrible, imprévue, inexplicable, enleva dans le court espace de quelques jours, le duc et la duchesse de Bourgogne, et le duc de Bretagne leur fils aîné (2). On aurait pu croire, avant les évènements dont nous avons été nous-mêmes témoins, que jamais une plus grande catastrophe n'avait porté le deuil dans le palais des rois.

Ainsi périt à la fleur de son âge (3) un prince dont la mort fit couler les larmes de toute la France, et dont le nom n'est encore prononcé, après un siècle entier, qu'avec l'expression de la douleur, de l'amour, et de la vénération.

« Quel amour du bien (4)! quel dépouille-» ment de soi-même ! quelles recherches !

---

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n°. II, sur la découverte récente des restes de Fénélon.

(2) La duchesse de Bourgogne mourut le 12 février, le duc de Bourgogne le 18 février, et le duc de Bretagne le 8 mars 1712.

(3) M. le duc de Bourgogne n'avait que vingt neuf ans.

(4) Mémoires de St.-Simon, tome Ier., pag. 363.



» quels fruits! quelle pureté d'objet! oserais-je
» le dire, quels effets de la divinité dans cette
» âme candide, simple, forte, qui, autant qu'il
» est donné à l'homme ici-bas, en avait con-
» servé l'image! Grand Dieu, quel spectacle
» vous donnâtes en lui! et que n'est-il per-
» mis encore d'en révéler des parties si se-
» crètes et si sublimes, qu'il n'y a que vous
» qui puissiez les donner et en connaître tout
» le prix! quelle imitation de Jésus-Christ sur
» la croix! on ne dit pas seulement à l'égard
» de la mort et des souffrances, son âme s'é-
» leva bien au-dessus. Quel surcroît de déta-
» chement! quels vifs élans d'actions de grâces
» d'être préservé du sceptre et du compte qu'il
» en faut rendre! quelle soumission, et com-
» bien parfaite! quel ardent amour de Dieu!
» quel perçant regard sur son néant et ses pé-
» chés! quelle magnifique idée de l'infinie
» miséricorde! quelle religieuse et humble
» crainte! quelle tempérée confiance! quelle
» sage paix! quelles lectures! quelles prières
» continuelles! quel ardent désir des derniers
» sacrements! quel profond recueillement!
» quelle invincible patience! quelle douceur!
» quelle constante bonté pour tout ce qui l'ap-
» prochait! quelle charité pure qui le pressait
» d'aller à Dieu! la France enfin tomba sous
» ce dernier châtiment; Dieu lui montra un

» prince qu'elle ne méritait pas; la terre n'en » était pas digne; il était mûr déjà pour l'éternité. »

Tels sont les accents lamentables que le désespoir et la douleur arrachaient à un homme du monde, témoin de ce triste évènement; c'était dans la solitude, dans ces papiers, uniques et secrets dépositaires de ses sentiments et de ses regrets, que M. de Saint-Simon cherchait à soulager son âme oppressée, en peignant le duc de Bourgogne sous des traits si purs et si attachants. Voilà ce que pensait de ce prince un homme connu par son inflexible rigidité, et qui craignait tellement de flatter, que souvent il était injuste.

On doit nous pardonner de nous être étendu avec un intérêt douloureux sur ce triste sujet. La vie et la mort du duc de Bourgogne ont été la vie et la mort de Fénélon.

Les mêmes lettres qui apprirent à Fénélon que madame la duchesse de Bourgogne n'était plus, lui apprenaient que la vie du jeune prince lui-même était menacée; il paraît que dès le premier moment, Fénélon prévit qu'on avait tout à craindre; il connaissait cette âme passionnée, ce cœur profondément sensible, ce caractère mélancolique, inaccessible aux vaines distractions d'un monde qu'il méprisait, et qui ne trouvait de charme et de consolation que

dans le funeste plaisir de se nourrir de sa douleur.

Lettre de Fénélon, 15 février 1712. (Manuscrits.)

Fénélon laisse percer sa vive inquiétude dans cette lettre si courte (1). « Je suis consterné » de la maladie de M. le Dauphin; *il y a déjà* » *quelque temps que je crains pour lui un sort* » *funeste.* Si Dieu n'est plus en fureur contre » la France, il reviendra; mais si la fureur » de Dieu n'est point appaisée, *il y a tout à* » *craindre pour sa vie.* Je ne puis rien demander; je tremble sans qu'il me soit permis de » prier. Mandez-moi la suite de sa maladie; » vous savez comme je m'y intéresse; hélas! » hélas! seigneur, regardez-nous en pitié. »

Quelques symptômes un peu moins alarmants firent descendre une lueur d'espérance dans le cœur de Fénélon. « Je commence à espérer, » écrivait-il le 16 février (1), que M. le Dauphin ne mourra point; mais il me reste au » fonds du cœur une secrète appréhension que » Dieu ne soit pas appaisé contre la France. Il » y a long-temps qu'il frappe, comme dit le » prophète, et sa fureur n'est point appaisée. »

Le duc de chevreuse, trop porté à se flatter par cette sorte de confiance, que des demi-connaissances en médecine (1) inspirent quel-

---

(1) Manuscrits.

(2) « M. de Chevreuse, toujours tranquille, toujours espé-

quefois aux gens du monde, avait achevé de rassurer son ami sur l'état du jeune prince; à cet espoir consolant, Fénélon renaît lui-même à la vie, et dans l'enchantement d'une si douce illusion, il s'occupe avec une sollicitude paternelle à verser dans le cœur du duc de Bourgogne les tendres et religieuses consolations que sa douleur demandait.

« On ne peut être plus touché que je le suis » de la perte que P. P. vient de faire, et de la » vive douleur qu'on dit qu'il en ressent; je » suis fort alarmé pour sa santé; elle est faible » et délicate; rien n'est plus précieux pour l'é- » glise, pour l'état, pour tous les gens de bien. » Je prie et fais prier Dieu pour le repos de » l'âme de la princesse, pour la santé et pour » la consolation du prince. Vous connaissez son » tempérament; il est très vif et un peu mé- » lancolique. Je crains qu'il ne soit suivi d'une » douleur profonde et d'une tristesse qui tourne » sa piété en dégoût, en noirceur, et en scru- » pule. Il faut profiter de ce qui est arrivé de » triste pour le tourner vers une piété simple, » courageuse, et d'usage pour sa place. Dieu a

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 18 février 1712. (Manuscrits.)

» rant, toujours voyant tout en beau, essaya de nous prouver » par ses raisonnements de physique et de médecine, qu'il y » avait plus à espérer qu'à craindre, avec une tranquillité qui » m'excéda. » *Mém. de St.-Simon*, tome Ier., pag. 351.

» ses desseins ; il faut les suivre; il faut soutenir, soulager, consoler, encourager son cœur désolé...... J'espère qu'au bout de quelques jours sa santé se rétablira, et que Dieu lui donnera, malgré sa juste douleur, la force de rentrer dans les besoins très pressants de l'état. »

Fénélon envoyait en même temps au duc de Chevreuse un écrit que nous copions sur le manuscrit original de la main de Fénélon ; il l'invitait à le mettre sous les yeux du jeune prince, lorsqu'il serait en état d'entendre la voix douce et puissante de la religion.

Consolations religieuses de Fénélon au duc de Bourgogne. (Manuscrits.)

« J'ai prié et je prierai ; je fais même prier » pour la princesse que nous avons perdue. » Dieu sait si le prince est oublié. Il me semble » que je le voie dans l'état où St.-Augustin se » dépeint lui-même (1) : *Mon cœur est obscurci*

(1) Quo dolore contenebratum est cor meum, et quidquid aspiciebam, mors erat, et erat mihi paterna domus mira infelicitas. Expetebant eum undique oculi mei, et non dabatur mihi, et oderam omnia, quia non haberent eum, nec jam dicere poterant, ecce veniet, sicut cùm viveret, quandò absens erat. Solus fletus erat dulcis mihi, et successerat amico meo in deliciis animi mei. Misereram, et miser est omnis animus vinctus amicitiâ rerum mortalium, et dilaniatur, cùm eas amittit, et tunc sentit miseriam, quâ miser est, et antequàm amittat eas. Portabam enim conscissam, et quasi cruentam animam meam, impatientem à me portari et ubi eam ponerem, non inveniebam.

(St.-Augustin, Confess., lib. 4, cap. 4 et seq.)

» *par la douleur; tout ce que je vois me*
» *retrace l'image de la mort. La maison paternelle me rappelle sans cesse ma douleur et mon malheur. Tout ce qui m'était doux, quand je pouvais le partager avec celle que j'aimais, me devient un supplice depuis que je l'ai perdue. Mes yeux la cherchent partout, et ne la trouvent nulle part. Tout ce que je vois m'est en horreur, parce que je ne la vois point. Quand elle vivait, quelque part que je fusse sans elle, tout me disait : vous l'allez voir : rien ne me le dit plus. Je ne trouve de douceur que dans mes larmes; elles me tiennent lieu de ce qu'elle m'était lorsqu'elle vivait. Je suis malheureux, et on l'est dès qu'on livre son cœur à l'amour des choses qui passent; on est déchiré quand on vient à les perdre; et c'est alors qu'on sent tout son malheur. J'étais loin de m'en former l'idée avant de l'avoir éprouvé. Je ne puis soutenir le poids de mon cœur déchiré et ensanglanté, et je ne sais où le reposer.*

» Ce n'est pas tout que de n'aimer que ce qu'on doit aimer. Dieu jaloux, veut qu'on ne l'aime que pour lui, et de son amour (1).

---

(1) Et ideò non eis amore agglutinetur, neque velut animi sui

» *Il nous défend de nous attacher aux objets* » *de nos affections jusqu'à en faire une par-* » *tie de nous-mêmes, de peur que notre cœur* » *ne soit trop cruellement flétri et déchiré,* » *lorsque nous en sommes séparés.*

» Tout ce qu'on aime le plus légitimement » ici-bas, nous prépare une sensible douleur, » parce qu'il est de nature à nous être bientôt » enlevé. Nous ne devons point aimer ce qui » nous est plus cher que nous-mêmes; or nous » ne devons nous aimer nous-mêmes que pour » Dieu. Dieu n'afflige que par amour; il est le » dieu de toute consolation; il essuie les larmes » qu'il fait répandre, il fait retrouver en lui tout » ce qu'on croit perdu; il sauve la personne » que la prospérité mondaine aurait séduit, et » il détache celle qui n'était pas assez déta- » chée. »

Au moment même où Fénélon adressait ces paroles d'amour et de religion au duc de Bourgogne, ce prince venait de rendre le dernier soupir. Cet écrit est daté du 18 février 1712, et le prince était mort le même jour à neuf heures du matin. En apprenant cette horrible

membra faciat, quòd fit amando, ne cùm resecari cæperint, cùm cruciatu ac tabe fœdent.

(St.-Augustin, de Lib. Arb., liv. 1, cap. 15.)

nouvelle, Fénélon laissa échapper ces seuls mots : « *Tous mes liens sont rompus..... Rien* » *ne m'attache plus à la terre......* » Il fut plusieurs jours dans un état d'accablement et de dégoût de la vie qui alarma ses amis les plus chers ; ce ne fut que le 27 février, huit jours après avoir appris la mort du duc de Bourgogne, qu'il eut la force d'écrire au duc de Chevreuse cette lettre déchirante, qui peint avec tant de vérité les douleurs de son âme.

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 27 février 1712. (Manuscrits.)

« Hélas! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute » notre espérance pour l'église et pour l'état. Il » a formé ce jeune prince, il l'a orné; il l'a pré- » paré pour les plus grands biens; il l'a montré » au monde et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi » d'horreur et malade de saisissement sans ma- » ladie ; en pleurant le prince mort, qui me dé- » chire le cœur, je suis alarmé pour les vivants. » Ma tendresse m'alarme pour vous et pour le » *bon*(M. de Beauvilliers), de plus, je crains pour » le roi; sa conservation est infiniment impor- » tante. On n'a jamais tant dû désirer et ache- » ter la paix : que serait-ce si nous allions tom- » ber dans les orages d'une minorité, sans mère » régente, avec une guerre accablante au de- » hors; tout est épuisé, poussé à bout. De plus » le roi est malheureusement trop âgé pour pou- » voir compter qu'il verra son successeur en âge

» de gouverner d'abord après lui. *Quand même*
» *on serait assez heureux pour éviter une mi-*
» *norité selon la loi, c'est-à-dire au-dessous*
» *de quatorze ans, il serait impossible d'évi-*
» *ter une minorité réelle, où un enfant ne*
» *fait que prêter son nom au plus fort.* Il n'y a
» aucun remède entièrement sûr contre les dan-
» gers de cet état des affaires. Mais si la pru-
» dence humaine peut faire quelque chose d'u-
» tile, c'est de profiter dès demain, à la hâte,
» de tous les moments pour établir un gouver-
» nement et une éducation du jeune prince, qui
» se trouve déjà affermi, si par malheur le roi
» vient à nous manquer. Son honneur, sa gloire,
» son amour pour la maison royale et pour ses
» peuples, enfin sa conscience exigent rigou-
» reusement de lui qu'il prenne toutes les sû-
» retés que la sagesse humaine peut prendre à
» cet égard. Ce serait exposer au plus horrible
» péril l'état et l'église même, que de n'être pas
» occupé de cette affaire capitale par préférence
» à toutes les autres. C'est là-dessus qu'il faut tâ-
» cher de persuader par les instruments conve-
» nables madame de Maintenon et tous les mi-
» nistres pour les réunir, afin qu'ils fassent les
» derniers efforts auprès du roi. Il y aurait des
» réflexions infinies à faire là-dessus; mais vous
» les ferez mieux que moi; je n'en ai ni le

» temps, ni la force. Je prie Dieu qu'il vous » inspire ; jamais nous n'en eûmes un si grand » besoin. »

« *P. S.* On m'a dit que madame la duchesse » de Chevreuse a été malade. J'en suis bien en » peine. O mon Dieu, que la vraie amitié cause » de douleurs. »

Ce n'était qu'avec un ami tel que le duc de Chevreuse, que Fénélon osait s'abandonner à toute l'étendue de sa douleur et de son inquiétude sur le sort de la France. Il paraît qu'il s'était prescrit de renfermer au-dedans de lui-même toutes les émotions de son âme si cruellement déchirée ; du moins c'est ce qu'on croit apercevoir par une réponse très courte et très mesurée qu'il fit à la marquise de Lambert, avec laquelle il entretenait une correspondance de goût et d'estime. « Dien pense, madame, » tout autrement que les hommes. Il détruit ce » qu'il semblait avoir formé tout exprès pour » sa gloire ; il nous punit, nous le méritons ; » je serai le reste de ma vie, madame, avec le » zèle et le respect..... »

Peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, le père Martineau, jésuite, confesseur du jeune prince, et qui avait rempli auprès de lui les pénibles devoirs de son ministère dans ses derniers moments, publia un éloge histori-

que de ses *vertus* (1). Il s'était adressé à Fénélon, pour en obtenir des détails et des faits, qui auraient rendu sans doute ce monument encore plus digne de celui dont on voulait honorer la mémoire. Mais l'âme de Fénélon était trop accablée pour pouvoir se livrer à un travail qui aurait si cruellement renouvelé le sentiment d'un malheur irréparable. Il ne craignit point d'avouer franchement sa faiblesse. « Je » ne me sens point capable maintenant de faire » la recherche des faits que vous voudriez re- » cueillir. Je ne saurais assez louer votre zèle » et la bonté de votre cœur; mais le courage » me manque pour me livrer à un travail dont » je désire passionnément l'exécution. Le mal- » heur qui nous afflige a fait une si forte im- » pression sur moi, que ma santé en souffre » beaucoup. Tout ce qui réveille ma peine me » met dans une espèce d'émotion fiévreuse. Je » dois m'humilier de cette faiblesse... Il y avait » d'ailleurs si long-temps que je vivais loin du » prince, que je n'ai pu être témoin d'aucun » des faits arrivés dans un âge mûr, où il pou- » vait édifier le monde. »

Lettre de Fénélon au père Martineau, 1712.

Nous sommes portés à croire que des consi-

(1) Cet ouvrage parut en 1712, sous le titre de *Vertus de M. le duc de Bourgogne*.

dérations encore plus importantes ne permettaient pas à Fénélon de révéler tout ce qu'il aurait pû dire sur un pareil sujet. Il n'était pas seulement arrêté par le contraste qu'aurait pû offrir le caractère d'un prince, qui, sans descendre de son rang, avait su se montrer encore plus religieux que les hommes les plus religieux, « avec les dispositions d'un monde déjà si corrompu et si soulevé contre le joug de la religion, que le spectacle des grandes vertus ne faisaient que l'étonner, le décourager et l'aigrir. »

Lettre de Fénélon au père Martineau.

Mais la véritable difficulté eût été pour Fénélon de rendre compte au public des maximes politiques, qu'il avait inculquées au duc de Bourgogne. C'était sous ce point de vue que l'instituteur d'un tel prince aurait pu, et aurait dû représenter son élève à la nation, qui le pleurait, et qui avait placé toutes ses espérances de bonheur dans le disciple de Mentor. Eh! comment Fénélon aurait il pu rappeler, en présence de Louis XIV, qui existait encore, les mêmes maximes qui l'avaient si vivement aigri contre l'auteur du *Télémaque*. C'est ce qu'il fait assez entendre dans sa réponse au père Martineau : « M. le duc de Beauvilliers peut vous aider beaucoup plus que moi; ses conseils seront bons, » tant sur la recherche des faits, que sur leur » choix, et sur la manière de les mettre en

Ibid.

» œuvre. *Vous jugez bien qu'il y a de grandes » observations à faire là dessus : Periculosæ » plenum opus aleæ tractas.* Vous connaissez » le monde et sa maligne critique. »

Le véritable éloge du duc de Bourgogne se serait trouvé dans les instructions et dans les leçons, quelquefois sévères, que Fénélon lui avait si souvent adressées. C'était surtout dans les lettres où le jeune prince montrait une si tendre reconnaissance, une confiance si docile et si respectueuse à la voix paternelle qui l'avertissait de ses fautes, qu'on aurait conçu pour ce jeune prince la juste admiration que méritait un si grand caractère. Mais Fénélon pouvait-il révéler au public le secret d'une correspondance intime, entretenue pendant tant d'années à l'insu de Louis XIV. La vertu et la sagesse des conseils de Fénélon auraient-elles pu le justifier dans l'esprit de ce monarque prévenu et abusé. Heureusement la postérité a recueilli ces monuments précieux ; et s'ils n'ont pas servi, comme on aurait dû l'espérer, à l'instruction de la génération qui a succédé au duc de Bourgogne, ils subsisteront toujours comme un monument aussi honorable pour la mémoire de l'instituteur que pour celle de l'élève.

Si Fénélon eût jamais été inspiré par les vues d'ambition, que ses ennemis et ses envieux s'étaient plu à lui supposer pour l'écarter de

la cour, on aurait dû croire, qu'en voyant tous ses projets et toutes ses espérances ensevelis dans le tombeau du duc de Bourgogne, il n'aurait eu d'autre pensée que celle d'achever sa tranquille et honorable carrière, au milieu des amis dont il était environné, et d'un peuple adorateur de ses vertus. Il savait qu'il n'avait rien à attendre du roi ni de madame de Maintenon, et qu'en perdant le jeune prince qui devait survivre à leur puissance, ou qui seul aurait pu fléchir leurs longs ressentiments, leur cœur demeurait à jamais fermé pour lui. Fénélon connoissait trop bien le caractère du roi, celui de madame de Maintenon, et surtout les intérêts et les passions de la cour, pour admettre la plus légère illusion sur un changement plus favorable dans sa position. Son âge, déjà avancé, lui permettait même de voiler son indifférence ou ses dégoûts du motif trop légitime d'être tout entier à sa douleur. Telle eût été la conduite d'un ambitieux et d'un politique ordinaire, qui n'avait plus rien à espérer ni à craindre de la faveur des rois et de l'opinion des hommes.

Mais ce serait mal connaître Fénélon que de croire qu'une âme telle que la sienne pût être un seul moment étrangère au salut de son pays et au bonheur de ses concitoyens. C'est lorsque Fénélon ne peut plus être soupçonné d'aucun

intérêt personnel, que nous le voyons occupé, avec le même zèle et la même sollicitude, de la pensée du bien public. Cet effort généreux dans l'oppression même d'une douleur accablante, nous paraît le dévouement le plus héroïque d'un cœur qui ne respirait que pour sa religion et sa patrie.

Dans une de ses lettres au duc de Chevreuse, écrite environ trois semaines après la mort du duc de Bourgogne, on le voit déjà porter avec inquiétude ses regards sur l'avenir effrayant que l'état de la cour, de la famille royale et du royaume présageait à la France.

C'est dans ces circonstances critiques qu'il exige du duc de Beauvilliers d'oser vaincre sa répugnance, pour aborder madame de Maintenon sur un sujet si délicat et si important; il lui rappelle les anciens procédés de madame de Maintenon et les services qu'elle lui avait rendus, pour lui faire oublier les trop justes sujets de mécontentement qu'elle lui avait donnés dans des temps plus récents. Il ne cherche point à lui faire illusion sur les défauts qu'on pouvait reprocher à madame de Maintenon; la sincérité avec laquelle il s'explique sur quelques parties de son caractère, laisse apercevoir qu'en engageant M. de Beauvilliers à faire les premiers pas vers elle, il se bornait à désirer qu'elle ne fût pas un obs-

tacle, sans oser espérer qu'elle pût offrir un concours très utile et très actif sur des objets d'un si grave intérêt. Ce portrait abrégé de madame de Maintenon annonce que Fénélon avait su l'observer et l'étudier pendant son séjour à la cour; mais il savait aussi qu'on ne pouvait arriver jusqu'au roi que par elle. Si nous en croyons M. de St. Simon (1), « vouloir et faire » sur les choses intérieures, et qui, par leur » nature, pouvaient s'amener de loin, par de- » grés, avec adresse, fut toujours pour madame » de Maintenon une seule et même chose. »

Fénélon écrivit donc au duc de Chevreuse pour représenter de sa part, au duc de Beauvilliers, tout ce qu'il devait à sa patrie et aux enfants du prince qu'ils pleuraient. « Je don- » nerais ma vie, non seulement pour l'état, » mais encore pour les enfants (2) de notre très » cher prince, *qui est encore plus avant dans* » *mon cœur que pendant sa vie.* Je croirais » que le *bon duc* (M. de Beauvilliers) ferait » bien d'aller voir madame de Maintenon, et » de lui parler à cœur ouvert, indépendamment » du refroidissement passé. *Il pourrait lui faire* » *entendre qu'il ne s'agit d'aucun intérêt di-*

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 8 mars 1712. (Manuscrits.)

(1) Mémoires de St.-Simon, tome IV, Supplément, p. 203.

(2) Le duc de Bourgogne avait laissé deux fils, le duc de Bretagne et le duc d'Anjou; mais le duc de Bretagne mourut le 8 mars 1712, jour même de la date de cette lettre.

» *rect ni indirect*, mais de la sûreté de l'état,
» du repos et de la conservation du roi, de sa
» gloire et de sa conscience, puisqu'il doit,
» autant qu'il le peut, pourvoir à l'avenir. En-
» suite il pourrait lui dire toutes ses principales
» vues, et concerter avec elle ce qu'il dirait au
» roi. *Je ne propose point ceci sur l'espérance*
» *qu'elle soit l'instrument de Dieu pour faire*
» *de grands biens; je ne crains que trop qu'elle*
» *sera occupée des jalousies, des délicatesses,*
» *des ombrages, des aversions, des dépits et*
» *des finesses de femme. Je ne crains que trop*
» *qu'elle n'entrera que dans des partis fai-*
» *bles, superficiels, flatteurs, pour endormir*
» *le roi et pour éblouir le public, sans aucune*
» *proportion avec les besoins de l'état;* mais
» enfin Dieu se plaît à se servir de tout. Il faut
» au moins tâcher d'appaiser madame de Main-
» tenon, afin qu'elle n'empêche pas les résolu-
» tions les plus nécessaires; *le bon* duc lui doit
» même ces égards dans cette conjoncture uni-
» que, après toutes les choses qu'elle a faites
» autrefois pour son avancement. »

Fénélon craignant aussi qu'une fausse modestie ne portât le duc de Chevreuse à se refuser d'entrer dans les mesures à prendre pour le salut public, lui ajoute : « Si on fait un conseil de
Ibid. (Manuscrits.) » régence, vous seriez coupable devant Dieu et
» devant les hommes si vous refusiez d'en être.

» Vous vous trouvez le plus ancien duc d'âge » et de rang qui puisse secourir l'état; vous » savez tout ce que les autres ignorent; vous » devez infiniment au roi et à la maison royale; » vous devez encore plus à notre cher prince » mort et à ses deux enfants, que vous ne de- » viez à lui vivant et en pleine prospérité. Vos » soins et vos négociations ne seraient rien en » comparaison du poids de votre suffrage dans » un corps ignorant et faible; il faut se sacrifier » sans ménagement. Vous manquerez à Dieu, si » par votre scrupuleuse modestie ou humilité à » contre-temps, vous prenez un autre parti. »

Papiers de M. le duc de Bourgogne.

Nous voyons, dans cette même lettre, que Fénélon était inquiet sur sa correspondance avec le duc de Bourgogne. On a pu remarquer qu'il s'y était exprimé avec une grande sincérité sur une multitude d'objets. Cette correspondance seule devait infiniment déplaire à Louis XIV; elle lui offrait la conviction qu'il avait inutilement cherché à rompre les liens qui unissaient si tendrement son petit-fils et l'archevêque de Cambrai. « N'y aurait-il point » dans les papiers de notre très cher prince » quelque écrit de moi? n'y aurait-il point de » mes lettres, que je lui écrivais pendant le » siège de Lille? Le roi a-t-il tous les papiers » de P. P. »

Ibid. (Manuscrits.)

Parmi ces papiers, il en était un surtout qui

pouvait causer un juste sujet d'inquiétude à Fénélon, par l'impression qu'il devait naturellement produire sur l'esprit de Louis XIV. Si ce prince avait été si profondément blessé des maximes générales du *Télémaque*, comment ne se serait-il pas cru encore plus offensé en lisant le manuscrit *des Directions pour la conscience d'un roi;* il aurait cru y trouver à chaque ligne la censure de son amour du faste, de cette passion de la gloire, de cette ambition des conquêtes, de ces usurpations injustes, de ce goût des plaisirs, de cette complaisance à l'adulation, et de cette ivresse du pouvoir absolu qu'il avait en effet trop laissé apercevoir dans les premières années de son règne, mais dont ses ennemis mêmes n'auraient dû se ressouvenir que pour admirer le courage avec lequel il avait su triompher de tous ses penchants.

Heureusement ce manuscrit n'était point resté entre les mains du duc de Bourgogne; le jeune prince n'avait voulu conserver des écrits de son précepteur, que ceux qui avaient pour objet de l'avertir de ses torts et de ses défauts, ou de lui rappeler les principes d'honneur, de justice et de vertu qu'il devait porter sur le trône. Il avait eu la sage attention de brûler, ou de laisser en dépôt à M. de Beauvilliers, tous les autres écrits de Fénélon qui auraient pu déplaire au roi, son grand-père, si quelque

malheur imprévu les faisait tomber entre ses mains ; c'est ainsi que le manuscrit *des Directions pour la conscience d'un roi* fut conservé fidèlement par M. de Beauvilliers, et ensuite remis par sa veuve au marquis de Fénélon (1).

L'évènement justifia la prévoyance du duc de Bourgogne. Aussitôt que ce prince eût les yeux fermés, Louis XIV ordonna qu'on lui remît à lui-même tous les papiers qui se trouvaient dans sa cassette, et il en fit un examen curieux et inquiet. M. de Beauvilliers, instruit de cet ordre, s'adressa à madame de Maintenon, pour réclamer ses écrits et ceux de l'archevêque de Cambray ; madame de Maintenon lui répondit :

Lettre de madame de Maintenon au duc de Beauvilliers, à St.-Cyr, le 15 mars 1712. (Manuscrits.)

« (2) Pour vous mettre l'esprit en repos, j'ai tiré » des copies de tous vos écrits, et je vous renvoie tout, sans exception. *On vous aurait* » *gardé le secret ;* mais il peut arriver des occasions qui découvrent tout, nous venons d'en » faire une triste expérience. *Je voulais vous* » *renvoyer tout ce qui s'y est trouvé de vous et* » *de M. de Cambrai ; mais le roi a voulu le*

---

(1) Nous avons déjà rapporté comment ce manuscrit a été imprimé vers 1734.

(2) Nous avons cette réponse de la main de madame de Maintenon. Les premières lignes sont effacées, mais elles se trouvent rétablies dans une copie que nous avons également de la main du duc de Chevreuse.

» *brûler lui-même. Je vous avoue que j'y ai eu » un grand regret, car jamais on ne peut écrire » rien de si beau et de si bon; et si le prince » que nous pleurons a eu quelques défauts, » ce n'est pas pour avoir reçu des conseils trop » timides, ni qu'on l'ait trop flatté. On peut » dire que ceux qui vont droit ne sont jamais » confus* ».

C'est ainsi que madame de Maintenon rend enfin une justice tardive à Fénélon. Cet aveu est d'autant plus remarquable, qu'il vient d'une femme, autrefois son amie, devenue ensuite son ennemie; et l'on sait assez que lorsqu'un de ces sentiments succède à l'autre, on s'irrite encore plus contre l'objet de sa prévention, pour se justifier à soi-même ses propres variations.

On voit que madame de Maintenon affecte, dans cette lettre, une grande estime pour la franchise courageuse de Fénélon, et de grands regrets sur la perte des écrits que Louis XIV venait de brûler. Il est difficile de juger jusqu'à quel point ces regrets furent sincères; mais on ne peut expliquer la singulière détermination de Louis XIV, que par un ressentiment que rien ne pouvait effacer, ou par le dépit de voir l'innocence de Fénélon justifiée par des témoignages aussi irrécusables, ou enfin, par le chagrin de rencontrer toujours, dans les écrits de l'archevêque de Cambrai, des maximes si différentes

des principes habituels de son gouvernement. Peut-être aussi le concours de ces sentiments réunis fit sur lui, dans le premier moment, une impression à laquelle il céda avec impatience, sans se donner le temps de la réflexion.

Fénélon avait fait sentir au duc de Chevreuse (1), combien il était à désirer que le duc de Beauvilliers se rapprochât de madame de Maintenon, pour disposer le roi à adopter, de son vivant, toutes les mesures propres à prévenir les malheurs qui devaient suivre sa mort. Il ne se flattait pas sans doute que madame de Maintenon (2) « agît ni par grâce, ni même avec » une certaine force de prudence élevée; mais » il désirait qu'on pût s'en servir, comme Dieu » se sert des plus faibles instruments, au moins » pour empêcher de certains malheurs ».

Il exhortait M. de Beauvilliers, à tâcher de lui persuader (3) « que ce n'était point en » épargnant chaque jour au roi la vue de quel» ques détails épineux et affligeants, qu'on tra» vaillerait solidement à le soulager et à le con» server; que les épines renaîtraient sur ses pas » à toutes les heures; qu'il ne pouvait se soulager » qu'en s'exécutant d'abord à toute rigueur ».

(1) Par sa lettre du 8 mars 1712. (Manuscrits.)

(2) Mémoires manuscrits de Fénélon, du 15 mars 1712.

(3) Ibid.

Fénélon, bien convaincu de l'insurmontable prévention de madame de Maintenon contre lui, demandait à M. de Beauvilliers de le sacrifier lui-même, pour ne laisser aucun ombrage sur leurs rapports d'estime, de confiance et d'opinions. Il exigeait de lui qu'il déclarât nettement à madame de Maintenon, (1) « qu'il lui parlait » sans intérêt, ni pour lui ni pour ses amis, sans » prévention et sans cabale; que, pour ses senti- » ments de religion, il n'en voulait avoir d'autres » que ceux du Saint-Siège; qu'il ne tenait à rien » d'extraordinaire, et qu'il aurait horreur de ses » amis mêmes, s'il appercevait en eux quelque » entêtement ou artifice, ou goût de nou- » veautés ».

Disposition de madame de Maintenon.

M. de Beauvilliers eut, en effet, un entretien particulier avec madame de Maintenon; il parut satisfait de ses dispositions et de son désir de concourir avec lui, pour inspirer au roi les mesures les plus convenables aux circonstances. La lettre de madame de Maintenon, que nous avons rapportée, paraissait en effet, annoncer de sa part, un retour à ses anciens sentiments de goût et d'estime pour cet homme vertueux. Elle n'avait d'ailleurs plus rien à redouter de son ascendant sur le duc de Bourgogne, qui n'existait plus; et il était assez naturel que dans l'état

(1) Mémoires manuscrits de Fénélon.

de trouble, de douleur et de consternation où tant de catastrophes venaient de plonger le roi, la famille royale et la cour, elle eût désiré sincèrement de renouer avec un ancien ami, dont la piété, la droiture et la modération ne s'étaient jamais démenties. Elle se trouvait elle-même isolée, inquiète, incertaine, affligée du présent, tourmentée de l'avenir, et fatiguée de ce poids incompréhensible de dégoût et d'ennui, qui dévorait cette existence si enviée. Elle avait perdu l'évêque de Chartres; elle était mécontente du cardinal de Noailles, et elle n'était pas encore entièrement livrée à l'évêque de Meaux (depuis cardinal de Bissy). Elle voyait le roi appésanti par l'âge, attristé par le malheur, privé de l'aimable distraction que le mouvement, la gaîté, les grâces, la complaisance et la douce séduction de madame la duchesse de Bourgogne, apportaient au cours uniforme de ses journées, et au sérieux de son caractère. Le maréchal de Villeroi, élevé avec Louis XIV, et qu'une longue habitude lui rendait d'autant plus agréable, qu'il n'avait pas à en redouter cette supériorité d'esprit, souvent plus fatiguante que nécessaire à un roi dans l'intimité de la société, aurait pu faire une utile diversion à ces longues soirées, que madame de Maintenon ne pouvait plus remplir, malgré tout l'intérêt de sa conversation; mais le maréchal avait cru punir Louis XIV

de lui avoir ôté le commandement des armées, en s'éloignant de la cour, et en n'y paraissant plus que très rarement.

Enfin, madame de Maintenon savait, mieux que personne, que le roi avait toujours eu autant de goût que d'estime pour M. de Beauvilliers; elle avait même éprouvé que l'opinion qu'il avait de sa fidélité et de sa probité, avait résisté à ses insinuations et à ses attaques, pendant les discussions orageuses du quiétisme. Il n'est donc pas étonnant que, dans le premier moment, madame de Maintenon ait été assez portée à se réunir à M. de Beauvilliers, et à entrer dans ses vues, pour le présent et pour l'avenir.

Le duc de Chevreuse s'empressa d'instruire Fénélon de cet heureux début, et l'invita, au nom de M. de Beauvilliers, à lui communiquer ses idées, pour travailler sur un plan suivi.

C'est à cette occasion que Fénélon rédigea plusieurs mémoires, que nous avons écrits de sa main, et qui peuvent aujourd'hui être rendus publics, sans danger et sans inconvénient. Nous croyons qu'ils inspireront un grand intérêt, par le nom de leur auteur, et par l'importance des matières qui en font l'objet (1).

Lorsque Fénelon s'était occupé, au mois de

(1) Nous avons placé ces Mémoires parmi les *Pièces justificatives* du livre septième.

novembre 1711, de tracer un plan de gouvernement pour le duc de Bourgogne, il n'était question que d'établir les formes et les bases d'une bonne administration; la succession au trône était assurée; elle arrivait paisiblement et directement à un prince parvenu, malgré sa jeunesse, à une maturité de raison, et à un degré de considération, qui ajoutaient encore plus de force et d'autorité à la puissance souveraine; il ne s'agissait que de lui inspirer toutes les bonnes et vertueuses pensées; l'intention de les réaliser était dans son cœur, et tous les moyens d'exécution auraient été dans sa main.

Mais, dans le court intervalle du mois de novembre 1711 au mois de mars 1712, tout avait changé de face; les destinées de la France ne reposaient plus que sur la tête d'un vieillard de soixante-quatorze ans, et d'un enfant de deux ans.

Il était contre toute vraisemblance que Louis XIV pût vivre encore assez long-temps pour épargner à la France les agitations et les inquiétudes d'une minorité; « mais, dans le cas » même où on aurait échappé à la minorité de » la loi, qui finit à treize ans révolus, on ne » pouvait, ainsi que Fénélon l'observait, éviter » la minorité réelle, où un enfant ne fait que » prêter son nom au plus fort ».

Dans le cours ordinaire des choses, la régence

était dévolue au duc de Berri, oncle du jeune roi. Ce prince, qui ne mourut qu'en 1714, existait à l'époque où Fénélon écrivait ses mémoires.

C'est ce qui rendait encore la situation des affaires plus critique. Le droit du duc de Berri au titre de régent, était aussi incontestable, que ses moyens, pour en remplir les fonctions, étaient bornés, et même entièrement nuls. Ce prince, qu'on n'avait jamais pu appliquer à aucune occupation sérieuse, réunissait au défaut d'instruction, de talents et d'aptitude, une extrême faiblesse de caractère; il était entièrement asservi aux caprices, aux emportements, aux passions violentes et honteuses de sa femme, fille du duc d'Orléans, et accusée, par la voix publique, de vivre avec son père dans un commerce monstrueux. Donner au duc de Berri la régence, avec une autorité absolue et indépendante, c'était la donner à la duchesse de Berri, ou plutôt au duc d'Orléans, son père.

Malheureusement, ce prince se trouvait alors lui-même accablé sous le poids des imputations les plus atroces. La France entière consternée de la mort rapide et imprévue d'un jeune prince, qui était devenu les délices de la nation; d'une princesse, enlevée à la fleur de son âge, et chère à toute la cour par sa bonté, ses grâces et ses agréments; d'un fils, porté au tombeau le même

jour que son père et sa mère, accusait le duc d'Orléans d'avoir préparé des malheurs d'un genre si extraordinaire, et qui ne laissaient plus entre le trône et lui qu'un enfant, prêt à rendre le dernier soupir.

Tels étaient les sombres pensées qu'offraient à tous les esprits ces images lugubres de mort, de crimes et de poison.

Une impression bien différente de celle qu'a pu faire éprouver la lecture des premiers mémoires, se fait sentir en lisant les mémoires dont nous allons rendre compte. Lorsque Fénélon traçait un plan de gouvernement au duc de Bourgogne, tout lui offrait l'image et l'espérance de la paix, de l'ordre, de la justice, de la sagesse et du bonheur; mais, en ce moment, tout lui offre la perspective effrayante des plus grands malheurs pour la France: une guerre désastreuse, une paix incertaine, des finances épuisées, la nation accablée d'impôts, la nécessité inévitable de la banqueroute, un roi prêt à descendre dans le tombeau, un enfant de deux ans appelé à lui succéder, une minorité orageuse, un régent incapable de gouverner et asservi à une femme coupable, la possibilité d'une guerre civile, des sectaires inquiets et turbulents, un grand crime à venger, difficile à constater, dangereux à punir; telle est l'analyse

du premier mémoire de Fénélon, intitulé *Le roi* (1).

Dans une pareille crise, une seule ressource se présente à Fénélon: c'est l'établissement prématuré d'un *Conseil de régence*, mis en activité par Louis XIV lui-même, de son vivant. « Il n'en » serait pas moins le maître de tout, observe » Fénélon; il accoutumerait toute la nation à » se soumettre à ce conseil; il éprouverait » chaque conseiller; il les unirait, les redres- » serait, et affermirait son œuvre. S'il faut, le » lendemain de sa mort, commencer une » chose qui est devenue si extraordinaire, elle » sera d'abord renversée. Depuis long-temps la » nation n'est plus accoutumée qu'à la vo- » lonté absolue d'un seul maître; tout le monde » courra au nouveau régent. Il ne faut pas » perdre un moment pour faire établir ce con- » seil. L'étonnement du spectacle, le cri public, » la crainte d'un dernier malheur, peuvent » ébranler; mais si, sous le prétexte de n'affliger » pas le roi, on attend qu'il rentre dans son » train ordinaire, on n'obtiendra rien; *Il n'y* » *a aucun jour où on ne soit menacé ou d'une* » *mort naturelle et soudaine, ou d'un acci-* « *dent funeste* ».

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. XII.

Mais, en proposant ses idées sur la composition de ce conseil, Fénélon se sent tout à coup arrêté par une considération, qui semble l'effrayer lui-même, et qu'il n'a ni la faiblesse de dissimuler, ni la force d'écarter : « *Si on met* » *dans le conseil de régence N....* (le duc d'Orléans), *on livre l'état et le jeune prince à* » *celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse ; si on l'exclut pour ce soupçon, on* » *prépare le renversement de ce conseil, qui* » *paraîtra fondé sur une horrible calomnie,* » *contre un petit-fils de France* ».

Pour adoucir cette exclusion, Fénélon propose d'exclure en même temps les autres princes du sang (1), tous les princes légitimés, tous les princes étrangers, qui s'arrogent la prétention de ne pas regarder le roi comme leur souverain; il veut enfin qu'on ne donne au duc de Berri, régent, que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des autres, et pour conclure à la pluralité des suffrages.

Fénélon indique, dans un mémoire séparé, qu'il convient (2) « de mettre dans le conseil de » régence des prélats recommandables par leur » naissance ou leur vertu, ou leur réputation » de capacité soutenue de droiture. Les prélats

(1) Presque tous ceux qui existaient alors étaient mineurs.

(2) Manuscrits.

» sont le premier corps de l'état et les premiers
» seigneurs de la nation. Il importe de donner
» cette forme solennelle à un conseil qui aura
» tant de besoin d'autorité, et dont la puissance
» pourra être si contestée. De plus, il s'agira
» souvent des matières de religion, que les pré-
» lats doivent soutenir. Enfin, ce serait les dé-
» grader que de les exclure de cette assem-
» blée. »

Au reste, Fénélon ne se dissimule pas « que
» l'établissement de ce conseil (1) de régence
» peut faire craindre de terribles inconvénients;
» mais dans l'état présent on ne peut plus rien
» faire que de très imparfait, et il serait encore
» pis de ne rien faire. On ne peut point se
» contenter de précautions ordinaires et mé-
» diocres. »

Dans un troisième mémoire (2), il fait connaître ses sentiments sur l'éducation de l'enfant encore au berceau, qu'un instant pouvait placer sur le trône; il indique les différentes personnes qui lui paraissent le plus dignes de ces difficiles et délicates fonctions. Nous observeverons à ce sujet que parmi les différents évêques que Fénélon propose pour précepteur, il

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. XII.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n°. XIII.

ne parle point de celui (1) que son heureuse destinée devait conduire à cette place et élever ensuite au rang de premier ministre; il insiste « pour qu'on nomme immédiatement le gou- » verneur, le précepteur, et les autres per- » sonnes attachées à l'éducation. Il ne s'agit » point d'attendre l'âge ordinaire; le cas n'est » que trop singulier. Le roi peut manquer tout » à coup; il faut mettre pendant sa vie cette » machine en train, et l'avoir affermie avant » qu'il puisse manquer. On peut laisser l'enfant » dans les mains des femmes, et lui donner des » hommes qui iront le voir tous les jours, qui » l'accoutumeront à eux, et qui commenceront » insensiblement son éducation. »

Le quatrième mémoire (2) de Fénélon est peut-être le monument le plus effrayant que puissent offrir les annales de l'histoire; il avertit à jamais les princes du prix qu'ils doivent attacher à une bonne réputation, et que l'opinion publique se venge toujours cruellement à leur égard du mépris qu'ils montrent pour l'opinion publique. Quand on voit un prince, tel que le duc d'Orléans, naturellement humain Du duc d'Orléans.

(1) Le cardinal de Fleury.

(2) Ce Mémoire est intitulé: *Recherches de. . . . .* Fénélon n'ose achever; il craint de souiller sa plume en indiquant la nature du crime.

et généreux, doué de toutes les qualités aimables qui concilient les cœurs et les affections; un prince qui ne se permit jamais un acte de rigueur, qui dédaigna de se venger de ses ennemis et de ses calomniateurs, aussitôt qu'il en eût le pouvoir, qui porta même la clémence à un degré très remarquable; lorsqu'on voit un tel prince accusé, par toute une nation, des crimes les plus lâches et les plus atroces, on est d'abord tenté d'attribuer un pareil déchaînement aux manœuvres profondes de la haine et de l'ambition. Cependant, il est certain que le duc d'Orléans n'avait point d'ennemis; son seul, son plus dangereux ennemi, était lui-même; s'il fut injustement accusé, il ne dut s'en prendre qu'à lui seul. On le jugea tel qu'il affectait de se montrer; en refusant de croire à la vertu et à la probité, il mérita qu'on doutât de sa vertu et de sa probité, et, comme le dit Fénélon, « *il rendit croyable tout ce qu'on a* » *le plus de peine à croire.* »

Il fallait que les horribles soupçons qui accusaient le duc d'Orléans du plus grand des crimes, fussent bien généralement répandus et offrissent tous les caractères de la vraisemblance, pour avoir pu rendre nécessaires les terribles précautions conseillées dans ce mémoire.

Ni Fénélon, ni le duc de Beauvilliers, ni le duc de Chevreuse n'étaient prévenus contre ce

prince. On voit même dans les *mémoires de St.-Simon*, qu'ils l'avaient servi utilement auprès du duc de Bourgogne, dans un temps où une intrigue imprudente en Espagne avait déjà jeté sur lui le soupçon d'un grand attentat. C'était le généreux intérêt du duc de Bourgogne qui l'avait alors garanti de l'indignation de Louis XIV, du courroux du premier Dauphin, du juste ressentiment de Philippe V, et des insinuations plus dangereuses encore de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins. Le duc d'Orléans, touché des vertus de Fénélon, du charme et de l'agrément de son esprit, frappé de la supériorité de son génie, entretenait même avec lui une correspondance intéressante sur les objets les plus sublimes de la religion et de la philosophie.

Ce n'était donc que malgré leur penchant naturel que Fénélon et ses amis se voyaient, pour ainsi dire, entraînés par la clameur universelle à le présumer coupable. Le mémoire de Fénélon peint la pénible anxiété d'un esprit qui n'ose croire ni à l'innocence, ni au crime, et qui s'épouvante lui-même de la nécessité de sonder ces affreux mystères. Chaque ligne de ce mémoire excite dans l'esprit du lecteur une espèce d'effroi involontaire sur cet amas de soupçons atroces et de suppositions horribles, que le cri universel d'un peuple égaré par la

douleur, semble élever contre des personnages si augustes par leur naissance et leur rang.

(1) « Ce serait une grande injustice, dit Fénélon, et un grand malheur, que de soupçonner, sur des imaginations populaires, sans un solide fondement.

» S'il n'est pas coupable, on prépare à pure perte une guerre civile, en le tenant pour suspect, et en l'excluant.

» S'il est coupable, il est capital de mettre en sûreté la vie du roi, et du jeune prince, qui est à toute heure en péril.

» S'il n'est pas coupable, et s'il est bien intentionné, il serait convenable de le traiter avec confiance, et de l'engager par honneur.

» Ce qui me frappe, est que sa fille (la duchesse de Berri), qui est dans l'irréligion la plus impudente, dit-on, ne saurait y être sans lui, et qu'étant instruit de tout ce qu'on dit de monstrueux de leur commerce, il n'en passe pas moins sa vie seul avec elle. *Cette irréligion, ce mépris de toute diffamation, cet abandon à une si étrange personne semblent rendre croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire. Il est ambitieux et curieux de l'avenir.*

» Il y a des crimes qu'on ne peut jamais s'as-

(1) Manuscrits.

» surer de prouver judiciairement, qu'après
» l'entière instruction du procès. Il est terrible
» de commencer celui-ci dans l'incertitude.

» La preuve est encore bien plus difficile con-
» tre une personne d'un si haut rang. Qui est-ce
» qui ne craindra point de succomber dans une
» si odieuse accusation ?

» Chacun craindra une prompte mort du roi,
» ou une indulgence de sa part pour sauver
» l'honneur de la maison royale. Chacun crain-
» dra un ressentiment éternel de cette maison.
» Les espérances de récompenses ou de pro-
» tection ne sont nullement proportionnées à de
» telles craintes; dès qu'on viendra à chercher
» les témoins en détail, chacun reculera.

» Si par malheur le crime était vérifié, ferait-
» on mourir avec infamie un petit-fils de France,
» qui peut parvenir bientôt par droit de suc-
» cession à la couronne? Pourrait-on avec sû-
» reté le tenir en prison perpétuelle? N'en sor-
» tirait-il point quand son gendre et sa fille au-
» raient l'autorité?

» Supposé même qu'on eût la force de le dé-
» clarer exclu de la succession, quelles guerres
» n'y aurait-il pas à craindre, si le cas arrivait?
» De plus, on ne pourrait pas exclure son fils
» qui est innocent. Que n'y aurait-il pas à crain-
» dre du père du roi, lequel père aurait été
» exclu avec infamie de la royauté?

» Toute recherche, ou molle, ou superficielle, ou rigoureuse, et sans un entier succès pour achever de le perdre, produirait à pure perte des maux infinis. D'un côté, il serait implacable sur une recherche infamante; de l'autre, il serait triomphant, sur ce qu'on n'aurait pas pu le convaincre. Il serait exclus de la régence, et il en aurait néanmoins toute l'autorité effective sous le nom de son gendre, qu'il gouvernerait par sa fille.

» *Il ne faut point compter sur l'indignation publique; l'horreur du spectacle récent excite cette indignation; elle se rallentira tous les jours. Un petit-fils de France, calomnié si horriblement, et sans preuves claires, exciterait bientôt une autre indignation. De plus, les mœurs présentes de la nation jettent chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons.*

» Ce prince, s'il était poussé à bout, trouverait de grandes ressources par la faiblesse présente, par le déclin d'un règne prêt à finir, par son esprit violent, quoique léger, par ses grands revenus, par l'appui de son gendre, par l'irréligion de lui et de sa fille, par les conseils affreux qui ne lui manqueraient pas.

» Si on l'exclut du conseil de régence, il » paraîtra que le roi le tient pour suspect. Cette » exclusion sera regardée par-là comme très » flétrissante. En ce cas, son intérêt est qu'on » fasse une recherche, où l'on succombe; alors, » il reviendra après la mort du roi contre » cette exclusion flétrissante et calomnieuse. » Il n'en faut pas tant, quand on est le plus » fort, pour renverser ce qui paraît odieux et » irrégulier.

» Dans la recherche, on ne pourrait guères » découvrir le crime de N.... sans trouver que » sa fille a été complice de son action; en ce » cas, que ferait-on d'elle? Elle peut devenir » reine; sa condamnation pourrait mettre M. le » duc de Berri, devenu roi, hors d'état d'avoir » jamais des enfants.

» Si le jeune dauphin venait à manquer après » un éclat si horrible, le roi d'Espagne voudrait » venir en France pour monter sur le trône, et » les Espagnols pourraient bien refuser de re- » cevoir en sa place M. le duc de Berri, gou- » verné par cette fille et par ce beau-père qui » leur est si odieux.

» En ce cas, il y aurait facilement une guerre » entre les deux frères. Le roi d'Espagne, sui- » vant les conseils de la reine son épouse et de » la nation espagnole, soutiendrait que la re- » nonciation de feu monseigneur et de feu

» M. le dauphin était aussi nulle que celle de » la reine Marie-Thérèse d'Espagne; ils vou- » draient réunir les deux monarchies pour ne » tomber pas dans des mains si odieuses et si » diffamées.

» Malgré toutes ces raisons de ne point faire » une recherche avec éclat, je voudrais qu'on » en fît une très secrette, pour assurer la vie » du roi et du jeune prince, supposé qu'on » trouve des indices qui méritent cet appro- » fondissement; mais le secret est également » difficile et absolument nécessaire.

» Ne pourrait-on point examiner en grand » secret le chimiste de ce prince, et voir le » détail des drogues qu'il a composées? Il fau- » drait en prendre et en faire des expériences » sur des criminels condamnés à mort.

» Si par malheur le prince est coupable, et » s'il voit qu'on ne veut rien approfondir, que » n'osera-t-il point entreprendre? »

Ce mémoire de Fénélon ne fait que trop connaître jusqu'à quel point l'opinion publique était déclarée contre le duc d'Orléans.

Quelle devait être la douloureuse perplexité de Louis XIV au récit de tant d'horreurs? Les cris de l'indignation populaire avaient retenti jusqu'à son trône; toutes les accusations étaient sous ses yeux; les rapports des médecins, auxquels il se confiait le plus, attestaient le crime,

et toutes les bouches nommaient le coupable. Quelle situation pour un roi si long-temps heureux? Il se voyait seul dans son palais désert et abandonné; la nombreuse postérité, dont il s'était vu environné, avait disparu, et la solitude de ses vastes appartements n'était plus animée que par la présence d'un faible enfant luttant contre la mort. A peine arrêtait-il en ce moment sa pensée sur l'existence insignifiante du duc de Berri; un pareil appui ne pouvait ni assurer sa couronne, ni consoler son cœur. A ces images de mort et de deuil, à la crise alarmante où se trouvait la France au dedans et au dehors, à toutes les incertitudes, non moins cruelles, d'un avenir prochain, se joignait la profonde émotion d'une âme qui n'ose ni croire, ni douter, ni pardonner, ni punir. Ce roi si noble, si honnête, dont tous les sentiments étaient si généreux et si délicats, était condamné à n'entendre parler que de poisons et d'infamies; et c'était un prince même de son sang, le mari de sa fille, et sa petite-fille qu'on lui dénonçait comme les auteurs de tant d'attentats.

Jamais peut-être Louis XIV n'a mieux montré la grandeur de son caractère que dans ces affreux moments; seul il opposa la conviction de son âme vertueuse aux injustes clameurs de la calomnie; il ne put croire son sang souillé de tant de crimes. Il jugea mieux son neveu

que ne l'avaient jugé la cour, Paris et la France entière; Louis XIV, qui d'un seul trait avait peint avec tant de justesse et d'énergie le duc d'Orléans, en l'appelant *un fanfaron de crimes*, sentit qu'il était plus fait pour les imaginer que pour les commettre. En se refusant à le croire coupable, il ne voulut pas même paraître le soupçonner; il ne changea rien à son accueil et à ses bontés pour lui en présence de sa cour, ni dans l'intérieur de sa société. Son exemple avertit la cour de se taire et détrompa la prévention populaire; la postérité équitable a confirmé le jugement de Louis XIV, seul contre tous ses contemporains.

On voit par les mémoires, dont nous venons de rendre compte, que le principal expédient proposé par Fénélon, pour prévenir les troubles de la minorité, pour suppléer à l'incapacité du duc de Berri, et pour mettre un frein à l'audace du duc d'Orléans, était la formation d'un conseil de régence; mais ce conseil n'aurait pu atteindre l'objet qu'on se proposait, qu'autant qu'il aurait été mis en activité par Louis XIV lui-même, et déjà en possession des rênes du gouvernement, au moment où ce monarque aurait eu les yeux fermés.

Il est impossible de savoir si cette barrière, plus ou moins solidement établie, eût été assez forte pour garantir un pouvoir précaire et pas-

sager contre les invasions d'un prince aussi audacieux que le duc d'Orléans.

Il est permis de présumer que la longue obéissance, dont la nation avait contracté l'habitude, les principes de soumission, dans lesquels tous les ordres de la magistrature étaient nourris et entretenus depuis soixante ans, le caractère de réserve et de modération qui formait l'esprit du clergé, les préventions mêmes du public contre les mœurs et la licence du duc d'Orléans, auraient pu laisser encore régner Louis XIV après sa mort et maintenir une institution protégée par son nom.

D'un autre côté, on peut croire avec autant de vraisemblance qu'un prince habile et adroit, qui n'avait entre le trône et lui qu'un enfant, aurait eu de grands moyens pour corrompre, diviser et renverser ces faibles dépositaires d'un pouvoir momentané, « surtout dans un temps » où, comme l'observait Fénélon, les mœurs » de la nation jetaient chacun dans la plus » violente tentation de s'attacher au plus fort » par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, » de noirceurs et de trahisons. »

Ce sont là de ces questions problématiques sur lesquelles on peut faire valoir, avec un égal succès, des raisons et des objections également plausibles. Elles ne sont ordinairement résolues que par l'évènement, et par un con-

cours de circonstances qui échappent à la prévoyance humaine.

Fénélon avait fait passer ces *mémoires* aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; ils sont datés, dans le manuscrit original, du 15 mars 1712, et il paraît qu'ils étaient déjà parvenus au duc de Chevreuse, lorsqu'il écrivait à Fénélon le 24 mars suivant (1): « M. de Beauvilliers a » suivi votre avis; il a parlé à madame de Main- » tenon et il l'a trouvée bien intentionnée. »

Mais nous ignorons jusqu'à quel point cette négociation fut suivie; elle devait nécessairement rencontrer de grandes difficultés dans le caractère de Louis XIV et dans celui de madame de Maintenon. Il est au moins très douteux qu'on eût jamais pu faire consentir Louis XIV à partager de son vivant, avec un conseil de régence, l'autorité absolue qu'il avait concentrée depuis si long-temps dans sa main. Fénélon semblait avoir prévu que ce serait de ce côté là que viendrait le plus grand obstacle; il s'était en vain efforcé de l'écarter, ou plutôt de l'éluder, en faisant observer dans son mémoire « que le roi n'en serait pas moins le maître de » tout; » il se réduisait même à désirer « que » dans le cas où l'on ne pût persuader au roi » une chose si nécessaire, on obtînt au moins

(3) Manuscrits.

» de lui à toute extrémité d'assembler ce con-» seil cinq ou six fois l'année. »

Mais le nom seul d'une institution si nouvelle et si extraordinaire devait effaroucher la susceptibilité de Louis XIV sur l'exercice du pouvoir suprême.

Sous d'autres rapports, le caractère de madame de Maintenon ne résistait pas moins que celui de Louis XIV au succès d'un pareil plan. La longue connaissance qu'elle avoit eue des maximes de gouvernement de Fénélon, pendant leur ancienne liaison, lui en aurait fait reconnaître l'auteur, d'autant plus facilement qu'elle n'ignorait pas l'abandon de confiance de M. de Beauvilliers en l'archevêque de Cambrai ; il n'en fallait pas davantage pour la prévenir, ou du moins pour la refroidir.

On doit même douter que M. de Beauvilliers ait seulement laissé entrevoir à madame de Maintenon le mémoire sur la formation du conseil de régence, dont un des principaux articles portait l'exclusion formelle des princes légitimés. On connaissait son extrême affection pour le duc du Maine, qu'elle avait déjà élevé si haut, et qu'elle se proposait d'élever encore plus.

D'ailleurs Fénélon jugeait très-bien madame de Maintenon, en la représentant lorsqu'il s'a-

gissait des grands intérêts de l'état (1) : « Livrée » à des jalousies, à des délicatesses, à des om- » brages, à des aversions, à des dépits, à des » finesses de femme ; ne proposant que des » partis faibles, superficiels, flatteurs, pour » endormir le roi et éblouir le public, sans au- » cune proportion avec les besoins du moment. »

On voit en effet que jusqu'à la dernière année de la vie de Louis XIV, elle parut *s'endormir elle-même* sur les suites d'un si grand changement ; elle semblait se reposer sur son âge, encore plus avancé que celui du roi, et qui pouvait la dispenser de s'associer à des évènements dont elle ne devait pas être témoin ; elle s'était préparée, dans sa retraite de St.-Cyr, un asile contre toutes les vicissitudes de la fortune ; elle consentait d'avance à s'y laisser oublier, parce qu'elle était bien sûre qu'on consentirait à l'oublier par un juste égard pour sa vieillesse, pour sa modération, et pour le nom de Louis XIV.

D'ailleurs, les évènements rendirent bientôt inutiles toutes les pensées, tous les conseils, et toutes les vues de cette société d'hommes vertueux, qui n'existaient et qui ne respiraient que pour la gloire de la religion et le bien de

(1) Manuscrits.

leur patrie. Le duc de Chevreuse mourut cette même année 1712. Le duc de Beauvilliers, toujours inconsolable de la mort du duc de Bourgogne, frappé dans ses affections les plus chères par la perte de ses fils qu'il vit mourir avant lui, entièrement détaché du monde et de la cour, depuis que ce qui faisait à ses yeux le plus bel ornement du monde et de la cour n'existait plus, ne fit que traîner une existence languissante et mourut le 31 août 1714. Fénélon ne lui survécut que quatre mois.

Depuis la mort du duc de Chevreuse, toutes les pensées de Fénélon durent se renfermer en lui-même. Tous les papiers qui nous restent de lui, depuis cette époque, à l'exception de quelques objets de littérature, ne concernent plus que les intérêts de la religion et les affaires de l'église, qui occupèrent tous ses moments jusqu'à son dernier soupir.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

HISTOIRE

DE FÉNÉLON.

LIVRE HUITIÈME.

TANDIS que les esprits s'aigrissaient en France, au sujet du livre du P. Quesnel, et qu'on demandait à Rome un jugement solennel, pour mettre un terme à des controverses qui prenaient chaque jour un caractère plus animé, l'Académie française s'occupait de donner une nouvelle édition de son dictionnaire; et elle chargea M. Dacier, son secrétaire perpétuel, de demander à Fénélon ses vues et ses conseils sur le plan qu'elle devait suivre.

Lettre de Fénélon à l'Académie française.

Fénélon se ressouvint peut-être alors des plaisanteries de madame de Maintenon (1), qui paraissait attacher assez peu d'importance aux travaux de l'académie française. Madame de Maintenon, qui écrivait avec tant de goût et de pureté, sans avoir probablement jamais ouvert

1) Lettres de madame de Maintenon.

le dictionnaire de l'Académie, était peut-être excusable de ne pas apprécier le mérite d'un travail si nécessaire, pour fixer la tradition des usages et des règles, consacrés par l'exemple et l'autorité des meilleurs écrivains; mais le public était bien plus injuste encore que madame de Maintenon, dans les reproches qu'il hasardait quelquefois, sur l'espèce de stérilité dont paraissait frappée la première compagnie littéraire du royaume. On oubliait trop légèrement que tous les titres de gloire qui ont honoré les grands hommes sortis de son sein, appartenaient en quelque sorte à l'Académie elle-même.

On pouvait en effet, on devait même supposer, que le génie naturel des grands écrivains, qui ont jeté tant d'éclat sur le siècle de Louis XIV, avait été puissamment secondé par la noble émulation qu'ils avaient puisée dans une association, née, pour ainsi dire, avec Louis XIV, et environnée de sa gloire et de sa protection. Mais la malignité se plaisait à établir un parallèle peu équitable entre les savantes et utiles recherches, que deux autres compagnies littéraires publiaient dans leurs mémoires, et le travail sec et pénible d'un dictionnaire d'autant plus difficile à conduire à sa perfection, que les caprices et la mobilité de l'usage le condamnent sans cesse à subir de nouvelles variations.

Ce fut sans doute pour soutenir le courage

de ses estimables collègues, dans cet ingrat emploi de leurs talents, et pour ouvrir à leur zèle une carrière plus vaste et plus utile, que Fénélon proposa à l'Académie un plan, dont l'exécution aurait rempli le véritable objet de son institution, et aurait servi peut-être à prévenir les abus et la corruption que l'on a reprochés à la littérature du dix-huitième siècle.

Tel est l'objet de la réponse qu'il adressa à M. Dacier, et qui a été imprimée, depuis sa mort, sous le titre de *Lettre à l'Académie française.*

Cette lettre est restée comme un de nos meilleurs ouvrages classiques, et comme un des plus propres à former le goût, par la sagesse des principes, le choix des exemples et l'application heureuse de toutes les règles qui y sont ou rappelées ou indiquées. Mais Fénélon ne l'avait point écrite pour quelle devînt publique; sa modestie ne lui aurait point permis de substituer son autorité à celle de la compagnie littéraire, qui rendait un hommage honorable à son goût et à ses lumières. La persuasion où il était qu'il parlait à des collègues et à des amis, dans le secret de la confiance, et avec le seul désir de concourir à leurs vues pour la gloire des lettres, lui donna le droit et le courage de proposer à l'Académie une occupation véritablement digne d'elle; mais, comme il le déclare lui-même, « ce

» n'est qu'avec la plus grande défiance de ses » pensées, et une sincère déférence pour ceux » qui daignaient le consulter ».

Il est facile de s'appercevoir, dès les premières lignes de la lettre de Fénélon, qu'il s'était fait, sur l'utilité d'un dictionnaire, une opinion qu'on trouvera peut-être trop sévère, mais qui paraîtra cependant assez juste à ceux qui n'apportent ni prévention ni enthousiasme dans les objets les plus chers de leurs études et de leurs occupations.

Il convient « que le dictionnaire, auquel » l'Académie travaille, mérite sans doute qu'on » l'achève, mais il ne dissimule pas que l'usage, » qui change si souvent pour les langues vi- » vantes, pourra changer ce que ce dictionnaire » aura décidé ». Du Dictionnaire.

Il croit bien que les Français les plus polis peuvent avoir quelquefois besoin de recourir à ce dictionnaire, par rapport à des termes sur lesquels ils doutent; mais, ce qui est remarquable, c'est qu'il fait consister son plus grand mérite dans l'utilité dont il peut être pour les étrangers, curieux de notre langue, ou pour aider la postérité à expliquer nos meilleurs auteurs, lorsque notre langue aura cessé d'être en usage. C'est à ce sujet qu'il observe, avec raison, combien nous devons regretter de n'a-

voir point de dictionnaires grecs et latins, faits par les anciens mêmes.

On voit, dès ce début, combien Fénélon désirait que l'Académie ne se renfermât point dans un sujet aussi circonscrit et aussi variable qu'un *dictionnaire*, et il l'invite à joindre au *dictionnaire*, une *grammaire française*, pour faire remarquer les règles, les exceptions, les étymologies, les sens figurés, l'artifice de toute la langue, et ses variations.

De la rhétorique.

Fénélon propose également à l'Académie de joindre à la *grammaire*, une *réthorique*; mais il observe qu'on doit bien moins traiter cette rhétorique, sous la forme d'un système sec et aride de préceptes arbitraires, que sous celle d'un recueil qui rassemblerait tous les plus beaux préceptes d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, de Lucien, de Longin, avec les textes mêmes de ces auteurs. Ces textes formeraient les principaux ornements de cette rhétorique, et offriraient les plus beaux modèles de l'éloquence. « En ne prenant que la fleur la plus » pure de l'antiquité, on ferait un ouvrage court, » exquis et délicieux ».

Mais il ne se borne pas à inviter l'Académie française à faire entrer, dans le plan de ses travaux, le projet d'une *grammaire* et d'une *rhétorique;* il désire qu'elle s'occupe également

du projet d'une *poétique* et d'un *traité sur l'histoire.*

La partie de cette lettre qui concerne la *poétique*, est peut-être un des morceaux les plus agréables de la littérature française, et les plus propres à former le goût des jeunes gens. On y observe, avec une surprise mêlée d'admiration, combien Fénélon, déjà parvenu à un âge assez avancé, et presqu'uniquement occupé depuis trente ans des études les plus graves de la religion, et des discussions les plus épineuses de la théologie, était encore rempli de ce goût si pur de la littérature grecque et latine, qui répand tant de charme sur tous ses écrits, et donne tant de grâce à toutes ses expressions. Il mêle à chacune de ses réflexions sur la poésie, quelques vers de Virgile et d'Horace, et jamais on n'en a fait peut-être, dans un ouvrage aussi court, un choix plus heureux et plus abondant. Ce qui frappe surtout, dans ces fragments de Virgile et d'Horace, si bien assortis à son sujet, c'est qu'ils respirent cette sensibilité, qui était l'impression dominante de son âme et de toutes ses affections; c'est toujours son attrait pour les plaisirs purs et innocents de la campagne, et pour le bonheur d'une condition privée; c'est toujours la simplicité des mœurs antiques qu'il fait contraster avec les orages des cours et le tumulte insensé des villes. On ne peut même s'empêcher

De la poétique.

de sourire de l'aimable dépit, avec lequel il dit anathême à ceux qui ne sentent point le charme de ces vers de Virgile:

> Fortunate senex, hîc inter flumina nota,
> Et fontes sacros frigus captabis opacum.

On voit que Fénélon ne pouvait avoir bonne opinion des cœurs froids et glacés, que le spectacle de la nature, dans sa pureté, sa fraîcheur et son innocence, laisse insensibles à ces délicieuses émotions. La complaisance avec laquelle il cite sans cesse Virgile, annonce combien il était pénétré de la perfection inimitable d'un auteur avec lequel il avait tant de conformité, par le goût, l'âme et le caractère.

De l'histoire. Fénélon propose enfin à l'Académie française un projet qui seul aurait pu occuper dignement une compagnie composée de tant d'hommes distingués, celui d'un *traité sur l'histoire.*

« Il y a très peu d'historiens, selon lui, qui » soient exempts de grands défauts. L'histoire » est néanmoins très importante; c'est elle qui » nous montre les grands exemples; qui fait » servir les vices mêmes des méchants à l'ins- » truction des bons; qui débrouille les origines » et qui explique par quel chemin les peuples » ont passé d'une forme de gouvernement à une » autre. Le bon historien n'est d'aucun temps, » ni d'aucun pays; quoiqu'il aime sa patrie,

» il ne la flatte jamais en rien ; il évite également le panégyrique et les satyres ; il ne » mérite d'être cru qu'autant qu'il se borne à » dire sans flatterie et sans malignité le bien et » le mal. La principale perfection d'une his» toire consiste dans l'ordre et l'arrangement. » Pour parvenir à ce bel ordre, l'historien doit » embrasser et posséder toute son histoire. Il » doit la voir toute entière comme d'une seule » vue. L'historien qui a un vrai génie, choisit » sur vingt endroits celui où un fait sera mieux » placé pour répandre la lumière sur tous les » autres. Souvent un fait montré par avance de » loin, débrouille tout ce qu'il prépare ; souvent » un autre fait sera mieux dans son jour, étant » mis en arrière ; en se présentant plus tard, il » viendra plus à propos pour faire naître d'autres » évènements. Une circonstance bien choisie, » un mot bien rapporté, un geste qui a rap» port au génie, ou à l'humeur d'un homme, » est un trait original et précieux dans l'histoire. » Il peut mettre devant les yeux cet homme » tout entier. C'est ce que Plutarque et Suètone » ont fait parfaitement ; c'est ce qu'on trouve » avec plaisir dans le cardinal d'*Ossat* ; vous » croyez voir Clément VIII qui lui parle tan» tôt à cœur ouvert, et tantôt avec réserve. »

Il est sans doute à regretter que l'Académie française n'ait pas suivi le plan si sage et si utile

que Fénélon ne lui proposait qu'en obéissant à son invitation. Toutes les parties de ce plan se renfermaient dans le cercle naturel des occupations et des connaissances d'une compagnie littéraire, telle que l'Académie française, et s'accordaient avec l'objet de son institution.

Dispute des anciens et des modernes.

Mais le moment n'était pas favorable, cette compagnie était alors aussi divisée par une question de littérature, que l'église de France, par le livre du père *Quesnel*. La dispute *des anciens et des modernes* commençait à exciter une controverse très vive et très animée parmi les gens de lettres. *Les anciens et les modernes* avaient pour partisans et pour adversaires les membres les plus distingués de l'Académie ; et cette question assez frivole produisait des écrits très passionnés et des animosités réelles.

Les deux partis cherchaient également à s'appuyer du nom et du suffrage de Fénélon. Il n'en épousa aucun; il se borna à exposer avec impartialité ce qu'il pensait à la gloire *des anciens et des modernes*, sans dissimuler les justes reproches qu'on avait le droit de faire aux uns et aux autres. Il termina même sa lettre à l'Académie française par des réflexions si justes et si sensibles, qu'elles auraient dû rapprocher tous les partis, si l'esprit de parti pouvait jamais entendre le langage de la raison et de la vérité. Sa lettre était adressée directe-

ment à M. *Dacier*, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, et partisan exagéré *des anciens*. Il paraît qu'elle ne ramena point M. *Dacier* à cette admiration juste et raisonnable qu'il est permis d'avoir pour les grands génies de l'antiquité, sans la transformer en un culte aveugle et superstitieux.

Cette controverse littéraire ne faisait encore que de naître, lorsque Fénélon écrivit sa lettre à l'Académie; il se flatta que *Lamotte*, plus modéré par caractère que M. Dacier, entendrait plus facilement son langage et ses sentiments. *Lamotte* faisait profession d'avoir autant d'attachement pour la personne de Fénélon, qu'il avait d'estime et de respect pour un prélat aussi distingué dans la république des lettres par ses écrits, qu'il l'était dans l'église par l'éclat de sa dignité et de ses vertus. Lorsqu'après la mort de Fénélon, *Lamotte* fit imprimer le recueil de ses propres ouvrages, il crut leur donner plus de prix en y faisant entrer cette correspondance avec l'archevêque de Cambrai. Il déclare lui-même dans l'*avis* qu'il plaça à la tête de cette correspondance, « *qu'il aimait à se faire honneur devant le* » *public de l'amitié d'un homme si respec-* » *table* (1). »

Dans le temps même où l'Académie française

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n°. Ier.

consultait Fénélon sur des questions de littérature, un des princes les plus distingués par son esprit, et par un mélange de qualités brillantes et de vices honteux (1), le consultait sur les questions les plus importantes de la philosophie; car dans ce siècle extraordinaire, la philosophie avait toujours un caractère religieux, et ceux mêmes que leurs passions invitaient à se soustraire au joug importun de la religion, se croyaient obligés de l'interroger et de l'entendre avant que de la condamner.

Cette disposition universelle de tous les esprits n'aurait jamais permis à cette époque d'agiter une question de philosophie, sans l'appuyer sur la base fondamentale de la croyance d'un Dieu; c'est aussi en ce sens, suivant l'observation d'un auteur moderne (2), « que la » religion entre dans toute bonne philosophie, » et c'est par cette raison que la philosophie » du siècle de Louis XIV fut souvent sublime, » si elle s'égara quelquefois, ce fut presque » sans danger, et toujours sans scandale. »

Fénélon s'était occupé dès sa première jeunesse de cette véritable philosophie, appliquée à la religion, qui embrasse dans ses sublimes méditations tout ce qui est digne de fixer l'intelligence humaine depuis l'existence de Dieu jusqu'à la nature de notre âme et ses

(1) M. le duc d'Orléans.

(2) M. de Labarpe.

destinées, questions toujours si attrayantes pour les esprits raisonnables, qui aiment à y trouver le fondement et la sanction de toutes les vérités morales. Une âme qui sent et qui réfléchit, ne peut jamais trouver le repos et le bonheur dans les fatiguantes agitations du doute et de l'incertitude.

« Cette curiosité est inséparable de la raison » humaine, et c'est parce que celle-ci a des bor- » nes et que l'autre n'en a pas. Cette curiosité en » elle-même n'est point un mal ; elle tient à ce » qu'il y a de plus excellent dans notre na- » ture; car s'il n'est donné de tout savoir qu'à » celui qui a tout fait, l'homme s'en rapproche » du moins autant qu'il le peut, en desirant de » tout connaître. On sait que ce grand et beau » désir a été dans les sages de tous les temps le » sentiment de leur noblesse et le pressenti- » ment de leur immortalité.

» Sans doute ce désir qui ne peut être rempli » que dans un autre ordre de choses, sera tou- » jours trompé dans celui-ci ; mais du moins nous » lui devons ce que nous avons pu acquérir de » connaissances spéculatives, et les illusions » qui ont dû s'y mêler, sont celles de l'amour » propre, et prouvent seulement que la raison » a besoin d'un guide supérieur qui lui trace » la carrière hors de laquelle elle ne peut que » s'égarer. »

Des motifs moins purs inspirent également

un grand intérêt pour ces questions aux esprits déréglés et aux cœurs corrompus. Ils y cherchent, non la lumière, mais les ténèbres, pour échapper aux remords de la conscience, et s'étourdir sur leurs erreurs et sur leurs passions.

La plupart des écrits philosophiques de Fénélon n'ont paru qu'après sa mort; il ne les avait composés que pour répondre à la confiance de ceux qui aimaient à interroger l'âme de Fénélon; une disposition naturelle nous porte toujours à nous confier à ceux dont nous honorons la vertu.

Traité de l'existence de Dieu.

La première partie de son traité de *l'existence de Dieu* est la seule qui ait été imprimée de son vivant; il paraît même par quelques réflexions du père de Tournemine, dans la préface qu'il plaça à la tête de *la démonstration de l'existence de Dieu*, que ce fût sans l'aveu de Fénélon. Mais ceux entre les mains de qui elle était tombée, jugèrent que la question étant d'un intérêt si général, et la manière dont cette première partie était traitée, étant accessible à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pouvait être excusable de ne pas attendre le consentement de l'auteur pour en faire jouir le public.

Les deux parties du traité de *l'existence de Dieu*, n'étaient que l'ébauche d'un grand ouvrage, que Fénélon avait entrepris dans sa jeu-

nesse, et qu'il n'acheva pas. Les fonctions qui l'appelèrent à la cour, la controverse du quiétisme, celle du jansénisme, et les devoirs de son ministère, ne lui en laissèrent ni le temps ni la liberté. C'est par cette raison qu'on n'y retrouve point, peut-être, toute l'exactitude et toute la précision qu'il aurait pu lui donner, s'il avait eu l'intention de le rendre public.

Mais, malgré l'état d'imperfection où Fénélon l'a laissé « on y retrouve toujours, dit M. de la » Harpe, le mérite le plus rare et le plus pré- » cieux, celui de joindre naturellement, et » par une sorte d'effusion spontanée, le sen- » timent à la pensée, même en traitant des su- » jets qui exigent toute la rigueur du raison- » nement; et c'est l'attribut distinctif de la » philosophie de Fénélon; c'est ce qui répand » sur cet ouvrage une éloquence si affectueuse » et si persuasive. La première partie est un » magnifique développement de cette grande et » première preuve d'un être créateur, tirée de » l'ordre et de l'harmonie de l'univers; preuve » d'autant plus admirable qu'elle est à la portée » du commun des hommes, qui la conçoit par » le plus simple bon sens, en même temps » qu'elle épuise la méditation du philosophe, » cette preuve, saisie en elle-même par le sens » intime, étonne et confond dans les détails la » plus haute intelligence. Fénélon n'a fait qu'é-

» tendre et analyser ces paroles si souvent ci-
» tées : *Cœli enarrant gloriam Dei, les Cieux*
» *racontent la gloire de l'Eternel.* Mais c'est
» en développant cette idée que l'on sent mieux
» combien elle est juste et féconde. Les plus sa-
» vants scrutateurs des choses semblent n'avoir
» travaillé que pour remplir l'étendue de cette
» idée ; mais aucun d'eux, ni aucun de ceux
» qui les ont devancés ou suivis, ni aucun de
» ceux qui les suivront, ni tous les hommes
» ensemble, s'ils pouvaient se réunir pour creu-
» ser cette idée immense, ne parviendraient à
» en trouver le terme. Les ouvrages de Dieu
» ne sont finis que pour lui, et seront toujours
» infinis pour nous. Fénélon ne fait que suivre
» Cicéron dans la brillante esquisse où il a tracé
» l'économie du monde ; mais il l'emporte sur
» lui dans la décomposition anatomique des
» différentes parties du corps humain, beau-
» coup mieux connues des modernes que des
» anciens. Il sait revêtir de couleurs brillantes
» tous ces détails scientifiques par eux-mêmes,
» mais dont le résultat offre le plus merveilleux
» spectacle. »

On reproche à Fénélon de n'avoir pas dédaigné de réfuter des hypothèses aussi ridicules que celles d'Epicure et de Lucrèce sur la formation du monde, et même de s'être un peu trop étendu à en développer les extravagances

et les absurdités; mais quelle sagacité il montre en même temps dans ses raisonnements, et quelle richesse il étale dans sa diction; que d'élévation dans ce morceau sur l'union de l'âme et du corps : (1) « *Comme l'Écriture nous* » *représente Dieu qui dit : que la lumière* » *soit, et elle fut ; de même la seule parole* » *intérieure de mon âme, sans effort et sans* » *préparation, fait ce qu'elle dit. Je dis en* » *moi-même, par cette parole si intérieure,* » *si simple et si momentanée, que mon corps* » *se meuve, et il se meut. A cette simple et* » *intime volonté toutes les parties de mon* » *corps travaillent ; déjà tous les nerfs sont* » *tendus, tous les ressorts se hâtent de con-* » *courir ensemble, et toute la machine obéit,* » *comme si chacun de ses organes les plus* » *secrets entendait une voix souveraine et* » *toute puissante. Voilà sans doute la puis-* » *sance la plus simple et la plus efficace que* » *l'on puisse concevoir ; il n'y en a aucun* » *exemple dans tous les êtres que nous con-* » *naissons ; c'est précisément celle que tous* » *les hommes, persuadés de la Divinité, lui* » *attribuent dans tout l'univers. L'attribue-* » *rais-je à mon faible esprit ou à la puissance* » *qu'il a sur mon corps, qui est si différent de*

(1) Fénelon, *Traité de l'existence de Dieu.*

» *lui? Croirai-je que ma volonté a cet empire* » *suprême par son propre fond, elle qui est si* » *faible et si impuissante; mais d'où vient que* » *parmi tant de corps elle n'a ce pouvoir que* » *sur un seul? Nul autre corps ne se remue* » *selon les désirs de ma volonté; qui lui a* » *donné sur un seul corps ce qu'elle n'a sur* » *aucun autre?* »

Si Fénélon a suivi Cicéron dans la première partie de son Traité, dans la seconde il suit Descartes (1). « Il se sert de son doute métho- » dique pour parvenir à la connaissance d'une » première vérité, et bientôt il arrive, comme » lui, à cette proposition fondamentale, base » de toute certitude : *Je pense, donc je suis.* Il » s'élève ensuite comme lui de conséquence en » conséquence, jusqu'à l'idée de l'être néces- » sairement infini, que nous appelons Dieu. » Cette idée exalte son imagination sensible, et » il prouve que rien ne caractérise mieux la » Divinité que ce mot vraiment sublime : *celui* » *qui est.* Il ne veut pas qu'on y ajoute rien, » pas même le mot d'infini. »

Fénélon réfute en passant ce qu'on nomme le *spinosisme*, mais en peu de mots : « On voit, » ajoute M. de la Harpe, qu'il dédaigne de s'oc- » cuper long-temps d'un systême, en général si

(1) Laharpe.

» obscur et si monstrueux dans ce qu'on en » peut comprendre. C'est en effet une peine » bien perdue que de chercher à entendre un » homme, qui probablement ne s'est pas en- » tendu lui-même. Fénélon fait ce qu'il peut » pour l'interpréter, et résume son inintelli- » gible livre en quatre pages qui contiennent » tout ce qu'il est possible d'y apercevoir. Il » est vrai que l'obscurité même de Spinosa est » ce qui a le plus contribué à sa réputation ; on » l'a cru profond, parce qu'il fallait le devi- » ner, et quelques gens se sont piqués d'en venir » à bout. Mais si l'écrivain qu'il faut deviner » exerce quelques curieux, il rebute la plupart » des lecteurs, et si la philosophie, comme on » n'en peut douter, a l'évidence pour but, quoi » de moins philosophique que l'obscurité ? »

Correspondance de Fénélon avec le duc d'Orléans.

L'estime universelle dont jouissait Fénélon, un goût particulier pour son caractère, et la manière dont il avait traité ces grandes questions de philosophie, firent naître au duc d'Orléans le désir d'entretenir avec lui une correspondance directe sur des sujets si dignes de la méditation de tous les esprits éclairés. La douleur et l'indignation publique, qui s'étaient élevées avec tant de chaleur contre ce prince à la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, avaient enfin cédé à l'opinion plus réfléchie des hommes sages et modérés. C'étaient les

amis les plus vertueux du duc de Bourgogne, qui avaient le plus contribué par leur conduite et leurs discours à dissiper de funestes préventions, qu'ils se reprochaient peut-être d'avoir partagées dans le premier sentiment d'une douleur trop légitime. En déplorant le pernicieux usage que ce prince faisait des rares qualités que la nature lui avait données, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse attendaient beaucoup de ses lumières et de ses talents pour le salut de la France, et aimaient à se confier à sa générosité naturelle pour la conservation de l'enfant destiné à succéder à Louis XIV.

Le duc d'Orléans avait senti tout le mérite d'une conduite si estimable, et sa reconnaissance pour les deux amis de Fénélon s'était portée sur Fénélon lui-même.

Ce prince, dont l'esprit était si étendu, dont le caractère était si faible; qui avait tous les sentiments d'une âme généreuse et toutes les passions d'un cœur corrompu; que son génie appelait à gouverner, et qui fut toujours asservi par le goût effréné du plaisir; qui commanda les armées avec la valeur la plus brillante, et qui fut subjugué par un ministre indigne de sa confiance; qui réunissait les connaissances les plus rares, et n'avait pas une notion de morale; qui ambitionnait tous les genres de gloire, excepté celle qu'on emprunte de la vertu; qui se

refusait à croire à la religion, et croyait à la magie; ce prince, mélange étonnant des qualités et des vices les plus contraires, était cependant touché des vertus de Fenélon.

Il avait d'ailleurs trop d'esprit pour rester dans une indifférence stupide sur ces premières notions qui s'offrent à l'intelligence, et *il était trop curieux de l'avenir* (1), pour n'être pas au moins occupé de sa propre destinée.

Il ne craignit pas de confier à Fénélon ses questions et ses doutes sur le culte de la divinité, sur l'immortalité de l'âme et sur le libre arbitre.

On a la réponse de Fénélon, et elle est imprimée, «avec ses admirables lettres sur la religion, faites, dit M. de la Harpe, pour plaire » à ceux mêmes qui n'aiment pas Fénélon.»

Ces questions, presqu'aussi anciennes que le monde, ont excité dans tous les temps l'inquiète curiosité des humains; elles ont été souvent l'objet de la tranquille méditation des sages; elles ont quelquefois intimidé et découragé la vertu souffrante et malheureuse; elles ont exercé la religieuse résignation de ces âmes pures et sublimes dans leur simplicité, qui, dédaignant d'arrêter leurs regards sur un monde qui passe et qui fuit, ont transporté leurs pen-

(1) Expression de Fénélon sur ce prince.

sées et leurs espérances dans cet ordre immuable et éternel, où tous les voiles seront déchirés et où toutes les énigmes seront expliquées.

De nos jours, toutes ces questions se sont renouvelées et ont été agitées avec une espèce de frénésie; ce n'est plus comme obscures et comme difficiles qu'on les a discutées. Une génération folle et présomptueuse a accusé de faiblesse et de timidité tous les siècles qui l'ont précédée; elle a prononcé sans examen et sans discussion sur des questions que les plus grands génies n'avaient abordées qu'en tremblant; il n'est pas étonnant qu'elle ne soit pas rencontrée avec eux dans la recherche de la vérité.

Il ne peut être indifférent à personne de savoir comment Fénélon a considéré des objets si importants pour tous les hommes. Son nom est cher à tous les amis de la religion, et il commande le respect à ceux mêmes qui ont affecté de secouer le joug de la religion. C'est par cette raison que nous ne craignons pas de développer son opinion avec une certaine étendue. L'importance du sujet doit inspirer un grand intérêt, et la clarté qu'il a répandue sur des matières si difficiles peut soutenir l'attention.

Le duc d'Orléans, en les proposant à Fénélon, lui avait demandé de ne les considérer que sous des rapports philosophiques. Ce n'était point

l'évêque qu'il consultait, ce n'était point une règle de doctrine qu'il demandait; c'était à la raison supérieure de Fénélon que sa raison faible et incertaine consentait à soumettre ses doutes et ses anxiétés. Ainsi toute cette discussion devait rester étrangère à tous les témoignages et à toutes les autorités d'une révélation positive; l'existence de Dieu était la seule vérité qu'il consentît à reconnaître; tous les raisonnements devaient découler de ce seul principe fondamental, et toutes les conséquences devaient s'y rallier par des rapports nécessaires et incontestables.

Fénélon considère le culte religieux sous le rapport de Dieu et de l'homme. **Du culte religieux.**

Dieu a dit : *Je ne donnerai point ma gloire à un autre.* Tout vient de lui; il faut que tout retourne à lui. Il ne peut avoir créé des êtres intelligents, qu'en voulant que ces êtres emploient leur intelligence à le connaître et à l'admirer, et leur volonté à l'aimer et à lui obéir. Nous sommes, non à nous, mais à celui qui nous a faits. Dieu, en créant l'homme, s'est proposé, comme fin de son ouvrage, de se faire connaître comme vérité infinie, et de se faire aimer comme bonté universelle. Dès qu'on suppose que Dieu seul doit avoir d'abord tout notre amour, comme auteur de notre existence, et par conséquent notre premier

bienfaiteur, il ne reste plus aucune question sur le culte divin, parce qu'il n'y a point d'autre culte que l'amour, dit St.-Augustin, *nec colitur nisi amando*, c'est l'adoration en esprit et en vérité; c'est l'unique fin pour laquelle Dieu nous a faits; il ne nous a donné de l'amour qu'afin que nous l'aimions. Faites que les hommes soient pénétrés de l'amour qu'ils doivent à Dieu comme créateur et comme conservateur, tous les doutes sont dissipés, toutes les révoltes du cœur humain sont appaisées, tous les prétextes d'irréligion et d'impiété s'évanouissent. Je ne raisonne point; je ne demande rien à l'homme; je l'abandonne à son amour; qu'il aime de tout son cœur celui à qui il doit tout, et qu'il fasse ce qu'il lui plaira; ce qui lui plaira ne sera que la plus pure religion; voilà le culte parfait; il ne fera qu'aimer et obéir : « *La nation des justes*, dit l'Ecriture, *n'est* » *qu'obéissance et amour.*

» Cet amour, dira-t-on, est un culte intérieur; mais le culte extérieur où le trouvera-» t-on? Pourquoi supposer que Dieu le demande? Mais ne voit-on pas que le culte extérieur suit nécessairement le culte intérieur » de l'amour? Qu'on suppose une société d'hom-» mes qui se regardent comme n'étant tous en-» semble sur la terre qu'une seule famille dont » le père est au Ciel; n'est-il pas vrai que dans

» cette divine société, la bouche parlera sans
» cesse de l'abondance du cœur? Ils admireront
» sans cesse l'auteur de leur existence; ils ai-
» meront sa bonté qui le porte à veiller sur eux
» comme ses enfants; ils chanteront ses louan-
» ges; ils le béniront pour tous ses bienfaits; il
» s'établira une généreuse émulation pour célé-
» brer sa gloire, et une tendre compassion pour
» ceux d'entr'eux qui méconnaîtraient les de-
» voirs que la reconnaissance leur impose.
» Qu'appelez-vous un culte extérieur si celui-là
» n'en est pas?

» Il faudrait, dira-t-on, prouver qu'outre l'a-
» mour et les vertus, qui en sont inséparables,
» l'homme doit à Dieu des cérémonies réglées
» et publiques; mais ces cérémonies ne sont
» point l'essentiel de la religion, qui consiste
» dans l'amour et dans les vertus; ces cérémo-
» nies sont instituées, non comme étant l'effet
» essentiel de la religion, mais seulement pour
» être les signes qui servent à la montrer, à la
» nourrir en soi-même, à la communiquer aux
» autres. Ces cérémonies sont à l'égard de Dieu
» ce que les marques de respect sont pour un
» père, ce que les honneurs et les hommages
» extérieurs sont pour un roi. N'est-il pas évident
» que les hommes attachés aux sens, et dont la
» raison est faible, ont encore plus de besoin
» d'un spectacle pour imprimer en eux le res-

» pect d'une majesté invisible et contraire à » toutes leurs passions. Ce sentiment est si na» turel à l'homme, que tous les peuples qui » ont adoré quelque divinité, ont fixé leur culte » à quelques démonstrations extérieures qu'on » nomme des cérémonies. Dès que l'intérieur y » est, il faut que l'extérieur l'exprime et le » communique à toute la société. Le genre » humain, jusqu'à Moïse, faisait des offrandes » et des sacrifices; Moïse en a institué dans » l'église judaïque ; l'église chrétienne en a » reçu de Jésus-Christ. Quand Dieu n'a point » réglé ces cérémonies par des lois écrites, les » hommes ont suivi la tradition dès l'origine du » genre humain; quand Dieu a réglé ces céré» monies par des lois écrites, les hommes ont » dû les observer inviolablement; les protes» tants mêmes, qui ont tant critiqué nos céré» monies, n'ont pu s'empêcher d'en retenir » beaucoup; tant il est vrai que les hommes » en ont besoin.

» On n'a qu'à comparer maintenant ces deux » divers plans; dans l'un, chacun reconnaissant » le vrai Dieu, l'honorerait intérieurement à » sa mode, sans en donner aucun signe au reste » des hommes. Dans l'autre, on a un culte » commun par lequel chacun se recueille, » nourrit son amour, édifie sés frères, annonce » Dieu aux hommes qui l'ignorent ou l'oublient,

» s'entretient dans le goût de toutes les vertus
» que la charité religieuse, bien plus active que
» la simple bienfaisance, inspire pour le bon-
» heur et l'ordre de la société, et pour le soula-
» gement de toutes les misères humaines. N'est-
» il pas clair que le second plan est mille fois
» plus digne de plaire à l'auteur de la nature et
» plus accommodé au besoin des hommes que
» le premier?

» On objecte que Dieu est infiniment au
» dessus de l'homme; qu'il n'y a aucune pro-
» portion entre eux; que Dieu n'a pas besoin
» de notre culte; qu'enfin ce culte d'une vo-
» lonté bornée est indigne de l'être infini en
» perfection; il est vrai que Dieu n'a aucun
» besoin de notre culte; mais il peut vouloir ce
» culte qui n'est pas indigne de lui quoiqu'im-
» parfait, et ce ne peut être que pour ce culte
» qu'il nous a créés.

» Quand il s'agit de savoir ce qui convient
» ou ce qui ne convient pas à l'être infini, il ne
» faut pas vouloir le pénétrer par notre faible
» et courte raison. Nous sentons nous-mêmes
» que Dieu ne peut point avoir eu, en nous
» créant, une fin plus noble et plus haute que
» celle de se faire connaître et aimer par nous.
» Cette action de connaître et aimer Dieu est
» la plus parfaite opération qu'il puisse tirer
» de sa créature, et qu'il puisse se proposer

» comme la fin de son ouvrage. Si Dieu ne pou-
» vait tirer du néant aucune créature qu'à con-
» dition d'en tirer quelqu'opération aussi par-
» faite que la Divinité, il ne pourrait jamais
» tirer du néant aucune créature, car il n'y en
» a aucune qui puisse produire aucune opéra-
» tion aussi parfaite que Dieu. L'opération la
» plus parfaite et la plus noble que la nature
» bornée et imparfaite du genre humain puisse
» produire est la connaissance et l'amour de
» Dieu. Ce que Dieu tire de l'homme ne peut
» être qu'imparfait comme l'homme même;
» mais Dieu en tire ce que l'homme peut pro-
» duire de plus parfait, et il suffit pour l'accom-
» plissement de l'ordre que Dieu tire de sa
» créature ce qu'il en peut tirer de meilleur
» dans les bornes où il la fixe; alors il est con-
» tent de son ouvrage; sa puissance a fait ce
» que sa sagesse demande.

» Nous ne saurions douter que les hommes
» ne connaissent Dieu, et que plusieurs d'en-
» tr'eux ne l'aiment ou du moins ne désirent
» de l'aimer. Il est donc vrai que Dieu a voulu
» se faire connaître et se faire aimer; car si
» Dieu n'avait pas voulu nous communiquer sa
» connaissance et son amour, nous ne pourrions
» jamais ni le connaître ni l'aimer. J'avoue
» que nous ne pouvons ni connaître, ni aimer in-
» finiment l'infinie perfection. Notre plus haute

» connaissance demeurera toujours infiniment » imparfaite en comparaison de l'être infini» ment parfait. En un mot, quoique nous con» naissions Dieu, nous ne pouvons jamais le » comprendre; mais nous le connaissons telle» ment, que nous disons tout ce qu'il n'est » point, et que nous lui attribuons les perfec» tions qui lui conviennent sans aucune crainte » de nous tromper. Il n'y a aucun être dans » la nature que nous confondions avec Dieu. » Rien n'est si étonnant que l'idée de Dieu, que » je porte au fond de moi-même; c'est l'infini » contenu dans le fini. Je ne comprends pas » comment je puis l'avoir dans mon esprit; je » l'y ai néanmoins. Il est inutile d'examiner » comment je puis l'avoir, puisque je l'ai; le » fait est clair et décisif. L'homme qui connaît » et qui aime Dieu, selon toute sa mesure de » connaissance et d'amour, est incomparable» ment plus digne de cet être parfait que » l'homme qui serait comme sans Dieu dans » ce monde, ne songeant ni à le connaître, ni » à l'aimer.

» Voilà deux divers plans de l'ouvrage de » Dieu; l'un est aussi digne de sa sagesse et de » sa bonté qu'on le peut concevoir; l'autre » n'en est nullement digne et n'a aucune fin » raisonnable; il est facile d'en conclure celui » que Dieu a suivi.

» Il est des hommes qui, par une humilité
» trompeuse et hypocrite, affectent de s'exa-
» gérer leur bassesse, leur néant, et la dispro-
» portion infinie qui est entre Dieu et l'homme ;
» pour secouer le joug de la Divinité, et con-
» tenter toutes leurs passions déréglées. Ils ima-
» ginent un Dieu si éloigné de la terre, si hau-
» tain et si indifférent dans sa hauteur qu'il ne
» daigne pas veiller sur les hommes, et que
» chacun, sans être gêné par ses regards, peut
» vivre sans règle, au gré de son orgueil et de
» ses passions. En faisant semblant d'élever
» Dieu de la sorte, on le dégrade, car on en
» fait un Dieu indifférent sur le bien et sur le
» mal, sur le vice et la vertu de ses créatures,
» sur l'ordre et le désordre du monde qu'il a
» formé.

» Mais comparez ces deux plans; dans l'un,
» on nous présente un Dieu sage, bon, vigi-
» lant, qui arrange, qui corrige, qui récom-
» pense, qui veut être connu, aimé, obéi; dans
» l'autre, on nous offre un Dieu insensible à
» notre conduite, qui n'est touché ni de la
» vertu, ni du vice; qui abandonne l'homme
» au gré de son orgueil insensé et de ses hon-
» teuses passions, qui le néglige après l'avoir
» créé, et qui ne se soucie d'en être connu ni
» aimé, quoiqu'il lui ait donné une intelligence
» pour le connaître et une âme pour l'aimer.

» Comparez ces deux plans dans le calme de la » raison, dans le silence des passions, dans un » sentiment de vertu et de bonne foi, et je vous » défie de ne pas préférer le premier au se- » cond. »

De l'immortalité de l'âme.

C'est avec la même clarté d'idées et la même simplicité de langage que Fénélon traite la question de l'immortalité de l'âme.

« Il est très vrai que l'âme n'a point une » existence nécessaire. Dieu n'aurait besoin » d'aucune action pour anéantir l'âme de l'hom- » me; il n'aurait qu'à laisser cesser un moment » l'action par laquelle il continue sa création en » chaque moment, pour la replonger dans l'a- » bîme du néant, d'où il l'a tirée.

» Mais il s'agit de savoir si l'âme a en soi des » causes naturelles de destruction qui fassent » finir son existence après un certain temps; » et si on peut démontrer philosophiquement » que l'âme n'a point en soi de telles causes.

» En voici la preuve négative. Dès qu'on a » supposé la distinction très réelle de l'âme et » du corps, on est tout étonné de leur union; » et ce n'est que par la seule puissance de Dieu » qu'on peut concevoir comment il a pu unir » et faire opérer de concert ces deux natures si » dissemblables. Les corps ne pensent point; » les âmes ne sont ni divisibles, ni étendues,

» ni figurées, ni revêtues des propriétés corpo-
» relles. La distinction réelle et l'entière dis-
» semblance de nature de ces deux êtres étant
» ainsi établies, on ne doit nullement s'étonner
» que leur union, qui ne consiste que dans une
» espèce de concert ou de rapport mutuel entre
» les pensées de l'un et les mouvements de
» l'autre, puisse cesser sans qu'aucun de ces
» deux êtres cesse d'exister. Il faut au contraire
» s'étonner de ce que deux êtres de nature si dis-
» semblable peuvent demeurer quelque temps
» dans ce concert d'opérations. A quel propos
» conclurait-on que l'un de ces deux êtres serait
» anéanti, dès que leur union, qui leur est si
» peu naturelle, viendrait à cesser? Il y a plus;
» représentons-nous deux corps absolument de
» même nature; séparez-les, vous ne détruisez
» ni l'un ni l'autre. L'existence même de l'un
» ne peut jamais prouver l'existence de l'autre;
» et l'anéantissement du second ne peut jamais
» prouver l'anéantissement du premier; quoi-
» qu'on les suppose semblables en tout, leur
» distinction réelle suffit pour démontrer qu'ils
» ne sont jamais l'un à l'autre une cause d'exis-
» tence ou d'anéantissement.

» Si l'on doit raisonner ainsi de deux corps
» qu'on sépare et qui sont entièrement de même
» nature, à combien plus forte raison doit-on

» raisonner de même d'un esprit et d'un corps
» dont l'union n'a rien de naturel, tant leurs
» natures sont dissemblables en tout?

» L'union de l'âme et du corps ne consistant
» que dans un concert, ou rapport mutuel entre
» les pensées de l'un et les mouvements de l'au-
» tre, il est facile de voir ce que la cessation
» de ce concert doit opérer. Ce concert n'est
» point naturel à ces deux êtres si dissembla-
» bles et si indépendants l'un de l'autre. Il n'y a
» même que Dieu qui ait pu, par une volonté
» purement arbitraire et toute puissante, assu-
» jétir deux êtres, si divers en nature et en opé-
» rations, à ce concert pour opérer ensemble.
» Faites cesser la volonté purement arbitraire
» et toute puissante de Dieu, ce concert, pour
» ainsi dire, si forcé, cesse aussitôt, comme
» une pierre tombe par son propre poids dès
» qu'une main ne la tient plus en l'air. Chacune
» de ces deux parties rentre dans son indépen-
» dance naturelle d'opérations à l'égard de
» l'autre. Il doit arriver de là que l'âme, loin
» d'être anéantie par cette désunion, qui ne
» fait que la remettre dans son état naturel, est
» alors libre de penser indépendamment de tous
» les mouvements du corps. La fin de cette
» union n'est qu'un dégagement et qu'une li-
» berté, comme l'union n'est qu'une gêne et un
» pur assujétissement. Alors l'âme doit penser

» indépendamment de tous les mouvements des
» corps, comme on suppose dans la religion
» chrétienne que les anges, qui n'ont jamais été
» unis à des corps, pensent dans le Ciel.

» De son côté, le corps n'est point anéanti;
» il n'y a pas le moindre atôme qui périsse. Il
» n'arrive, dans ce qu'on appelle la mort, qu'un
» simple dérangement d'organes. Les corpus-
» cules les plus subtils s'exhâlent, la machine
» se dissout et se déconcerte; mais en quelque
» endroit que la corruption ou le hasard en
» écarte les débris, aucune parcelle ne cesse
» jamais d'exister; et tous les philosophes sont
» d'accord pour supposer qu'il n'arrive jamais
» dans l'univers l'anéantissement du plus vif et
» du plus imperceptible atôme.

» A quel propos craindrait-on l'anéantisse-
» ment de cette autre substance noble et pen-
» sante, que nous appelons l'âme? Comment
» pourrait-on supposer que le corps, qui ne
» s'anéantit nullement, anéantisse l'âme, qui
» est plus noble que lui, qui lui est étrangère,
» et qui en est absolument indépendante.

» Il est vrai qu'en tout temps Dieu est tout
» puissant pour anéantir l'âme; mais il n'y a
» aucune raison de croire qu'il le veuille faire
» dans le temps de la désunion du corps, plutôt
» que dans le temps de l'union. Dès qu'on sup-
» pose la distinction de l'âme et du corps, il

» faut conclure sans hésiter que l'âme n'a ni
» composition, ni divisibilité, ni figure, ni si-
» tuation de parties, ni par conséquent arran-
» gement d'organes. Pour le corps qui a des
» organes, il peut perdre cet arrangement de
» parties; il peut changer de figure et être dé-
» concerté; mais pour l'âme, elle ne saurait
» jamais perdre cet arrangement qu'elle n'a pas,
» et qui ne convient point à sa nature.

» On pourrait dire que l'âme, n'étant créée
» que pour être unie avec le corps, elle est
» tellement bornée à cette société, que son
» existence empruntée cesse dès que sa société
» avec le corps finit. Mais c'est parler sans
» preuve que de supposer que l'âme n'est créée
» qu'avec une existence entièrement bornée au
» temps de sa société avec le corps. De quel
» droit le suppose-t-on au lieu de le prouver?
» On sait, et tous les philosophes conviennent
» que l'existence du corps n'est point bornée
» à la durée de la société avec l'âme. Après que
» la mort a rompu cette société, le corps existe
» encore jusques dans les moindres parcelles.
» On voit seulement deux choses; l'une, que le
» corps se divise et se dérange; c'est ce qui ne
» peut arriver à l'âme, qui est simple, indivi-
» sible et sans arrangement. L'autre, est que le
» corps ne se meut plus avec dépendance des
» pensées de l'âme. Ne faut-il pas en conclure

» que l'âme continue à exister de son côté, et
» qu'elle commence alors à penser indépen-
» damment des opérations du corps? L'opéra-
» tion suit l'être, comme tous les philosophes
» en conviennent; la nature de l'âme et celle
» du corps sont indépendantes l'une de l'autre,
» tant en nature qu'en opérations. La fin de
» leur société passagère les laisse opérer libre-
» ment, chacun selon sa nature qui n'a aucun
» rapport à celle de l'autre.

» Enfin, il ne s'agit que de savoir si Dieu,
» qui est le maître d'anéantir l'âme de l'homme
» ou de continuer sans fin son existence, a
» voulu cet anéantissement ou cette conserva-
» tion. Il n'y a nulle apparence de croire qu'il
» veuille anéantir les âmes, lui qui n'anéantit
» pas le moindre atôme dans l'univers.....

» Il faut néanmoins avouer que nous de-
» vrions croire cet anéantissement si extraor-
» dinaire et si difficile à comprendre, supposé
» que Dieu lui-même nous l'apprît par sa parole.
» Ce qui dépend de sa volonté arbitraire ne
» peut nous être découvert que par lui. Ceux
» qui veulent croire la mortalité de l'âme, contre
» toute vraisemblance, doivent nous prouver
» que Dieu a parlé pour nous en assurer. Ce
» n'est nullement à nous à leur prouver que
» Dieu ne veut point faire cet anéantissement;
» il nous suffit de supposer que l'âme de l'hom-

» me, qui est le plus parfait des êtres que nous » connaissons après Dieu, doit sans doute beau-» coup moins perdre son existence que tous les » êtres qui nous environnent, et qui sont si » inférieurs à l'âme. Voilà un préjugé raison-» nable, constant, décisif; c'est à nos adver-» saires à venir nous en déposséder par des » preuves claires et décisives. Or, ils ne peu-» vent jamais le prouver que par une déclaration » positive de Dieu même; qu'on se taise donc » ou qu'on nous montre une déclaration de » Dieu pour cette exception à la loi générale » qu'il a établie pour les êtres mêmes phy-» siques.

» Mais nous produisons un livre qui porte » toutes les marques de divinité, puisque c'est » lui qui nous a appris à connaître et à aimer » souverainement le vrai Dieu. C'est dans ce » livre que Dieu parle si bien en Dieu, quand » il dit: *Je suis celui qui est.* Nul autre livre » n'a peint Dieu d'une manière digne de lui. » Le livre que nous avons en main, après avoir » montré Dieu tel qu'il est, nous enseigne le seul » culte digne de lui. Il ne s'agit point de l'ap-» paiser par le sang des victimes; il faut l'aimer » plus que soi-même; il faut renoncer pour lui » et préférer sa volonté à la nôtre; il faut que » son amour opère en nous toutes les vertus et » n'y souffre aucun vice. C'est ce renversement

» total du cœur de l'homme que l'homme n'au-
» rait jamais pu imaginer ; il n'aurait jamais
» inventé une telle religion, qui ne lui laisse
» pas même sa pensée et sa volonté ; lors même
» qu'on lui propose cette religion avec la plus
» suprême autorité, son esprit ne peut la con-
» cevoir, sa volonté se révolte, et tout son fond
» est irrité. Il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il
» s'agit de démonter tout l'homme, de dégra-
» der ce *moi*, qui lui est si cher, de briser
» cette idole, de former un homme nouveau,
» et de mettre Dieu en la place de ce *moi*.
» Toutes les fois que l'homme inventera une
» religion, il la fera bien différente ; l'amour-
» propre la dictera ; il la fera toute pour lui,
» celle-ci ne lui laisse rien. Celle-ci est néan-
» moins si juste, que ce qui nous soulève le
» plus contre elle, est précisément ce qui doit
» le plus nous convaincre de sa vérité. Dieu
» tout, à qui tout est dû, et la créature rien, à
» qui rien ne doit demeurer qu'en Dieu et pour
» Dieu. Toute religion qui ne va pas jusque là
» est indigne de Dieu, ne redresse point l'hom-
» me, et porte un caractère de fausseté tout
» manifeste. Il n'y a sur la terre qu'un seul
» livre original, qui fasse consister la religion
» à aimer Dieu plus que soi et à se renoncer
» pour lui. Les autres, qui répètent cette grande
» vérité, l'ont tirée de celui-ci. Le livre qui a

» fait ainsi connaître au monde la grandeur de
» Dieu, la misère de l'homme, et un culte fondé
» sur l'amour, ne peut être que divin. Ou il
» n'y a aucune religion, ou celle-là est la seule
» véritable. Ce livre a fait tout ce qu'il a dit;
» il a changé la face du monde; il a peuplé les
» déserts de solitaires qui ont été des anges
» dans des corps mortels; il a fait fleurir, jus-
» que dans le monde le plus impie et le plus
» corrompu, les vertus les plus pénibles et les
» plus aimables. Un tel livre doit être cru comme
» s'il était descendu du Ciel sur la terre; c'est
» ce livre où Dieu nous déclare une vérité déjà
» si vraisemblable par elle-même. Le même
» Dieu tout bon et tout puissant, qui pourrait
» seul nous ôter la vie éternelle, nous la pro-
» met; c'est par l'attente de cette vie sans fin
» qu'il a appris à tant de martyrs à mépriser la
» vie courte, fragile et misérable des corps.
» N'est-il pas naturel que Dieu, qui éprouve
» dans cette courte vie chaque homme pour le
» vice et pour la vertu, et qui laisse souvent
» les impies achever leur cours dans la pros-
» périté, pendant que les justes vivent et meu-
» rent dans le mépris et dans la douleur, ré-
» serve à une autre vie le châtiment des uns et
» la récompense des autres : c'est ce que ce
» livre divin nous enseigne. Merveilleuse et
» consolante conformité entre les oracles de

» l'Ecriture et la vérité que nous portons empreinte au fond de nous-mêmes. »

On est étonné de voir que le duc d'Orléans ait eu besoin de consulter Fénélon sur l'existence du libre arbitre. Ce prince, qui offrait en effet un exemple déplorable de la servitude humiliante à laquelle on est condamné, lorsqu'on se laisse dominer par ses passions, voulait peut-être se faire illusion à lui-même, ou du moins excuser ses égarements, en paraissant croire qu'il était entraîné par une espèce de fatalité ou par l'ascendant d'une nature plus puissante que sa raison et sa volonté.

La réponse de Fénélon ne dut pas lui permettre de conserver cette pitoyable ressource des esprits qui cherchent à se tromper eux-mêmes, et des cœurs qui s'efforcent en vain d'étouffer leurs remords.

Du libre arbitre.

« Il ne s'agit point, lui écrivait Fénélon, » d'examiner si Dieu n'aurait pas pu créer » l'homme sans lui donner la liberté, et en le » nécessitant à vouloir toujours le bien, comme » on suppose dans le christianisme que les bien- » heureux dans le Ciel sont nécessités sans » cesse à aimer Dieu; qui est-ce qui peut dou- » ter que Dieu n'ait été le maître absolu de » créer d'abord les hommes dans cet état et de » les y fixer à jamais?

» Mais ce qui décide est la conviction intime

» où nous sommes sans cesse de notre liberté.
» Notre raison ne consiste que dans nos idées
» claires ; nous ne pouvons que les consulter
» attentivement pour conclure qu'une proposition est vraie ou fausse ; il ne dépend pas de
» nous de croire que le *oui* est le *non*, et qu'un
» cercle est un triangle ; d'où vient qu'il nous
» est absolument impossible de confondre ces
» choses ? C'est que l'exercice de la raison se
» réduit à consulter nos idées, et que l'idée d'un
» cercle est absolument différente de celle d'un
» triangle. Raisonnez tant qu'il vous plaira, je
» vous défie de former jamais aucun doute sérieux contre aucune de vos idées claires.
» Vous ne jugez jamais d'aucune d'elles ; mais
» c'est par elles que vous jugez, et elles sont la
» règle immuable de tous vos jugements ; vous
» ne vous trompez qu'en ne les consultant pas
» avec assez d'exactitude. Si vous n'affirmiez
» que ce qu'elles présentent, si vous ne rejetiez
» que ce qu'elles excluent avec clarté, vous ne
» tomberiez jamais dans la moindre erreur ;
» vous suspendriez votre jugement dès que
» l'idée, que vous consulteriez, ne vous paraîtrait pas assez claire, et vous ne vous rendriez
» jamais qu'à une clarté invincible. Ceux qui
» rejettent spéculativement cette règle ne s'entendent pas eux-mêmes, et suivent sans cesse

» par nécessité, dans la pratique, ce qu'ils re-
» jettent dans la spéculation.

» Le principe fondamental de toute raison
» étant posé, je soutiens que notre libre arbitre
» est une de ces vérités dont tout homme, qui
» n'extravague pas, a une idée si claire que
» l'évidence en est invincible. Tout homme
» sensé qui se consulte, et qui s'écoute, porte
» au dedans de soi une décision invincible en
» faveur de sa liberté. Cette idée nous repré-
» sente qu'un homme n'est coupable que quand
» il fait ce qu'il peut s'empêcher de faire, c'est-
» à-dire ce qu'il fait par le choix de sa volonté,
» sans y être déterminé inévitablement et in-
» vinciblement par quelque autre cause dis-
» tinguée de sa volonté.

» Le doute ne saurait être plus sincère et
» plus sérieux sur la liberté que sur l'existence
» des corps qui nous environnent. Raisonnez
» tant qu'il vous plaira sur vos idées claires, il
» faut ou les suivre, sans crainte de se trom-
» per, ou être absolument pyrrhonien. Mais les
» pyrrhoniens, comme on a eu raison de le
» dire, étaient une secte de menteurs, et non
» pas de philosophes; ils se vantaient de dou-
» ter, quoiqu'il ne fût pas plus en leur pouvoir,
» qu'en celui des autres hommes, de douter des
» vérités claires. D'ailleurs le doute universel

» est insoutenable, quand même nos idées claires
» devraient nous tromper; il est inutile de déli-
» bérer pour savoir si nous les suivrons, ou
» nous ne les suivrons pas; leur évidence est
» invincible; elle entraîne notre jugement, et
» si elles nous trompent, nous sommes dans une
» nécessité invincible d'être trompés; en ce cas,
» nous ne nous trompons pas nous-mêmes; c'est
» une puissance supérieure à la nôtre qui nous
» trompe et qui nous dévoue à l'erreur. Nous
» pouvons bien suspendre notre conclusion,
» quand les idées sont obscures et quand leur
» obscurité nous laisse en suspens; mais quand
» elles sont claires comme cette vérité : *deux*
» *et deux font quatre*, le doute serait, non
» un usage de la raison, mais un délire.

» Au reste, il est assez inutile de raisonner
» et de disputer avec les hommes qui nient le
» libre arbitre, il suffit de les mettre à l'épreuve
» dans les plus communes occasions de la vie,
» et où ils ont un intérêt personnel, pour les
» confondre par eux-mêmes.

» Il est vrai qu'il y a certaines actions que
» nous ne sommes pas libres de faire, et que
» nous évitons par nécessité. Alors nous n'a-
» vons aucun motif de vouloir qui puisse tou-
» cher notre entendement, le mettre en sus-
» pens et nous faire délibérer. C'est ainsi qu'un
» homme sain de corps et d'esprit, vertueux et

» plein de religion, n'est pas libre de se jeter » par les fenêtres, de courir tout nu par les » rues, et de tuer ses enfants. Il ne pourrait y » avoir qu'une mélancolie folle, ou un déses- » poir semblable à celui de divers païens, qui » pourraient jeter un homme dans de telles ex- » trémités. Mais comme nous sentons en nous » une vraie impuissance de faire des actions » si insensées pendant que nous avons l'usage » de notre raison, nous sentons au contraire » que nous sommes libres à l'égard de tous les » partis sur lesquels nous délibérons sérieu- » sement.

» Il faut encore avouer que l'homme n'est » libre ni à l'égard du bien, pris en général, ni » à l'égard du souverain bien clairement connu. » La liberté consiste dans une espèce d'équi- » libre de la volonté entre deux partis; l'homme » ne peut choisir qu'entre des objets dignes de » quelque choix et de quelque amour en eux- » mêmes, et qui font une espèce de contre- » poids entre eux. Il faut de part et d'autre des » raisons vraies ou apparentes de vouloir; c'est » ce qu'on appelle des motifs; or il n'y a que » des biens vrais ou apparents qui excitent la » volonté.

» Si le bien suprême venait à se montrer tout- » à-coup avec évidence, avec son attrait infini » et tout puissant, il ravirait d'abord tout l'a-

» mour de la volonté, et il ferait disparaître » tout autre bien, comme le grand jour dissipe » les ombres de la nuit.

» Il est aisé de voir que dans le cours de cette » vie, la plupart des biens qui se présentent à » nous, sont ou si médiocres en eux-mêmes, » ou si obscurcis, qu'ils nous laissent en état de » les comparer; c'est par cette comparaison » que nous délibérons pour choisir, et quand » nous délibérons, nous sentons par conscience » intime que nous sommes les maîtres de choi- » sir. C'est dans le contrepoids des biens oppo- » sés que la liberté s'exerce.

» Otez cette liberté, toute la vie humaine est » renversée, et il n'y a plus aucune trace d'ordre » dans la société. Si les hommes ne sont pas » libres dans ce qu'ils font de bien et de mal, » le bien n'est plus bien, et le mal n'est plus » mal. Otez la liberté, vous ne laissez sur la » terre ni vice, ni vertu, ni mérite. Les récom- » penses sont ridicules, et les châtiments sont » injustes ou odieux. Chacun ne fait que ce » qu'il doit, puisqu'il agit selon la nécessité.

» On demande comment est-ce que l'être in- » finiment parfait, qui tend toujours, selon sa » nature, à la plus haute perfection de son ou- » vrage, a pu créer des volontés libres, c'est-à- » dire, laissées à leur propre choix, entre le » bien et le mal, entre l'ordre et le désordre?

» Pourquoi les aurait-il abandonnées à leur » propre faiblesse, prévoyant que l'usage qu'el- » les en feraient, serait celui de se perdre et de » dérégler tout l'ouvrage divin?

» Je réponds, 1°. que ce qu'on veut nier est » incontestable. D'un côté, on avoue qu'il y a » un être infiniment parfait qui a créé les hom- » mes. D'un autre côté, la nature entière crie » que nous sommes libres. Si l'homme borné ne » peut pas comprendre comment cette liberté, » source de tout désordre, peut s'accorder avec » l'ordre suprême dans l'ouvrage de Dieu, il » n'a qu'à croire humblement ce qu'il ne com- » prend pas. Quand même, il ne pourrait pas » comprendre par sa raison une vérité, dont sa » raison ne lui permet pas de douter, il faudrait » regarder cette vérité comme tant d'autres de » l'ordre naturel, qu'on ne peut ni éclaircir, » ni révoquer sérieusement en doute, comme, » par exemple, la vérité de la matière, qu'on » ne peut supposer ni composée d'atômes, ni » divisible à l'infini, sans des difficultés insur- » montables.

» 2°. Il n'y a que Dieu seul qui puisse être » infiniment parfait; rien ne peut être égal à » lui; rien ne peut même qu'être infiniment » au-dessous de lui. De là il faut conclure que, » nonobstant sa toute puissance, il ne peut rien » produire hors de lui, qui ne soit infiniment

» imparfait. Pour concevoir ce que Dieu peut » produire hors de lui, il faut se le représenter » comme voyant des degrés infinis de perfection » au dessous de la sienne. En quelque degré » qu'il s'arrête, il en trouve d'infinis, en re» montant vers lui et en descendant au-dessous » de lui. Ainsi il ne peut fixer son ouvrage à » aucun degré, qui n'ait une infériorité infinie » à son égard. Il est vrai que Dieu aurait pu » créer l'homme impeccable, bienheureux, et » dans l'état des esprits célestes; en cet état, les » hommes auraient été, je l'avoue, plus par» faits et plus participants de l'ordre suprême. » Mais l'objection qu'on fait resterait toujours » toute entière, puisqu'il y a encore au-dessus » des esprits célestes qui sont bornés, des de» grés infinis de perfection, en remontant vers » Dieu, dans lesquels le Créateur aurait pu » créer des êtres supérieurs aux anges Si Dieu » n'a pas fait l'homme plus parfait, en le fai» sant impeccable, c'est qu'il ne l'a pas voulu; » son infinie perfection ne l'assujétit point à » donner un degré de perfection, sans qu'il y » en ait d'autres à l'infini au-dessus de ce degré » nécessairement limité par rapport à Dieu. » Chaque degré a un ordre et une perfection » relative digne du Créateur, quoique les degrés » supérieurs en aient davantage. L'homme » libre est bon en soi, conforme à l'ordre, et

» digne de Dieu, quoique l'homme impeccable
» soit encore meilleur.

» 3°. Dieu, en faisant l'homme libre, ne l'a
» point abandonné à lui-même ; il l'éclaire par
» la raison ; il est lui-même au-dedans de
» l'homme pour lui inspirer le bien, pour lui
» reprocher jusqu'au moindre mal, pour l'atti-
» rer par ses promesses, pour le retenir par ses
» menaces, pour l'attendrir par son amour. Il
» nous pardonne, il nous redresse, il nous at-
» tend, il souffre nos ingratitudes et nos mépris,
» il ne se lasse point de nous inviter jusqu'au
» dernier moment, et la vie entière est une
» continuelle grâce. J'avoue que quand on se
» représente des hommes sans liberté pour le
» bien, à qui Dieu demande des vertus qui leur
» sont impossibles, cet abandon de Dieu fait
» horreur; il est contraire à son ordre et à sa
» bonté. Mais il n'est point contraire à l'ordre
» que Dieu ait laissé au choix de l'homme, se-
» couru par sa grâce, de se rendre heureux
» par la vertu ou malheureux par le péché. En
» cet état, l'homme ne souffre aucun mal que
» celui qu'il se fait à lui-même, étant pleine-
» ment maître de se procurer le plus grand des
» biens.

» 4°. Dieu, en faisant l'homme libre, lui a
» donné un merveilleux trait de ressemblance
» avec la Divinité, dont il est l'image. C'est une

» merveilleuse puissance dans l'être dépendant » et créé, que sa dépendance n'empêche point » sa liberté, et qu'il puisse se modifier comme » il lui plaît; il se fait bon ou mauvais à son » choix, il tourne sa volonté vers le bien ou vers » le mal, et il est, comme Dieu, maître de son » opération intime. Il a même, comme Dieu, » un mélange de liberté pour certains biens et » de nécessité pour d'autres. Aucun des biens, » que l'homme connaît ici bas, ne surmonte sa » volonté; aucun ne le détermine invinciblement ; tous le laissent à sa propre détermination; il est à lui, il délibère, il décide, et » il a un empire suprême sur son propre vouloir. Il est certain qu'il y a dans cet empire » sur soi un caractère de ressemblance avec la » Divinité qui étonne.

» 5°. N'est-il pas digne de Dieu qu'il mette » l'homme, par cette liberté, en état de mériter? Qu'y a-t-il de plus grand, pour une » créature, que le mérite? Le mérite est un » bien qu'on se donne par son choix, et qui » rend l'homme digne d'autres biens d'un ordre » supérieur. Par le mérite, l'homme s'élève, » s'accroît, se perfectionne, et engage Dieu à » lui donner de nouveaux biens proportionnés, » qu'on nomme récompense. N'est-il pas conforme à toutes les idées d'ordre et de justice, » que Dieu n'ait voulu lui donner la béatitude

» qu'après la lui avoir fait mériter. Il est vrai » que l'homme ne peut point mériter sans être » capable de démériter; mais ce n'est point » pour produire le démérite que Dieu donne la » liberté; il ne la donne qu'en faveur du mérite, » et c'est pour le mérite, qui est son unique » fin, qu'il souffre le démérite, auquel la li- » berté expose l'homme. C'est contre l'intention » de Dieu, et malgré son secours, que l'homme » fait un mauvais usage d'un don si excellent et » si propre à le perfectionner.

» 6°. Dieu, en donnant la liberté à l'homme, » a voulu faire éclater sa bonté, sa magnifi- » cence et son amour, en sorte néanmoins que » si l'homme, contre son intention, abusait de » cette liberté pour sortir de l'ordre en péchant, » Dieu le ferait rentrer dans l'ordre par le châ- » timent de son péché. Ainsi toutes les volontés » sont soumises à l'ordre, les unes, en l'aimant » et en persévérant dans cet amour, les autres en » y rentrant par le repentir de leurs égarements; » les autres, par le juste châtiment de leur im- » pénitence finale. Ainsi, l'ordre prévaut en » tous les hommes. Il est inviolablement con- » servé dans les innocents, réparé dans les pé- » cheurs convertis, et vengé par une éternelle » justice, qui est elle-même l'ordre souverain, » dans les pécheurs impénitents. En permettant » le mal, Dieu ne le fait pas. Tout ce qui est

» de lui dans son ouvrage demeure digne de » lui. Si Dieu n'eût pas fait l'homme libre, il » n'eût pu faire éclater ni sa miséricorde, ni sa » justice; il n'eût pu ni récompenser, ni punir, » ni ramener l'homme égaré. Il se devait en » quelque façon ces différents genres de gloire; » il se les donne sans blesser sa bonté, qui ne » manque à nul homme. Si on regarde la pro- » fondeur du conseil de Dieu dans la permis- » sion du péché, on n'y trouve rien d'injuste » pour l'homme, puisqu'il ne souffre son éga- » rement qu'en lui donnant tous les secours » pour ne s'égarer jamais. Si on regarde cette » permission par rapport à Dieu même, elle n'a » rien qui altère son ordre et sa bonté, puisqu'il » n'a fait que souffrir ce qu'il ne fait ni ne pro- » cure; il oppose au péché tous les secours de » la raison et de la grâce; il ne reste que sa » seule toute puissance qu'il n'y oppose pas, » parce qu'il ne peut point violer le libre ar- » bitre qu'il a laissé à l'homme en faveur du » mérite; et ce qui échappe à l'ordre, du côté » de la bonté et de la récompense, y rentre en » même temps du côté de la justice et du châti- » ment. Ainsi l'ordre, qui a deux parties essen- » tielles, subsiste inviolablement par cette al- » ternative de la miséricorde et de la justice, à » laquelle chacun doit appartenir. »

Tel est le résumé de la correspondance de

Fénélon avec le duc d'Orléans. Le sujet seul d'une pareille correspondance annonce le siècle où ces deux hommes vivaient, surtout lorsqu'on pense au contraste si étonnant qu'offraient leurs mœurs, leur conduite et leurs maximes. Mais telle était l'habitude de raison, de décence et d'égards, que conservaient encore pour le génie et la vertu les hommes mêmes qui s'étaient affranchis de toutes les lois de la morale dans leur conduite privée, qu'ils se croyaient obligés de respecter certains principes et de les discuter. Cette discussion même supposait des doutes et ne ressemblait pas à la présomption tranchante et absolue, qu'on a depuis apportée dans ces sortes de discussions, ni à l'indécence choquante avec laquelle on a violé tous les égards dus aux rangs, aux professions et aux personnes.

Cette correspondance offre encore un sujet de réflexion d'une nature bien différente. Fénélon dut sans doute éprouver un frémissement involontaire, et jeter un regard douloureux sur l'avenir et sur le sort de la France, en voyant un prince du rang et de l'esprit du duc d'Orléans, un prince que les événements avaient approché du trône, et qui n'en était plus séparé que par l'existence faible et précaire d'un enfant; un prince, élevé à la cour de Louis XIV, et habitué dès sa jeunesse à cet extrême respect

pour la religion, dont le monarque, et tout ce qui l'environnait, donnaient l'exemple, paraître douter des premiers principes de la religion naturelle, et avoir besoin d'une conviction étrangère pour croire à l'immortalité de son âme et à la liberté de sa volonté.

Fénélon remercia sans doute la Providence de ne l'avoir point réservé à être témoin des évènements sinistres qui devaient marquer un siècle qui s'ouvrait sous de pareils auspices; mais il ne pouvait être indifférent à tous les malheurs que cette hardiesse d'opinions, et ce mépris mal dissimulé de tous les principes religieux, devaient étendre sur une longue suite de générations.

Fénélon confie son séminaire à MM. de St.-Sulpice.

Fénélon eut la consolation, avant de mourir, d'exécuter le projet qu'il avait eu dès les premiers temps de son épiscopat, de confier la direction de son séminaire à la congrégation de St.-Sulpice. C'était au sein de cette pieuse institution qu'il avait reçu sa première éducation ecclésiastique, et appris à goûter les maximes de cette vertu tendre, sensible, indulgente et religieuse, dont il avait eu sous les yeux les plus respectables modèles. Des rapports habituels et constants n'avaient fait que confirmer les sentiments que la reconnaissance avaient gravés dans son cœur; et lorsque, dans la chaleur de ses controverses avec Bossuet et le cardinal de

Noailles, il se vit forcé de suspendre toutes ses relations avec la congrégation de St.-Sulpice, pour ne pas attirer sur elle la malveillance de ses puissants adversaires, le plus sensible de tous ses regrets fut de se voir privé des précieux secours qu'il en attendait pour le clergé de Cambrai.

Mais il était trop juste et trop éclairé, pour ne pas reconnaître la nécessité des ménagements extrêmes que les directeurs de St.-Sulpice devaient avoir pour un prélat, tel que le cardinal de Noailles, qui était leur premier supérieur, et qui avait marqué, avec tant d'éclat, son opposition aux sentiments de l'archevêque de Cambrai.

D'ailleurs l'esprit même de leur institut leur prescrivait d'éviter tout ce qui pouvait les associer aux divisions des premiers pasteurs, et leur faisait une loi de se renfermer dans le cercle des utiles et modestes fonctions auxquelles ils s'étaient consacrés.

D'ailleurs la congrégation de St.-Sulpice se trouvait dans une impossibilité réelle de satisfaire au vœu d'un grand nombre d'évêques, qui lui demandaient de se charger de leurs séminaires; empressement qui attestait autant leur zèle pour l'intérêt de leurs diocèses, que leur estime pour les respectables coopérateurs qu'ils appelaient à leur secours. Des engage-

ments antérieurs ne permettaient pas même au supérieur de St.-Sulpice d'entrevoir l'époque à laquelle il pourrait remplir les vues de l'archevêque de Cambrai. Dans cette position affligeante, il avait fallu que Fénélon et l'abbé de Chanterac suppléassent, par leur zèle et leurs soins personnels, aux ressources qui leur manquaient, et remplissent, pour ainsi dire, eux-mêmes toutes les fonctions de directeurs du séminaire de Cambrai. Mais Fénélon, peu de temps avant sa mort, avait obtenu de Louis XIV une lettre de cachet, qui enjoignait à la congrégation de St.-Sulpice de se charger du séminaire de Cambrai, et cet ordre avait été déterminé par la considération de tous les avantages qui devaient en résulter pour un diocèse si important. Il n'eut pas la satisfaction de voir cet établissement entièrement perfectionné, et ses derniers voeux, en mourant, eurent pour objet de supplier Louis XIV de mettre la dernière main à un ouvrage si intéressant pour le diocèse de Cambrai.

Fénélon vécut encore assez long-temps pour voir naître les orages qui menacèrent l'église de France d'une espèce de schisme.

Affaire de la constitution *unigenitus*.

On peut se rappeler que Louis XIV s'était borné à demander au cardinal de Noailles qu'il consentît, pour le bien de la paix, à révoquer l'approbation qu'il avait donnée au livre du

père Quesnel; ce prélat s'était constamment refusé à donner au roi un témoignage de condescendance, qui aurait probablement suffi pour calmer les esprits et pour rendre au cardinal lui-même tous les avantages que ses variations continuelles lui avaient fait perdre.

Louis XIV estimait et respectait sincèrement les vertus du cardinal de Noailles, et madame de Maintenon, qui tenait à sa famille par des liens qui lui étaient chers, aurait su faire valoir auprès du roi un acte de déférence auquel ce prince attachait le plus grand prix. D'ailleurs le cardinal avait sous les yeux un exemple bien récent du mérite et de la gloire, qu'un évêque peut recueillir, en sacrifiant ses sentiments personnels à l'intérêt de la religion et à la tranquillité de l'église. Il avait dû sans doute être bien plus pénible pour Fénélon de souscrire à la condamnation d'un livre dont il était lui-même l'auteur, et qu'il avait défendu par des raisons assez spécieuses, pour tenir longtemps en suspens le jugement du St.-Siège, qu'il ne pouvait l'être pour le cardinal de Noailles de révoquer la simple approbation qu'il avait accordée à un ouvrage, dont il n'était ni l'auteur, ni le garant nécessaire, et sur lequel son opinion pouvait avoir été surprise, sans qu'on pût l'accuser d'en partager les erreurs. La soumission de Fénélon, bien loin d'avoir

altéré l'estime publique, avait ajouté un nouveau lustre à l'éclat de ses vertus.

Mais ce qui devait toucher encore plus un cœur aussi religieux que celui du cardinal de Noailles, c'est que la soumission de Fénélon avait mis tout-à-coup un terme à toutes les controverses que sa doctrine avait excitées; elle ne comptait déjà plus aucuns partisans; et une dispute, qui avait allumé des discussions si vives et si animées entre les deux plus grands évêques de l'église de France, était déjà entièrement oubliée.

Il est vrai que le cardinal de Noailles, en se refusant à révoquer l'approbation qu'il avait donnée au livre du père Quesnel, avait demandé lui-même que l'examen en fût renvoyé au pape; il avait même pris avec Louis XIV l'engagement formel de souscrire au jugement qu'en porterait le St.-Siége. Il venait de renouveler cet engagement, de la manière la plus précise, dans une lettre à l'évêque d'Agen, à laquelle il avait donné la plus grande publicité. « Je n'ai pas balancé, écrivait-il à ce prélat, » à dire à tous ceux qui ont voulu l'entendre, » *qu'on ne me verrait jamais ni mettre, ni* » *souffrir la division dans l'église, pour un* » *livre dont la religion peut se passer; que si* » *notre St.-Père le pape juge à propos de cen-*

Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque d'Agen, 20 décembre 1711.

» *surer celui-ci dans les formes, je recevrais* » *sa constitution et sa censure avec tout le* » *respect possible, et que je serais le premier* » *à donner l'exemple d'une parfaite soumis-* » *sion d'esprit et de cœur.* »

Il est assez vraisemblable que lorsque le cardinal de Noailles avait pris cet engagement, il était dans l'intention sincère de le remplir. Il pouvait donc encore mériter la même gloire que Fénélon, en marchant sur ses traces et en donnant à l'église un témoignage heureux et éclatant de la pureté de ses motifs, et des sentiments de piété, dont sa vie entière offrait le modèle le plus édifiant. Peut-être aussi, par une suite de l'hésitation naturelle de son caractère, avait-il préféré de se confier aux incertitudes de l'avenir.

Il savait avec quelle sage circonspection, le Saint-Siége est dans l'usage de procéder dans les jugements dogmatiques qui doivent fixer la règle de la croyance religieuse; et les lenteurs inévitables dans l'examen d'un livre très-étendu, offraient encore au cardinal de Noailles l'espérance de quelque changement favorable dans les dispositions de Louis XIV ou dans l'état des affaires publiques. Car il est facile d'observer, dans toute la conduite de ce prélat, qu'il était presque toujours plus occupé d'éluder les

difficultés du moment que capable de se prescrire une marche fixe, invariable, indépendante des évènements.

Mais quelles que fussent ses illusions et ses espérances, il n'avait pas tenu à madame de Maintenon de l'éclairer sur le danger de cette conduite versatile, et sur le dénouement de la malheureuse discussion dans laquelle il s'était engagé. Elle lui écrivait avec ce mélange de politesse et de raison, dont elle ne s'écartait jamais : « Vous savez, monseigneur, combien » le roi souhaite la fin de toutes ces divisions ; » *il n'est plus possible de vous disculper de les* » *entretenir*. Vos défenses sont solides ; mais » elles viennent dans un temps malheureux. La » vérité est pour vous, les circonstances contre » vous; vous voyez que je ne vous flatte point. » Je veux bien croire que les erreurs ne sont » pas aussi grandes que le disent ceux qui en » poursuivent la condamnation; mais enfin ce » sont des erreurs, et le tout finira à la gloire » du père Letellier. Je souhaite avec ardeur » que votre conduite soit aussi prudente qu'elle » est ferme, et que vos intentions soient aussi » sages qu'elles sont droites. »

Le cardinal de Noailles ne s'était pas trompé lorsqu'il avait prévu que la cour de Rome apporterait beaucoup de lenteur et de maturité dans sa décision; elle eut même besoin d'une

grande force et d'une grande sagesse pour résister à l'impatience de Louis XIV, dont les instances continuelles tendaient à accélérer un jugement qu'il croyait nécessaire à la tranquillité de son royaume. Mais plus Clément XI observait que les esprits étaient aigris et exaltés en France, plus il voulut se défendre d'une précipitation qui ne convenait ni à son caractère de juge, ni à sa qualité de père commun des fidèles. Comme il n'ignorait pas que l'on accusait les jésuites de jouer un rôle principal dans cette contestation, il porta l'attention et le scrupule jusqu'à ne choisir les principaux examinateurs du livre du père Quesnel que dans les ordres religieux et dans les écoles les plus opposées aux opinions de cette société. On ne comptait parmi eux qu'un seul jésuite, depuis long-temps théologien en titre du St.-Siége, tandis qu'on y voyait deux dominicains, deux cordeliers, un bénédictin, un augustin; il prit lui-même la connaissance la plus approfondie de toutes les questions qui furent l'objet de cet examen.

Je sais bien que cet exposé paraîtra s'accorder bien peu avec toutes les relations mensongères que l'esprit de parti a publiées sur cette affaire; trop souvent l'esprit de légèreté s'empresse d'adopter toutes les relations de ce genre, sans se donner la peine de remonter aux sources, pour rechercher la vérité avec cette im-

partialité et cette critique judicieuse qui peuvent seules y conduire. Mais nous trouvons, parmi les manuscrits de Fénélon, la lettre d'un de ses correspondants, qui était alors à Rome, et que son état et ses rapports habituels mettaient à portée d'être exactement instruit de tout ce qui s'y passait.

Voici ce qu'on écrivait à Fénélon : « Jamais » peut-être aucun livre n'a été examiné, ni plus » long-temps, ni avec plus de précaution (que » celui du père Quesnel). On a employé à cet » examen, *pendant près de trois ans*, les plus » habiles théologiens de Rome, tirés de toutes » les écoles les plus fameuses et de tous les » corps religieux qui font une étude particu- » lière de la théologie. On comptait parmi les » examinateurs deux dominicains, deux cor- » deliers, un augustin, un jésuite, un béné- » dictin, un barnabite et un prêtre de la con- » grégation de la mission. Après dix-sept con- » férences de quatre à cinq heures chacune, » tenues entre ces théologiens, en présence des » cardinaux Ferrari et Fabroni, on examina » encore toutes les propositions en présence du » pape et de neuf cardinaux de la congrégation » du St.-Office dans vingt-trois congrégations, » où se trouvèrent tous les théologiens qui » avaient été chargés de l'examen préliminaire, » ainsi que tous les consulteurs ordinaires du

Lettre à Fénélon, du 16 sept. 1716. (Manuscrits.)

» St.-Office; le commissaire du St.-Office, qui » est toujours un dominicain, et le général des » dominicains s'y trouvaient également, ainsi » qu'un grand nombre de prélats. On commen- » çait dans ces congrégations par examiner si » la proposition latine était fidèlement traduite » du français; puis on examinait le sens et la » qualité de la proposition; il n'y a aucune » proposition qui n'ait coûté au pape trois ou » quatre heures d'étude particulière. »

Nous trouvons, dans une autre lettre écrite à Fénélon par la même personne, trois ou quatre mois avant la promulgation de la constitution *unigenitus*, un fait qui prouve l'attention extrême que Clément XI apporta à l'examen du livre du P. Quesnel.

Lettre du 22 avril 1713. (Manuscrits.)

« Sa Sainteté me fit l'honneur de me montrer » ce qu'elle a écrit de sa propre main sur cha- » cune des quatre-vingt-quatre propositions qui » ont été examinées jusqu'ici devant elle. Cest » un prodigieux travail, et il y aurait de quoi » faire un gros volume. Aussi les cardinaux » et les qualificateurs du St.-Office sont étonnés » de l'application du pape dans l'examen que » l'on fait des propositions, et de la grande » capacité qu'il y fait paraître. On a interrompu » cet examen pendant la quinzaine de Pâques; » on recommencera les congrégations mardi pro- » chain. On en tient deux par semaine, le mardi

» et le jeudi, et dans chacune on examine huit » propositions; il en reste encore plus de soixante » à examiner. Vous ne pouvez vous imaginer les » efforts que le parti fait pour intimider le pape » et le détourner de donner la bulle. On lui » écrit, ainsi qu'aux cardinaux, des lettres sans » nombre, pour leur représenter le péril où le » pape exposera son autorité, la mauvaise dis- » position des évêques de France et du parle- » ment; mais le pape est ferme et ne changera » pas. »

Enfin Clément XI publia, le 8 septembre 1713, la constitution *unigenitus*, qui condamne cent une propositions, extraites *des Réflexions morales du P. Quesnel sur le nouveau Testament.*

Il paraît qu'en France Fénélon fut consulté sur la forme à suivre pour l'acceptation de cette bulle, et pour donner à cette acceptation le caractère le plus solennel. Nous trouvons du moins dans ses papiers un mémoire où il discute les différentes formes qu'il conviendrait d'adopter, et où il donne la préférence á celle qui a été suivie.

Le cardinal de Noailles révoque son approbation du livre du P. Quesnel.

Aussitôt que la constitution *unigenitus* fut arrivée en France, ou du moins avant qu'elle y eût été acceptée par le corps des évêques et revêtue du sceau de l'autorité royâle, le cardinal de Noailles fit de lui-même ce qu'il avait si long-temps refusé aux instances de Louis XIV; il

publia, le 28 septembre 1713, un mandement par lequel il révoquait l'approbation qu'il avait autrefois donnée au livrè du père Quesnel : » *Il en condamnait la doctrine*, *il en défen-* » *dait la lecture à tous les fidèles de son* » *diocèse*. Nous ne pouvons souffrir, ajoutait-il » dans son mandement, que notre nom paraisse » davantage à la tête d'un ouvrage que sa » sainteté condamne. Ainsi, nous ne voulons » pas perdre un moment à révoquer l'appro- » bation que nous lui avons donnée dans un » autre diocèse. »

Les amis de la paix, et les véritables amis du cardinal de Noailles, durent sans doute regretter qu'il n'eût pas fait quelques années plutôt ce qu'il consentait à faire si tard. Que de chagrins et d'inquiétudes il se serait épargnés ! de combien de malheurs il aurait préservé la religion, l'église et l'état, en évitant de prêter, par l'indécision de son caractère, l'autorité de son nom et de ses vertus à des esprits inquiets qui ne cherchaient qu'à faire prévaloir leurs passions particulières. Mais on a souvent observé que ce sont les caractères les plus doux et les plus paisibles qui se précipitent, sans le vouloir et sans le savoir, au milieu des plus terribles orages, par cette sorte d'indécision, dont il est si difficile de se garantir lorsque la douceur est trop voisine de la faiblesse.

Cependant on put croire, on dut croire assez généralement que cette démarche du cardinal de Noailles, qui paraissait lui avoir tant coûté, puisqu'il l'avait fait attendre si long-temps, allait écarter tout prétexte de division; mais ces espérances furent cruellement trompées.

Louis XIV, toujours fidèle aux maximes de l'église de France sur la réception des bulles dogmatiques des papes, voulut avoir l'avis des évêques de son royaume, avant d'imprimer la sanction royale à la constitution *unigenitus;* il enjoignit aux évêques qui se trouvaient alors à Paris ou à la suite de la cour, de s'assembler pour procéder à l'examen et à l'acceptation de la bulle.

Assemblée du clergé de 1713 et 1714.

Cette assemblée, qui commença le 16 octobre 1713, fut très-nombreuse; elle était composée de deux cardinaux, de neuf archevêques et de trente-huit évêques. Louis XIV porta jusqu'au scrupule toutes les recherches et toutes les attentions, pour convaincre tous les membres de l'assemblée qu'il ne prétendait gêner ni directement, ni indirectement la liberté des opinions. Il voulut même épuiser tous les moyens de douceur, d'estime et de confiance pour épargner au cardinal de Noailles tous les embarras de sa position, et le ramener par un chemin facile et glorieux à cette unanimité du corps épiscopal qui était l'objet de tous ses

vœux ; il engagea le cardinal d'Estrées, qui se trouvait alors le doyen des cardinaux français, à s'abstenir de paraître à l'assemblée, pour laisser au cardinal de Noailles l'honneur de la présider ; il fit plus, il consentit qu'on dérogeât à l'usage des assemblées du clergé, et il permit que les séances se tinssent à l'archevêché, sous les yeux et dans la maison même du cardinal, pour montrer combien on était éloigné d'affliger son amour-propre ou de manquer envers lui aux plus faibles égards. Quelque sujet de mécontentement qu'il eût donné au roi, quoique les dispositions qu'il avait déjà marquées fussent peu propres à inspirer une entière confiance, ce prince lui abandonna le choix de tous les commissaires qui devaient faire le rapport ; Louis XIV se borna à lui témoigner le désir de voir l'évêque de Meaux (1) au nombre des commissaires. Le cardinal de Rohan, le premier en dignité dans l'assemblée après le cardinal de Noailles, se trouvait naturellement appelé à présider cette commission, et ce choix offrait encore au cardinal de Noailles des facilités et des moyens d'union et de rapprochement. La naissance, la fortune et les dignités du cardinal de Rohan, ses manières nobles et engageantes, son esprit de douceur et de concilia-

(1) Depuis cardinal de Bissy.

tion, ses succès dans le monde et dans les affaires, les égards mêmes qu'il avait toujours marqués au cardinal de Noailles, ne permettaient pas à ce prélat de confondre le cardinal de Rohan avec cette foule d'ennemis plus ou moins obscurs qu'il supposait acharnés à sa perte par des motifs d'intérêt ou d'ambition.

La commission fut donc composée du cardinal de Rohan, des archevêques de Bordeaux (1) et d'Ausch (2), et des évêques de Soissons (3), de Meaux et de Blois (4). Ces commissaires s'assemblèrent pendant trois mois, presque tous les jours, chez le cardinal de Rohan, et quelquefois chez le cardinal de Noailles, qui assista très souvent aux séances.

Il est évident par cet exposé qu'on n'apporta aucune précipitation, ni à l'examen, ni à la réception de la constitution *unigenitus*. Si l'on compare même cette espèce de lenteur avec ce qui s'était passé quelques années auparavant, pour la réception du bref qui condamnait le livre de Fénélon, on sera forcé de reconnaître qu'on mit en usage, envers le cardinal de Noailles, tous les ménagements que pouvait

(1) Bazin de Bezous.

(2) Jacques Desmarêts.

(3) Fabio Bruslart de Sillery.

(4) David-Nicolas de Berthier.

suggérer le désir de respecter son rang, sa dignité et même sa susceptibilité. Le livre de Fénélon traitait de matières encore plus abstraites que celui du père Quesnel; le livre de Fénélon était l'ouvrage d'un archevêque recommandable par son génie, ses vertus et sa grande réputation; et celui du père Quesnel était l'ouvrage d'un prêtre déjà connu par son attachement opiniâtre à des erreurs condamnées, et déjà flétri par des censures ecclésiastiques; cependant les assemblées métropolitaines de France n'avaient employé que deux ou trois séances à l'examen du bref qui condamnait Fénélon. Mais Fénélon avait été le premier à se condamner lui-même, et ses collègues s'étaient heureusement trouvés dispensés de la triste nécessité de le convaincre, de le persuader ou de le combattre. On n'observait pas des dispositions aussi favorables dans le cardinal de Noailles, et on désirait avec ardeur de vaincre ses irrésolutions et ses incertitudes, en lui laissant tout le temps de la réflexion, et en entrant avec lui dans toutes les explications qui pouvaient soulager ses scrupules. On aimait à se flatter qu'un archevêque aussi pieux s'arrêterait de lui-même, avec un saint effroi, devant la seule idée de s'établir dans une espèce de schisme avec le chef de l'église et avec la presqu'universalité de ses collègues. L'indécision

naturelle du cardinal de Noailles laissait quelquefois espérer qu'il céderait à la voix de l'amitié, qui lui parlait pour l'intérêt de son propre bonheur, à celle de la raison qui lui défendait de préférer ses lumières personnelles à celles du St.-Siège et de tout le corps épiscopal; à la voix plus auguste encore de la religion qu'il pouvait exposer à de grands malheurs et à de grands dangers par un entêtement inexcusable.

Après trois mois entiers, dont chaque jour fut consacré à l'examen le plus approfondi et le plus détaillé de la constitution et de toutes les propositions qu'elle condamnait, les commissaires firent leur rapport à l'assemblée du clergé, le 15 janvier 1714. Le cardinal de Rohan portait la parole au nom de la commission, et son rapport remplit six séances entières. L'avis unanime des commissaires portait qu'ils avaient reconnu dans la constitution du pape la doctrine de l'église, et que l'assemblée devait l'accepter avec soumission et respect. On pouvait encore espérer que le cardinal de Noailles, qui avait dit quelques années auparavant, en acceptant le bref qui condamnait le livre de Fénelon : « *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent XII*, » n'hésiterait pas à prononcer également : « *Pierre a parlé par la bouche de Clément XI*; » en condamnant le livre du

père Quesnel; mais il ouvrit au contraire un avis qui fut le prélude des plus longues et des plus tristes divisions; il demanda, avec huit autres évêques de l'assemblée, qu'on sursît à délibérer sur le fond de l'acceptation de la bulle, jusqu'à ce qu'on eût lu et approuvé l'instruction pastorale que les commissaires avaient proposé de publier au nom de l'assemblée avec l'acceptation de la constitution.

L'avis du cardinal de Noailles avait évidemment pour objet de renouveler toutes les anciennes discussions sur la forme d'acceptation des jugements dogmatiques du St.-Siège, et de remettre aux prises l'église gallicane et la cour de France avec le pape et la cour de Rome. Tous les autres prélats de l'assemblée, au nombre de quarante, adoptèrent l'avis de la commission, et déclarèrent que : « reconnaissant » dans la constitution de Clément XI, la doc- » trine de l'église, ils l'acceptaient avec sou- » mission et respect; qu'ils condamnaient le » livre *des Réflexions morales* et les cent une » propositions qui en avaient été tirées, de la » manière et avec les mêmes qualifications que » le pape les avait condamnées.

L'avis du cardinal de Noailles et des huit évêques qui l'avaient adopté, n'était pas encore un refus décidé et formel; il laissait même jusqu'à un certain point l'espérance de par-

venir à une entière unanimité, lorsque l'instruction pastorale, préparée par la commission, aurait éclairci toutes les difficultés que l'on affectait d'élever sur le sens et la qualification de quelques unes des propositions condamnées.

C'était dans cette vue que les commissaires s'étaient attachés à donner à cette instruction la forme la plus simple, la plus claire, la plus raisonnable; ils en avaient écarté avec soin tout ce qui aurait pu choquer ceux de leurs collègues, qui ne partageaient pas entièrement leur opinion; toutes les expressions en étaient pleines de mesure et de modération; elle fixait avec autant de sagesse que de précision et de clarté, la juste interprétation que l'on devait donner à celles des propositions condamnées, qui, dans leur acception vague et indéfinie, ne présentaient pas d'abord à l'esprit un motif légitime de censure; ces propositions se trouvaient renfermées, par l'instruction, dans les véritables limites que leur assignaient l'esprit même de la constitution, les sentiments connus de l'auteur du livre, et la nature des circonstances et des controverses qui agitaient les esprits.

Lorsqu'au bout d'un siècle on relit cette instruction, on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'opposition qu'elle a pu rencontrer de la part du cardinal de Noailles et des huit

évêques qui adhérèrent à son avis, ou plutôt dont il ne fit que suivre les préventions.

Mais on reconnut bientôt qu'il avait arrêté d'avance le plan de conduite qu'il se proposait de suivre, et que lorsqu'il avait demandé, de concert avec les huit évêques, de différer l'acceptation de la bulle jusqu'à ce qu'ils connussent l'instruction pastorale qui devait en accompagner l'acceptation, ils étaient décidés à rejeter l'une et l'autre, et qu'ils s'étaient uniquement proposés d'élever quelque prétexte de division entre l'assemblée du clergé et le pape.

En effet, lorsque dans la séance du premier février 1714, les commissaires eurent lu l'instruction qu'ils avaient été chargés de rédiger, et qu'il fut question de délibérer si l'assemblée l'adopterait, le cardinal de Noailles déclara en son nom, et en celui des huit évêques, qu'ils ne pouvaient accepter ni la bulle, ni l'instruction : « Qu'ils se croyaient obligés de recourir » au pape, de lui proposer leurs peines et leurs » difficultés..... *qu'ils croyaient ce parti le* » *plus régulier, le plus canonique, le plus* » *respectueux pour le pape, et le plus utile* » *pour conserver la paix de l'église.* »

On est affligé de voir un homme honnête et vertueux, comme le cardinal de Noailles, employer un langage aussi dérisoire dans une matière aussi grave. Comment en effet pouvait-

il penser sérieusement *qu'il fût plus respectueux pour le pape* de ne pas recevoir un jugement qu'il avait prononcé après un examen de trois ans ; *et plus utile à la paix de l'église* de se mettre directement en opposition avec le chef de l'église et la presqu'unanimité du corps épiscopal.

On doit bien croire qu'une opposition, fondée sur des motifs aussi peu spécieux, n'arrêta pas un seul moment les quarante évêques qui avaient déjà accepté la bulle ; ils adoptèrent l'instruction rédigée par leurs commissaires, avec d'autant plus d'empressement, qu'elle offrait les considérations les plus propres à calmer les inquiétudes des personnes de bonne foi, et qu'elle prévenait les interprétations abusives qu'on prétendait donner à quelques propositions du livre condamné.

Aussitôt que l'assemblée eut fait part au roi de sa délibération, Louis XIV ordonna l'exécution de la constitution *unigenitus* par ses lettres patentes en date du 14 février 1714 ; et elles furent enregistrées au parlement de Paris dès le lendemain 15 février.

La facilité avec laquelle le parlement de Paris reçut et enregistra cette bulle, le jour même que les lettres patentes lui furent présentées, montre assez qu'elle ne renfermait rien qui dût alarmer le zèle des magistrats. On

était encore loin de prévoir qu'on en ferait le prétexte des plus violents débats entre le clergé et la magistrature.

Mais on ne doit pas en conclure que cet enregistrement se fit sans examen, et par le sentiment d'une déférence aveugle aux volontés du roi. Louis XIV, en interdisant aux parlements le droit de remontrances, n'avait pas prétendu se priver des secours et des lumières de ses magistrats. Nous avons déjà rapporté, sur le témoignage du chancelier d'Aguesseau, que ce prince avait eu la sagesse de substituer à la forme turbulente et quelquefois séditieuse des *remontrances*, le concert bien plus utile du gouvernement avec les principaux chefs de la magistrature. C'était par cette sage correspondance qu'on apportait à la préparation des lois toute l'attention et toute la maturité qu'elles demandent pour l'intérêt public (1). Tous les actes de législation étaient concertés d'avance entre les membres du conseil et les principaux

(1) L'un des plus vertueux magistrats qui aient honoré le nom de Lamoignon, porté depuis si long-temps par tant d'hommes vertueux, le dernier chancelier de Lamoignon, observait souvent à ce sujet que celles de nos lois les plus remarquables par leur sagesse et leur stabilité, avaient été rendues pendant le long intervalle où Louis XIV avait interdit aux parlements le droit de *remontrances*. (Voyez l'éloge de M. de Malesherbes, par M. Gaillard.)

membres des compagnies souveraines; et c'était par des discussions paisibles, dont l'esprit de corps et l'esprit de parti étaient également écartés, qu'on prévenait et les abus d'autorité, et les abus, non moins dangereux, de la résistance et de l'opposition.

Il y avait déjà près de cinq mois que la constitution *unigenitus* était connue en France; elle avait été communiquée aux principaux magistrats du parlement de Paris; c'était de concert avec eux que les lettres patentes avaient été dressées, que les conclusions de M. d'Aguesseau, procureur-général, avaient été arrêtées, et que le réquisitoire de M. Joly-de-Fleury, avocat-général, avait été rédigé.

Aussi M. Joly-de-Fleury, après avoir donné les plus grands éloges au zèle et à la piété de Louis XIV contre les erreurs anciennes et nouvelles, fit observer au parlement que la forme extérieure de la constitution *unigenitus* ne présentait aucune de ces clauses familières à la cour de Rome, et contre lesquelles les tribunaux français étaient dans l'usage de réclamer; il se borna à demander, selon le style ordinaire, *la réserve générale de nos droits et de nos maximes;* il voulut seulement, dans son réquisitoire, aller au devant des fausses conséquences que l'on pourrait induire de la condamnation des propositions sur *les excommunications*,

pour empêcher qu'on ne voulût, à la faveur de cette condamnation, « *ou refuser aux évêques* » *le pouvoir des clefs*, *ou que les ex-commu-* » *nications injustes pussent suspendre l'ac-* » *complissement des devoirs les plus essentiels* » *et les plus indispensables.* » L'instruction publiée par l'assemblée du clergé avait déjà enlevé aux esprits inquiets ce prétexte d'opposition par des explications si claires et si précises, qu'elles avaient satisfait tous ceux qui apportaient de la bonne foi dans ces sortes de discussions.

Le cardinal de Noailles aurait pu absolument se borner à ne pas accepter la constitution; mais il se laissa encore entraîner à une démarche qui acheva de prouver jusqu'à quel point il était sorti des bornes de sa circonspection naturelle, et se laissait asservir par le parti dont il s'était rendu l'instrument plutôt que le chef. Il publia, le 25 février 1714, un mandement par lequel il renouvelait la condamnation qu'il avait déjà portée contre le livre du père Quesnel, le 28 septembre précédent, et défendait en même temps, *sous peine de suspense*, de recevoir dans son diocèse la bulle *unigenitus* sans son autorité. Il offrait peut-être le premier exemple dans l'église d'un évêque qui eût défendu, *sous peine de suspense*, de recevoir un jugement dogmatique prononcé par le St.-Siège, accepté

par la presqu'universalité des évêques, revêtu de l'autorité du roi, et enregistré dans tous les parlements.

Il est douteux que le cardinal de Noailles se fût permis un acte aussi irrégulier, s'il eût moins compté sur la religieuse modération de Louis XIV, sur le crédit de sa famille, et sur l'intérêt que madame de Maintenon continuait à prendre à lui, malgré le peu de déférence qu'il montrait à suivre ses avis et ses conseils.

Ainsi, on avait vu en deux ans ce prélat refuser obstinément de condamner le livre du père Quesnel, et engager sa soumission au jugement que le pape en porterait; et ensuite condamner ce même livre et rejeter le jugement que le pape en avait porté. Par une suite des mêmes inconséquences, il fit remettre aux docteurs de la faculté de théologie de Paris son mandement, du 25 février 1714, par lequel il avait défendu de recevoir la bulle *unigenitus*, et il déclara le lendemain qu'il n'avait pas entendu les comprendre dans son ordonnance.

Aussitôt que la constitution *unigenitus* eut été acceptée par l'assemblée du clergé et revêtue de lettres patentes enregistrées, le roi la fit adresser à tous les évêques de France. Cent dix évêques l'acceptèrent purement et simplement; douze ou treize seulement refusèrent de l'accepter, ou ne l'acceptèrent qu'avec des

explications. Mais ce qui est remarquable, c'est que tous ceux qui refusaient de la recevoir, à l'exception d'un seul (1), prononçaient en même temps la condamnation du livre du père Quesnel. On pouvait s'étonner avec raison d'une opposition si vive à un jugement qui ne faisait que condamner un livre qu'ils condamnaient eux-mêmes. En supposant même qu'ils apperçussent de bonne foi des difficultés dans quelques dispositions de la bulle, comment des évêques, et surtout des évêques catholiques, pouvaient-ils croire leur conscience engagée à résister à un jugement revêtu de toutes les formes canoniques. On demande à tous les esprits sages et raisonnables si de pareils motifs pouvaient mériter que des évêques exposassent l'église aux dangers d'un schisme et l'état à des divisions interminables.

Mandement de Fénélon sur la constitution *unigenitus*.

Parmi les mandements que publièrent les évêques de France pour accepter la constitution *unigenitus*, celui qui obtint, sans aucune comparaison, l'approbation la plus générale et la plus éclatante fut le mandement de Fénélon. Il fut même obligé d'en publier deux, l'un pour la partie de son diocèse soumise à la France, et l'autre pour la partie du diocèse de Cambrai

(1) L'évêque de Mirepoix.

que le traité d'Utrecht (1) venait de placer sur la domination de l'empereur.

C'est dans ce second mandement (2) que Fénélon s'abandonne, avec la plus touchante effusion, à tous ses sentiments de vénération, de fidélité et d'obéissance filiale pour l'église romaine; c'est là qu'on lit cette éloquente et religieuse apostrophe à la chaire de St.-Pierre.

« O église romaine! ô cité sainte! ô chère et » commune patrie de tous les vrais chrétiens! » il n'y a en Jésus-Christ, ni grec, ni scythe, » ni barbare, ni juif, ni gentil; tout est fait un » seul peuple dans votre sein, tous sont concitoyens de Rome, et tout catholique est ro- » main. La voilà cette grande tige qui a été » plantée de la main de Jésus-Christ. Tout ra- » meau qui en est détaché se flétrit, se dessèche » et tombe. O mère! quiconque est enfant de » Dieu est aussi le vôtre; après tant de siècles » vous êtes encore féconde. O épouse! vous » enfantez sans cesse à votre époux dans toutes » les extrémités de l'univers; mais d'où vient » que tant d'enfants dénaturés méconnaissent » aujourd'hui leur mère, s'élèvent contre elle, » et la regardent comme une marâtre? D'où » vient que son autorité leur donne tant de

(1) Conclu en 1713.

(2) Du 9 juin 1714.

» vains ombrages? Quoi! le sacré lien de l'uni-
» té, qui doit faire de tous les peuples un seul
» troupeau, et de tous les ministres un seul
» pasteur, sera-t-il le prétexte d'une funeste
» division? Serions-nous arrivés à ces derniers
» temps *où le fils de l'homme trouvera à peine*
» *de la foi sur la terre?* Tremblons, mes très
» chers frères, tremblons que le *règne de Dieu*,
» dont nous abusons, *ne nous soit enlevé*, et
» ne passe à d'autres nations *qui en porteront*
» *les fruits*. Tremblons, humilions-nous, de
» peur que Jésus-Christ ne transporte ailleurs
» *le flambeau* de la pure foi, et qu'il ne nous
» laisse dans les ténèbres dues à notre orgueil.
» O église! d'où Pierre *confirmera à jamais*
» *ses frères, que ma main droite s'oublie*
» *elle-même, si je vous oublie jamais! Que*
» *ma langue se sèche et devienne immobile*
» *si vous n'êtes pas, jusqu'au dernier soupir*
» *de ma vie, le principal objet de ma joie et*
» *de mes cantiques!* »

Lorsque Fénélon exhalait, avec ces expressions touchantes, les sentiments de son âme oppressée par la perspective des malheurs qui menaçaient l'église de France; lorsqu'il consignait, dans cette espèce de testament solennel, la déclaration de sa religieuse fidélité et de son attachement inviolable au centre de l'unité catholique, il aurait pu adresser aux fidèles

confiés à ses soins le même langage que Bossuet adressa autrefois à la France entière, en terminant sa carrière oratoire : « Agréez ces derniers » efforts d'une voix qui vous fut connue...... » C'est au troupeau que je dois nourrir de la » parole de vie que je consacre les restes d'une » voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

Ce mandement de Fénélon fut en effet le dernier acte de son ministère apostolique. Fénélon n'eut pas la consolation de voir la fin des troubles de l'église ; mais il eut au moins celle de n'être pas témoin des scènes scandaleuses qui suivirent sa mort et celle de Louis XIV.

Ce prince avait employé tous les moyens de persuasion, qui étaient en son pouvoir, pour ramener le cardinal de Noailles à des sentiments et à une conduite plus conformes au caractère dont il était revêtu dans l'église et à la haute piété dont il faisait profession. Les cardinaux de Rohan et de Bissy (1), qu'il avait chargés de cette négociation, étaient portés par inclination à seconder ses vues de douceur et de ménagement ; et le désir de plaire à madame de Maintenon favorisait encore leurs dispositions naturelles ; ils se flattèrent assez long-temps de fixer les éternelles variations du

(1) Ce dernier n'était encore qu'évêque de Meaux.

cardinal; mais soit indécision de caractère, soit espoir d'un changement prochain, que l'âge et la décadence de la santé de Louis XIV laissaient assez entrevoir (1), il échappait sans cesse à ses propres engagements et à l'influence des sages inspirations de ses amis, de sa famille et de ses collègues les plus respectables. Sa destinée, tant qu'il vécut, fut d'avancer, de reculer et de varier sans cesse jusqu'aux derniers moments de sa vie; il la finit par accepter cette même constitution *unigenitus* qu'il avait si souvent contredite et rejetée.

Lorsque les cardinaux de Rohan et de Bissy eurent acquis la triste conviction de l'inutilité de leurs démarches, Louis XIV prit la résolu-

(1) L'indiscrétion des amis et des confidents les plus intimes du cardinal de Noailles, a fait connaître dans la suite que ce prélat n'avait voulu en effet qu'*amuser les négociateurs*, parce qu'il attendait tout du bénéfice du temps. On lit dans le journal de l'abbé d'Orsanne, grand vicaire et principal conseiller du cardinal: « Il était persuadé qu'il n'avait rien de mieux à faire » que d'amuser les négociateurs, et que cette affaire n'était pas » de nature à se gâter en se prolongeant. »

Il suffit de lire ce même journal de l'abbé d'Orsanne, dont le témoignage ne peut pas être suspect, pour se faire une idée de l'état de discrédit et d'inconsidération où le cardinal de Noailles passa les dernières années de sa vie. L'opinion de sa faiblesse et de ses variations était si établie, que ceux même qui le gouvernaient, lui faisaient signer d'avance des actes révocatoires des actes qu'il pourrait signer dans la suite.

tion de faire usage de tous les moyens, que les lois de l'église et de l'état mettaient à sa disposition, pour réprimer le scandale d'une résistance aussi publique et qui n'était pas sans danger pour la tranquillité du royaume.

Mais il restait de grandes difficultés dans le choix de ces moyens. Nous avons un mémoire manuscrit de Fénélon où il discute, avec beaucoup de détail et de sagesse, les avantages et les inconvénients des formes usitées jusqu'alors dans l'église pour le jugement des évêques.

Il rejette d'abord la voie *des commissaires du pape*, toujours odieuse à l'église de France, et qui aurait éprouvé la plus vive opposition de la part des tribunaux du royaume.

Celle *des conciles provinciaux* était plus canonique et plus analogue à l'esprit des libertés de l'église gallicane; mais elle présentait par la nature des circonstances des difficultés presqu'insurmontables.

Fénélon finissait son mémoire par se décider pour *un concile national* qui aurait réuni le grand avantage de rappeler l'ancienne discipline ecclésiastique, de concilier tous les droits et toutes les prétentions, de respecter tous les privilèges et tous les intérêts, et d'écarter toutes les objections.

Nous ne savons pas si ce mémoire fut demandé à Fénélon de l'aveu du gouvernement,

et s'il influa sur sa décision; il est au moins bien certain que Louis XIV donna la préférence à l'avis qui y était indiqué; il envoya même M. Amelot à Rome, pour concerter avec le pape tous les arrangements nécessaires pour la convocation d'*un concile national* en France; cette négociation éprouva de longs délais, et la mort de Louis XIV changea entièrement la face des affaires.

Ce fut dans l'intervalle des négociations entamées avec Rome, au sujet *du concile national*, que Fénélon sentit tous les embarras de la position où les circonstances l'avaient placé. Le rang qu'il tenait dans l'église de France, l'éclat de sa réputation, le rôle qu'il avait joué dans les controverses qui devaient être le principal objet du concile national, ne permettaient pas de douter qu'il ne fût appelé dans une assemblée composée de tous les évêques de France, et qu'il n'y obtînt l'influence que ses vertus et ses talents devaient lui assurer. Nous avons même des lettres des cardinaux de Rohan et de Bissy qui attestent toute la confiance qu'ils plaçaient dans le secours de son intervention.

Mais moins Fénélon pouvait se dissimuler à lui-même combien sa voix aurait de prépondérance dans le concile national, plus il se sentait retenu par des motifs de délicatesse et de bienséance qui lui laissaient une extrême répu-

guance pour prêter son ministère à la dégradation du cardinal de Noailles. Ses longs démêlés avec ce prélat avaient fait un grand éclat dans l'église, dans la France, dans toute l'Europe, et il prévoyait que la haine et l'envie se plairaient à attribuer à la vengeance et à d'anciens ressentiments l'exercice d'un ministère pénible et rigoureux.

Nous trouvons, dans une lettre que Fénélon écrivait à l'abbé de Beaumont, son neveu, six semaines avant sa mort, une peinture naïve et fidèle des agitations et des anxiétés où le plongeait ce combat douloureux d'un ministère forcé, avec ces sentiments de délicatesse dont une âme, telle que celle de Fénélon, ne pouvait s'affranchir sans de violents efforts.

« Le concile national pourra bien manquer; » mais si on le tenait, et si j'étais convoqué » selon la règle, comme tous les autres, qu'est-» ce que je devrais faire? Je serais sensiblement » affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme » qui m'a exécuté autant qu'il l'a pu. Ce per-» sonnage aurait un air de vengeance et serait » un prétexte de m'imputer une conduite très » odieuse. D'un autre côté, je me dois à l'église » dans un si pressant besoin. Si je croyais que » tout allât bien, je serais ravi que tout se fît » sans moi; mais si le concile se trouvait dans » un grand péril de trouble et de partage, où je

Lettre de Fénélon à l'abbé de Beaumont, 26 nov. 1714. (Manuscrits.)

» pusse n'être pas tout à fait inutile, je me » livrerais, supposé qu'on me désirât véritable- » ment; après quoi je reviendrais ici par le plus » court chemin. Raisonnez là dessus avec le très » petit nombre de personnes dignes de la plus » intime confiance. Pour moi, je vais bien prier » Dieu. »

Il écrivait sur le même sujet à un de ses amis : « La plupart des gens peuvent s'imaginer » que j'ai une joie secrette et maligne de ce » qui se passe; mais je me croirais un démon si » je goûtais une joie si empoisonnée, et si je » n'avais pas une véritable douleur de ce qui » nuit tant à l'église. Je vous dirai même, par » une simplicité de confiance, ce que d'autres » que vous ne croiraient pas facilement, c'est » que je suis véritablement affligé pour la per- » sonne de M. le cardinal de Noailles. Je me » représente ses peines; je les ressens pour lui; » je ne me ressouviens du passé que pour me » rappeler toutes les bontés dont il m'a honoré » pendant tant d'années. Tout le reste est effa- » cé, Dieu merci, de mon cœur; rien n'y est » altéré; je ne regarde que la seule main de » Dieu qui a voulu m'humilier par miséricorde. » Dieu lui-même est témoin des sentiments de » respect et de zèle qu'il met en moi pour ce » cardinal. La piété, que j'ai vue en lui, me » fait espérer qu'il se vaincra lui-même pour

» rendre le calme à l'église et pour faire taire » tous les ennemis de la religion. Son exemple » ramènerait d'abord les esprits les plus indo- » ciles et les plus ardents. Ce serait pour lui » une gloire singulière dans tous les siècles; » je prie tous les jours pour lui à l'autel avec » le même zèle que j'avais il y a vingt ans. »

Il paraît que plusieurs personnes d'un grand poids, sincèrement affligées du schisme qui commençait à s'établir dans l'église de France, s'étaient persuadées qu'aucun évêque n'était plus capable que Fénélon de réunir tous les esprits par la douceur de son caractère, l'influence de ses vertus et la supériorité de son génie; elles crurent sans doute entrevoir qu'il ne serait pas impossible d'écarter les obstacles qui le tenaient encore éloigné de la cour, et de le placer à la tête d'une négociation dont le succès devait le combler de gloire, en assurant la paix de l'église et de l'état; elles imaginèrent en conséquence de sonder ses dispositions avant d'hasarder des démarches plus décisives.

Fénélon se contenta de répondre avec simplicité et modestie à des ouvertures si séduisantes pour un cœur vertueux, et si flatteuses pour l'amour-propre d'un homme que la gloire de jouer un grand rôle aurait pu éblouir : « J'avoue, écrivait-il, qu'un homme, qui aurait » le goût des affaires, accepterait plus facile-

» ment les propositions que vous me pressez
» d'accepter. Mais je n'ai pas assez bonne
» opinion de moi pour oser espérer de rétablir
» la paix dans l'église, comme vous voulez que
» je l'entreprenne. Je ne veux point faire le
» grand personnage que vous me proposez;
» c'est M. le cardinal de Noailles qui doit réta-
» blir la paix dans l'église. Je ne sais aucun
» secret; mais j'ose assurer qu'il la rétablira
» quand il voudra y réussir; elle est encore
» dans ses mains. Je lui en souhaite la gloire et
» le mérite devant Dieu et devant les hommes.
» Je mourrais content si je l'avais vu de loin
» achever ce grand ouvrage. »

Il est difficile de croire que Fenélon eût réussi à obtenir du cardinal de Noailles ce que ce prélat avait refusé à Louis XIV, à madame de Maintenon, à toute sa famille qu'il chérissait tendrement. On a vu d'ailleurs l'extrême prévention qu'il avait conçue depuis long-temps contre Fénélon, et que les derniers évènements avaient portée jusqu'à une espèce d'irritation. Ainsi, c'était plutôt un vœu inspiré par l'amour de la religion et de la paix à des hommes bien intentionnés, qu'un plan arrêté ou qu'un commencement de négociation. Il paraît même peu vraisemblable que ces ouvertures eussent été suggérées de concert avec la cour. Madame de Maintenon avait alors donné toute sa confiance

pour les affaires de l'église à l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissi, et il est permis de douter, comme nous l'avons déjà dit, que le cardinal de Bissi ait désiré l'intervention d'un collègue dont l'éclat et la réputation auraient pu éclipser sa faveur naissante. Ce n'est pas que le cardinal de Bissi ne fît profession de la plus grande estime pour Fénélon et n'eût même souvent recours à ses lumières; leur correspondance, dont nous avons les pièces originales entre les mains, nous en offre des preuves fréquentes; mais on peut soupçonner, sans un excès de malignité, que le cardinal de Bissi préférait de consulter Fénélon fixé à Cambrai, plutôt que de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques à Versailles.

Au reste, il n'eut besoin d'employer aucune manœuvre pour écarter un concurrent aussi distingué; il lui suffisait d'abandonner Louis XIV et madame de Maintenon à leurs dispositions naturelles; elles étaient toujours aussi peu favorables à Fénélon qu'à l'époque où les affaires du quiétisme avaient aigri madame de Maintenon, et que le *Télémaque* avait ulcéré Louis XIV contre Fénélon.

Il est vrai que dans les derniers temps on avait eu le courage extrême de prononcer quelquefois son nom devant ce monarque, sans retrouver sur son visage des traces aussi pro-

fondes de l'émotion pénible que ce nom seul y laissait d'abord apercevoir; mais jamais on n'en avait obtenu une seule parole qui indiquât un retour de bienveillance ou le plus faible désir de le rapprocher de lui. Je sais qu'on a imprimé dans quelques mémoires, et même dans des histoires de Fénélon, que Louis XIV, en apprenant sa mort, s'était écrié, avec un sentiment de regret: « *Il nous manque bien au besoin.* » Mais nous ne voyons rien dans les lettres et les papiers qui sont entre nos mains, et qui se rapportent à cette époque, qui appuie la vérité de cette anecdote. D'ailleurs, cette expression, assez vague et assez générale, pouvait indiquer le regret de perdre un évêque qui servait utilement la religion par ses écrits, sans déceler une intention réelle de le rappeler à la cour et de lui accorder une influence marquée dans les affaires de l'église. Nous trouvons au contraire, dans nos manuscrits, une preuve bien récente de l'opposition très décidée de Louis XIV et de madame de Maintenon à le laisser seulement approcher de Paris.

Madame de Chevry, nièce de Fénélon, et à laquelle il était tendrement attaché, tomba dangereusement malade dans le cours de l'année 1713. On fit, à son insu, des démarches auprès du ministre, pour obtenir, de la bonté du roi, qu'un oncle pût venir rendre des soins

à une nièce chérie dans une circonstance aussi touchante. On était d'autant plus fondé à en espérer le succès, qu'il ne s'agissait que d'un voyage très court à Paris, et que les ennemis de Fénélon n'avaient plus alors aucun ombrage à prendre de son crédit et de son ascendant sur M. le duc de Bourgogne qui n'existait plus. On ne sait pas jusqu'à quel point ces premières ouvertures avaient été suivies; mais on ne peut guère douter qu'elles n'eussent été repoussées avec une sévérité qui déconcerta le zèle de celui qui les avait hasardées. C'est ce qu'il est facile de reconnaître par la lettre que Fénélon se crut obligé d'écrire au ministre pour désavouer une démarche indiscrète à laquelle il n'avait aucune part; on voit même qu'elle ne venait point de ses amis; ils étaient trop instruits de ses véritables dispositions, et peut-être des obstacles insurmontables qui s'opposaient à son retour, pour ne pas s'interdire des sollicitations qui ne convenaient ni aux principes de Fénélon, ni à cette sorte de dignité qu'il avait su répandre sur sa disgrâce.

« Je viens d'apprendre, monsieur, mandait » Fénélon au ministre, *qu'une personne incon-* » *nue* vous écrivit, il y a quelques mois, pour » vous supplier de parler au roi, *afin que je* » *pusse aller à Paris voir ma nièce, qui était* » *alors très malade.* Je comprends bien qu'on

Lettre de Fénélon à M. Voisin, ministre de la guerre, 4 août 1713. (Manuscrits.)

» pourra ne me croire point sur ma parole, » quand je dirai que je n'ai eu aucune con- » naissance de cette demande, et que j'aurais » tâché de l'empêcher si j'en avais été averti. » On pourra même penser que je ne la désavoue » maintenant qu'à cause qu'elle n'a pas réussi; » mais je me livre à tout ce qu'on voudra penser » de moi. Dieu sait combien je suis éloigné de » tous ces détours. De plus, j'ose dire, mon- » sieur, que ma conduite ne ressemble guère » à ces empressements indiscrets. Je sais, Dieu » merci, demeurer en paix et en silence, sans » faire une tentative si mal mesurée. Personne, » sans exception, n'a jamais poussé plus loin » que moi la vive reconnaissance pour les bien- » faits du roi, le profond respect qui lui est dû, » l'attachement inviolable à sa personne et le » zèle ardent pour son service. Mais personne » n'a jamais été plus éloigné que moi de toute » inquiétude et de toute prétention mondaine. » Je prie Dieu tous les jours pour la précieuse » vie de sa majesté. Je sacrifierais avec plaisir » la mienne pour prolonger ses jours; que ne » ferais-je point pour lui plaire; mais je n'ai ni » vue, ni goût pour me rapprocher du monde; » je ne songe qu'à me préparer à la mort, en « tâchant de servir l'église le reste de ma vie » dans la place où je me trouve. Au reste, je » ne prends point, monsieur, la liberté de vous

» rendre compte de tout ceci dans l'espérance
» que vous aurez la bonté de vous en servir
» pour faire ma cour; vous pouvez le suppri-
» mer si vous le jugez à propos; je ne désire
» rien dans ce monde plus fortement que de
» remplir tous mes devoirs envers sa majesté
» avec un zèle à toute épreuve; j'ai toujours
» été également dans cette disposition; mais
» je n'y suis excité par aucun interêt humain.
» Les bienfaits passés, dont je suis comblé, me
» suffisent, sans chercher pour l'avenir aucun
» agrément dont je puisse être flatté. C'est avec
» un vrai dévouement que je suis, monsieur....

Fénélon était devenu si étranger à tout sentiment d'une ambition profâne, et à la pensée d'aller se rejeter au milieu des orages et des intrigues des cours, qu'il n'était plus alors occupé que de se séparer presqu'entièrement du monde et des affaires. Sa santé déclinait sensiblement, et ses forces ne pouvaient plus suffire aux devoirs indispensables de son ministère. Il écrivait à l'abbé de Beaumont « J'ai de » quoi me tuer par les confirmations innombrables et par les visites continuelles des » paroisses de mon diocèse. » C'est ce qui lui avait fait naître l'idée de demander un coadjuteur, pour le soulager dans ses fonctions les plus pénibles. « Mais il préférait de quitter sa

Lettre du 26 nov. 1714. (Manuscrits.)

Fénélon pense à se donner un coadjuteur.

» place, plutôt que de se laisser donner un » coadjuteur qu'il ne connût pas à fond, et » qu'il n'eût pas éprouvé pendant un temps » assez considérable en le faisant travailler avec » lui. C'est une épreuve difficile, ajoutait-il, et » qui renvoie peut-être la conclusion un peu » loin. Quant à ma démission absolue, les temps » orageux où nous sommes m'en éloignent, et » ceux, dont nous sommes menacés, pourront » ne m'en rapprocher pas. Il faudrait avoir les » noms et les qualités des sujets sur lesquels » on pourrait jeter les yeux pour la coadju- » torerie. »

Les informations qu'il avait prises, et qu'il avait fait prendre avec le scrupule le plus religieux, l'avaient à peu près décidé à fixer son choix sur le jeune abbé de Tavanes, depuis évêque de Châlons-sur-Marne, archevêque de Rouen et cardinal. Le nom que portait l'abbé de Tavanes, les qualités qu'il annonçait et l'esprit de sagesse qu'il montra constamment pendant le cours de sa vie, dans les grandes places auxquelles il fut élevé, convenaient en effet à un siége aussi important que celui de Cambrai et pouvaient le rendre un digne successeur de Fénélon. Fénélon avait mis un tel secret dans ses démarches que l'abbé de Tavanes ignora lui-même le vœu honorable qu'on avait formé

pour lui, jusqu'au moment où le marquis de Fénélon publia (en 1734) un précis de la vie de son oncle.

Mais la providence avait décidé que Fénélon ne verrait ni la fin des troubles de l'église, ni les commencements d'un gouvernement où ses principes, son caractère, ses vertus et ses mœurs auraient été dans la plus violente opposition avec les maximes qui commençaient à prévaloir. D'ailleurs, il était peut-être dans l'ordre de la nature qu'un homme, qui n'avait vécu que pour l'amitié, n'eût pas la force de survivre à tous les amis qui avaient fait le bonheur et la consolation de sa vie. Dans le court intervalle de quelques années, Fénélon eut à pleurer la mort de ses amis les plus chers. Le premier coup qui frappa son cœur fut celui qui lui enleva l'abbé de Langeron (1). Ils avaient passé ensemble les jours heureux et paisibles de leur première jeunesse; le zèle de la religion et l'amour de l'étude les avaient associés aux mêmes travaux dans un âge plus avancé; appelés l'un et l'autre à la cour pour l'éducation du duc de Bourgogne, ils étaient parvenus à orner ce jeune prince de toutes les vertus que la nature semblait lui avoir refusés, et ils avaient dirigé l'ardeur de son génie vers tous les genres

Fénélon perd en peu de temps tous ses amis.

(1) Le 10 novembre 1710.

de connaissances qui devaient en faire le roi le plus accompli. Fénélon et l'abbé de Langeron avaient trouvé dans le cœur de leur jeune élève la plus douce récompense de leurs travaux; et après M. de Beauvilliers et Fénélon, l'abbé de Langeron était celui de tous ses instituteurs que le duc de Bourgogne chérissait avec le plus de tendresse. Enveloppé dans la disgrâce de Fénélon, l'abbé de Langeron le suivit dans son exil et s'associa tout entier à ses destinées; jamais il ne ramena ses regards et ses pensées vers une cour trop peu reconnaissante; mais jamais il n'accusa son injustice par des regrets ou des plaintes; il n'avait vécu à Versailles que pour Fénélon, il vivait avec Fénélon à Cambrai; il ne manquait rien à son cœur; plus heureux que Fénélon il n'eut pas le malheur de lui survivre, et il eut le bonheur de mourir entre ses bras.

Lettre de Fénélon sur la mort de l'abbé de Langeron.

La religion pouvait seule adoucir, dans le cœur de Fénélon, le sentiment d'une perte aussi cruelle. L'impression de cette tristesse religieuse se fait sentir dans la lettre qu'il écrivit à une amie de l'abbé de Langeron: « Je n'ai point » la force que vous m'attribuez, madame; j'ai » ressenti la perte irréparable que j'ai faite avec » un attachement qui montre un cœur bien » faible; maintenant mon imagination est un » peu appaisée; et il ne me reste qu'une amer-

» tume et une espèce de langueur intérieure;
» mais l'adoucissement ne m'humilie pas moins
» que la douleur; tout ce que j'ai éprouvé dans
» ces deux états n'est qu'imagination et amour-
» propre. J'avoue que je me suis pleuré en
» pleurant mon ami, qui faisait la douceur de
» ma vie et dont la privation se fait sentir à tout
» moment. Je me console comme je me suis
» affligé par la lassitude de la douleur et par
» besoin de soulagement. L'imagination, qu'un
» coup si imprévu avait saisie et troublée, s'y
» accoutume et se calme. Hélas! tout est vain
» en nous, excepté la mort à nous mêmes, que
» la grâce y opère. Au reste, ce cher ami est
» mort avec une vue de sa fin, qui était si
» simple, si paisible, que vous en auriez été
» attendrie. Lors même que sa tête se brouillait
» un peu, ses pensées étaient toutes de foi, de
» docilité, de patience et d'abandon à Dieu; je
» n'ai rien vu de plus édifiant et de plus aima-
» ble. Je vous raconte tout ceci, pour ne vous
» représenter point ma tristesse, sans vous par-
» ler *de cette joie de la foi*, dont nous parle
» St.-Augustin, et que Dieu m'a fait sentir en
» cette occasion. Dieu a fait sa volonté, il a
» préféré le bonheur de mon ami à ma conso-
» lation. Je manquerais à Dieu et à mon ami
» même, si je ne voulais pas ce que Dieu a
» voulu; dans ma plus vive douleur je lui ai

» offert celui que je craignais de perdre. »

Malgré cette résignation religieuse, la nature rappelait toujours au cœur de Fénélon le souvenir d'un ami si cher. Les amis qui lui restaient surprenaient souvent les larmes qui s'échappaient involontairement de ses yeux, lorsqu'on venait à prononcer devant lui le nom de l'abbé de Langeron, ou lorsque des circonstances, qui se représentaient trop souvent, lui retraçaient la mémoire d'un ami si tendre et si fidèle.

Les larmes, que la mort de l'abbé de Langeron avait fait répandre à Fénélon, coulaient encore, lorsque quinze mois après il eut à pleurer la mort du duc de Bourgogne. Ce n'était pas sans doute un ami de tous les jours et de tous les moments qu'il perdait; mais c'était l'enfant de ses soins et de sa tendresse; c'était le chef-d'œuvre le plus accompli que la main des hommes, conduite par le génie et la vertu, eût encore montré à la terre; c'était l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances de Fénélon; c'était le bonheur de plusieurs générations; c'étaient les destinées de la France, et peut-être celles d'une auguste famille, ensevelies pour jamais dans le tombeau. A ce coup terrible, *tous les liens de Fénélon furent rompus*, et il sentit qu'il restait étranger sur la terre.

Il avait encore deux amis bien chers; et

quoiqu'il en fût séparé depuis tant d'années, ils étaient toujours présents à sa pensée et nécessaires à son cœur par cette tendre union que l'estime et le goût avait formée, et que la religion avait cimentée par un attrait plus puissant et plus durable que toutes les affections humaines.

Mort du duc de Chevreuse.

Nous avons eu si souvent occasion de parler du duc de Chevreuse et de ses relations intimes avec Fénélon, qu'on n'aura pas de peine à comprendre combien Fénélon dut être accablé de douleur en perdant un ami, que rien ne pouvait remplacer auprès de lui. L'esprit, les lumières, des connaissances très-étendues dans tous les genres, la probité la plus délicate, une fidélité à toute épreuve, une activité que rien ne fatiguait, une patience que rien ne rebutait, une confiance sans bornes; tout contribuait à faire du duc de Chevreuse l'ami le plus inappréciable qui ait peut-être jamais existé. Fénélon était pour lui un ami, un père, un conseil, un oracle; il n'avait pas un sentiment, une pensée, un vœu qu'il ne soumît à ses inspirations; il le consultait sur ses affaires domestiques, comme sur les affaires publiques; sur ses relations de société, comme sur les controverses religieuses; il était le correspondant habituel de Fénélon, et son intermédiaire nécessaire entre le duc de Bourgogne et M. de Beauvilliers.

On a vu par les mémoires politiques et ecclésiastiques, que nous avons rapportés, jusqu'où s'étendait cette confiance, et tous les objets importants qu'elle embrassait. Le duc de Chévreuse ne survécut que neuf mois à M. le duc de Bourgogne; il mourut le 5 novembre 1712.

« J'ai le cœur toujours malade (1) (écrivait Fénélon à M. de Beauvilliers (2), quelques semaines après la mort du duc de Chevreuse), » j'ai le cœur toujours malade depuis la perte » irréparable du P. P. (le duc de Bourgogue), » et celle du cher tuteur (le duc de Chevreuse) » a rouvert toutes mes plaies. Dieu soit béni! » adorons ses desseins impénétrables. Je mour» rai, comme je vis, vous étant dévoué avec » une reconnaissance et un zèle sans bornes ».

Fénélon s'efforçait en vain de soulever le poids accablant qui oppressait son âme flétrie par la douleur. Une providence sévère dénouait successivement tous les liens qui l'attachaient encore à la terre; il en était quelquefois à désirer, que plus miséricordieuse dans sa sévérité même,

(1) 26 décembre 1712.

(2) Le dernier historien de Fénélon (le père Querbeuf) a fait une méprise remarquable au sujet de la mort des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; il fait survivre le duc de Chevreuse au duc de Beauvilliers. Il lui était cependant bien facile de vérifier que le duc de Chevreuse était mort le 5 novembre 1712, et que le duc de Beauvilliers ne mourut que le 31 août 1714.

la providence appelât en même temps à elle tous les amis vertueux.

« Les vrais amis (écrivait-il dans ces tristes moments où tout son courage cédait aux émotions trop légitimes de la nature), les vrais » amis font notre plus grande douleur et notre » plus grande amertume. On serait tenté de dé» sirer que tous les bons amis s'attendissent » pour mourir ensemble le même jour. Ceux » qui n'aiment rien voudraient enterrer tout » le genre humain les yeux secs et le cœur » content; *ils ne sont pas dignes de vivre*. Il » en coûte beaucoup d'être sensible à l'amitié; » mais ceux qui ont cette sensibilité, seraient » honteux de ne l'avoir pas; *ils aiment mieux* » *souffrir que d'être insensibles* ».

Fénélon ne retrouvait de véritables forces que dans ces pensées consolantes, que la religion seule peut présenter, pour adoucir les peines de la vie.

« Unissons-nous (écrivait-il à la duchesse de Chevreuse, inconsolable de la mort d'un époux, dont elle n'avait pas été séparée un seul jour dans le cours de leur longue et respectable association), unissons-nous de cœur » à celui que nous regrettons, il ne s'est pas » éloigné de nous, en devenant invisible. Il » nous voit, il nous aime, il est touché de nos » besoins. Arrivé heureusement au port, il prie

» pour nous, qui sommes encore exposés au
» naufrage. Il nous dit d'une voix secrète:
» hâtez-vous de nous rejoindre. Les purs es-
» prits voient, entendent, aiment toujours
» leurs vrais amis dans leur centre commun.
» Leur amitié est immortelle comme sa source.
» *Les incrédules n'aiment qu'eux-mêmes, ils*
» *devraient se désespérer de perdre à jamais*
» *leurs amis;* mais l'amitié divine change la so-
» ciété visible dans une société de pure foi; elle
» pleure; mais en pleurant, elle se console par
» l'espérance de rejoindre ses amis dans le pays
» de la vérité, et dans le sein de l'amour même ».

Mort du duc de Beauvilliers.

Un ami restait à Fénélon, et c'était celui, dont le nom, le rang, les dignités, les vertus et la réputation avaient répandu le plus d'éclat sur la vie de Fénélon. C'était celui qui lui avait ouvert la carrière des honneurs, de la gloire, nous dirions, de la fortune, si la fortune avait pu être comptée pour quelque chose par deux hommes, tels que M. de Beauvilliers et Fénélon. C'était celui dont l'amitié ferme et courageuse avait bravé tous les orages de la cour, et résisté à l'amitié même de Louis XIV, pour rester fidèle à Fénélon proscrit et malheureux. Ils vécurent et moururent unis l'un à l'autre par tous les sentiments d'une religion éclairée et d'une piété tendre et affectueuse, par le goût de toutes les vertus, et par la plus douce conformité de

caractère, de mœurs et de principes. Rien ne put altérer leur estime et leur confiance mutuelle. Du fond de son exil, l'archevêque de Cambrai fut toujours le guide et le conseil du duc de Beauvilliers.

Le jour où Fénélon reçut ordre de quitter la cour, fut le dernier où il vit son vertueux ami; ils y avaient passé huit ans ensemble, et ils vécurent dix-sept ans séparés. Les dernières années de la vie de M. de Beauvilliers ne furent marquées que par des malheurs; il perdit en 1705, dans l'intervalle de huit jours, ses deux fils, les seuls qui lui restaient. Il vit mourir en 1712 le duc de Bourgogne son élève, qui avait pour lui tout le respect et toute la déférence d'un fils, et la confiance de l'ami le plus tendre et le plus reconnaissant; à la fin de cette même année 1712, la mort lui enleva le duc de Chevreuse, son beau-frère, à qui il était uni par une affection, peut-être sans exemple à la cour, et avec lequel il avait la douce habitude de passer tous les jours de sa vie. Fénélon lui restait encore; mais il ne pouvait pas même avoir la consolation d'embrasser cet ami si cher, et de répandre les douleurs de son âme dans la sienne. Il n'était pas étonnant que tant de pertes irréparables, qui s'étaient succédées si rapidement, eussent achevé de détruire sa santé faible et délicate.

Fénélon n'était que trop averti du danger qui

menaçait l'existence d'un ami, sur lequel étaient venues se réunir toutes ses affections, depuis que la mort avait frappé tout ce qui lui était le plus cher. Sa tendre sollicitude pour M. de Beauvilliers le portait à lui recommander les soins et les ménagements les plus délicats. « Il lui écrivait : je vous conjure, mon bon » Duc, de ménager votre faible santé. Il vous » faut du repos d'esprit et de la gaîté, avec l'air » de l'exercice du corps. Je serais charmé si » j'apprenais dans la belle saison que vous » montassiez quelquefois à cheval pour vous » promener à Vaucresson. J'espère que la » bonne Duchesse vous pressera de le faire; » rien n'est meilleur; que ne donnerais-je point » pour votre conservation ».

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 25 décembre 1712. (Manuscrits.)

Mais rien ne pouvait distraire Fénélon de ses tristes pressentiments. Il les laisse percer jusques dans celles de ses lettres, où il ne nomme pas M. de Beauvilliers.

« *Je ne vis plus que d'amitié*, écrivait-il à » l'abbé de Beaumont; *et ce sera l'amitié qui* » *me fera mourir*. Je sens combien je vous » aime, et c'est ce qui m'alarme le plus; car » Dieu m'ôte les personnes que j'aime le plus. » Il faut que je les aime mal, puisque Dieu » tourne sa miséricorde ou sa jalousie à m'en » priver ».

Lettre de Fénélon à l'abbé de Beaumont, 22 mai 1714. (Manuscrits.)

Les inquiétudes de Fénélon n'étaient que

trop fondées. Après une maladie de langueur, causée par ses malheurs domestiques, par la mort si rapide et si imprévue du duc de Bourgogne, et par la pensée des troubles et des désordres, qui devaient suivre la mort de Louis XIV, le duc de Beauvilliers succomba le 31 août 1714, à l'âge de 66 ans; et Fénélon ne lui survécut que quatre mois. Ainsi disparut dans l'espace de moins de trois ans, cette société peut-être unique d'hommes vertueux, à laquelle un caractère religieux donnait quelque chose d'auguste et de sacré.

La mort de M. de Beauvilliers fut le dernier coup qui acheva d'écraser l'âme trop sensible de Fénélon; sa faible complexion ne put résister à l'impression d'une perte aussi accablante. Il ne vit, il ne voulut voir dans les scènes lugubres, que la mort si rapide de ses amis les plus chers, lui retraçait sans cesse, que l'ordre de la providence, qui avait brisé tous ses liens, pour ne lui laisser plus rien à regretter sur la terre, et l'avertir de tourner toutes ses pensées vers l'éternité. Il rassembla le peu de forces qui lui restaient, pour remplir les tristes devoirs de l'amitié envers madame de Beauvilliers; mais il s'efforçait en vain de lui inspirer un courage qu'il n'avait plus pour lui-même; à travers toutes les consolations par lesquelles il cherche à adoucir sa douleur, on démêle facilement un

pressentiment secret qu'il devait bientôt lui-même suivre son ami au tombeau.

La religion ne pouvait sans doute emprunter une voix plus touchante auprès de madame de Beauvilliers, que celle de l'ami le plus tendre de l'époux qu'elle regrettait; de celui qui avait été pendant trente ans son guide, son conseil, son maître dans la science du salut. Comment madame de Beauvilliers, qui avait partagé avec tant d'abandon, la confiance, la vénération, la religieuse soumission de son mari pour Fénélon, n'aurait-elle pas reconnu dans ses lettres cette même voix qu'elle était accoutumée à écouter depuis si long-temps comme l'interprète des desseins et des volontés du ciel. « Fénélon exhortait madame de Beauvilliers à élever ses regards vers celui qui peut seul appaiser la nature désolée; en qui nous retrouvons tout ce que nous avons perdu; qui nous le rend présent par la foi et par l'amour; qui nous montre que nous suivrons de près ceux qui nous précèdent, qui essuie nos larmes de sa propre main. »

Lettre de Fénélon à madame de Beauvilliers, 16 nov. 1714. (Manuscrits.)

« Dieu veuille mettre, Madame, au fond de votre cœur blessé sa consolation. La plaie est horrible; mais la main du consolateur a une vertu toute puissante. Non, il n'y a que les sens et l'imagination qui aient perdu leur objet. Celui que nous ne pouvons plus voir,

Le même à la même, 5 déc. 1714. (Manuscrits.)

» est plus que jamais avec nous; nous le trou» vons sans cesse dans notre centre commun; » il nous y voit; il nous y procure les vrais se» cours; il y connaît mieux que nous nos infir» mités, lui, qui n'a plus les siennes, et il de» mande les remèdes nécessaires pour notre » guérison. Pour moi, qui étais privé de le voir » depuis tant d'années, je lui parle, je lui ouvre » mon cœur, je crois le trouver devant Dieu, » et quoique je l'aie pleuré amèrement, je ne » puis croire que je l'aie perdu. Oh qu'il y a de » réalité dans cette société intime! »

Mais combien madame de Beauvilliers dut être profondément touchée, en recevant la dernière lettre que Fénélon ait peut-être écrite de sa main (1), et en y lisant ces paroles remarquables, qui annonçaient sa mort prochaine. « *Nous retrouverons bientôt ce que nous n'au-* » *rons point perdu; nous en approchons tous* » *les jours à grands pas; encore un peu, et il* » *n'y aura plus de quoi pleurer* ». Le premier janvier 1715, trois jours après la date de cette lettre, Fénélon tomba malade et mourut le 7 janvier (2).

(1) Le 28 décembre 1714.

(2) Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers survécurent assez long-temps à leurs maris, « et continuèrent dans leur » viduité les mêmes œuvres de piété et de charité qu'elles avaient

Il nous reste à considérer Fénélon dans cette dernière scène de la vie. Nous en avons le récit tracé par un témoin oculaire, qui nous en a conservé tous les détails, avec cette fidélité et ce respect religieux, que l'on doit à la mémoire des grands hommes.

Maladie et mort de Fénélon.

La douleur, dont Fénélon était accablé depuis la mort de M. de Beauvilliers, n'avait pu l'engager à suspendre un seul moment l'exercice des devoirs de son ministère.

« Peu de semaines avant sa maladie (1), il fit » un court voyage de visites épiscopales; il » versa dans un endroit dangereux; personne » ne fut blessé; mais il aperçut tout le péril, et » eut dans sa faible machine toute la commotion » de cet accident; il arriva incommodé à Cambrai; la fièvre survint, et Fénélon vit que son » heure était venue. Soit dégoût du monde, si » continuellement trompeur pour lui, et de sa » figure qui passe: soit plutôt que sa piété, entretenue par un long usage, et ranimée encore plus par les tristes considérations de tous » les amis qu'il avait perdus; il parut insensible » à tout ce qu'il quittait, et uniquement oc-

» partagées avec eux. » Madame de Chevreuse mourut en 1732, âgée de 82 ans, et madame de Beauvilliers mourut au même âge en 1736.

(1) Mémoires de St.-Simon.

» cupé de ce qu'il allait trouver avec une tran-» quillité et une paix, qui n'excluait que le » trouble, et qui embrassait la pénitence, le » détachement, le soin unique des choses spi-» rituelles de son diocèse; enfin une confiance » qui ne faisait que surnager à la crainte et à » l'humilité ».

Voilà l'impression générale que la mort de Fénélon laissa à Paris et à la cour. M. de Saint-Simon, en en rendant compte, ne fait qu'exprimer l'opinion des gens du monde; mais le témoin oculaire, dont nous avons annoncé le récit, entre dans des détails bien plus précieux pour tous les amis de la religion et de la mémoire de Fénélon.

Ce fut dans la soirée du 1er. janvier 1715, que Fénélon fut attaqué de la maladie dont il mourut. « Cette maladie (1) qui ne dura que six jours et demi avec des douleurs très aigues, était une » fièvre continue, dont la cause était cachée. » Pendant ces six jours entiers, il ne voulut » être entretenu que de la lecture de l'Ecriture-» Sainte; pendant les premiers jours, on ne » déférait que par intervalles à ses instances. » On craignit que l'application qu'il portait à » cette lecture, n'empêchât l'effet des remèdes,

(1) Extrait de la relation de la maladie et de la mort de Fénélon, par son aumônier. (Manuscrits.)

» et n'aigrît son mal ; on ne lui lut d'abord que » le livre de Tobie, et peu à la fois ; on y ajou- » tait suivant les occasions quelques textes sur » la fragilité des biens qui passent, et sur l'es- » pérance de ceux qui durent à jamais. Nous » lui récitions souvent, et il paraissait charmé » d'entendre les derniers versets du chap. IV, » et les neuf premiers du chapitre V de la se- » conde épître de Saint-Paul aux Corinthiens. » *Répétez encore cet endroit*, me dit-il en deux » occasions. Dans les intervalles, on lui parla » de quelques expéditions pressantes pour les » affaires de son diocèse, et il les signa. On lui » demanda s'il n'avait rien à changer à son » testament (qui était de 1705), et il fit un co- » dicile pour substituer l'abbé de Fénélon à » l'abbé de Langeron, qu'il avait précédem- » ment nommé son exécuteur testamentaire. » Je lui demandai en mon particulier ses der- » niers ordres, par rapport aux deux ouvrages » qu'il faisait imprimer (1).

» Les deux derniers jours et les deux der- » nières nuits de sa maladie ; il nous demanda » avec instance de lui réciter les textes de » l'Ecriture les plus convenables à l'état où il » se trouvait. *Répétez*, *répétez-moi*, disait-il

(1) Son Instruction pastorale, en forme de Dialogues, sur les controverses du temps.

» de temps en temps, ces divines paroles; il les » achevait avec nous, autant que ses forces le » lui permettaient. On voyait dans ses yeux et » sur son visage, qu'il entrait avec ferveur dans » de vifs sentiments de foi, d'espérance, d'a» mour, de résignation, d'union à Dieu, de » conformité à Jésus-Christ, que ces textes ex» primaient. Il nous fit répéter plusieurs fois les » paroles que l'église a appliquées à Saint- » Martin, et met dans la bouche de ce grand » évêque de l'église gallicane. *Seigneur, si je » suis encore nécessaire à votre peuple, je ne » refuse point le travail; que votre volonté » soit faite. O homme, qu'on ne peut assez » louer! il n'a pas été surmonté par le travail; » il ne devait pas même être vaincu par la » mort; il ne craignit pas de vivre, et il ne » refusa pas de mourir.* L'archevêque de Cam» brai paraissait plein du même esprit d'aban» don à la volonté de Dieu. En cette occasion, » et à l'imitation des disciples de Saint-Martin, » je pris la confiance de lui demander; *mais » pourquoi nous quittez-vous? Dans cette dé» solation, à qui nous laissez-vous? Peut-être » que les loups ravissants viendront ravager » votre troupeau.* Il ne répondit que par des » soupirs.

» Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noël, » avant de chanter la messe de minuit, il se

» confessa de nouveau dès le second jour de sa » maladie. Le troisième jour au matin, il me » chargea de lui faire donner le viatique; une » heure après, il me demanda si j'avais tout » disposé pour cette cérémonie. Comme je lui » représentais que le danger ne paraissait pas » assez pressant : *dans l'état où je me sens*, » dit-il, *je n'ai point d'affaire plus pressée*.

» Il se fit porter aussitôt, de la petite cham» bre qu'il occupait habituellement, dans sa » grande chambre. Il désira que tous les mem» bres de son chapitre pussent y entrer, et être » présents à cet acte de religion. Avant de re» cevoir le viatique, il adressa à tous les assis» tants quelques paroles d'édification, que je ne » pus entendre que confusément, me trouvant » alors trop éloigné de son lit.

» Dans l'après-midi du quatrième jour de sa » maladie, M. l'abbé de Beaumont et M. le mar» quis de Fénélon ses neveux, arrivèrent en » poste de Paris; il éprouva une sensible con» solation en les revoyant; il leur demanda qui » leur avait donné l'alarme; la douleur ne leur » permit pas d'articuler un seul mot; ils se con» tentèrent de montrer M. l'abbé de Fénélon, » qui se trouvait à Cambrai, lorsque la maladie » se déclara.

» Quelque sensible que je l'eusse vu à la mort » de M. l'abbé de Langeron, son ami intime,

» et à celle de M. le duc de Bourgogne son » élève, il vit, sans pleurer, dans sa dernière » maladie, l'affliction et les larmes de toutes les » personnes qu'il aimait le plus tendrement.

» M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis » de Fénélon avaient pris la précaution d'ame- » ner avec eux de Paris le célèbre Chirac (1), » qui conféra immédiatement avec les méde- » cins du pays, qui avaient traité et suivi la » maladie; ils convinrent de le faire saigner une » seconde fois, et de lui donner l'émétique; » l'effet en fut prompt, et parut d'abord le sou- » lager; on conçut même d'abord quelque es- » pérance; mais on reconnut bientôt que le mal » était plus fort que les remèdes. Dieu voulait » retirer à lui un des évêques qui aurait pu » servir le plus utilement l'église dans ces temps » de schisme et d'indocilité.

» Le matin du jour des Rois, m'ayant té- » moigné le regret de ne pouvoir dire lui-même » la sainte messe, j'allai, suivant son ordre, la » dire à son intention. Pendant ce court inter- » valle, il parut s'affaiblir notablement, et on » lui donna l'extrême onction.

» Immédiatement après, il me fit appeler, » et ayant fait sortir tout le monde de sa cham-

(1) Pierre Chirac, né en Rouergue en 1650, mort le 11 mars 1732, premier médecin de Louis XV, âgé de 82 ans.

» bre, il me dicta la dernière de ses lettres, » qu'il signa (1), m'ordonnant de la montrer » ici à quatre personnes, et de la faire partir, » aussitôt qu'il aurait les yeux fermés. C'est en » me dictant cette lettre, que rappelant toutes » ses forces, sentant qu'il était prêt à paraître » devant Dieu, il voulut s'y préparer, en expo- » sant ses véritables sentiments. Quelque courte » que soit cette lettre, on ne peut marquer ni » un plus grand désintéressement pour sa fa- » mille, ni plus de respect et d'attachement » pour son roi, ni plus d'affection pour son dio- » cèse, ni plus de zèle pour la foi contre les » erreurs des Jansénistes, ni une docilité plus » absolue pour l'église mère et maîtresse.

» Il souffrit beaucoup le reste du jour et pen- » dant sa dernière nuit; mais il se réjouissait » d'être semblable à Jesus-Christ souffrant. *Je* » *suis*, disait-il, *sur la croix avec Jésus-Christ*; » *Christo confixus sum cruci.* Nous récitions » alors les paroles de l'Ecriture, qui regardent » la nécessité des souffrances, leur brièveté et » leur peu de proportion avec le poids immense » de gloire éternelle, dont Dieu les couronne. » Ses douleurs redoublant, nous lui disions ce » que Saint-Luc rapporte de Jesus-Christ, que » dans ces occasions, il redoublait ses prières,

(1) C'est celle au père Letellier que nous rapporterons.

» *factus in agoniâ, prolixiùs orabat.* Jesus-» Christ, ajouta-t-il lui-même, réitéra trois fois » la même prière. *Oravit tertiò eumdem ser-* » *monem dicens;* mais la violence du mal ne » lui permettant pas d'achever seul, nous con-» tinuâmes avec lui : *mon père, s'il est possible,* » *que ce calice s'éloigne de moi; cependant* » *que votre volonté se fasse et non la mienne;* » *oui, seigneur,* reprit-il, en élevant autant » qu'il put sa voix affaiblie, *votre volonté, et* » *non la mienne.* Sa fièvre redoublait par in-» tervalles, et lui causait des transports, dont » il s'aperçut lui-même, et dont il était peiné, » quoiqu'il ne lui échappât jamais rien de vio-» lent ni de peu convenable. Lorsque le redou-» blement cessait, on le voyait aussitôt joindre » les mains, lever les yeux vers le ciel, se sou-» mettre avec abandon et s'unir à Dieu dans » une grande paix. Cet abandon plein de con-» fiance à la volonté de Dieu, avait été dès sa » jeunesse le goût dominant de son cœur, et il » y revenait sans cesse dans tous ses entretiens » familiers. C'était, pour ainsi dire, sa nourri-» ture et celle qu'il aimait à faire goûter à tous » ceux qui vivaient dans son intimité.

» Je suis encore attendri, quand je pense au » spectacle touchant de cette dernière nuit. » Toutes les personnes de sa pieuse famille, » qui étaient réunies à Cambrai; M. l'abbé de

» Beaumont, M. le marquis de Fénélon, M. » l'abbé de Fénélon, les chevaliers de Fénélon, » M. de l'Eschelle, autrefois attaché à l'éduca- » tion de M. le duc de Bourgogne, M. l'abbé de » l'Eschelle son frère, et M. l'abbé de Vize leur » neveu (1), vinrent tous l'un après l'autre dans » ces intervalles de pleine liberté d'esprit, de- » mander et recevoir sa bénédiction; lui donner » le crucifix à baiser, et lui adresser quelques » mots d'édification. Quelques autres personnes » de la ville qu'il dirigeait, se présentèrent aussi » pour recevoir sa dernière bénédiction. Ses » domestiques vinrent ensuite tous ensemble, » et fondant en larmes, la demander, et il la » leur donna avec amitié. M. l'abbé le Vayer » (de la Congrégation de Saint-Sulpice), supé- » rieur du séminaire de Cambrai, qui l'assista » particulièrement à la mort cette dernière » nuit, la reçut aussi pour le séminaire et pour » le diocèse. M. l'abbé le Vayer récita ensuite » les prières des agonisants, en y mêlant de » temps en temps des paroles courtes et tou- » chantes de l'Ecriture, les plus convenables à » la situation du malade, qui fût environ une » demi-heure sans donner aucun signe de con- » naissance; après quoi, il expira doucement » à cinq heures et quart du matin (7 jan- » vier 1715).

(1) Depuis évêque de Boulogne.

» Nous croyons que notre pieux et saint ar-
» chevêque est mort saintement comme il a
» vécu; chacun de ceux qui l'ont connu plus
» particulièrement, s'empresse de recueillir
» quelque chose qui lui ait appartenu. On ne
» trouva point chez lui d'argent comptant; les
» pertes et les grandes dépenses, que lui avait
» causées le voisinage des armées pendant les
» trois dernières campagnes, sans qu'il eût rien
» absolument retranché des aumônes qu'il fai-
» sait aux couvents de cette ville, aux pauvres
» ordinands de son séminaire, aux filles de la
» charité, pour les pauvres malades, aux pa-
» roisses qu'il visitait, aux étudiants de son
» diocèse, qu'il entretenait dans les universités,
» et à une multitude d'autres personnes, avaient
» absolument épuisé ses revenus. Il n'a rien
» laissé à sa famille du prix de son mobilier, ni
» des arrérages, qui sont dus par ses fermiers;
» il institue par son testament, M. l'abbé de
» Beaumont son neveu, son héritier universel,
» pour exécuter ses pieuses intentions, dont il
» a fait connaître le secret à lui seul, et M.
» l'abbé de Beaumont continue jusqu'à l'ar-
» rivée du successeur, les mêmes aumônes que
» M. l'archevêque faisait aux pauvres.

» Voilà ce que j'ai remarqué des dispositions
» de notre saint archevêque, les derniers jours
» de sa vie. MM. ses neveux et les autres per-

» sonnes, qui ne l'ont presque point quitté
» pendant sa maladie, auront pu remarquer
» d'autres circonstances qui m'ont échappé,
» ou que je ne me rappelle pas en ce moment.

» Je ne puis qu'être vivement touché de
» votre souvenir dans cette triste occasion;
» quoique je perde mon bienfaiteur, mon maî-
» tre, et j'ose dire, mon père; je suis pourtant
» beaucoup plus sensible à la perte que l'église
» fait en lui du plus pieux, du plus zélé et du
» plus savant défenseur de la foi; de celle que
» fait ce diocèse et notre séminaire en particu-
» lier, dont il allait commencer les bâtiments,
» pour l'unir ensuite à Saint-Sulpice. Le suc-
» cesseur pourra-t-il continuer cet ouvrage si
» utile, si nécessaire? Le voudra-t-il; priez pour
» ce diocèse et pour nous ».

La lettre que dicta Fénélon, immédiatement après avoir reçu l'extrême-onction, et que l'auteur de cette relation avait eu ordre de faire partir aussitôt qu'il aurait les yeux fermés, fit la plus grande sensation, lorsqu'elle fut devenue publique. Elle attestait les véritables sentiments de Fénélon dans un moment, où aucune considération humaine ne pouvait plus influer sur son langage ou sur ses dispositions.

C'est en parlant de cette lettre, que M. de Saint-Simon, témoin de l'effet qu'elle avait produit à la ville et à la cour, a dit :

« Dans cet état (1), Fénélon écrivit au roi » une lettre sur le spirituel de son diocèse, qui » ne disait pas un mot sur lui-même, qui n'a» vait rien que de touchant, et qui ne convînt » au lit de la mort à un grand évêque ».

Elle était adressée au père le Tellier, et conçue en ces termes:

Lettre de Fénélon mourant à Louis XIV.

« Je viens de recevoir l'extrême-onction. » C'est dans cet état, mon révérend père, où » je me prépare à aller paraître devant Dieu, » que je vous prie instamment de représenter » au roi mes véritables sentiments.

» Je n'ai jamais eu que docilité pour l'église » et qu'horreur des nouveautés qu'on m'a im» putées. J'ai reçu la condamnation de mon » livre avec la simplicité la plus absolue.

» Je n'ai jamais été un seul moment en ma » vie, sans avoir pour la personne du roi la plus » vive reconnaissance, le zèle le plus ingénu, » le plus profond respect et l'attachement le » plus inviolable.

» Je prends la liberté de demander à sa ma» jesté deux grâces, qui ne regardent ni ma » personne, ni aucun des miens.

» La première, est qu'il ait la bonté de me » donner un successeur pieux, régulier, bon

(1) Mémoires de St.-Simon.

» et ferme contre le jansénisme, lequel est prodigieusement accrédité sur cette frontière.

» L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever avec mon successeur ce qui n'a pû être achevé avec moi pour messieurs de Saint-Sulpice. Je dois à sa majesté le secours que je reçois d'eux. On ne peut rien de plus apostolique et de plus vénérable. Si sa majesté veut bien faire entendre à mon successeur, qu'il vaut mieux qu'il conclue avec ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose sera bientôt finie.

» Je souhaite à sa majesté une longue vie, dont l'église, aussi bien que l'état, ont infiniment besoin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demanderai souvent ces grâces. Vous savez, mon révérend père, avec quelle vénération..»

Signé Fr. archev. de Cambrai.

A Cambrai, ce 6 janvier 1715.

Nous ignorons quelle impression cette lettre fit sur Louis XIV, lorsque le père le Tellier la mit sous ses yeux. Elle dut sans doute lui inspirer quelque regret du long et profond ressentiment qu'il avait conservé contre un évêque, dont les dernières paroles exprimaient avec tant de vérité la reconnaissance, l'attachement et la fidélité. Nous avons déjà fait connaître que

nous ajoutions peu de foi au propos qu'on prête à ce prince, qui, dit-on, en apprenant la mort de Fénélon, s'écria avec amertume : « *Il* » *nous manque bien au besoin* ». Nous n'en trouvons aucune trace dans les nombreux manuscrits que nous avons parcourus, et il est peu vraisemblable, qu'un témoignage si honorable, quoique bien tardif, du repentir de Louis XIV, n'eût pas été consigné dans quelques-unes des lettres, qui suivirent la mort de Fénélon. M. de Saint-Simon, qui recueillait avec tant de soin et d'avidité tout ce qui se passait et tout ce qui se disait à la cour, n'aurait pas négligé de rappeler une parole aussi remarquable dans les détails si intéressants qu'il nous a laissés sur Fénélon. Il est vrai qu'il paraît croire que l'archevêque de Cambrai serait revenu à la cour et aux affaires, si sa carrière eût été un peu plus longue. Mais il fait entièrement dépendre ses conjectures sur ce retour, de la supposition que Fénélon survécut à Louis XIV; tant il était éloigné de présumer que ce monarque pensât lui-même à le rapprocher de sa personne. M. de Saint-Simon croyait seulement entrevoir que le duc d'Orléans, prévenu favorablement pour l'archevêque de Cambrai, par l'estime et le goût qu'il avait pour ses vertus et son esprit, et fidèle à la mémoire des

services que lui avaient rendus MM. de Beauvilliers et de Chevreuse auprès du duc de Bourgogne, dans les temps les plus difficiles de sa vie, mettrait une espèce d'amour-propre à honorer les prémices de son administration, en appellant auprès de lui un prélat aussi généralement estimé. Le marquis de Fénélon est le premier qui ait consigné ces paroles vraies ou fausses de Louis XIV, dans le précis de la vie de son oncle, qu'il fit imprimer en 1734. M. Ramsai lui-même n'en parle point dans la vie de l'archevêque de Cambrai, qu'il avait publiée dès 1723, et qu'il n'écrivit que sur les mémoires que la famille lui avait fournis (1). On observa même avec peine, que Louis XIV ne donna pas après la mort de Fénélon, le plus faible témoignage d'intérêt à ses neveux. Les principes austères de leur oncle ne lui avaient pas permis de les appeler par son testament à partager les

(1) Cependant les règles de la critique nous obligent d'observer que le témoignage d'un homme aussi véridique que le marquis de Fénélon offre une autorité positive, qui doit au moins balancer les conjectures plus ou moins raisonnables que nous avons exposées. D'ailleurs Louis XIV a pu très bien penser et dire, dans la crise où étaient alors les affaires ecclésiastiques, que l'*archevêque de Cambrai manquait bien au besoin*, sans être dans la disposition de le rappeler à la cour, ni de lui rendre sa confiance.

faibles débris d'une succession ecclésiastique, et il avait la douleur de les laisser dans un état de gêne peu assorti à l'illustration de leur naissance, et à l'éclat qu'il avait ajouté lui-même à son nom.

Quant à madame de Maintenon, nous voyons seulement que madame de Caylus, toujours franche et vraie dans tous ses sentiments, s'empressa de l'instruire avec une vive et touchante émotion de la première nouvelle de la maladie et du danger de Fénélon : « M. de Cambrai est » bien mal, écrivit madame de Caylus à ma- » dame de Maintenon, je suis assurée qu'on » prie bien Dieu pour lui à Saint-Cyr, *et que* » *vous ne vous y oubliez pas* ». Nous n'avons point la réponse de madame de Maintenon à cette lettre; mais il est bien difficile de croire qu'elle ait été entièrement indifférente à un évènement qui lui rappelait tant de souvenirs, qui avaient dû laisser des traces si profondes et si durables dans sa pensée. La mort de Fénélon devait au moins renouveler en elle la mémoire de leurs amis communs, qui venaient de disparaître successivement à ses yeux, et qui avaient long-temps et exclusivement formé la société intime, dans laquelle elle avait passé les premières années de sa faveur. Un retour involontaire sur elle-même pouvait

en même temps l'avertir qu'elle approchait de ce terme redoutable, où toutes les petites passions qui ont agité la vie, paraissent mériter bien peu d'intérêt.

Fénélon, pendant sa dernière maladie, ne fit qu'un codicile pour substituer l'abbé de Fénélon, son petit neveu, en qualité d'exécuteur testamentaire à l'abbé de Langeron, à qui il avait confié cette fonction par son testament. Ce testament était, du 5 mai 1705, et l'abbé de Langeron était mort au mois de novembre 1710.

Nous croyons devoir en rapporter les dispositions les plus importantes ; elles montrent toute son âme et tous ses principes. On y observe sa constante occupation à justifier la pureté de ses intentions, et à constater toute l'étendue de sa soumission sans bornes au jugement prononcé contre son livre. Ce testament porte d'ailleurs un caractère de modestie et de simplicité, qui fait encore mieux connaître l'âme de Fénélon, que tant d'ouvrages qui ont honoré sa mémoire. Ses réflexions sur la modestie, qui doit accompagner les funérailles des évêques; ses maximes sur l'emploi des biens ecclésiastiques ; la tendre affection avec laquelle il s'exprime sur l'abbé de Langeron et sur les amis vertueux, qui préférèrent la gloire de partager ses malheurs et sa disgrâce, à tous

les avantages de la fortune et de l'ambition, ajoutent je ne sais quelle onction à l'intérêt qu'inspirent toujours les dernières paroles des mourants. C'est la voix de la religion, de la vertu et de l'amitié, qui se fait entendre du fond du tombeau, pour parler à tous les cœurs sensibles et religieux.

Testament de Fénelon, du 5 mai 1705.

« Quoique ma santé soit en l'état où elle est » d'ordinaire, je dois me préparer à la mort. » C'est dans cette vue que je fais et que j'écris » de ma propre main le présent testament, ré- » voquant et annullant par celui-ci tout autre » testament antérieur ».

Ier.

« Je déclare que je veux mourir entre les » bras de l'église catholique, apostolique et ro- » maine ma mère. Dieu, qui lit dans les cœurs » et qui me jugera, sait qu'il n'y a eu aucun » moment de ma vie, où je n'aie conservé pour » elle une soumission et une docilité de petit » enfant, et que je n'ai jamais eu aucune des » erreurs qu'on a voulu m'imputer; quand j'é- » crivis le livre intitulé : *Explication des » maximes des saints*, je ne songeais qu'à sé- » parer les véritables expériences des saints, » approuvés de toute l'église, d'avec les illusions » des faux mystiques, pour justifier les unes et

» pour rejeter les autres. Je ne fis cet ouvrage » que par le conseil des personnes les plus op- » posées à l'illusion, et je ne le fis imprimer » qu'après qu'ils l'eurent examiné. Comme cet » ouvrage fut imprimé en mon absence, on y » mit les termes de *trouble involontaire*, par » rapport à Jésus-Christ, lesquels n'étaient » point dans le corps de mon texte original, » comme certains témoins oculaires d'un très » grand mérite l'ont certifié, et qui avaient été » mis à la marge, seulement pour marquer une » petite addition, qu'on me conseillait de faire » en cet endroit là, pour une plus grande pré- » caution. D'ailleurs, il me semblait, sur l'avis » des examinateurs, que les correctifs incul- » qués dans toutes les pages de ce petit livre, » écartaient avec évidence tous les sens faux ou » dangereux. C'est suivant ces correctifs, que » j'ai voulu soutenir et justifier ce livre, pen- » dant qu'il m'a été libre de le faire; mais je » n'ai jamais voulu favoriser aucune des erreurs » en question, *ni flatter aucune personne, que* » *je connusse en être prévenue. Dès que le* » *pape Innocent XII a condamné cet ou-* » *vrage, j'ai adhéré à ce jugement du fond de* » *mon cœur et sans restriction, comme j'a-* » *vais d'abord promis de le faire. Depuis le* » *moment de la condamnation, je n'ai jamais*

» *dit un seul mot pour justifier ce livre. Je n'ai* » *songé à ceux qui l'avaient attaqué, que* » *pour prier avec un zèle sincère pour eux, et* » *que pour demeurer uni à eux dans la cha-* » *rité fraternelle* ».

II.

« Je soumets à l'église universelle et au siège » apostolique tous les écrits que j'ai faits, et » j'y condamne tout ce qui pourrait m'avoir » échappé au-delà des véritables bornes. Mais » on ne doit m'attribuer aucun des écrits que » l'on pourrait faire imprimer sous mon nom; » je ne reconnais que ceux qui auront été im- » primés par mes soins, et reconnus par moi » pendant ma vie. Les autres pourraient, ou » n'être pas de moi, ou m'être attribués sans » fondement, ou être mêlés avec d'autres écrits » étrangers, ou être altérés par des copistes.

» A Dieu ne plaise que je prenne ces précau- » tions par une vaine délicatesse pour ma per- » sonne. Je crois seulement devoir au caractère » épiscopal, dont Dieu a permis que je fusse » honoré, qu'on ne m'impute aucune erreur » contre la foi, ni aucun ouvrage suspect ».

Le troisième article ne renferme que des legs et des récompenses à ses domestiques.

IV.

« Je souhaite que mon enterrement se fasse » dans l'église métropolitaine de Cambrai (1), » en la manière la plus simple, et avec le moins » de dépense qu'il se pourra. *Ce n'est point un* » *discours modeste que je fasse ici pour la* » *forme; c'est que je crois que les fonds qu'on* » *pourrait employer à des funérailles moins* » *simples, doivent être réservés pour des usa-* » *ges plus utiles, et que la modestie des funé-* » *railles des évêques doit apprendre aux* » *laïques à modérer les vaines dépenses qu'on* » *fait dans les leurs* ».

V.

« Je nomme et constitue pour mon héritier » universel, Léon de Beaumont mon neveu, » fils d'une de mes sœurs, en qui j'ai reconnu » dès son enfance des sentiments dignes d'une » singulière amitié, et qui n'a jamais cessé pen- » dant tant d'années, d'être pour moi, comme » le meilleur des fils pour son père. Je ne lui » marque rien, et je laisse tout à sa dévotion,

---

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n°s. II et III.

» parce que je suis pleinement persuadé qu'il » fera, de concert avec mes deux exécuteurs » testamentaires, le meilleur usage qu'il pourra » de ce qu'il trouvera de liquide dans ma suc- » cession ».

VI.

« Je nomme pour exécuteurs du présent tes- » tament, M. l'abbé de Chanterac mon parent, » qui a été mon conseil dans ce diocèse, qui » m'a témoigné une amitié à toute épreuve, et » pour qui j'ai une grande vénération. Je dé- » nomme aussi M. l'abbé de Langeron, ami » précieux, que Dieu m'a donné dès notre pre- » mière jeunesse, et qui a fait une des plus » grandes consolations de ma vie. J'espère que » ces deux amis, si chrétiens, ne refuseront » pas leurs soins et leurs conseils à mon hé- » ritier ».

VII.

« Quoique j'aime tendrement ma famille, et » que je n'oublie pas le mauvais état de ses af- » faires, je ne crois pourtant pas lui devoir » laisser ma succession. Les biens ecclésiasti- » ques ne sont pas destinés aux besoins des fa- » milles, et ils ne doivent point sortir des mains » des personnes attachées à l'église. J'espère » que Dieu bénira les deux neveux que j'ai

» élevés auprès de moi, et que j'aime avec tendresse, à cause des principes de probité et de religion dans lesquels ils me paraissent s'affermir ».

Signé Fr., archev. duc de Cambrai.

Fait à Cambrai, le 5 mai 1705.

Regrets universels de la mort de Fénélon.

La mort de Fénélon excita des regrets sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-Bas; et malgré les combats des partis, qui divisaient l'église, tous les cœurs se réunirent pour déplorer la mort d'un évêque, qui avait conquis le respect, l'estime et l'affection de ses adversaires mêmes. Nous avons déjà dit que malgré son opposition à la doctrine des jansénistes, et quoiqu'il l'eût combattue avec éclat par de nombreux écrits, il avait toujours détourné de dessus leurs têtes les coups de l'autorité, et les avait préservés par son zèle même des dangers personnels auxquels ils auraient pû être exposés (1). *Bien loin de porter atteinte à l'amour général que tous portaient à Fénélon*, ils furent d'autant plus affligés de sa perte, qu'ils ignoraient quelles seraient à leur égard les dispositions de son successeur, et

(1) Mémoires du duc de St.-Simon.

qu'ils ne pouvaient guère, dans les circonstances où ils se trouvaient, en attendre un traitement aussi favorable.

Quant aux amis de Fénélon, on n'a pas besoin de dire, *qu'ils tombèrent dans l'abîme de l'affliction la plus amère* (1).

Lorsque la nouvelle de sa mort parvint dans les pays étrangers, elle y fut peut-être plus vivement ressentie, qu'en France même, où tous les esprits étaient aigris et divisés; où une paix récente laissait encore subsister les charges et les calamités d'une guerre malheureuse; où tous les corps étaient impatients du joug de l'autorité; et où l'amour du changement tournait toutes les pensées et toutes les espérances vers un nouvel ordre de choses. Mais dans tout le reste de l'Europe, on ne fut frappé que de la perte d'un homme qui avait illustré son siècle par un grand caractère, des vertus éclatantes et des ouvrages qui dureront autant que la langue dans laquelle ils furent écrits. De tels hommes commençaient à devenir rares dans tous les pays, et le nom de Fénélon était peut-être le seul alors qui jouît de la vénération universelle.

Le pape, Clément XI, donna des larmes sincères à sa mort, et parut regretter de ne l'avoir Regrets de Clément XI.

(1) Mémoires de St.-Simon.

point nommé cardinal, dans la crainte de déplaire à Louis XIV. C'était le vœu de son cœur, et il l'avait laissé entrevoir au célèbre cardinal Quirini, dans un temps où il pouvait encore céder à son penchant. C'est le cardinal Quirini lui-même, qui a consigné ce fait dans ses écrits, en rendant compte d'une conversation qu'il avait eue avec Clément XI, avant qu'on eût appris à Rome que Fénélon n'existait plus. « *Eos de doctrinâ et pietate Fenelonii sensus* » *è sanctissimo pectore deprompsit; undè* » *facilè mihi innotesceret cogitationem de* » *illo præsule ad cardinalatum evehendo pon-* » *tificiâ mente jam repositam manere* (1) ».

Lettre de J.-B. Rousseau sur la mort de Fénélon.

Jean-Baptiste Rousseau, alors retiré dans les pays étrangers, fut témoin des regrets qu'on donnait partout à la mémoire de Fénélon. Il écrivait à un protestant distingué par des ouvrages estimables (2), « les grands talents sont » de tous les pays et de toutes les communions, » et je ne suis point surpris de vous voir si tou- » ché de la perte que l'église et la république » des lettres ont faite en la personne de M. l'ar- » chevêque de Cambrai. Dans un siècle où le » mérite véritable est si rare, il n'y a point » d'honnête homme qui ne doive regretter un

(1) Quirini, Commentaire histor., 2e. partie, liv. 1, ch. 4.
(2) M. Crousat.

» si véritablement grand personnage. Sa réputation vivra autant qu'il y aura sur la terre des hommes sensibles au vrai mérite et à la vraie vertu; et soit dit à la honte de notre nation, peut-être sera-ce chez nous que sa mort sera le moins pleurée ».

Il parut si difficile de donner à Fénélon un successeur digne de le remplacer, que Louis XIV, qui lui survécut huit mois, mourut sans avoir nommé à l'archevêché de Cambrai.

Caractère de la figure de Fénélon. Mémoires de St-Simon.

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon, était un grand homme, maigre, bien fait, avec un grand nez, des yeux, dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie, telle que je n'en ai vue qui y ressemblât, et qui ne pouvait s'oublier, quand on ne l'aurait vue qu'une fois.

» Elle rassemblait tout, et les contraires ne s'y combattaient point; elle avait de la gravité et de l'agrément, du sérieux et de la gaîté; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand-seigneur. Tout ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il fallait faire effort pour cesser de le regarder; tous ses portraits sont parlants, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'harmonie, qui frappait dans l'original, et la délicatesse de cha-

» que caractère, que ce visage rassemblait; ses » manières y répondaient dans la même proportion, avec une aisance, qui en donnait aux » autres, et cet air et ce bon goût, qu'on ne » tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvait répandu de soi-même dans toutes ses conversations ».

Fénélon n'était âgé que de soixante-quatre ans et cinq mois; mais un travail continuel dans tous les genres, et qui employait tous ses jours et la plus grande partie de ses nuits; une sobriété portée peut-être à l'excès; les grandes traverses, qui avaient agité sa vie, et surtout la douleur d'avoir perdu en un petit nombre d'années tous ses amis les plus chers, avaient entièrement détruit sa santé.

M. de Saint-Simon, ami et confident du duc d'Orléans, et à portée d'être instruit de ses dispositions les plus secrètes, ne paraît pas douter que ce prince, à son avènement à la régence, n'eût rappelé Fénélon à la cour, pour occuper les premières places. Mais ce fut sans doute par une sage disposition de la providence, que Fénélon fut dispensé du danger de refuser, ou de la honte d'accepter la confiance et la faveur d'un prince, qui professait le mépris de la religion et de la morale. Comment un évêque du caractère et de la piété de Fénélon ne se serait-

il pas trouvé déplacé dans une cour, où l'on s'était affranchi de tout respect pour les mœurs et les bienséances. Comment Fénélon aurait-il pu se flatter de fixer par l'ascendant de sa vertu un prince, dont les grandes qualités étaient effacées par la plus honteuse faiblesse, et qui s'était laissé dominer par un ministre, dont la fortune a été un des grands scandales de l'histoire. On vit sous cette même régence le chancelier d'Aguesseau compromettre sa réputation et sa dignité dans cette cour si peu digne de lui; il fallut qu'il survécut trente ans à cette courte éclipse de sa vertu, pour en recouvrer tout l'éclat.

Et quelle différence entre les fonctions purement politiques du chancelier d'Aguesseau, et les devoirs sacrés qu'un évêque tel que Fénélon aurait eu à remplir dans un temps, où l'église était menacée d'un schisme, et l'état d'un bouleversement total; où une politique coupable signait des traités qui préparaient une guerre civile à la France; où chaque jour voyait éclore des lois qui portaient le deuil, la douleur et la ruine dans toutes les familles; où l'on aurait peut-être proposé à Fénélon d'attacher son nom à une déclaration de guerre contre le roi d'Espagne son élève.

Ah! que les amis de la vertu et de la mémoire de Fénélon ne regrettent point pour lui

une mort peut-être prématurée. Elle lui a épargné la douleur d'avoir vu cette époque de licence et de désordre, qui a dénaturé le caractère national, et dont notre génération a si cruellement expié les excès. Fénélon a assez vécu pour sa renommée et pour son bonheur; avec Fénélon s'éteignit un siècle de grandeur et de gloire.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER LIVRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE SEPTIÈME.

N°. Ier.

Le vidame d'Amiens, depuis duc et maréchal de Chaulnes, faisait, comme le duc de Chevreuse son père, profession de la plus haute piété et de la plus tendre vénération pour l'archevêque de Cambrai. Nous avons parmi nos manuscrits un grand nombre de lettres de la main de Fénélon, adressées au vidame d'Amiens. Elles annoncent ces sentiments de piété et de perfection chrétienne, qui unissaient tous les amis de l'archevêque de Cambrai, et les portaient à le regarder comme leur guide, leur conseil et leur oracle dans tout ce qui pouvait intéresser la religion, la conscience, la morale et même le bonheur intérieur de leurs familles. Le vidame d'Amiens épousa le 21 juillet 1704, Marie-Anne de Beaumanoir-de-Lavardin. Ce fut à cette occasion que le duc de Chevreuse crut devoir consulter Fénélon, et lui demander quelques règles de conduite dans les nouveaux rapports, que cet événement allait lui donner avec sa belle-fille. Nous avons la réponse de Fénélon; on y remarquera, comment toujours fidèle à son caractère et à ses principes, il savait observer dans toutes les circonstances et sur tous les objets cette sage mesure, qui se montre également éloignée de l'excès de la sévérité et de l'excès du relâchement.

30..

Lettre de Fénélon au duc de Chevreuse, 13 *janvier* 1705 (manuscrits).

« Je ne crois pas, mon bon duc, que vous deviez examiner » la question qui regarde madame la Vidame, du côté d'un cas » de conscience à décider pour vous. Quoiqu'elle soit fort jeune » et dépendante de vous, il est néanmoins vrai qu'une des plus » importantes parties de son éducation est de lui donner peu » à peu, insensiblement, la liberté qu'elle ne devra avoir tout » entière qu'à un certain âge. La liberté qu'on donne tout à » coup sans mesure à une personne qui a été long-temps gênée, » lui donne un goût effréné d'être libre, et la jette presque tou» jours dans l'excès. Lorsqu'une personne doit être bientôt sur » sa foi, il faut la faire passer de la dépendance où elle est, à » cette liberté par un changement qui soit presqu'imperceptible, » comme les nuances des couleurs. La sujétion révolte; la li» berté flatte et éblouit. Il faut faire faire peu à peu à une jeune » personne des expériences modérées de sa liberté, qui lui fas» sent sentir que sa liberté n'est point tout ce qu'elle s'imagine, » et qu'il y a une illusion ridicule dans le plaisir qu'on se promet » à en abuser. Je voudrais donc commencer de bonne heure à » traiter madame la Vidame en grande personne, qu'on accou» tume à se gouverner, et à n'en abuser pas. Ne lui décidez » point qu'elle ira à l'opéra et à la comédie, et ne vous chargez » jamais de ce cas de conscience qu'elle traitera avec son confes» seur. Mais laissez entrer un peu d'opéra et de comédie de » temps en temps dans l'étendue de la liberté que vous lui lais» serez. Permettez-lui d'aller avec madame de...... ou avec » d'autres personnes qui lui conviennent, et qui la mèneront » peut-être quelquefois aux spectacles; ne faites point semblant » de l'ignorer; ne déclarez point que vous l'approuvez; mais » sans affectation, laissez ces choses dans le train de demi-liberté

» où vous commencerez à la mettre. Si elle vous en parle, ne » vous effarouchez de rien, et n'autorisez rien; mais renvoyez- » la à un bon confesseur qui ne soit ni relâché ni rigoureux. » Elle reconnaîtra tout ensemble votre piété ferme et votre con- » descendance pour attendre qu'elle se désabuse. Voilà, mon » bon duc, ce qui me paraît ni charger votre conscience, ni » celle de notre bonne duchesse, et qui pourra toucher le cœur » de cette jeune personne. Vous verrez l'usage qu'elle fera de » cet échantillon de liberté, et vous vous réglerez pour la suite » sur cette expérience ».

N°. II.

Mémoires particuliers de Fénélon pour un plan de gouvernement, copié sur le manuscrit original écrit de sa main, sous la date de novembre 1711.

Projet pour le présent.

La paix à faire. — Doit être achetée sans mesure. Arras et Cambrai très chers à la France.

Si par malheur extrême la paix était impossible à tout autre prix, il faudrait sacrifier ces places.

Si elle ne se fait pas, diligence pour être prêt à la fin de mars; fourrages, grains, voitures; point de rivières contre les ennemis.

Guerre à soutenir. — Choix de général qui ait l'estime et la confiance, qui sache faire une excellente défensive.

Point de nouveaux maréchaux de France; ils ne seraient ni plus habiles, ni plus autorisés, et ce serait une mortification pour les bons lieutenants-généraux.

Choix d'un nombre médiocre de bons lieutenants-généraux unis au général.

Présence de la personne de M. le Dauphin, pernicieuse sans un général habile et zélé; un second général bien uni; lieutenants-généraux bien choisis; autorité pour décider d'abord; fermeté d'homme de cinquante ans.

Eviter bataille en couvrant nos places, laissant même prendre les petites.

A toute extrémité bataille, au hasard d'être battu, pris, tué avec gloire.

Généraux. — Villeroi laborieux, avec de l'ordre et de la dignité;

Villars vif et peu aimé, par conséquent méprisé;

Harcourt malade, peu d'expérience, bon esprit;

Berwick arrangé, vigilant, timide au conseil, sec, roide, homme de bien;

Bezons irrésolu, borné, mais sensé et honnête homme;

Officiers-généraux. — N'engager point tous les courtisans à continuer le service.

Dégoût, inapplication, maux qui en résultent. *Exemples.*

Bon traitement aux vieux officiers de réputation.

Conseil de guerre réglé.

Officiers-généraux, bons à écouter, non toujours à croire. Beaucoup de très médiocres.

Conseil de guerre à la cour. — Composé de maréchaux de France, et autres gens expérimentés;

Qui sachent ce qu'un secrétaire d'état ne peut savoir;

Qui parlent librement sur les inconvénients et abus;

Qui forment des plans de campagne, de concert avec le général chargé de l'exécution;

Qui donnent leurs avis pendant la campagne;

Qui n'empêchent pourtant pas le général de décider, sans attendre leur avis, parce qu'il est capital de profiter du moment.

N°. III.

Suite des Mémoires particuliers de Fénelon.

Plan de réforme après la paix, novembre 1711, (manuscrits.)

Corps militaire. — Réduit à cent cinquante mille hommes.

Jamais de guerre générale contre l'Europe; rien à démêler avec les Anglais; facilité de paix avec les Hollandais; on aura facilement les uns contre les autres; alliance facile avec la moitié de l'Europe.

Peu de places. — Les ouvrages et les garnisons ruinent; elles tombent, dès qu'on manque d'argent, dès qu'il vient une guerre civile; la supériorité d'armée, qui est facile, fait tout.

Médiocre nombre de régiments. — Mais grands et bien disciplinés, sans aucune vénalité pour aucun prétexte; jamais donnés à des jeunes gens sans expérience, avec beaucoup de vieux officiers; bon traitement des soldats pour la solde, pour les vivres, pour les hôpitaux; élite d'hommes; bons appointements aux colonels, aux capitaines; ancienneté d'officier comptée pour rien, si elle est seule; ne point laisser vieillir dans le service ceux qu'on voit sans talents; avancer les hommes d'un talent distingué.

Projet de réforme. — Ecouter MM. les maréchaux d'Harcourt et de Tallard, et M. de Puységur.

Fortifications. — Par les soldats, par les paysans voisins, bornées à de médiocres garnisons.

Milices par tout le royaume. — Enrôlements très libres, avec certitude de congé après cinq ans. Jamais aucune amnistie; au lieu de l'hôtel des invalides, petite pension à chaque invalide dans son village.

N°. IV.

Suite des Mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Ordre de dépense à la cour.

Retranchement de toutes les pensions de cour non nécessaires;

Exclusion de toutes les femmes inutiles;

Modération dans les meubles, équipages, habits, tables;

Lois somptuaires comme les Romains;

Renoncement aux bâtiments et jardins;

Diminution de presque tous les appointements;

Cessation de tous les doubles emplois;

Faire résider chacun dans sa fonction;

Supputation exacte des fonds pour la maison du roi;

Nulle augmentation sous aucun prétexte;

Retranchement de tous nouveaux ouvrages pour le roi;

Laisser fleurir les arts par les riches particuliers, par les étrangers;

Supputation exacte de tous les appointements des gouverneurs, lieutenants-généraux, des états-majors, des pensions inévitables, des gages d'offices, des parlements et autres cours.

Dettes. — Supputation exacte de toutes les dettes du roi; distinguant celles qui portent intérêt d'avec celles qui n'en doivent point porter; comptant avec chaque créancier, avec retranchement pour les usures énormes et évidentes, avec remise de beaucoup d'autres; avec réduction générale au dernier trente, avec exception de certains cas privilégiés; nettoyant chaque compte, s'il se peut; finissant par côte mal-taillée, si on ne peut voir clair.

Supputation du total des fonds nécessaires pour la maison du

roi et de la cour, de tous les appointements, gages et pensions nécessaires, de l'intérêt des dettes, de la subsistance de tout le corps militaire.

Comparaison exacte de cette dépense, avec le total des revenus qu'on peut tirer, en laissant rétablir l'agriculture, les arts utiles et le commerce.

N°. V.

Suite des Mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Administration.

Etablissement d'assiettes, qui est une petite assemblée de chaque diocèse, comme en Languedoc, où est l'évêque avec les seigneurs du pays et le tiers-état, qui règle la levée des impôts suivant le cadastre qui est subordonné aux états de la province.

Etablissement d'états particuliers, dans toutes les provinces, comme en Languedoc; on n'y est pas moins soumis qu'ailleurs; on y est moins épuisé; composés des députés des trois états de chaque diocèse, avec pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds; écouter les représentations des députés des *assiettes*, mesurer les impôts sur la richesse naturelle du pays, du commerce qui y fleurit.

Impôts. — Suppression de gabelle, grosses fermes; capitation et dîme royale. Suffisance des sommes que les états lèveraient pour payer leur part de la somme totale des charges de l'état. Ordre des états, toujours plus soulageant que celui des fermiers du roi ou traitants; sans l'inconvénient d'éterniser les impôts ruineux, de les rendre arbitraires; par exemple, impôt sur les états du pays, sur les sels, sans gabelle, plus de financiers.

N°. VI.

Suite des Mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Etablissement d'états généraux.

Etats du royaume entier. — Seront paisibles et affectionnés, comme ceux de Languedoc, de Bretagne, de Bourgogne, de Provence, d'Artois.

Conduite réglée et uniforme, pourvu que le roi ne l'altère pas; députés intéressés par leurs biens, leurs espérances à contenter le roi; députés intéressés à ménager leur propre pays où leur bien se trouve, au lieu que les financiers ont intérêt de détruire pour s'enrichir.

Députés voient de près la nature des terres, le commerce de la province.

Composition. — De l'évêque de chaque diocèse.

D'un seigneur d'ancienne et haute noblesse, élu par les nobles.

D'un homme considérable du tiers-état, élu par le tiers-état.

Election libre; nulle recommandation du roi, qui se tournerait en ordre.

Nul député perpétuel, mais capable d'être continué.

Nul député ne recevra avancement du roi avant trois ans, après sa députation finie.

Supériorité des états généraux sur ceux des provinces. — Correction des choses faites par les états des provinces sur les plaintes et preuves.

Révision générale des comptes des états particuliers pour fonds et charges ordinaires.

Délibération pour les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires.

Entreprise de guerre contre les voisins, de navigation pour le commerce, de correction des abus naissants.

Autorité des états généraux. — Pour s'assembler tous les trois ans en telle ville fixe, à moins que le roi n'en propose quelque autre.

Pour continuer les délibérations aussi long-temps qu'ils le jugeront nécessaire.

Par voie de représentation. — Pour étendre leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations de paix, d'agriculture, de commerce.

Pour examiner le dénombrement du peuple fait en chaque assiette, revu par les états particuliers et rapporté aux états généraux, avec la description de chaque famille qui se ruine par sa faute, qui augmente par son travail, qui a tant et doit tant.

Pour punir les seigneurs violents.

Pour ne laisser aucune terre inculte, réprimer l'abus des grands parcs nouveaux, fixer le nombre d'arpents, s'il n'y a labour, l'abus des capitaineries dans les grands pays de chasses, à cause de l'abondance des bêtes fauves, lièvres, qui gâtent les grains, vignes et prés.

Pour abolir tous privilégiés, toutes lettres d'état abusives, tout commerce d'argent sans marchandise, excepté les banquiers nécessaires.

N°. VII.

Suite des Mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. Manuscrits.

De la noblesse.

Nobiliaire. — Fait en chaque province sur une recherche rigoureuse.

Etat des honneurs et des preuves certaines de chaque famille.

Etat de toutes les branches, dont l'ensouchement est clair, dont il est douteux, qui paraissent bâtardes; chaque enfant enregistré.

Registre général à Paris.

Nulle branche reconnue sans enregistrement.

Inventaire en ordre alphabétique de la chambre des comptes de Paris, du trésor des chartes, des chambres des comptes des provinces, avec distribution à chaque famille de ce qui lui appartient.

Education. — Cent enfants de haute noblesse, pages du roi, choisis d'un beau naturel; études, exercices.

Moindres nobles ou de branches pauvres, cadets dans les régiments, parents, amis de colonels, de capitaines.

Maison du roi remplie des seuls nobles choisis, gardes, gendarmes, chevaux légers.

Nulle place militaire vénale; nobles préférés.

Maîtres d'hôtels, gentilshommes ordinaires, tous nobles vérifiés.

Chambellans ou gentilshommes de la chambre au lieu de valets de chambre et huissiers; seulement valets ou garçons de la chambre pour le grossier service; toutes autres charges plus considérables aux nobles vérifiés.

Soutien de la noblesse. — Toute maison aura un bien substitué à jamais, *majorat* comme en Espagne pour les maisons de haute noblesse. Le bien sera plus petit pour la noblesse médiocre.

Liberté de commercer en gros sans déroger.

Liberté d'entrer dans la magistrature.

Mésalliances défendues aux deux sexes.

Défense aux acquéreurs des terres des noms nobles de prendre ces noms du nom de familles de nobles subsistantes.

Ennoblissements défendus, excepté les cas de services signalés rendus à l'état.

Ordre du St.-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue.

Ordre de St.-Michel pour honorer les services de la bonne noblesse inférieure.

Ni l'un ni l'autre pour les militaires sans noblesse proportionnée.

Nul duché, au-delà d'un certain nombre; ducs de haute naissance; faveur insuffisante; nul duc non pair; cérémonial réglé. On attendrait une place vacante pour en obtenir. On ne serait admis que dans les états généraux.

Lettres pour marquis, comtes, vicomtes, barons, comme pour les ducs.

Honneurs séparés pour les militaires.

Divers ordres de chevalerie, avec des marques pour les lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp, colonels.

Privilèges purement honorifiques.

La bâtardise. — La déshonorer, pour réprimer le vice et le scandale.

Oter aux enfants bâtards des rois le rang de princes; ils ne l'avaient point.

Oter à tous les autres le rang de gentilshommes, le nom et les armes.

Princes étrangers. — Laisser les rangs établis de longue main.

Retrancher tout ce qui paraît douteux et contesté.

Régler que chaque cadet n'aura les honneurs que quand le roi l'en jugera digne.

Ne donner point facilement à ces maisons charges, gouvernements, bénéfices.

Ils ne croiront jamais avoir d'autre souverain que l'aîné de leur maison.

Bouillon et Rohan, les aînés ducs, les cadets cousins.
Nulle autre famille, avec aucune distinction que celle de ducs.

N°. VIII.

Suite des Mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Eglise.

Puissance temporelle. — *Définition.* Autorité *coactive* pour faire vivre les hommes en société avec subordination, justice et honnêteté de mœurs.

Exemples. Ainsi ont vécu les Grecs et les Romains.

Autorité temporelle complète dans ces exemples, sans aucune autorité pour la religion.

Puissance spirituelle. — *Définition.* Autorité *non coactive* pour enseigner la foi, administrer les sacrements, faire pratiquer les vertus évangéliques par persuasion pour le salut éternel.

Exemple. Ancienne église jusqu'à Constantin.

Exemple. Eglise protestante en France. Elle faisait ses pasteurs; elle assemblait les fidèles; elle administrait, prêchait, décidait, corrigeait, excommuniait; elle faisait tout cela sans autorité temporelle.

Exemples. Eglise catholique en Hollande, en Turquie.

Eglise permise et autorisée dans un pays y devrait être encore plus libre dans ses fonctions.

Nos rois laissaient les protestants en France libres pour élire et déposer leurs pasteurs; ils se contentaient d'envoyer des commissaires aux synodes.

Le sultan laisse les chrétiens libres pour élire et déposer leurs pasteurs.

Mettant l'église en France au même état, on aurait liberté qu'on n'a pas d'élire, déposer, assembler.

Protection du prince doit appuyer, faciliter, et non pas gêner ni assujétir.

Indépendance réciproque des deux puissances. — *La temporelle* vient de la communauté des hommes, qu'on nomme nation.

La spirituelle vient de Dieu par la mission de son fondateur et des apôtres.

La temporelle est en un sens plus ancienne; elle a reçu librement *la spirituelle.*

La spirituelle en un sens est aussi plus ancienne; le culte du créateur avant l'institution des lois humaines.

Les princes ne peuvent rien sur les fonctions pastorales, qui consistent au droit de décider sur la foi, d'enseigner, d'administrer les sacrements, de faire les pasteurs, d'excommunier.

Les pasteurs ne peuvent contraindre pour la police temporelle.

Les deux puissances se prêtent un mutuel secours.

Le prince punit les novateurs contre *l'église.*

L'église affermit *le prince*, en exhortant les sujets, en excommuniant les rebelles.

Les deux puissances séparées pendant trois cents ans de persécution.

Unies et de concert, mais non confondues, depuis la paix.

Elles doivent demeurer distinctes et libres de part et d'autre dans ce concert.

Le prince est laïque; il est soumis aux pasteurs pour le spirituel, comme le dernier laïc, s'il veut être chrétien.

Les pasteurs sont soumis au *prince* pour le temporel, comme les derniers sujets; ils doivent l'exemple.

Donc *l'église* peut excommunier *le prince*, et le prince peut faire mourir le pasteur.

Chacun doit user de ce droit seulement à toute extrémité; mais c'est un vrai droit.

Eglise mère des rois. — Elle affermit leur autorité en liant les hommes par la conscience.

Elle dirige les peuples pour élire des rois selon Dieu.

Elle travaille à unir les rois entre eux.

Mais elle n'à aucun droit d'établir, de déposer les rois. L'écriture ne le dit point; elle marque seulement soumission volontaire pour le spirituel.

Rois protecteurs des canons. — *Protection* ne dit ni décision, ni autorité sur l'église.

C'est appui pour elle contre ses ennemis, contre ses enfants rebelles.

Protection est secours pour suivre ses décisions et non pour les prévenir. Nul jugement, nulle autorité.

Comme *le prince* est le maître pour le temporel, comme s'il n'y avait point *d'église*, *l'église* est maîtresse pour *le spirituel*, comme s'il n'y avait point de prince.

Le prince ne fait qu'obéir en protégeant les décisions.

Le prince n'est *évêque du dehors* qu'en ce qu'il fait exécuter extérieurement la police réglée par l'église.

Qui dit simple *protecteur* des canons, dit un homme qui ne fait jamais aucun *canon* ou *règle*, mais qui les fait exécuter quand l'église les a faits.

De là il s'ensuit que *le prince* ne devrait jamais dire en ce genre: *voulons, enjoignons, ordonnons.*

Nota. Ce n'est que depuis François Ier. que ces expressions ont passé dans les édits, déclarations et ordonnances.

Mélange des deux puissances. — *Assemblées mixtes. Conciles* où les princes et ambassadeurs étaient avec les évêques. *Conciles* particuliers de Charlemagne, *capitulaires*, règles de discipline ecclésiastique, de police séculière.

Chrétienté, devenue comme une république chrétienne,

dont le pape était le chef. Exemples : Amphyctions, provinces unies.

Pape devenu souverain. Couronnes, fiefs du St.-Siège.

Race royale. — Religion chrétienne et catholique, moins ancienne que l'état; reçue librement dans l'état, mais plus ancienne que race royale, qui a reçu et autorisé race royale. Exemples : Pepin, Hugues Capet.

Reste ou image d'élection. Rois sacrés du vivant de leurs pères jusqu'à St.-Louis.

Le sacre consommait tout, parce que le peuple ne voulait qu'un roi chrétien et catholique.

Exemples de rois hérétiques. — Contrat et serment dont la formule reste encore.

De Pierre-le-Cruel.

De Jean-sans-Terre.

De l'empereur Henri IV.

De Frédéric II.

Du comte de Toulouse Albigeois.

De Henri IV, roi de France.

Des Grecs en Italie du temps de Grégoire II.

Rome. — Centre d'unité, chef d'institution divine pour confirmer ses frères tous les jours jusqu'à la consommation.

Il faut être tous les jours dans la communion de ce siège principalement pour la foi.

La personne du pape, de l'aveu des ultramontains, peut devenir hérétique; alors n'est point pape.

Présidence au concile de Nicée par Osius, évêque de Cordoue, au nom du pape : légats aux autres conciles.

Nécessité d'un centre d'unité, indépendant des princes particuliers, des églises des nations.

Les ecclésiastiques doivent contribuer aux charges de l'état pour leurs revenus.

Libertés gallicanes sur le spirituel. — Rome a usé d'un pouvoir arbitraire qui troublait l'ordre des églises particulières par les expectatives, par les appellations frivoles, par les taxes odieuses, par les dispenses abusives.

Il faut avouer que ces entreprises sont fort diminuées.

Maintenant les entreprises viennent de la puissance séculière, non de celle de Rome. Le roi dans la pratique est plus chef de l'église que le pape en France.

Libertés à l'égard du pape, servitudes envers le roi.

Autorité du roi sur l'église dévolue aux juges laïques. Les laïques dominent les évêques. Tiers-état domine présentement les seigneurs.

Abus énormes de l'appel comme d'abus des cas royaux à réformer.

Abus de ne souffrir les conciles provinciaux; les nationaux dangereux.

Abus de vouloir que les laïques demandent et examinent les bulles sur la foi.

Autrefois l'église, sous prétexte du serment des contrats, jugeait de tout; aujourd'hui les laïques, sous prétexte de possessoire, jugent de tout.

La règle serait que les évêques de France se maintinssent dans leurs usages canoniques; que le roi les protégeât pour s'y maintenir canoniquement selon leur désir.

Libertés de l'église gallicane sur le temporel. — Liberté pleine pour le pur temporel à l'égard du pape, pour le roi et peuple, pour le clergé même.

Droit du roi pour rejeter les bulles qui usurperaient le temporel.

Moyens de réforme à procurer. — Mettre quelques évêques pieux, savants, modérés dans le conseil, non pour la forme, mais pour toute affaire mixte.

Se souvenir qu'ils sont tout naturellement les premiers seigneurs et conseillers-d'état.

Faire un bureau de magistrats laïcs et pieux et de bons évêques, pour fixer l'appel comme d'abus.

Faire cesser toutes les exemptions de chapitres et de monastères non congrégés.

Poursuivre la réforme ou suppression des ordres peu édifiants. Exemples : Clugny, Cordeliers.

Laisser aux évêques, sauf l'appel simple, liberté sur leur procédure, pour visiter, corriger, interdire, destituer tous curés et autres ecclésiastiques.

Laisser aux évêques liberté de juger eux-mêmes dans leurs officialités.

Ne nommer au pape pour le cardinalat que des hommes doctes et pieux.

Leur laisser dans les conclaves entière liberté de suivre leur serment pour le plus digne.

Demander nonces savants et zélés, point politiques ni profânes.

Avoir un conseil de conscience pour choisir des évêques pieux et capables; le composer, non par les places, mais par le mérite.

N°. IX.

Suite des Mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. Manuscrits.

De la justice.

Chancelier. — Doit veiller sur tous les tribunaux et régler leurs bornes entre eux.

Doit savoir les talents et la réputation de chaque magistrat principal des provinces.

Procurer à chacun de l'avancement selon ses talents, sa vertu, ses services.

Faire quitter leurs charges à ceux qui les exercent mal.

Conseil. — Composé, non de maîtres de requêtes, introduits sans mérite pour de l'argent, mais de gens choisis *gratis* dans tous les tribunaux du royaume.

Etabli pour redresser avec le chancelier tous les juges inférieurs.

Conseillers-d'état envoyés de temps en temps dans les provinces pour réformer les abus.

Parlements. — Oter peu à peu la paulette; charges fort diminuées; charges à diminuer encore par réforme; laisser pour leur vie tous les juges intègres et suffisamment instruits; faire succéder *gratis* leurs enfants dignes; attribution de gages honnêtes sur les fonds publics. Exemples d'avancement pour ceux qui feront le mieux.

Peu de lois. Lois qui évitent les difficultés sur les testaments, sur les contrats de mariage, sur les ventes et échanges, sur les emprisonnements et décrets; peu de dispositions libres.

Grand choix des premiers présidents, des procureurs-généraux, préférence des nobles aux roturiers à mérite égal pour les places de présidents et de conseillers, magistrats d'épée et avec l'épée, au lieu de robe, quand on pourra.

Bailliages.— Point de présidiaux; leurs droits attribués aux bailliages; rétablir le droit du bailli d'épée pour y exercer ses fonctions, lieutenant-général et criminel nobles, s'il se peut. Nombre de conseillers réglés, non sur l'argent qu'on veut tirer, mais selon le besoin réel du public. L'âge de quarante ans et au delà.

Nulle justice aux seigneurs particuliers, ni au roi dans les villages de ses terres; leur conserver la justice de police, les

honneurs de paroisse, les droits de chasse, tout le reste immédiatement au bailliage voisin.

Conservation aux seigneurs de certains droits sur leurs vassaux pour leurs fiefs, ainsi que de garde et de service militaire sur leurs paysans.

Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

Bureaux pour la jurisprudence. — Assembler des jurisconsultes choisis pour corriger et revoir toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs.

Compte rendu au chancelier par ce bureau dans le conseil-d'état. Examen à fond pour faire un bon code.

Suppression de tribunaux. — Plus de grand conseil, plus de cour des aides, plus de trésoriers de France, plus d'élus.

Conseil-d'état où le roi est toujours présent.

Six autres conseils pour toutes les affaires du royaume.

Nulles survivances de charges, de gouvernements.

N°. X.

Suite des Mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Du commerce.

Liberté. — Grand commerce de denrées bonnes et abondantes en France, ou des ouvrages faits par les bons ouvriers.

Commerce d'argent par usure, hors des banquiers nécessaires, sévèrement réprouvé.

Espèce de censure pour autoriser gain de vraie mercature, non gain d'usure; savoir les moyens dont chacun s'enrichit.

Délibérer dans les états généraux et particuliers s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie du royaume.

La France assez riche si elle vend bien ses bleds, huiles, vins, toiles.

Ce qu'elle achetera des Anglais et Hollandais sont épiceries et curiosités nullement comparables. Laisser liberté.

Règle constante et uniforme pour ne vexer ni chicaner jamais les étrangers, pour leur faciliter achat à prix modéré.

Laisser aux Hollandais profit de leur austère frugalité et travail, du péril d'avoir peu de matelots dans leurs bâtiments, de leur bonne police pour s'unir dans le commerce, de l'abondance de leurs bâtiments pour le fret.

Bureau de commerçants que les états généraux et particuliers, aussi bien que le conseil du roi, consulteront sur toutes les dispositions générales.

Espèce de mont-de-piété pour ceux qui voudront commencer et qui n'ont de quoi avancer.

Manufactures à établir pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages.

Arts à faire fleurir pour débiter, non au roi jusqu'à ce qu'il ait payé ses dettes, mais aux étrangers et riches Français.

Lois somptuaires pour chaque condition. On ruine les nobles pour enrichir les marchands par le luxe; on corrompt par ce luxe toute la nation dans ses mœurs. Ce luxe est plus pernicieux que le profit des modes n'est utile.

N°. XI.

Suite des Mémoires particuliers de Fénélon.

Novembre 1711. Manuscrits.

De la marine.

Marine médiocre sans pousser à l'excès, proportionnée au besoin de l'état, à qui il ne convient pas seul des guerres par mer contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces.

Régler le code des prises; commerce de port à port.

Permettre à tout étranger de venir habiter en France et y jouir de tous les privilèges des naturels et des regnicoles, en déclarant leur intention au greffe du bailliage royal sur le certificat de vie et de mœurs qu'il apporterait et le serment qu'il prêterait; le tout sans frais.

Augmenter le nombre des gouvernements de provinces, en les fixant à une moindre étendue, sur laquelle un homme puisse veiller soigneusement avec le lieutenant-général et le lieutenant de roi. Vingt au moins en France serait la règle du nombre des états particuliers. Résidence des gouverneurs et officiers.

Point d'intendants; des *missi dominici* seulement de temps en temps.

N°. XII.

Suite des Mémoires particuliers de Fénélon.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Le roi.

ART. Ier.

Je crois qu'il est très important de redoubler, sans éclat et sans affectation, toutes les précautions pour sa nourriture, comme aussi pour celle du jeune prince qui reste.

I I.

Il est à désirer que tous les ministres se réunissent pour rendre sa majesté très facile à acheter très chèrement la paix; c'est l'unique moyen pour le débarrasser pour le reste de sa vie et de la prolonger.

I I I.

Ils peuvent lui faire entendre que c'est ce qu'il doit à sa gloire et à sa conscience; il ne doit point s'exposer à laisser un petit enfant avec tout le royaume dans un si prochain péril.

I V.

On peut lui représenter l'extrémité où l'on se trouverait, s'il tombait dans un état de langueur où il ne pourrait rien décider et où nul ministre n'oserait rien prendre sur soi.

V.

On peut lui faire entrevoir le cas d'une bataille perdue et des ennemis entrant dans le cœur du royaume.

V I.

On peut lui laisser voir le cas où la France aurait le malheur de le perdre; alors on aurait tout à craindre du parti huguenot, des mécontents de divers états, des princes exclus de la régence, des dettes payées ou non payées, des troupes très nombreuses sans discipline; le remède est d'établir sans aucun retardement un conseil de régence, que tout le monde s'accoutume à respecter.

V I I.

On peut lui représenter la consolation, la gloire, la confiance pour son salut, qu'il tirera d'une prompte paix si elle lui donne les moyens de commencer à faire sentir quelque soulagement à ses peuples, après les maux de tant de longues guerres.

V I I I.

On peut lui faire considérer qu'il aura à faire au plutôt la réforme de ses troupes, qui ne pourrait s'exécuter qu'avec un très grand péril dans le désordre d'une minorité.

I X.

Il faut lui montrer combien il importe qu'il rétablisse au plutôt quelque ordre dans les finances, sans quoi on ne peut espérer aucune respiration des peuples, avant les troubles d'une minorité; pendant une régence, un prince, qui voudrait troubler

l'état, aurait un moyen facile d'y réussir. Si le conseil de régence paye les dettes, il ne saurait soulager les peuples, et les peuples accablés ne continueront point à porter ce joug accablant, quand ils verront un prince qui leur offrira sa protection contre ce conseil; si au contraire le conseil retranche ou suspend le paiement des dettes pour soulager les peuples, les rentiers qui sont en si grand nombre et si appuyés feront un parti redoutable contre le conseil qui les aura maltraités.

X.

On en peut dire autant des courtisans et des militaires qui ont de grosses pensions; si ce conseil de régence les paie, il accable les peuples; s'il leur refuse ou leur retarde leur paiement, le voilà devenu odieux. Ainsi, d'une façon ou d'une autre, voilà un puissant parti tout formé pour un prince qui voudra contenter son ressentiment et son ambition.

X I.

Si M. le duc de Berry, livré à son épouse et à son beau-père, se trouvait à la mort du roi à portée de gouverner, sans qu'il y eût un conseil de régence déjà en actuelle possession et déjà affermi dans l'exercice de l'autorité, les peuples et les troupes, accoutumés à n'obéir qu'aux ordres d'un seul maître, ne s'accoutumeraient pas facilement à préférer les décisions d'un conseil sans expérience et peut-être fort divisé aux volontés d'un fils et d'un petit-fils de France, réunis ensemble avec un grand parti.

X I I.

Si le prince mineur venait à mourir dans une telle conjoncture, M. le duc d'Orléans pourrait empêcher le retour du roi d'Espagne, surtout en cas que les Espagnols refusassent de recevoir M. le duc de Berry.

XIII.

Il n'y aurait personne qui fût à portée de ménager les choses pour empêcher cette guerre civile; au moins un conseil déjà affermi travaillerait à la paix et au bon ordre avec quelque autorité provisionnelle.

XIV.

Il me paraît fort à propos que le B. D. aille voir madame de M., qu'il lui parle à cœur ouvert pour le rapprocher de lui, et qu'il lui représente toutes ces choses afin qu'elle concourre efficacement à cet ouvrage.

XV.

C'est précisément ce qui peut lui attirer la bénédiction de Dieu et les vœux de la France entière; c'est travailler au repos, à la gloire et au salut du roi; que n'aurait-elle point à déplorer si le roi manquait dans cette confusion.

XVI.

Ce n'est point en épargnant chaque jour au roi la vue de quelques détails épineux et affligeants, qu'on travaille solidement à le soulager et à le conserver; les épines renaîtront sous ses pas à toutes les heures; il ne peut se soulager qu'en s'exécutant d'abord à toute rigueur. C'est une prompte paix, c'est l'ordre mis dans les finances, c'est la réforme des troupes faite avec règle, c'est l'établissement d'un bon conseil autorisé et mis en possession tout au plutôt, qui peuvent mettre le roi en repos pour durer long-temps et le royaume en état de se soutenir malgré tant de périls. On devra tout à madame de M. si elle y dispose le roi.

XVII.

Le B. D. peut parler avec toute la reconnaissance due aux

bons offices que M. de M. lui a rendus autrefois; il peut lui déclarer qu'il parle sans intérêt, ni pour lui ni pour ses amis, sans prévention et sans cabale; il peut ajouter que pour ses sentiments sur la religion il n'en veut jamais avoir d'autres que ceux du Saint-Siège; qu'il ne tient à rien d'extraordinaire, et qu'il aurait horreur de ses amis mêmes, s'il apercevait en eux quelque entêtement, ou artifice ou goût de nouveauté.

XVIII.

Je ne crois point que madame de M. agisse par grâce, ni même avec une certaine force de prudence élevée; mais que sait-on sur ce que Dieu veut faire; il se sert quelquefois des plus faibles instruments, au moins pour empêcher certains malheurs; il faut tâcher d'appaiser madame de M. et lui dire la vérité; Dieu fera sa volonté en tout.

N°. XIII.

Suite des Mémoires particuliers de Fénelon.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Projet de conseil de régence.

ART I[er].

Faites un conseil nombreux; vous y mettrez le désordre, la division, le défaut de secret et la corruption; faites en un moins nombreux, il en sera plus envié, plus contredit, plus facile à décréditer, surtout si les meilleurs sujets viennent à manquer.

II.

Vous ne pouvez parvenir à faire établir ce conseil, qu'en y admettant les gens de la faveur présente; autrement ils vous traverseraient, chose facile à faire; c'est le rendre très nom-

breux, si vous voulez leur donner un contrepoids nécessaire par des gens droits et fermes.

III.

Mettez y N..... vous livrez l'état et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse; excluez N..... pour ce soupçon, vous préparez le renversement de ce conseil, qui paraîtra fondé sur une horrible calomnie contre un petit-fils de France.

IV.

A tout prendre, je n'oserais dire qu'il convienne de mettre dans ce conseil un prince suspect de scélératesse, qui se trouverait le maître de tout ce qui se trouverait entre lui et l'autorité suprême.

V.

De plus, indépendamment de ce soupçon, on ne peut guère espérer qu'étant livré à sa fille, il contribuât à la bonne éducation du jeune prince, au bon ordre pour rétablir l'état.

VI.

Pour adoucir cette exclusion, je voudrais qu'on ne donnât à M. le duc de Berry que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des antres, et pour conclure à la pluralité des suffrages; il faudrait qu'on élût un sujet à la pluralité des voix si un des conseillers venait à mourir.

VII.

J'exclurais autant que N..... tous les princes du sang, tous les princes naturels, tous les princes étrangers, qui ne regardent pas le roi comme leur souverain.

VIII.

J'exclurais aussi les seigneurs, auxquels on a donné un rang

de prince; c'est un embarras pour le rang à éviter; il n'y a que M. le prince de Rohan qu'on pût être tenté d'admettre; on peut très bien s'en passer.

IX.

Les seigneurs ambitieux, souples et brouillons chercheraient avec ardeur à entrer dans ce conseil; mais tous les honnêtes gens craindraient et fuiront cet emploi comme un affreux embarras; peu à espérer; tout à craindre le lendemain de la mort du roi; chacun des conseillers droits et fermes aurait à craindre au dehors l'autorité de M. le duc de Berry avec celle de M. le duc d'Orléans, et la division au dedans avec le déchaînement des cabales; on aurait une peine infinie à composer ce conseil de personnes propres à faire bien espérer.

X.

Je n'ose dire ma pensée sur le choix des prélats dignes d'entrer dans ce conseil.

XI.

Pour les seigneurs, on peut jeter les yeux sur MM. les ducs de Chevreuse, de Villeroy, de Beauvilliers, de St.-Simon, de Charost, de Harcourt, de Chaulnes; sur MM. les maréchaux d'Huxelles, de Tallard.

XII.

Il est naturel que la faveur y mette MM. les ducs de Guiche, de Noailles, d'Antin, d'Estrées. Il faut songer au contrepoids.

XIII.

On ne saurait exclure de ce conseil aucun des ministres; pour les secrétaires d'état, on pourrait les appeler seulement pour les expéditions.

XIV.

Il faudrait que le roi autorisât au plutôt ce conseil de régence dans une assemblée de notables qui est conforme au gouvernement de la nation.

XV.

De plus, il faudrait que le roi, dans son lit de justice, le fit enregistrer au parlement de Paris; semblable enregistrement dans tous les autres parlements, cours souveraines, bailliages.

XVI.

Le roi dans l'assemblée des notables pourrait faire prêter serment à tous les notables pour maintenir ce conseil et aux conseillers de ce conseil pour gouverner avec zèle; M. le duc de Berry même prêterait ce serment.

XVII.

Il serait infiniment à désirer que le roi mît dès à présent ce conseil en fonction; il n'en serait pas moins le maître de tout. Il accoutumerait toute la nation à se soumettre à ce conseil; il éprouverait chaque conseiller; il les unirait, les redresserait et affermirait son œuvre; s'il faut le lendemain de sa mort commencer une chose qui est devenue si extraordinaire, elle sera d'abord renversée. Depuis long-temps la nation n'est plus accoutumée qu'à la volonté absolue d'un seul maître; tout le monde courra au seul M. le duc de Berry.

XVIII.

Si on ne peut point persuader au roi une chose si nécessaire. Il faudrait au moins à toute extrémité que sa majesté assemblât ce conseil cinq ou six fois l'année; qu'il consultât de plus en

particulier chacun des conseillers, et qu'il les mît dans le secret des affaires afin qu'ils ne fussent pas tout à fait neufs au jour du besoin.

XIX.

Il ne faut pas perdre un moment pour faire établir ce conseil. L'étonnement du spectacle, le cri public, la crainte d'un dernier malheur peuvent ébranler; mais si, sous prétexte de n'affliger pas le roi, on attend qu'il rentre dans son train ordinaire, on n'obtiendra rien.

XX.

De plus, il n'y a aucun jour où nous ne soyons menacés ou d'une mort soudaine et naturelle, ou d'un funeste accident, suite du coup que le public s'imagine venir de N.

XXI.

Chaque jour on doit craindre un affaiblissement de tête plus dangereux que la mort même de sa majesté; alors tout se trouverait tout à coup et sans remède dans la plus horrible confusion.

XXII.

Sa majesté ne peut ni en honneur, ni en conscience se mettre en péril de laisser le royaume et le jeune prince, son héritier, sans aucune ressource pour le gouvernement de la France, pour l'éducation et la sûreté de l'enfant.

XXIII.

J'avoue que l'établissement de ce conseil nous fait craindre de terribles inconvénients; mais dans l'état présent on ne peut plus rien faire que de très imparfait, et il serait encore pis de ne faire rien; on ne peut point se contenter de précautions ordinaires et médiocres.

N°. XIV.

Suite des Mémoires particuliers de Fénelon.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Education du jeune prince.

ART. Ier.

Si M. le duc de Beauvilliers peut être nommé gouverneur, il doit se sacrifier et s'abandonner les yeux fermés sans s'écouter lui-même. Le cas est singulier; quand il ne ferait qu'exclure un mauvais sujet, il ferait un grand bien; il doit ce sacrifice à l'état, à l'église, au roi et au prince qu'il a tant aimé.

I I.

S'il était nommé, il pourrait obtenir une espèce de coadjuteur comme M. le duc de Chaulnes ou M. le duc de Charot. Il serait fort soulagé par un ami de confiance, et la succession serait mise en sûreté.

I I I.

Il faut un gouverneur, non seulement propre à former le jeune prince, mais encore autorisé et ferme à soutenir, en cas de minorité, une si précieuse éducation contre les cabales.

I V.

Il faut que le précepteur soit ecclésiastique; il enseignera mieux la religion, il posera mieux ses fondements contre les entreprises des laïques, il sera plus révéré; mais comme je ne connais presque personne dans le clergé, je ne puis proposer aucun sujet; il faut qu'il soit entièrement uni au gouverneur.

V.

Il me paraît que dans ce cas particulier, il faudrait choisir un évêque. Ce caractère lui donnera plus d'autorité sur les princes

et sur le public; il sera moins exposé aux révolutions des cabales. On pourrait faire approuver par le pape qu'un évêque se chargeât de cet emploi dans un cas si extraordinaire pour la religion.

V I.

Les sujets de l'ordre épiscopal, que je considère de loin, et sans pouvoir m'arrêter à aucun, faute de les connaître à fond, sont MM. de Meaux (1), de Soissons (2), de Nîmes (3), d'Autun (4), de Toul (5).

V I I.

M. l'abbé de Polignac est un courtisan qui suivrait la faveur; d'ailleurs il a l'esprit et les connaissances acquises. Je ne le souhaite point.

V I I I.

Il faut un sous-gouverneur qui ait du sens, de la probité, une sincère religion, avec un attachement intime au gouverneur.

I X.

Il faut un sous-précepteur et un lecteur qui soient intimement unis au précepteur.

X.

Il faut un grand choix pour les gentilshommes de la manche et pour le premier valet de chambre; aucun de contrebande; aucun de douteux sur la doctrine. MM. Duchesne et de Charmon.

---

(1) Henri de Thyard de Bissy, depuis cardinal.

(2) Fabius de Brûlart de Sillery, mort en 1714.

(3) Jean-César Rousseau de la Parisière, nommé à Nîmes en 1710.

(4) Charles-François d'Hallencourt de Drosmenil, nommé à Autun en 1710, transféré à Verdun en 1721.

(5) François de Blouet de Camilly, nommé à Toul en 1704, transféré à l'archevêché de Tours en 1721, mort en 1723.

XI.

Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire; le cas n'est que trop singulier. Le roi peut manquer tout à coup; il faut mettre pendant sa vie cette machine en train et l'avoir affermie avant qu'il puisse manquer. On peut laisser un prince dans les mains des femmes et lui donner des hommes qui iront le voir tous les jours, qui l'accoutumeront à eux et qui commenceront insensiblement son éducation.

XII.

Le roi pourrait mettre dans l'acte de régence la forme de l'éducation. Ainsi l'éducation serait enregistrée et autorisée par la même solennité qui autoriserait conseil de régence pour la minorité future.

XIII.

Sa majesté pourrait même faire promettre au prince, qui doit naturellement être le chef de la régence, qu'il ne troublera, pour aucune raison, ce projet d'éducation ainsi autorisé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE HUITIÈME.

N°. Ier.

En parlant des ouvrages littéraires de Fénelon, nous n'avons point fait mention d'un *Abrégé des vies des anciens philosophes, avec un recueil de leurs plus belles maximes*, qui parut pour la première fois sous le nom de l'archevêque de Cambrai, en 1726. Dès le moment où il parut, il s'éleva au sujet de son authenticité une discussion contradictoire, qui laissa d'abord le public dans l'incertitude. M. de Ramsay, plus à portée que personne d'être instruit de tout ce qui avait rapport à Fénelon, par le bonheur qu'il avait eu de vivre dans la société intime de ce prélat, les six dernières années de sa vie, par la connaissance qu'il avait de tous ses manuscrits, et par ses relations de confiance et d'amitié avec les parents les plus proches et les plus chers de l'archevêque de Cambrai, s'éleva contre l'authenticité de cet ouvrage, et il fit insérer à ce sujet une lettre dans *le Journal des Savants*, du mois de juin 1726.

D'un autre côté, le libraire Etienne, qui avait imprimé l'ouvrage, produisit dans le même *Journal des Savants*, du mois d'octobre 1726, une lettre d'un abbé Baudouin, chanoine de Laval, qui avait passé quelques années à l'hôtel de Beauvilliers. Cette lettre montrait tant d'assurance sur l'authenticité de l'ouvrage, qu'on parut revenir à l'idée que Fénelon en était véritablement l'auteur. La lettre de l'abbé Baudouin fut aussi insérée

dans la *Bibliothèque française*, tom. IX, pag. 34, et dans la *Bibliothèque des livres nouveaux*, page 150.

M. de Ramsay crut devoir répliquer par une lettre adressée à M. l'abbé Bignon, qu'on retrouve dans *le Journal des Savants*, du mois de février 1727, et les raisons qu'il produisit en faveur de son opinion, paraissent avoir fixé toutes les incertitudes.

Il est au moins certain que les parents, les amis de l'archevêque de Cambrai, et tous ceux qui ont été successivement dépositaires de ses manuscrits, ont pensé comme M. de Ramsay; et nous devons déclarer que nous n'avons rien trouvé parmi les papiers de Fénélon, qui puisse indiquer qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, d'ailleurs assez imparfait.

N°. II.

Le marquis de Fénélon, ambassadeur de France auprès des états-généraux, fit placer en 1724, sur le tombeau de son grand-oncle à Cambrai, l'inscription suivante, composée par le père Sanadon jésuite, et gravée par le Moine sculpteur :

Hic jacet sub altari principe
FRANCISCUS DE SALIGNAC DE LA MOTTE-FENELON,
Cameracensium archiepiscopus et dux, ac sancti imperii romani
princeps.
SÆCULI LITTERATI DECUS
Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati,
Et dùm sapientiam, homerus alter, spirat,
Se, suosque mores inscius retexit.
UNICÈ PATRIÆ BONO INTENTUS
Regios principes ad utilitatem publicam instituit;
Hinc pio gaudet iberia Philippo.

Hinc religio, gallia, Europa extincto illacrimant delphino.

VERI DEFENSOR

Ut hipponensis olim fortis et suavis,
Libertatem cùm gratiâ eo feliciùs conciliavit,
Quo debitum ecclesiæ decretis obsequium firmiùs astruxit.

ASCETICÆ VITÆ MAGISTER

De casto amore itâ disseruit,
Ut vaticano obsequens oraculo,
Simul sponso et sponsæ placuerit.

IN UTRAQUE FORTUNA SIBI CONSTANS,

In prosperâ, aulæ favores nedùm prensaret, adeptos etiam abdicavit;
In adversâ, deo magis adhæsit.

ANTISTITUM NORMA

Gregem sibi creditum assiduâ fovit præsentiâ,
Verbo nutrivit, erudivit exemplo, opibus sublevavit.

EXTERIS PERINDÈ CARUS AC SUIS

Gallos inter et hostes cùm esset medius
Hos et illos ingenii famâ et comitate morum sibi devinxit.

MATURUS COELO.

Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus
Meliore vitâ commutavit.

SEPTIMO JANUARII ANNO M. DCCXV ÆTATIS LXIV.

Hoc monumentum pii ac mærentes sororis filius et fratris ne potes posuere.

N°. III.

On avait tout lieu de craindre que les précieux restes de Fénelon n'eussent été exposés aux mêmes outrages que ceux de tant d'évêques et de bienfaiteurs de l'humanité, dont on a violé

la sépulture. On ne doit pas croire cependant, que son tombeau ait été plus respecté que le leur; si on se rappelle les temps et les personnes, une pareille exception en faveur de Fénélon, dans de tels temps et par de tels hommes, serait une espèce de tache à sa gloire. Mais il semble que la providence ait voulu d'une manière spéciale, conserver à la ville de Cambrai, contre toute espérance et contre toute apparence, les cendres de celui de ses archevêques, dont la mémoire y sera le plus long-temps en bénédiction. Nous croyons devoir rapporter les procès-verbaux qui paraissent constater la vérité de cette découverte.

Procès-verbaux constatant l'exhumation des cendres de M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, né le 6 août 1651, et décédé le 7 janvier 1715.

L'an douzième de la république française, le 15 messidor à cinq heures de relevée, nous Pierre-Joseph Douay fils, jurisconsulte et maire de la ville de Cambrai, étant informé par le commissaire, nommé par notre arrêté du 8 de ce mois, que le travail ordonné par suite des lettres à nous adressées, tant par M. le sous-préfet de l'arrondissement, que par M. le procureur impérial, près le tribunal civil, était au moment d'être achevé, et que déjà les trois premiers fours du caveau, qui se trouvait placé au-dessous du maître-autel de la ci-devant église métropolitaine de cette ville, étaient désencombrés, nous nous sommes empressés d'en faire part aux chefs des autorités de l'arrondissement et de cette ville; et nous étant rendu sur les lieux, nous avons entendu en présence desdits chefs, la déclaration des témoins qui suivent:

Le sieur Bernard Caron, cultivateur, demeurant à Saulzoir, a déclaré qu'en l'an deux, il fut chargé par l'administration du directoire du district de Cambrai, en sa qualité d'administrateur adjoint de l'exécution d'un arrêté du comité de salut public, le

quel ordonnait le transport à Douay, chef-lieu du département, de tous les cercueils de plomb, qui existaient dans la ville de Cambrai; que par suite de cette mission, il s'est transporté dans l'église métropolitaine, et s'étant fait conduire dans le caveau au-dessous du maître-autel, où se trouvaient déposés dans différents fours les corps des ci-devant archevêques de Cambrai, il en a fait extraire différents cercueils qu'il a trouvé intacts; mais qu'il se rappelle parfaitement que parvenu au troisième four, à main droite en descendant, où se trouvait renfermé le corps de Fénélon, comme l'indiquait l'épitaphe inscrite sur la pierre qui servait de clôture audit four, et ayant fait enlever ladite pierre par trois ouvriers, nommé Antoine Noreux de Cambrai, Plantagenet et un de ses camarades, ces deux derniers attachés à un corps de canoniers en garnison en cette ville, il remarqua à l'instant même que l'air eut pénétré dans ledit four, que le cercueil en plomb n'était entier et se trouvait dessoudé; de sorte que le dessus était détaché des côtés et tombé dans le fond; ce qui occasionna une exhalaison méphytique, qui l'obligea de se retirer pour un moment; mais que l'instant d'après étant revenu, l'un des ouvriers s'est introduit dans le four, en a distrait les lames de plomb qui avaient formé le cercueil, lesquelles ont été chargées sur des voitures avec les autres cercueils, et les os ont été amoncelés et laissés dans le même four.

Ajoute ledit Canonne, que tous les cercueils, à l'exception de celui de Fénélon, ont été chargés sur trois chariots, intacts et sans aucune ouverture; de sorte qu'il n'est demeuré dans tout le caveau que les seuls restes de Fénélon, et a signé avec nous.

Signé Douay fils, Bernard Canonne.

Antoine Noreux, boucher à Cambrai; lequel a déclaré qu'en l'an deux, au mois de pluviose, ouvrier attaché à l'administration du district de Cambrai, il fut requis par le sieur Canonne, par suite des ordres du gouvernement, d'extraire des fours de

la métropole les cercueils en plomb qui s'y trouvaient, pour les envoyer à l'arsenal de Douay; que s'étant fait accompagner de deux ouvriers, nommé Plantagenet et un autre, dont il a oublié le nom, tous deux canoniers en garnison en cette ville, il s'est introduit dans les fours susdits, où il a remarqué qu'il se trouvait six à sept cercueils de plomb, lequels furent chargés sur des voitures en bon état, à l'exception de celui de Fénélon, lequel étant ouvert, il en fut extrait les ossements de ce grand homme, qui furent amoncelés dans le troisième four, et le plomb transporté sur les voitures. Laquelle déclaration a été affirmée par ledit Noreux, qui l'a signée avec nous.

Signé Antoine Noreux, Douay fils.

Et à l'instant, messieurs Dumolard, sous-préfet; Belmas, évêque de Cambrai; Burguirolles, colonel commandant d'armes; Boileux, président du tribunal d'arrondissement; Defoy, juge; Faroz, procureur-impérial; Cacheux, magistrat de sûreté; Béthune-Housier, adjoint du maire; Lequeux-Frémicourt, président du tribunal de commerce; Servois, chanoine vicaire-général; Bocquet, commissaire de police; Delcroix, receveur de la commune; Defremery-Déhollain, secrétaire-greffier de la mairie; Palombini, colonel du 2[e]. régiment de hussards italiens stationné à Cambrai; Demaidy, capitaine commandant le 4[e]. bataillon du train d'artillerie; Deneuffien, colonel retiré du corps du genie; Defranqueville, propriétaire membre du conseil des secours; Alexandre Frémicourt, *idem*; Béthune-de-l'Offre, *idem*; Richard Frémicourt, président du conseil d'arrondissement; Demadre, membre du conseil des secours; Canonne, membre du conseil d'arrondissement; Raporlier, juge-de-paix; Lemoine et Leroi, notaires publics; Buneau et Aimé Bris, membres du conseil municipal; Goussant, juge suppléant; Piquet-Bris, contrôleur des contributions; Lénard, receveur

de l'arrondissement, Réné Marchaud, bibliothécaire; Lepère, chef de bureau; Pierre Fleury, marchand menuisier;

Sont descendus dans le caveau, où ils ont vu extraire du troisième four à droite les restes de M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, mort en cette ville le 7 janvier 1715, consistant en un crâne des mieux conservés, en une quantité d'os détachés les uns des autres, dont plusieurs annoncent une prochaine décomposition, et en quelques planches et morceaux de bois de chêne pourri, lesquels ont été recueillis avec vénération, et déposés dans une bière neuve, préparée à cet effet, que l'on a fermé à vis, et sur laquelle le seel de la mairie a été apposé avec des bandes de papier double, signées de MM. Belmas, Dumolard, Douay fils, Boileux et Lequeux;

Après quoi la bière a été déposée dans le même caveau, sous la garde d'un factionnaire, pour y demeurer jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle qui en sera faite; avons ordonné la continuation du désencombrement dudit caveau, avec les formalités prescrites par notre arrêté susdaté. De tout quoi le présent procès-verbal a été signé par toutes les personnes qui y sont dénommées, les jours, mois et an que dessus;

Et le 21 du même mois de messidor, six heures et demi du soir,

Nous Pierre-Joseph Douay, jurisconsulte, maire de la ville de Cambrai, sur l'avis a nous donné par le commissaire chargé de la fouille du caveau des archevêques, que l'opération était terminée, et après avoir invité tous les chefs des autorités constituées, ainsi que MM. Evrard et Burard, respectivement docteurs en médecine et en chirurgie, de venir reconnaître et constater les restes précieux de l'immortel Fénélon, nous nous sommes rendus audit caveau, où étant, il nous a été représenté,

1°. La partie inférieure de la tête, se rapprochant très bien du crâne;

2°. Les os des jambes, des cuisses, ceux du bassin, avec les deux fémurs;

3°. Les os des bras;

4°. Les vertèbres;

5°. Les côtes;

6°. L'omoplate;

7°. Une partie du sternum;

8°. Les falanges des pieds;

9°. Une ceinture de soie blanche, presque pourrie et consommée;

10°. Un tunicaire de même étoffe et dans le même état;

11°. Enfin la pierre sépulchrale, qui a servi à fermer l'entrée du four, cassée en plusieurs morceaux qui ont été rapprochés, et sur lesquels se trouve gravé ce qui suit :

Hic jacet
Franciscus de *Salignac-de-la-Mothe de Fénélon*
Archiepiscopus cameracensis, defunctus die septimâ
Januarii 1715, è priori tumulo translatus
Die 28[a] martii 1720.

Tous lesquels objets ont été reconnus et déclarés appartenir à M. de Fénélon.

Nous avons en conséquence fait reconnaître les scellés apposés le 15 de ce mois, sur le cercueil renfermant le crâne et les os recueillis ledit jour, et après les avoir trouvés sains et entiers, ils ont été levés; le cercueil ouvert, nous y avons fait déposer avec vénération tous ces précieux restes.

La bière a été ensuite refermée, et le sceau de la mairie y a été apposé avec quatre bandes de papier double, signées de MM. Dumoulard, sous-préfet; Belmas, évêque; Burguirolles, commandant d'armes; Boileux, president du tribunal civil, et de nous.

Elle fut déposée dans le même four, sous la garde d'un factionnaire, où elle demeurera jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal, que MM. les fonctionnaires publics présents, et MM. les docteurs ont signé avec nous, les jours, mois et an que dessus.

Nous Béthune-Hourier, premier adjoint du maire de Cambrai, chargé de veiller à la conservation du tombeau de Fénélon, accompagné du commissaire de police, nous nous sommes transportés au caveau où se trouve ce tombeau. Nous avons remarqué que les eaux pluviales, tombées en abondance depuis plusieurs jours, y avaient pris leur écoulement, et s'élevaient dans le souterrain jusqu'à la hauteur d'environ trois décimètres; nous avons examiné le cercueil dans lequel sont renfermés les ossements de Fénélon; nous nous sommes aperçus que les bandes de papier, servant de scellés, étaient dans un état de moiteur, qui en faisait craindre la rupture; et considérant que l'état de l'atmosphère fait penser que les pluies pourraient continuer; que l'arrêté du préfet suspend la cérémonie de la translation pour un temps indéterminé; déclarons qu'à l'instant le présent procès-verbal sera remis au maire, pour être pris par lui telles mesures qu'il jugera convenables.

Signé Béthune-Hourier.

A Cambrai, le 27 thermidor an 12, deux heures de relevée.

Le maire de la ville de Cambrai,

Vu le procès-verbal tenu par le premier adjoint de la mairie et le commissaire de police;

Considérant qu'on ne pourrait sans danger laisser plus long-temps le tombeau de Fénélon dans l'endroit où il se trouve;

Considérant qu'il n'existe dans l'enceinte de l'ancienne cathédrale aucun local pour recevoir ce tombeau.

ARRÊTE:

Que le cercueil de Fénélon sera porté demain vers quatre heures du matin à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où il restera déposé jusqu'à l'exécution de l'arrêté de M. le préfet, du 21 de ce mois;

Que cette translation se fera sans pompe en notre présence et celle du commissaire chargé de l'exhumation des restes de M. Fénélon, par notre arrêté du 8 messidor dernier;

Que le conseil des secours sera invité à déléguer deux de ses membres pour recevoir le tombeau, reconnaître l'état des scellés y apposés et se rendre responsables du dépôt;

Qu'il sera tenu procès-verbal du transport et dudit dépôt, et que M. le commandant d'armes sera invité de faire placer une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch.

Le présent arrêté et la copie du procès-verbal, seront adressés de suite à M. le sous-préfet, avec invitation d'approuver les mesures qui précèdent.

Signé DOUAY fils.

A Cambrai, le 27 thermidor de l'an 12.

L'an 12 de la république française, le 28 thermidor, cinq heures du matin,

Nous Pierre-Joseph Douay fils, maire de la ville de Cambrai, accompagné de M. Henri Béthune-Hourier, notre premier adjoint, et d'André Delcroix, receveur de la commune, commissaires nommés par notre arrêté du 8 messidor dernier, pour diriger les opérations relatives à l'exhumation des restes de Fé-

ndon, en présence du sieur Bocquet, commissaire de police et du sieur Lacassagne, adjudant-major de la place, pour mettre à exécution notre arrêté d'hier, nous nous sommes transportés au caveau, servant à la sépulture des ci-devant archevêques de Cambrai, où étant, avons fait extraire le cercueil contenant les ossements de Fénélon, que nous avons trouvé scellé par des bandes de papier très humides, et déjà couvertes de moisissure, mais encore entières; nous l'avons fait transporter soigneusement à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où nous étions attendus par MM. de Neuflieu et Fremicourt, membres et commissaires du conseil des secours de cette ville.

Après leur avoir fait reconnaître que les scellés étaient entiers, lesdits sieurs nous ont déclaré les prendre sous leur responsabilité, et s'obliger à les représenter dans le même état.

A l'instant, M. l'adjudant-major a placé une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch, pour la sûreté de ce précieux dépôt.

De quoi le présent procès-verbal a été rédigé et signé à Cambrai, les jour, mois et an que dessus.

Signé Béthune-Hourier, Bocquet, Delcroix, Lacassagne, Douay fils.

Arrêté du préfet du département, du 21 *thermidor an* 12.

Le préfet du département du Nord, actuellement à Dunkerque,

Après avoir reçu les ordres de sa majesté l'empereur, arrête:

Article Ier.

Il sera élevé dans la ville de Cambrai, avec l'approbation de sa majesté l'empereur, un monument ou mausolée, pour recevoir les cendres de l'immortel Fénélon, mort en cette ville en l'année 1715.

II.

Le maire de la ville de Cambrai présentera les plans et dessins de ce monument, avec les états et dévis estimatifs de la dépense à faire; il les soumettra au sous-préfet, qui fera ses observations, et adressera le tout au préfet avec son avis.

III.

En attendant l'érection de ce monument, les cendres de Fénelon recueillies par les soins et la sollicitude des autoritées constituées de la ville de Cambrai, seront transférées de leur ancienne sépulture dans l'église cathédrale de la même ville, pour y rester déposées jusqu'à l'époque où elles pourront être placées dans le mausolée destiné à les recevoir.

IV.

La translation, prescrite par l'article précédent, sera faite avec la pompe, la décence et la vénération, que comporte la nature de cette cérémonie, et que doivent inspirer les talents et les vertus de l'illustre prélat, dont la mémoire doit être honorée dans cette circonstance.

V.

Le plan, le programme et le détail de cette cérémonie seront soumis à l'examen et à l'approbation du préfet.

VI.

Le présent arrêté sera adressé sur-le-champ au sous-préfet de Cambrai, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Signé Dieu-Donné.

Fait à Dunkerque, le 21 thermidor an 12.

FIN.

ERRATA.

PREMIER VOLUME.

PAGE 38, ligne 8, lui avait confiées, *lisez* : lui a confiées.
61, 29, à portée, *lisez* : à la portée.
81, 2, il suffirait, *lisez* : il suffisait.
84, 12, attères, *lisez* : altérés.
95, 22, avec douceur, *lisez* : avec douleur.
159, 1, *lisez* : la composition.
223, 27, et où des sujets, *lisez* : et où les sujets.
257, 12, de l'enthousiasme, *lisez* : l'enthousiasme.
280, 6, ans doute, *lisez* : sans doute.
463, 18, 1668, *lisez* : 1698.
511, 1, ingemus lepo, *lisez* : ingenuus lepos.
Id. 9, quid sentiis, *lisez* : quid sentis.
Id. 10, quid utitur, *lisez* : quid uritur.

SECOND VOLUME.

68, 17, position, *lisez* : exposition.
110, 18, votre siège, *lisez* : notre siège.
178, 17, souffance, *lisez* : souffrance.
366, 3, dtoutes ; *lisez* : de toutes.
482, 29, eur cœur, *lisez* : leur cœur.
498, 28, es différentes, *lisez* : les différentes.
548, 33, la fait, *lisez* : il l'a fait

